



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n° 9 – janvier 2007

Francophonies américaines

SOMMAIRE

Robert Fournier : *Présentation*

Marc Picard : *Les noms de famille du Canada français : origines et évolution*

Paul Laurendeau : *Avoir un méchant langage. Du comportement social dans les représentations épilinguistiques de la culture vernaculaire : le cas du Québec francophone*

Julie Auger, Anne-José Villeneuve : *L'épenthèse vocalique et les clitiques en français québécois*

Patrice Brasseur : *Les représentations linguistiques des francophones de la péninsule de Port-au-Port à Terre-Neuve*

Marie-Odile Magnan, Annie Pilote : *Multiculturalisme et francophonie(s) : Enjeux pour l'école de la minorité linguistique*

Michel Chevrier : *Franchir les seuils : le théâtre liminaire de Jean Marc Dalpé et de Michel Ouellette*

Edith Szlezák : « Parfois le bon mot nous échappe » : *Interference Phenomena Among Franco-Americans in Massachusetts*

Cynthia A. Fox, Jane S. Smith : *Recherches en cours sur le français franco-américain*

Peggy Pacini : *Présence visible et invisible de la langue française dans la littérature franco-américaine contemporaine*

Pascal Lapesqueux : *Le français hérité de la Nouvelle-Orléans*

Robert Fournier : *Une petite histoire des Français d'icitte*

Comptes rendus

Régine Delamotte-Legrand : Aliyah Morgenstern, 2006, *Un JE en construction. Genèse de l'auto-désignation chez le jeune enfant*, Bibliothèque de Faits de Langues, Paris, Ophrys, 176 p.

Danièle Latin : Equipe IFA- Sénégal, 2006, *Les mots du patrimoine : le Sénégal*. AUF/EAC, Paris, 599 p.

Aurélie Lefebvre : Michel Beniamino, Lise Gauvin (dirs.), 2005, *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, Presses Universitaires de Limoges (PULIM), coll. Francophonies, 210 p.

SUZANNE LAFAGE NOUS A QUITTES

Ambroise Queffelec

Université de Provence

Suzanne Lafage, membre du comité scientifique de *Glottopol*, s'est éteinte le 10 octobre à la suite d'une longue et douloureuse maladie contre laquelle elle a lutté avec sa formidable énergie au cours de ses dernières années.

Originnaire de Carcassonne, elle a eu un parcours d'enseignante très riche qui l'a vue successivement en poste dans le primaire en Algérie, au Brésil, en Guyane, dans le secondaire au Togo, dans le supérieur à Abidjan puis à l'université de Paris III où elle termina sa carrière comme professeure d'université.

En tant que chercheuse, son activité scientifique, centrée sur les problèmes de contacts de langues et de lexicographie différentielle, a donné lieu à une production scientifique très abondante et de qualité (dont on trouvera une liste partielle sur le site <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/12/PubLafage.htm>). Parmi ses principaux travaux on retiendra surtout sa thèse très novatrice sur *Le français parlé et écrit en pays éwé (Sud-Togo)* et les nombreux dictionnaires de particularités du français en Afrique, qu'elle a consacrés successivement au Bénin et au Togo (1975), au Burkina Faso (1985), au Gabon (2000) et enfin à la Côte-d'Ivoire (2002-2003).

Elle a également été une animatrice de la recherche très active puisque, outre ses nombreuses directions de thèses, elle a joué un rôle prépondérant dans la conception et la réalisation de *l'Inventaire des Particularités lexicales du français en Afrique noire* (dernière réédition en 2004).

On lui doit aussi la fondation du *Bulletin de l'Observatoire du français en Afrique noire* devenu *Le français en Afrique*, revue qu'elle continua à diriger jusqu'à sa disparition puisque le dernier numéro publié en décembre 2006 contient les Actes d'un colloque organisé en son honneur en 2005 avec l'aide de la revue *Langage et Société*.

Dans toutes les fonctions qu'elle a occupées, elle a manifesté la même intelligence, la même ardeur communicative, la même ouverture d'esprit et la même générosité que se sont plus à reconnaître tant ses collègues qui lui ont consacré deux volumes d'hommages distincts, que ses étudiants qui lui avaient donné le surnom affectueux de « mama africa ».

Avec elle, l'africanistique, la lexicologie et la sociolinguistique françaises perdent un de leurs membres les plus dynamiques et les plus aimés pour ses qualités humaines.

PRESENTATION

Robert Fournier
Carleton University

Les français d'Amérique ou le français des Amériques ? questionnait fort pertinemment en titre Chaudenson (1995), où il notait par ailleurs que « depuis le début des années 70, les études sur les français des Amériques ont considérablement progressé, surtout pour les variétés extra-québécoises... » (p. 3). Au cours des dix dernières années, on a pris l'habitude croissante de recourir au vocable *francophonie* pour désigner les différentes variétés de français en Amérique et leur écologie particulière ; en témoigne la Biennale Amérique de la langue française tenue à Moncton récemment (17-19 août 2006), qui utilise ce vocable près de vingt fois dans les deux pages de présentation de son programme (<http://www.umoncton.ca/icrml/bienvenue.html>), dont le thème était *La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires*. L'intérêt pour les francophonies américaines ne s'est effectivement pas refroidi depuis le début des années 70, comme en témoigne encore le recueil de Valdman *et al.* (2005), qui présente une collection de 25 textes visant à dresser l'état présent du français en Amérique du Nord.

Dans l'appel à contributions à ce numéro sur *Francophonies américaines*, nous avons d'abord brossé un portrait socio-historique très large de la présence du français dans les Amériques, pour ensuite inviter les chercheurs passionnés par les questions sociolinguistiques et sociolittéraires de cet espace à se manifester.

C'est ainsi que nous trouvons dans ce numéro des contributions originales et inédites de plusieurs jeunes chercheurs, à côté de celles d'autres chercheurs renommés, prouvant, s'il est encore nécessaire, l'intérêt toujours actuel de ce champ de recherche.

Marc Picard étudie le fonds patronymique francophone et décrit la façon dont les noms de famille que portaient les premiers immigrants français en Nouvelle-France aux XVII^e-XVIII^e siècles se sont développés et répandus, d'abord au Québec et en Acadie, puis à travers l'Amérique du Nord.

A partir de fragments de discours exprimant des représentations épilinguistiques tirés de deux corpus importants de la langue orale québécoise, **Paul Laurendeau** cherche à démontrer que dans le cadre social des masses non-élitaires québécoises *avoir un méchant langage* est autant un comportement interactif de nature sociale, que la manifestation du statut de dépositaire d'un corpus de formes linguistiques fustigées.

Le texte de **Julie Auger et de Anne-José Villeneuve** présente une étude phonologique distributionnelle de la réalisation du schwa dans les groupes clitiques à partir de deux corpus du français québécois, Saguenay et Montréal, et compare son comportement à celui de la voyelle correspondante en picard du Vimeu.

Patrice Brasseur étudie les représentations linguistiques et les jugements de valeur de la communauté francophone de la péninsule de Port-au-Port sur la côte ouest de Terre-Neuve, laquelle conserve le souvenir et la fierté de ses origines bretonnes et acadiennes, françaises en somme, mais pour qui le bilinguisme est devenu une réalité vitale, après avoir évité l'assimilation complète. En matière linguistique, les références originelles des Franco-Terre-Neuviens n'ont plus guère d'ancrage que dans un passé qui s'éloigne avec le souvenir de leurs ancêtres, instruits dans leur langue, les derniers authentiques Français, qui restent, aujourd'hui encore, célébrés, valorisés.

Marie-Odile Magnan et Annie Pilote proposent une réflexion sur l'évolution de la francophonie minoritaire dans le contexte du multiculturalisme canadien. Cet essai porte plus spécifiquement sur l'éducation vue comme une institution centrale au projet collectif de reproduction de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire au Canada. Prenant appui sur l'expérience franco-ontarienne, qui est marquée plus que toute autre communauté par le pluralisme culturel, cet essai tente de montrer en quoi les enjeux auxquels font face les écoles de la minorité soulèvent des questions d'ultime importance en regard de l'avenir collectif.

Pour sa part, **Michel Chevrier** voit dans le théâtre franco-ontarien des années 1980-1990 un moment de transition qui reflète le passage de la disparition de la culture traditionnelle franco-ontarienne à son intégration dans un Ontario nouvellement pluraliste et hétérogène.

Voilà qui complète la tournée des contributions au domaine franco-canadien.

Un Franco-Américain, selon **Edith Szlezák**, se définit avant tout comme un résident permanent de la Nouvelle-Angleterre de souche canadienne-française (Québécois et Acadiens), par opposition aux Canadiens-Français qui sont venus y vivre et y travailler pour un temps limité, ou aux descendants directs de France, et dont les attitudes concernant le maintien de la langue sont une toute autre affaire. Parmi les facteurs qui ont contribué à une attitude négative envers le maintien de la pratique du français et de sa transmission, on note la dispersion de la communauté franco-américaine, la pression d'une langue unique anglaise dans la société américaine, et le manque de programmes bilingues dans les écoles des secteurs publics et privés. Ces facteurs ont entraîné des conséquences intra-linguistiques considérables, typiques des phénomènes d'interférences dans des situations de langues en contact. Szlezák s'intéresse particulièrement aux phénomènes de changement de code (*code-switching*) et de mélanges de codes (*code-mixing*), qui pourraient bien être pour les descendants québécois et acadiens du Massachusetts un indicateur de dépérissement de la langue, voire de sa disparition.

Jane Smith et Cynthia Fox font le point sur les analyses qu'elles ont déjà produites jusqu'ici, notamment la situation du franco-américain à l'heure actuelle, l'implantation des dialectes franco-canadiens et acadiens et le maintien ou la perte de leurs traits d'origine ; les conséquences linguistiques du contact avec l'anglais et de l'emploi réduit du français ; et enfin le franco-américain à l'intérieur du dynamisme du français nord-américain.

Présence invisible dans le champ des littératures francophone et ethnique américaines, la littérature franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre, qu'elle s'exprime en français ou en anglais, est la gardienne d'une mémoire francophone, d'un patrimoine culturel et linguistique qui réfute l'oubli. **Peggy Pacini** analyse la place de la langue française dans quelques romans franco-américains, qui y apparaît sous différentes formes (discours métissé, forme dialectale, français littéraire) et y occupe diverses fonctions (incise, dialogue, narration, monologue). L'image de la langue française dans ces romans permet de mieux comprendre, selon l'auteure, cette dialectique du bon et du mauvais français qui est sûrement à l'origine de la disparition de cette langue au sein de cette communauté.

Tout à l'opposé sud de la Nouvelle-Angleterre se trouve la Louisiane, et sa très renommée capitale historique la Nouvelle-Orléans. Pourquoi cette ville a-t-elle conservé jusqu'à nos jours un paysage aussi francophone sans commune mesure avec une quelconque pratique réelle du français ? C'est ce paradoxe que **Pascal Lepesqueux** cherche à comprendre par une analyse de la situation sociolinguistique de la ville, qui lui permettra de distinguer les différentes fonctions attribuées à ce français 'hérité', et de faire la part de ce qui relève d'une simple exploitation commerciale et de l'expression d'un attachement plus profond.

En finale, je propose mon interprétation mi-sarcastique mais très sérieuse d'*une petite histoire des Français d'icitte*, de Jacques Cartier jusqu'à Vaudreuil, père et fils, en passant par Donnacona et les frères Kirke !

Nous sommes heureux d'accueillir dans ce numéro autant de chercheurs de disciplines et d'horizons divers, et nous souhaitons qu'il contribuera à passionner d'autres chercheurs, jeunes et établis, car nous croyons, tout comme Robert Chaudenson, que malgré une nette progression dans ce domaine de recherches, 10 ans plus tard, tout n'a pas encore été dit et résolu.

Bibliographie

- CHAUDENSON R., 1995, « Les français d'Amérique ou le français des Amériques ? Genèse et comparaison », dans R. Fournier, H. Wittmann (dirs.), *Le français des Amériques*, Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, vol. 12. Trois-Rivières : Presses universitaires, pp. 3-19.
- VALDMAN A., AUGER J., PISTON-HATLEN D. (dirs.). 2005, *Le français en Amérique du Nord. Etat présent*, Les Presses de l'Université Laval.

LES NOMS DE FAMILLE DU CANADA FRANÇAIS :

ORIGINES ET EVOLUTION

Marc Picard

Université Concordia

1. Introduction

La grande majorité des noms de famille du Québec à l'heure actuelle sont d'origine française, et on en trouve aussi un grand nombre en Acadie. Hormis les Huguenots qui se sont établis ici et là aux États-Unis aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est à partir de ces deux grandes régions que les noms francophones se sont répandus à travers l'Amérique. Dans la plupart des cas, ils sont les produits des patronymes que portaient les immigrants qui se sont établis en Nouvelle-France au début de la colonie¹. Au bout de quelque 400 ans, il n'est pas étonnant de retrouver des différences importantes tant au niveau linguistique que distributionnel entre les noms de famille que l'on retrouve en France et ceux du Nouveau Monde (voir Annexes 1 et 2). En effet, on peut soutenir que la divergence entre les deux fait de la recherche onomastique en Amérique du nord un domaine tout à fait indépendant qui, étonnamment, n'a reçu que très peu de considération si on compare tout le temps et l'effort qui ont été consacrés à l'étude généalogique de ces noms.

Du point de vue linguistique, on peut séparer en deux catégories les noms de famille de ceux qui sont ou qui ont été des locuteurs autochtones du français canadien (FC) :

1. ceux qui sont d'origine française, c'est-à-dire qui sont arrivés en Amérique du nord portés par des colons de France et, dans quelques cas, de Belgique (*Wallonie*) et de Suisse (*Suisse romande*) ;

2. ceux qui ne sont pas d'origine française, bien qu'ils aient pu provenir de territoires qui font maintenant partie de la France (*Bretagne, Pays basque, Alsace-Lorraine*).

Chacune de ces catégories peut à son tour se subdiviser en deux groupes :

1. (a) les noms français qui n'ont subi aucun changement orthographique ou phonologique en FC ;

¹ Pour les détails sociohistoriques et sociolinguistiques sur les débuts de la colonisation française en Amérique du nord, voir Fournier (2001), Mougéon et Beniak (1994), et les références qui s'y trouvent. Les deux sources généalogiques principales pour cette période sont Jetté (1983) pour le Québec et White (1999) pour l'Acadie.

(b) les noms français qui ont subi des changements orthographiques ou phonologiques idiosyncratiques en FC, ou qui ont été créés de toutes pièces².

2. (a) les noms étrangers qui n'ont subi aucun changement orthographique ou phonologique sauf ceux d'adaptation en FC³ ;

(b) les noms étrangers qui ont subi des changements orthographiques ou phonologiques idiosyncratiques en FC.

De plus, en termes de transparence étymologique des patronymes qui font l'objet de la présente étude, il y a trois scénarios différents qui se présentent. Ainsi, si on exclut (2a) qui se situe hors du domaine de l'anthroponymie canadienne-française proprement dite, on se retrouve devant les situations suivantes pour chacune des catégories de noms qu'on aura à traiter (1a, 1b, 2b) :

Type I

- certains noms ont une étymologie claire, évidente et sans équivoque ;

Type II

• certains noms ont une étymologie plutôt obscure ou ont plus d'une source possible, mais il existe de fortes indications sous une forme ou une autre (linguistique, généalogique, géographique, historique, etc.) qui supportent une origine en particulier ;

Type III

- certains noms ont une étymologie opaque qui semble irrécupérable.

2. Les noms français sans modifications

Plusieurs des noms de famille français que l'on retrouve présentement en Amérique du nord, tels que *Benoît, Bernard, Bertrand, Denis, Dubois, Dufour, Dupuis, Fontaine, Fournier, Gauthier, Girard, Lacroix, Lambert, Leclerc, Lefebvre, Marchand, Martin, Ménard, Mercier, Moreau, Morin, Pelletier, Perron, Picard, Poirier, Renaud, Richard, Robert, Rousseau, Roy, Séguin, Vincent*, pour ne nommer que ceux-là, ont exactement la même forme qu'en Europe. Ils se sont implantés en Nouvelle-France avec l'arrivée des premiers colons et ils n'ont subi aucune altération orthographique ni phonologique depuis. Puisque l'origine de ces patronymes se retrouve habituellement dans Dauzat (1987), Morlet (1997) ou Tosti (2006), ils sont généralement du Type I et forment le groupe de noms le moins problématique tout compte fait.

Tout de même, on retrouve une quantité appréciable de cas qui exigent une certaine recherche. On peut regrouper ces cas dans les deux catégories suivantes :

- les noms originaux portés par les premiers colons ne figurent dans aucun des dictionnaires de noms de famille français ;
- ces mêmes dictionnaires proposent des étymologies différentes ou des étymologies qui sont en désaccord avec d'autres sources.

² Ceci ne comprend pas les noms qui ont été transformés, certains jusqu'à en être méconnaissables, en conséquence de l'émigration au 19^e siècle de plusieurs Canadiens-français vers le Canada anglais et surtout vers les États-Unis, en particulier la Nouvelle-Angleterre. Pour un aperçu du sujet, voir Lapierre (1991) et Whitebook (1994).

³ Les changements phonologiques adaptatifs sont ceux que tous les mots et noms propres étrangers, qu'ils soient lexicalisés ou utilisés à l'occasion, subissent normalement lorsque les locuteurs autochtones les prononcent. Ainsi, en FC, toute forme d'origine anglaise se voit accentuée sur la dernière syllabe, p. ex. *Johnsón, Blackburn, Shephérđ*, et devient régulièrement sujette à des processus phonologiques segmentaux tels que l'effacement de /h/, p. ex. *Halifax* /ælifæks/ (< /hælfæks/), la défricativisation de /θ ð/, p. ex. *Smith* /smit/ (< /smiθ/), la dévélarisation de /h/, p. ex. *Hull* /ʌl/ (< /hʌl/), etc. Pour différents aspects de la phonologie des emprunts du FC, voir Picard (1983, 1997), Picard et Nicol (1982a, 1982b) et Paradis et Lebel (1997).

2.1 Les noms sans modifications qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires

On peut illustrer le premier scénario ci-dessus à l'aide des noms *Arès* et *Sansfaçon* (Type I), *Patenaude* et *Côté* (Type II), et *Charle(s)bois* et *Robitaille* (Type III). *Arès* est un patronyme qui nous provient de Jean Arès dit Sansfaçon⁴, qui venait d'Agen dans le département de Lot-et-Garonne (cf. Fournier 2001), et puisque c'est le nom d'une localité dans le département adjacent de la Gironde (les deux se trouvant en Aquitaine), son origine ne fait aucun doute. Quant au surnom *Sansfaçon* que portaient non seulement Jean Arès mais plusieurs autres immigrants, ce n'est qu'une agglutination de l'expression *sans façon*, c'est-à-dire 'ouvert, honnête, non affecté'.

A première vue, *Patenaude* paraît complètement obscur mais puisque nous savons que le porteur original du nom se dénommait Nicolas Patenaude or Patenostre et que trois de ses fils s'appelaient Patenaude ou Patenotre, on peut facilement en déduire qu'il s'agit d'une forme altérée de *Pateno(s)tre*, un surnom de fabricant de chapelets dérivé du latin *Pater Noster* 'Notre Père'. En revanche, *Côté* semble totalement transparent mais le problème provient du fait qu'on s'imagine mal à quoi *côté* aurait pu se rapporter. Comme c'est souvent le cas, cependant, une variante orthographique peut nous servir de guide. Le premier colonisateur à porter ce nom fut Jean Côté ou Costé, et la possibilité que cette dernière épellation soit une altération du nom *Costy* s'accroît lorsqu'on considère (1) que l'origine de ce dernier est l'ancien normand *costi* (correspondant à l'ancien français *costil*) 'côteau' (cf. Morlet 1997, Pégorier 1997), et (2) que Jean Côté ou Costé était originaire de Mortagne-au-Perche en Normandie⁵.

Le patronyme *Charle(s)bois* semble être une simple agglutination de *Charles bois*, c'est-à-dire 'le bois de Charles'. Il a tout l'air d'un nom de lieu mais on ne trouve rien de la sorte sur le site web de l'*Institut géographique national (IGN)*⁶. Ceci n'est pas tellement surprenant, cependant, lorsqu'on considère qu'une telle forme serait morphologiquement anormale en ce sens que la juxtaposition d'un nom propre suivi d'un élément topographique n'est pas un processus de formation anthroponymique en français (bien que l'ordre inverse soit assez commun). Comme alternative, on peut envisager la possibilité qu'on a affaire à un cas d'étymologie populaire et que *Charle(s)bois* est une altération de *Chalbos* qui est dérivé de la forme régionale *chalb* 'chauve'. Voici quelques arguments qui semblent militer en faveur d'une telle hypothèse.

Tout d'abord, *Chalbos* est porté surtout dans le sud de la France et Jean Charlebois dit Jolibois et Joly était originaire de l'Aquitaine. Deuxièmement, l'étymologie populaire est un processus qui a affecté d'autres patronymes, p. ex. *Courtemanche* qui n'est pas *courte manche* mais une modification du nom de lieu *Courdemanche*. Troisièmement, d'autres noms de

⁴ On trouvera des explications sur les noms dits à <francogene.com/quebec/nomsdits.php> et une longue liste de ces sobriquets à <www.boisfrancs.qc.ca/~lucette/dit.htm>. Ainsi, le patronyme *Picard* que je porte est justement un de ces noms dits du fait que je descends de Philippe Destroismaisons dit Picard qui portait bien son nom puisque sa famille provenait du hameau Les Trois Maisons en Picardie. Un de mes ancêtres a laissé tomber le Destroismaisons mais d'autres branches de la famille ont fait le contraire. Ils sont maintenant les seuls à porter ce nom car il n'existe plus en France selon le répertoire de plus de 1 300 000 noms que l'on retrouve sur le site web *La France de votre nom de famille* à <geopatryme.com>.

⁵ On trouvera la provenance et la destination de tous les immigrants français en Amérique du nord jusqu'à 1865 sur le site web <francogene.com/migrants>. Un indice additionnel que *Costé* pourrait constituer une modification singulière et isolée de *Costy* provient du fait que personne portant ce nom (aussi bien que son dérivé moderne *Côté*) n'est signalé sur <geopatryme.com> tandis que *Costy* se retrouve toujours en Normandie.

⁶ On peut retrouver le nom de tous les toponymes de la France à l'aide du moteur de recherche de l'*IGN* à <ign.fr/affiche_rubrique.asp?rbr_id=741&lng_id=FR>, ce qui en fait une source d'information beaucoup plus complète que le *Dictionnaire national des communes de France* bien que ce dernier fournisse des renseignements plus complets sur les localités qui s'y trouvent. Pour l'étymologie des noms de lieux français, voir Dauzat et Rostaing (1983) et Nègre (1990).

famille d'origine occitane ont été francisés de façon similaire. *Chèvrefils*, par exemple, paraît signifier 'le fils de Chèvre' mais il a lui aussi une structure aberrante étant donné que la filiation ne s'exprime jamais de cette façon en français mais plutôt au moyen des particules *de, d', du, à*, (p. ex. *Depaul, D'Amour(s), Dujean, Ageorges*). Tout indique qu'il s'agit là d'une tentative de traduire *Chabrefy* (ou *Chabrefit*) qui signifie littéralement 'figue de chèvre' et qui désigne la figue sauvage ou caprifigue⁷. Or ce nom est particulièrement répandu en Dordogne (où on retrouve le hameau *Chabrefie*), et c'est précisément la région d'où provenait François Chèvrefils dit Lalime. En somme, bien qu'on ne puisse pas démontrer sans l'ombre d'un doute que *Charle(s)bois* provient de *Chalbos*, la possibilité mérite d'être envisagée sérieusement, surtout si on considère que *Charle(s)bois* ne semble pas avoir existé en France avant l'arrivée récente d'immigrants d'outre-mer (Martinique, Canada).

Enfin, on peut citer *Robitaille* comme exemple d'un nom dont l'origine demeure tout à fait obscure (cf. Tosti 2006). Ce n'est pas un nom de lieu et on ne peut lui attribuer aucune signification en français à quelque époque que ce soit. Ce sont les frères Pierre, Jean et Philippe Robitaille du Pas-de-Calais qui en sont la source, et le patronyme se rencontre encore dans cette région ainsi que les variantes *Robitail, Robitaille* (qu'Herbillon et Germain (1996 : 698) qualifient de « N[om de]F[amille] obscur »), *Ropitail* et *Ropital*. On serait tenté de faire le découpage morphologique *robit+aille* puisque *-aille* est un suffixe assez commun en français, p. ex. *fer/ferraille, gris/grisaille*, mais ceci donne lieu à deux problèmes insurmontables : *-aille* n'est pas un suffixe anthroponymique et *robit* semble n'avoir aucune signification.

2.2 Les noms sans modifications aux étymologies suspectes ou divergentes

On peut exemplifier les patronymes qui entrent dans cette catégorie avec *Tremblay* et *Gagnon*, les deux noms de famille francophones les plus répandus en Amérique du nord⁸. Le premier provient de *tremblai(e)* que Morlet définit comme un "endroit planté de trembles" (1997 : 936), et elle ajoute que c'est un nom de lieu fréquent dans les départements suivants : Eure (Haute-Normandie), Eure-et-Loir (Centre), Ille-et-Vilaine (Bretagne), Maine-et-Loire (Pays de la Loire), Seine-St-Denis et Yvelines (Ile-de-France). Or puisque les patronymes qui émanent de noms de lieux sont si communs en français – il y a des centaines de noms qui contiennent le mot *ville* ou qui commencent par un *de* locatif, par exemple – l'origine géographique de Morlet semble éminemment plausible.

Une recherche sur le site web de l'IGN révèle que sept hameaux portent le nom de *Tremblay* et que ceux-ci se situent dans les départements de l'Allier (Auvergne), de l'Aube (Champagne-Ardenne), du Loir-et-Cher (Centre), de la Loire (Rhône-Alpes), de la Loire-Atlantique (Pays de la Loire) et de la Saône-et-Loire (Bourgogne), aucun de ceux-ci ne figurant sur la liste de Morlet. Ceci pose aussi un problème pour l'hypothèse que *Tremblay* puisse découler d'un nom de lieu vu que le colon originel, Pierre Tremblay, venait de Randonnai dans le département de l'Orne en Basse-Normandie qui n'est pas du tout dans les environs des endroits énumérés ci-dessus. Cependant, si on demande au moteur de recherche

⁷ Phonologiquement, *Chabrefy* se termine en /fi/ et *Chèvrefils* en /fis/ mais à l'époque où on aurait d'abord orthographié ce dernier, *fi* se serait couramment prononcé /fi/. Comme le fait remarquer Pope, « [t]he modern pronunciation of *fi*, with sounded s, appears to have only begun in Paris in the eighteenth century » (1952: 223). Pour une analyse de l'adaptation des noms d'origine dialectale en français, voir Dauzat (1977 : 284-292).

⁸ *Tremblay* et *Gagnon* représentent presque deux pour cent de tous les noms de famille québécois (cf. Duchesne 2001), et la façon dont chacun est parvenu à cette position est un fait qui ne manque pas d'intérêt. Pierre Tremblay est le seul immigrant à avoir porté ce nom mais ses quatre fils qui se sont mariés ont eu entre sept et neuf fils chacun, ce qui les a évidemment avantagés dès le départ. Par contraste, il a fallu quatre Gagnon – trois frères et un cousin – pour faire proliférer ce patronyme dans le Nouveau Monde.

de l'IGN de trouver toutes les localités du nom de *Le Tremblay*, on découvre qu'il n'y en a pas moins de dix dans le seul département de l'Orne. Parmi ceux-ci, cinq sont dans l'arrondissement de Mortagne-au-Perche où se situe Randonnai, à savoir ceux des communes de Colonard-Corubert, de Condé-sur-Huisne, de Courgeon, d'Irai et de Sainte-Céronne-lès-Mortagne⁹. Des recherches plus poussées pourraient nous révéler laquelle est la plus proche de Randonnai, quoique ceci ne garantirait pas que ce soit forcément le lieu de provenance des ancêtres de Pierre Tremblay.

Selon Morlet (1997), *Ga(i)gnon* aurait deux sources possibles. Dans la région du Massif central, il pourrait représenter l'ancien occitan *ganhon* 'jeune porc'. Toutefois, puisque les Gagnon qui ont émigré en Nouvelle-France provenaient de la Basse-Normandie¹⁰, une telle origine s'avère peu probable. L'autre étymologie qu'elle propose est l'ancien français *gaignon* 'mâtin, dogue', un surnom conféré à un homme méchant, hargneux. On a tout lieu de se méfier d'une telle étymologie, cependant.

Tout d'abord, ceci isole étrangement *Gagnon* de *Gagne*, qui provient de l'ancien français *gaaigne* 'terre labourable', ainsi que de ses nombreux dérivés dont la plupart signifient 'laboureur'. Morlet (1997 : 438) cite *Gagnant*, *Gagné*, *Gagnaire*, *Ga(i)gneux*, *Gagneur*, *Gagneor*, *Ga(i)gnoux*, *Gagnadour*, *Gagnedour*, *Ga(i)gn(i)er*, *Gagneron*, *Gagneret*, *Ga(i)gnerot*, *Gagnereau*, *Gagneraud*, *Gagnot*, *Ga(i)gnet*, *Gagneau*, *Gaigneaud*, *Gagnault*, *Gagn(i)ère*, *Gagnerie*, et il en existe sûrement d'autres. Or étant donné que *-on* est un suffixe très productif, p. ex. *Berger*/*Bergeron*, *Vache*/*Vachon*, *Pierre*/*Perron*, *Georges*/*Georgeon*, *Taille*/*Taillon*, etc., l'absence de *Gagnon* dans la famille de noms ci-dessus paraît suspecte. De plus, tel que noté plus haut, les premiers Gagnon étaient originaires de la Basse-Normandie, la même région d'où venaient les Gagné¹¹, ce qui semble indiquer que les deux patronymes étaient à l'origine des surnoms de laboureurs.

3. Les noms français modifiés

En premier lieu, on peut regrouper en deux catégories les noms de famille qui manifestent une différence orthographique ou phonologique quelconque entre leur forme originale et leur forme actuelle :

- ceux dont les modifications se sont produites avant l'immigration de leurs porteurs¹² ;
- ceux dont les modifications se sont produites après l'immigration de leurs porteurs.

Ainsi, lorsqu'un certain nom n'apparaît pas dans Morlet (1997) ou Tosti (2006), par exemple, et qu'en plus on n'en retrouve aucune trace dans la francophonie européenne actuelle, l'étape suivante est habituellement d'aller vérifier dans un des nombreux répertoires généalogiques canadiens-français pour voir s'il s'écrit de la même façon qu'on l'a consigné au tout début ou bien s'il se présente sous une autre forme qui pourrait nous aider à en retracer

⁹ Les districts administratifs de la France sont en ordre ascendant la commune, l'arrondissement, le canton, le département et la région. Pour exemple, mon ancêtre Philippe Destroismaisons dit Picard (voir la note 3) était originaire de la commune de Bazinghen dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, le canton de Marquise, le département du Pas-de-Calais et la région (ou anciennement, la province) de la Picardie.

¹⁰ Plus spécifiquement, les frères Mathurin, Jean et Pierre Gagnon, qui ont émigré vers le Canada avec leur mère un peu avant 1640, et leur cousin cadet Robert, qui s'y est rendu séparément quelques années plus tard, provenaient de La Ventrouse dans l'Orne.

¹¹ Louis Gagné et son frère Pierre étaient originaires d'Igé dans l'Orne. *Gagné* est le dixième nom le plus commun au Québec (voir l'Appendice 1).

¹² Ceci comprend les cas où deux versions différentes d'un nom, à savoir la forme originale (ou quelque chose de très semblable) et une forme dérivée, ont été consignées dès l'arrivée d'un colon. Par exemple, les patronymes modernes *Demers*, *Hurtubise*, *Galarneau* et *Coutu* sont accompagnés des variantes respectives *Dumets*, *Heurtebise*, *Galerneau* et *Cottu* au tout début.

l'origine¹³. On doit aussi se mettre à la recherche d'autres indices, tels des formes potentiellement connexes et donc apparentées dont on connaît l'étymologie ou des toponymes qui se situent dans les régions d'origine des immigrants.

3.1 Les noms modifiés avant l'émigration

Prenons les noms *Vaillancourt*, *Coderre* et *Trépanier*, par exemple. Le premier nous vient de Robert Vaillancourt qui arriva dans la région de Québec vers 1665. Comme ce patronyme n'apparaît dans aucun dictionnaire de noms de famille, on doit se tourner vers la généalogie, et c'est là qu'on apprend qu'il était aussi connu sous le nom de *Villencourt*. Or bien que ce dernier soit également absent des différents traités d'anthroponymie française, le fait que l'immigrant en question soit originaire de la Seine-Maritime en Haute-Normandie porte à croire qu'il s'agit d'une altération de *Willencourt*, un patronyme tiré du nom d'une localité dans le département proche du Pas-de-Calais (cf. Morlet 1997 : 978).

Le nom de famille *Coderre* s'est implanté au Québec grâce à Antoine Emery dit Coderre qui est arrivé en 1665 comme soldat de la compagnie de Contrecoeur au régiment de Carignan. Bien que ce soit la seule graphie que nous fournissent les différentes sources généalogiques, l'existence en France de plusieurs formes similaires, dont *Coderc*, *Couderc*, *Coudert*, *Couder*, *Coudeyre*, nous mène à une origine des plus plausibles, à savoir le toponyme très répandu (*Le*) *Coderc*, surtout si on considère que pas moins de seize localités portant ce nom se situent en Dordogne d'où venait précisément Antoine Emery dit Coderre.¹⁴

Quant à *Trépanier*, dont on ne retrouve l'explication nulle part, le fait qu'il se soit aussi écrit (*de*) *Trépagny* et *d'Estrépagny* indique clairement que le patronyme est une altération d'*Etrépagny*, une localité de l'Eure en Haute-Normandie. Or puisque Romain Trépanier, arrivé en Nouvelle-France vers 1655, provenait du département limitrophe de la Seine-Maritime, il serait difficile de mettre en doute l'étymologie proposée. En somme, ces trois cas démontrent que ce ne sont pas tous les noms qui diffèrent de leurs homologues français qui ont été transformés en Nouvelle-France.

3.2 Les noms modifiés après l'émigration

On pourrait dire que l'anthroponymie canadienne-française proprement dite commence avec l'étude des noms de famille qui ont subi des changements depuis leur introduction en Amérique du nord. On peut diviser ces derniers en deux groupes :

- ceux qui n'ont subi que des changements orthographiques ;
- ceux qui ont subi des changements phonologiques par surcroît.

Avant d'aborder ces questions, cependant, signalons qu'en termes des trois scénarios mis en avant dans la section 1, la plupart des noms qui ont subi des modifications appartiennent néanmoins au Type I ou au Type II, c'est-à-dire que leur étymologie est soit complètement

¹³ Jetté (1983) est une source des plus fiables à cet égard mais le problème est qu'il ne tient compte des arrivées que jusqu'en 1730. Pour les arrivées ultérieures, on peut consulter le site web du *PRDH (Programme de recherche en démographie historique)* à <genealogie.umontreal.ca> qui se rend jusqu'à 1765 mais les données anthroponymiques qui s'y trouvent sont truffées d'erreurs et doivent toujours être collationnées avec d'autres sources autant que possible. Parmi celles-ci, on peut citer Fournier (1995, 2001) ainsi que quelques sites webs tels le *Fichier origine* à <fichierorigine.com/liste.htm>, *Les Grandes familles* à <grandesfamilles.org/alpha.html>, *Nos ancêtres* à <genealogie.org/ancetres>, *Nos ancêtres d'hier à aujourd'hui* à <geninfo.org/fr/index.php> et *Généalogie des Français d'Amérique du nord* à <francogene.com/genealogie-quebec/999/index.php>.

¹⁴ En fait, Antoine Emery dit Coderre était originaire de Sarrazac en Dordogne et comme il y a un *Le Coderc* dans cette commune, il semble à peu près sûr que c'est de celui-là que provient le patronyme. Il n'est pas surprenant de trouver autant de hameaux qui portent ce nom dans cette région de la France vu que *coderc* signifie 'pâturage communal' en occitan (cf. Pégrier 1997). On peut le comparer au français *pré* que l'on retrouve littéralement dans des milliers de noms de lieux.

transparente ou facile à expliquer du fait que leur forme originale se retrouve habituellement dans un des ouvrages de référence usuels. Ainsi, bien qu'on puisse rester songeur devant des noms tels que *Dépôt*, *Hévey* or *Déziel* au premier abord, on parvient à trouver sans trop de difficulté qu'ils proviennent respectivement de *Delepeau* (< *de l'Epeau*, le nom de trois hameaux dans la Loire-Atlantique), de *Devé* (< ancien français *desvé* 'fou, furieux, forcené') et de *Delguel* (< *Le Guel* en Aquitaine).

3.2.1 Les changements orthographiques

Un bon nombre de noms de famille a subi des modifications orthographiques singulières et imprévisibles, p. ex. *Chapdelaine* > *Chapdeleine*, *Charlebois* > *Charlesbois*, *Villemur* > *Villemure*, *Filion* > *Fillion*, *Faret* > *Pharet*, *Ossant* > *Aussant*, *Arel* (< *Harel*) > *Ar(r)elle*, *Marcil* > *Marcille*, *Marié* > *Marier*, *Essiambre* (< *Estiambre*) > *Essiembre*, *Deshayes* > *Deshaies*, *Maheu* > *Maheux*, *Desgagnés* > *Desgagné*, *Desgroseilliers* > *Desgroseillers*, *Pomainville* > *Pom(m)inville*~*Pommainville*, *Hén(e)ault* > *Hain(e)ault*, etc.

Certains changements sont toutefois plus répandus. Parmi les consonnes, c'est le *h* initial qui est le plus souvent impliqué, se voyant tantôt effacé et tantôt inséré. La confusion qui entoure cette lettre découle du fait que /h/ avait généralement cessé d'être prononcé au XVI^e siècle (cf. Bourciez 1967 : 125) de sorte qu'il était devenu impossible de savoir si un mot à initiale vocalique phonétiquement devait s'épeler avec un *h* ou non. Certains colons avaient déjà à leur arrivée une fluctuation dans leur nom, p. ex. *Hade-Ade*, *Harbour-Arbour*, *Hardouin-Ardouin*, *Herpin-Arpin*, *Homier-Aumier*, et ce genre de flottement s'est propagé pendant quelque temps, certains noms acquérant un *h*, p. ex. *Abel* > *Habel*, *Elie* > *Hélie*, *Emond* > *Hémond*, *Imb(e)ault* > *Himbeault*, *Yvon* > *Hivon*, et d'autres le perdant, p. ex. *Hottote* > *Autotte*, *Haguenier* > *Aga(g)nier*, *Husereau* > *Usereau*, *Harbec* > *Arbec*, *Harel* > *Arel*.

Quant aux changements vocaliques, celui qui a affecté le plus grand nombre de noms est sûrement l'introduction de *e* à la terminaison courante *-ault*, comme dans *Perr(e)ault*, *Thib(e)ault*, *Archamb(e)ault*, etc., sans doute à cause de la présence de cette lettre dans le suffixe tout aussi fréquent *-eau*, comme dans *Martineau*, *Cousineau*, *Véronneau*, etc. Bien que la variante *-eault* semble avoir existé en France, elle ne devait pas être très répandue puisque Jetté (1983), par exemple, ne cite aucun nom avec cette épellation. De toute évidence, la confusion est surtout due au fait qu'au XVI^e siècle, plusieurs changements phonologiques avaient concouru à rendre homophones *-ault*, *-eault* et *-eau*. Autrement dit, les trois en étaient venus à se prononcer /o/,¹⁵ et puisqu'il en était de même pour *-au*, *-aut*, *-aud*, *-aux*, *-eaut*, *-eaud*, *-eaux* ainsi que *-ost*, *-ot*, on peut s'imaginer la confusion qui devait sûrement régner, surtout dans une société où il y avait autant d'illettrés.¹⁶ Quoiqu'il en soit, un grand nombre de noms jadis en *-ault* ont acquis des variantes en *-eault* en FC, p. ex. *Thiffault-Thiffeault*, *Hunault-Huneault*, *Hénault-Héneault*, *Montambault-Montambeault*, *Imbault-Imbeault*, etc., et

¹⁵ Historiquement, les graphies *-ault* et *-eau* étaient censées représenter les prononciations /awt/ et /eaw/ respectivement. La première forme découlait de la terminaison germanique *-ald* qui avait subi les processus phonologiques réguliers du dévoisement des obstruantes finales (/d/ > /t/), de la vélarisation de /l/ (/l/ > /ʎ/), et de la labialisation de /ʎ/ (/ʎ/ > /w/) pour aboutir à /awt/. L'épellation *-ault* était due à un penchant de la part des scribes de l'époque de latiniser les mots en leur insérant des éléments étymologiques, comme dans *aultre* pour *autre* (< *alterum*) ou *doigt* pour *doit* (< *digitum*) (cf. Pope 1952 : 281). Quant au suffixe diminutif *-eau*, il provenait de *-el* (< Latin *-ellum*) auquel les mêmes processus de vélarisation et de labialisation s'étaient appliqués, suivis de l'insertion d'une voyelle de transition qui a changé /ew/ à /eaw/. Par la suite, la monophthonguisation de /aw/ et l'effacement des obstruantes finales ont graduellement transformé /awt/ à /o/ tandis que cette même réduction vocalique suivie d'une fusion ont fait que /eaw/ a aussi abouti à /o/.

¹⁶ Ainsi, la forme originale *Devau* a produit les variantes *Devaud*, *Devaut*, *Devault*, *Devaux*, *Deveau*, *Deveaud*, *Deveault*, *Deveaut*, *Deveaux*, *Devost*.

ce processus s'est propagé à ceux en *-eau*, p. ex. *Baribeau-Baribeault, Amireau-Amireault, Verreau-Verreault*, etc.¹⁷

Un changement très fréquent qui affecte à la fois voyelles et consonnes est celui où les patronymes qui commencent par *Saint(e)* — qui sont surtout des noms dits à l'origine — ont acquis une variante avec la forme abrégée *St(e)* de sorte qu'on ne peut jamais déterminer d'après la prononciation si on doit écrire, par exemple, *Saint-Jacques* ou *St-Jacques*, *Saint-Denis* ou *St-Denis*, *Saint-Laurent* ou *St-Laurent*, *Sainte-Marie* ou *Ste-Marie*, *Saint-Pierre* ou *St-Pierre*, etc. Si on avait à deviner, cependant, on aurait beaucoup moins de chance de se tromper avec *St(e)* puisque c'est de loin la forme la plus commune dans la majorité des cas.¹⁸

3.2.2 Les changements phonologiques

Les altérations phonologiques que les patronymes français ont subies depuis leur arrivée en Amérique du nord n'ont en général rien de méthodique ou de systématique. La seule qui ait une certaine envergure consiste dans le remplacement de la finale *-et* par *-ette* (*et*, à un moindre degré, de *-ot* par *-otte* et de *-el* par *-elle*). D'aucuns semblent croire que les formes en *-ette* sont des matronymes mais deux arguments vont à l'encontre de cette hypothèse : tous les noms qui contiennent cette graphie, et qui se prononcent donc /*ɛt*/ au lieu de /*ɛ*/, p. ex. *Audette, Vermette, Gaudette, Ouellette, Paquette*, etc., s'écrivaient en *-et* à l'arrivée des colons qui les portaient (cf. Jetté 1983), et aucune de ces formes ne se retrouve en France.

Ce changement a été provoqué par le fait que l'effacement des obstruantes finales, qui avait commencé à se manifester au XIV^e siècle, avait rencontré une forte résistance de la part des grammairiens, et se trouvait donc encore en fluctuation au XVII^e, tant au point de vue géographique que sociolinguistique (cf. Pope, 1952 : 219-224). Par conséquent, une terminaison comme *-et* aurait été prononcée /*ɛ*/ par certains locuteurs et /*ɛt*/ par d'autres.¹⁹ On peut donc s'imaginer qu'un locuteur du type dialectal /*ɛt*/ qui aurait prononcé son nom *Xet* à un transcripateur de type dialectal /*ɛ*/ aurait bien pu se le faire enregistrer comme *Xette*. Quoi qu'il en soit, il en est résulté qu'un grand nombre de noms en *-et* possèdent maintenant une variante en *-ette*, la situation étant d'autant plus compliquée que certains noms en *-et*, p. ex. *Ouellet, Ouimet, Paquet, Rinfret, Gaudet*, se prononcent toujours avec un /*t*/ final. En revanche, quelques noms comme *Charet* et *Rivet* peuvent également s'écrire *Charest* et *Rivest* pour ainsi se faire prononcer /*ɛ*/ à l'instar des formes contenant un *-est* original, p. ex. *Laforest, Genest, Ruest*.

Tel que noté ci-dessus, la plupart des noms qui ont subi des changements phonologiques constitue un ensemble totalement hétéroclite. Des voyelles, des consonnes et même des syllabes entières ont été altérées de façon tout à fait aléatoire, et aucun des changements, tels la métathèse, p. ex. *Marchelidon* > *Marchildon*, la copie vocalique, p. ex. *Prénovost* (< *Prénouveau*) > *Pronovost* ou la dissimilation consonantique, p. ex. *Gerbert* > *Jalbert*, n'est du genre que l'on voit s'appliquer de façon régulière et systématique dans les langues. Même s'il est parfois possible de conclure qu'il a pu s'agir d'analogie ou d'étymologie populaire,

¹⁷ En fait, tout ça a mené à une prolifération de variantes graphiques telles que *Aspirault ~ Aspireault ~ Aspirot, Boudrault ~ Boudreau ~ Boudreault, Journault ~ Journeau ~ Journeault ~ Journeaux, Naud ~ Nault ~ Neault, Prénovault ~ Prénouveau ~ Prénovost*, etc.

¹⁸ Ainsi, on ne trouve que la variante *Saint(e)* dans Jetté (1983), Fournier (1995, 2001) et White (1999), par exemple, mais *St(e)* a gagné tellement de terrain au cours des siècles que certains noms n'ont presque pas ou carrément plus de représentants avec la forme originale, comme le révèle n'importe quel bottin téléphonique québécois.

¹⁹ On retrouve des vestiges de cette fluctuation dans des mots comme *nuit, bout, lit, debout, quand, fait, plat* (dans le sens de 'ennuyeux'), *droit* (prononcé /*dʁɛt*), *froid* (prononcé /*fʁɛt*) qui se prononcent encore couramment avec un /*t*/ final en FC tandis qu'ils se terminent obligatoirement par une voyelle finale en Europe.

comme lorsqu'un *Leureau* vide de sens s'est transformé en *L'Heureux* ou qu'un *Dagory* s'est changé en *Gadoury* sous l'influence de *Gaboury*, la plupart des modifications ne semble rimer à rien. Voici un échantillon de noms qui illustre cette panoplie de substitutions, d'effacements et d'insertions vocaliques, consonantiques et syllabiques :

<i>Haguenier</i> > <i>Aga(g)nier</i>	<i>Jouteau</i> > <i>Juteau</i>
<i>Alavoine</i> > <i>Avoine</i>	<i>Malteste</i> > <i>Maltais</i>
<i>Bourgery</i> > <i>Bourgie</i>	<i>De Gerlaise</i> > <i>Desjarlais</i>
<i>Vautrin</i> > <i>Vaudrin</i>	<i>Hazeur</i> > <i>Lazure</i>
<i>Légaré</i> > <i>Legaré</i>	<i>Delguel</i> > <i>Déziel</i>
<i>Guillot(tte)</i> > <i>Diot(te)</i>	<i>Reguindeau</i> > <i>Riendeau</i>
<i>Patoile</i> > <i>Patoine</i>	<i>De Rainville</i> > <i>Drainville</i>
<i>Jouvin</i> > <i>Jauvin</i>	<i>Vassor</i> > <i>Vasseur</i>
<i>Marchàterre</i> > <i>Marcheterre</i>	<i>Desranleau</i> > <i>Duranleau</i>
<i>Noreau</i> > <i>Nareau</i>	<i>Estiambre</i> > <i>Essiambre</i>
<i>Foret</i> > <i>Faret~Pharet</i>	<i>Diel</i> > <i>Yelle</i>
<i>Juineau</i> > <i>Juneau</i>	<i>Jamme</i> > <i>Gemme</i>
<i>Autin</i> > <i>Hottin</i>	<i>Hotot</i> > <i>Althot</i>

4. Les noms étrangers modifiés

Comme on pourrait s'y attendre, les modifications orthographiques et phonologiques que les noms de famille étrangers ont subies n'ont absolument rien de méthodique non plus. Bien que certaines d'entre elles aient été assez radicales, la situation est foncièrement la même pour ces noms que celle décrite dans la section précédente en ce qui a trait à leur transparence étymologique relative. Autrement dit, les patronymes de Type III sont étonnamment rares. La grande différence réside dans le fait qu'il faut chercher leur étymologie ailleurs que dans les sources dont il a été question jusqu'ici. Ainsi, pour n'en nommer que quelques-unes, Michelena (1973) s'avère indispensable pour les noms basques, tout comme Deshayes (1995) pour les noms bretons, Herbillon et Germain (1996) pour les noms belges, qu'ils soient flamands ou wallons, Bahlow (2002) pour les noms allemands, y compris ceux d'Alsace et Lorraine, Reaney (1997) pour les noms anglais, Mac Lysaght (1997) et de Bhulbh (2002) pour les noms irlandais, Fucilla (1949) pour les noms italiens, Faure, Ribes et García (2001) pour les noms espagnols et Hanks et Hodges (1988) pour les noms européens en général.

4.1 Les noms anglais

Les noms d'origine étrangère les plus nombreux que portent les francophones de nos jours sont ceux d'origine anglaise et celtique (irlandais, écossais, gallois), ces derniers ayant été généralement anglicisés avant l'arrivée des immigrants. Le plus étonnant est qu'il y en ait si peu à avoir subi quelque modification que ce soit. Il n'est donc pas rare au Québec et ailleurs dans la francophonie nord-américaine de tomber sur des dénommés Marc Johnson, Gaétan Hart, Claude Ryan, Pierre Pettigrew, André McDonald, Anne-Marie Jones, Monique Blackburn, et une quantité d'autres du même genre.

Les quelques anglophones dont les noms ont été altérés semblent tous avoir en commun le fait de s'être trouvés isolés dans des milieux complètement francophones au début de la colonie, ayant été pour la plupart capturés par des Amérindiens et ensuite relâchés en terre inconnue. Si leur nom ressemblait à un nom français, l'altération pouvait s'avérer minime. Ainsi, on retrouve dans Jetté (1983) une référence à un certain Jean Edmund, un Irlandais qui avait épousé une dénommée Marie Kelly en Nouvelle-Angleterre vers 1693, et qui était arrivé

au Québec peu après si on en juge par le fait que son premier enfant y est né en 1694. Son fils unique Jean-Baptiste a francisé son nom à *Emond*, et la plupart de ses descendants semble l'avoir modifié à *Hémond*.

Les patronymes anglais qui ne ressemblaient aucunement à des noms français ont pu aboutir à des formes totalement originales. Dans certains cas, les modifications ont été mineures, comme lorsque *Dicker* s'est vu transformer à *Dicaire*, *Stebbens* à *Stébenne*, et *Casey* à *Caissie/Caissy/Quessy*. D'autres changements ont été plus radicaux. Ainsi, bien que les variantes *Hains/Haince /Hainse/Hince/Hins/Hinse* ne semblent pas trop éloignées de l'anglais *Haynes* du point de vue orthographique, le changement phonologique de /heynz/ à /ɛ̃:s/ en est un d'envergure. La métamorphose la plus complète, cependant, est probablement celle qu'a subie *Farnworth* /fa.ɪnwɔ.ɪθ/ qui est graduellement passé de *Farneth* à *Faneuf* à *Faneuf* pour aboutir à *Phaneuf*.

4.2 Les noms allemands

Les noms de famille allemands, c'est-à-dire ceux provenant non seulement de pays germanophones mais aussi d'Alsace et de Lorraine, sont sans contredit ceux qui ont subi les changements les plus radicaux. En fait, ils auraient probablement été très peu nombreux n'eût été d'un seul événement des plus significatifs. Comme l'explique Wilhelmy (1997), au début de la guerre d'indépendance américaine en 1776, environ 30 000 mercenaires allemands ont été recrutés par la monarchie britannique pour combattre les rebelles, et parmi les quelque 10 000 qui ont livré bataille au Canada, plus de 1 300 sont demeurés au Québec à la fin des hostilités. Voici un échantillon représentatif de la francisation des divers noms allemands :

<i>Beyer</i> > <i>Payeur</i>	<i>Hartung</i> > <i>Harton</i>
<i>Henner</i> > <i>Hénaire</i>	<i>Hennemann</i> > <i>Heynemet</i>
<i>Koch</i> > <i>Caux</i>	<i>Letter</i> > <i>Laitre/Lettre</i>
<i>Mayer</i> > <i>Maheu(x)</i>	<i>Schumpf</i> > <i>Jomphe</i>
<i>Dickner</i> > <i>Nickner</i>	<i>Fræbel/Fröbe</i> > <i>Frève</i>
<i>Orth</i> > <i>Horth</i>	<i>Behzer</i> > <i>Piuze</i> ²⁰
<i>Moller</i> > <i>Molleur</i>	<i>Gæbel/Göbel</i> > <i>Keable</i>
<i>Grothe</i> > <i>Grothé</i>	<i>Felz</i> > <i>Felx</i>
<i>Göbel</i> > <i>Keable</i>	<i>Schnabel</i> > <i>Schnob</i>
<i>Amringer</i> > <i>Hammarrenger/Marenger/Maringer/Marinier</i>	

4.3 Les noms basques et bretons

Bien que le basque et le breton soient des langues on ne peut plus différentes, il convient de les traiter ensemble en vertu du fait qu'elles sont indigènes en France depuis fort longtemps, en conséquence de quoi les patronymes de leurs patries respectives sont généralement demeurés inchangés en Amérique du nord vu qu'ils avaient déjà été francisés en grande partie. Ainsi, les noms bretons *Boher*, *Cadudal*, *Keréon*, *Kervoac*, *Pellan*, *Prigent* et *Tanguy* étaient devenus *Boire* (via *Beauher*), *Catudal*, *Quirion*, *Kirouac*, *Pelland*, *Prégent* et *Tanguay* avant l'émigration de leurs porteurs. Seuls quelques-uns d'entre eux ont subi des

²⁰ Cette transformation d'apparence fantaisiste est en fait solidement documentée. On sait pertinemment qu'un certain Traugott Leberecht Behzer de Varsovie s'est embarqué à bord du navire *Brittania* partant de Rotterdam en 1773 et qu'il s'est retrouvé éventuellement au Québec sous le nom de Liveright Piuze. Il a épousé Marie-Anne Aubut à Ste-Anne-de-la-Pocatière en 1786 et ils ont eu 14 enfants. Le patronyme *Behzer* n'est pas attesté dans Bahlow (2002) ou nulle part ailleurs, apparemment, de sorte qu'il pourrait s'agir d'une cacographie de *Betzer*.

modifications ultérieures, dont *Hangrion* à *Angrignon*, *Bellec* à *Bélec*, *Gour* à *Gourd*, *Bourhis* à *Boulerice*.²¹

Quant aux noms basques, tous ceux qui ont laissé leur trace en FC avaient déjà subi un certain degré de francisation avant leur arrivée au Canada. Ainsi, *Basterretxe* avait été modifié à *Bastarache*, *Bidegarai* à *Bidegaré*, *Beica* (< *Beiza* < *Beïça*) à *Béique*, *Arruzabal* à *Darosbil* (et de là à *Delarosbil*), *Etxeverri* à *Etcheverry*/*Detcheverry*, *Garibay* à *Gariépy*, *Ostigi* à *Ostiguy*, *Iturbide* à *Turbide*, *Azpiroz* à *Aspirot* (et plus tard *Aspirault*/*Aspireault*).

4.4 Les autres noms étrangers

Très peu de noms étrangers autres que ceux dont il a été question ci-dessus se sont vus altérés en FC, ce qui est tout à fait remarquable si on considère qu'il y en a eu des centaines et des centaines au cours des quatre derniers siècles, et ce non seulement de provenance européenne mais aussi d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, etc. Ce qui retient l'attention est que tout comme dans le cas des noms bretons et basques, les changements ont souvent eu lieu avant l'arrivée des immigrants. Deux patronymes qui illustrent bien cet état de chose sont *Vandelac* et *Ipperciel*/*Ippersiel* qui sont d'origine flamande. Le premier découle de *van Doolaghe* 'de Dolage', et le second est une métamorphose à peine croyable du toponyme *Niepenzele*.²² *Rodrigues* et *Da Silva* sont des noms portugais qui sont arrivés au Québec transformés en *Rodrigue* et *Dasylda* (cf. Jetté 1983), ce dernier s'étant ultérieurement diversifié à *Dassilva*, *Dassylva*, *Da Sylva* et *De Sylva*. *Salvaia* et *Rosa* sont des exemples de noms italiens qui ont été sensiblement modifiés, l'un devenant *Salvail* et l'autre *Rose*. Enfin, il en existe peut-être encore quelques autres mais si c'est le cas, ils ne sont sûrement pas très nombreux.

5. Conclusion

Si l'étude des noms de famille canadiens-français est envisagée comme une branche de l'anthroponymie française, c'en est une qui s'avère tout de même bien distincte. Le passage de quelque 400 ans depuis que des colonisateurs arrivés de France ont commencé à arriver sur la côte est du Canada – Port-Royal a été fondé en 1605 et Québec en 1608 – a entraîné des changements majeurs dans l'orthographe et la prononciation de plusieurs des patronymes qu'ils portaient. L'addition à ce fonds d'un bon nombre de noms autres que français au cours des siècles – certains de la France même, certains d'ailleurs – a aussi contribué à faire de l'anthroponymie francophone nord-américaine un domaine de recherche unique en son genre.

Dans cette vue d'ensemble, j'ai essayé de présenter l'essentiel de cette entreprise qui est encore à ses débuts étant donné que, tel que mentionné précédemment, elle n'a pas su faire l'objet de recherches systématiques jusqu'à présent. Un aspect de ce travail de recherche que j'ai tenté de mettre en évidence tout au long de cette étude, ainsi que dans Picard (2004), est l'importance capitale de tirer parti autant que possible des données généalogiques considérables dont on dispose, que ce soit dans des ouvrages traditionnels ou sur Internet. Prenons le cas des noms en *Saint(e)*/*St(e)* dont il a été question dans la section 3.2.1, par

²¹ Certains parmi ceux-ci, ainsi que d'autres qui n'avaient subi aucun changement à l'origine, en sont venus à développer des variantes. Par exemple, *Kirouac* est devenu *Kéroack*, *Kérouack*, *Kirouack* tandis que *Arcouet* et *Cadoret* ont évolué à *Arcouette* et *Cadorete* (voir 3.2.2).

²² En fait, tout indique que *Ipperciel*/*Ippersiel* provient de *van Niepenzele* où la chute de la préposition a entraîné avec elle la nasale initiale du toponyme. L'altération de ce nom est bien documentée (cf. Herbillon et Germain 1996), ayant engendré une série de variantes telles que *Hypersiel*, *Hypersier*, *Ipersiel*, *Ipercielle*, *Ypersiel*, *Ypersielle*, *Ypersier*, *Yperzeele*, *Yperzielle*, *Yppersiel*, etc.

exemple. Comme Morlet le fait remarquer, « *les noms de famille commençant par saint représentent presque tous des n[oms] de localités* » (1997 : 874). C'est aussi le cas, cependant, que « *[l]e terme saint a été apposé (dans un but ironique) à un nom de baptême, un n[om] d'origine, à un sobriquet ou représente des noms dont la syllabe initiale a été modifiée sous l'influence de saint* » (874).

Il est évident que si on ne savait rien des antécédents des immigrants qui portaient ces genres de noms, on serait incapable de déterminer laquelle de ces étymologies s'applique dans des cas particuliers (bien qu'il y aura toujours des cas qui demeureront inexplicables à cause du manque de données pertinentes). Si on considère le patronyme *Saint-Gelais/St-Gelais*, par exemple, il ne peut faire aucun doute qu'il dérive d'un nom de lieu puisqu'il n'existe qu'un seul *Saint-Gelais* en France et qu'il est situé dans le département des Deux-Sèvres dans le Poitou-Charentes, précisément là d'où provenait Simon Pradet dit Laforge et Saint-Gelais.²³ Par contre, malgré le fait qu'il existe au-delà de 100 localités qui portent le nom de *Saint-Antoine* en France, le patronyme nord-américain est sans conteste dérivé du prénom *Antoine* puisque c'était justement celui des trois colons qui portaient le surnom, à savoir Antoine Beaudoin dit Saint-Antoine, Antoine Pagé ou Lepage dit Saint-Antoine, et Antoine Vacher dit Saint-Antoine (cf. Jetté 1983).

Un cas des plus intéressants est celui de *Saint-Germain/St-Germain*, le sobriquet d'une quinzaine de colons qui ont laissé une progéniture, du fait qu'il présente les deux types de scénarios. D'une part, on retrouve Germain Gauthier dit Saint-Germain, et de l'autre, cinq individus originaires de la commune de Saint-Germain-en-Laye près de Paris et un de Saint-Germain-de-Montbron en Charente. Une recherche plus poussée ne manquerait sûrement pas de mettre d'autres toponymes à jour vu qu'il existe environ 200 *Saint-Germain* simples et composés à travers la France, auxquels on pourrait probablement ajouter des centaines si ce n'est des milliers de paroisses du même nom.

En plus des cas comme les précédents où des renseignements d'ordre généalogique peuvent nous aider à déterminer de façon plus précise l'origine d'un patronyme, il y en a d'autres où ce genre d'information peut nous éviter de proposer des étymologies erronées. Trois exemples qui illustrent bien une telle situation sont *Boire*, *Bourque* et *Veilleux* que l'on retrouve dans Morlet (1997), entre autres. Pour *Boire*, elle maintient que c'est un mot du sud-ouest de la France qui signifie 'buse', et que ç'aurait donc été le surnom d'un homme à l'esprit obtus. *Bourque* est censé être une contraction de *Bourrique*, un dérivé du latin *burrus* 'brun fauve' qui aurait désigné un homme aux cheveux et à la barbe brune. Enfin, *Veilleux* est selon elle un ancien équivalent de *Veilleur* et, partant, le sobriquet de quelqu'un qui faisait le guet la nuit.

Or il serait tout à fait fallacieux d'avancer que les patronymes *Boire*, *Bourque* et *Veilleux* ont les mêmes origines en FC que celles mises en avant ci-dessus. Les données généalogiques dont on dispose indiquent clairement que les individus qui portent le nom *Boire* descendent de Nicolas Beauher dit Laruine de Rennes dans l'Ille-et-Vilaine en Bretagne. Autrement dit, le *Boire* en question résulte de la francisation du nom breton *Boher* (cf. Deshayes 1995 : 177). Quant à *Bourque*, à l'époque où Antoine Bourg a émigré vers l'Acadie à partir de Martaizé dans le département de la Vienne dans le Poitou-Charentes au milieu du XVII^e siècle, son nom se prononçait /burk/ que l'orthographe modifiée *Bourque* visait à représenter. En ce qui a trait à *Veilleux*, tout indique que c'est une altération phonologique du nom porté par Nicolas

²³ En fait, il venait de Niort dans les Deux-Sèvres de sorte qu'il est toujours possible que son sobriquet soit issu d'une paroisse nommée *Saint-Gelais* à cet endroit vu que ceci constitue une source connue de noms dits. Par exemple, Jean-Baptiste Birabin dit Saint-Denis provenait d'une paroisse du même nom à Paris, Jean Gossain ou Gaussin était dit Saint-Germain à cause de sa paroisse d'origine à Bordeaux, et Emmanuel Vidricaire dit Saint-Hilaire était originaire de la paroisse *Saint-Hilaire* à Givet dans les Ardennes.

Vérieu ou Vérieul de Dieppe en Seine-Maritime (Haute-Normandie), un patronyme dont l'origine demeure obscure.

On ne saurait donc trop insister sur l'importance de la généalogie dans toute recherche anthroponymique nord-américaine, qu'elle soit d'origine française ou autre. Si on omettait de se prévaloir de cette source primordiale d'information, on se buterait sans cesse à toutes sortes de culs-de-sac onomastiques. Par exemple, on pourrait chercher éperdument l'origine européenne d'un nom comme *Riendeau* sans jamais y parvenir si on négligeait de consulter divers documents généalogiques qui sont les seuls à pouvoir nous révéler qu'il s'agit là d'une altération québécoise de *Reguideau*, à partir duquel on peut faire un rapprochement avec *Raguideau* (et sa variante *Reguideau*) que Morlet (1997) dérive du verbe régional *raguider* 'regarder, épier', ce qui en ferait le surnom d'une personne curieuse. De plus, le fait de savoir à travers la généalogie que l'immigrant Joachim Reguideau était originaire de Poitou-Charentes et que c'est justement dans cette région qu'on retrouve des *Raguideau/Reguideau* ne fait que renforcer l'hypothèse d'un lien onomastique avec *Reguideau*. En somme, cette méthodologie n'a cessé de donner d'excellents résultats jusqu'à présent, et il n'y a aucune raison de croire qu'elle ne continuera pas à nous permettre d'élucider l'origine des noms les plus coriaces.

Bibliographie

- BAHLOW H., 2002, *Dictionary of German Names*, University of Wisconsin, Madison.
- BOURCIEZ, E., BOURCIEZ J., 1967, *Phonétique française : étude historique*, Klincksieck, Paris.
- DAUZAT A., 1987, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Paris.
- DAUZAT A., 1977, *Les noms de famille de France*, Guénégaud, Paris.
- DAUZAT A., ROSTAING C., 1983, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Guénégaud, Paris.
- DE BHULBH S., 1983, *All Ireland Surnames*, Comhar-Chumann Íde Naofa, Faing.
- DESHAYES A., 1995, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Le Chasse-Marée/ArMen, Douarnenez.
- Dictionnaire national des communes de France*, 1992, Albin Michel, Paris.
- DUCHESNE L., 2001, « Quelques statistiques sur les noms de famille », *Bulletin de l'Institut de la statistique du Québec*, 6, pp. 4-5.
- FAURE R., RIBES M. A., GARCIA A., 2001, *Diccionario de apellidos españoles*, Espasa, Madrid.
- FOURNIER M., 1995, *Les Français au Québec 1765-1965 : un mouvement migratoire méconnu*, Septentrion, Sillery et Christian, Paris.
- FOURNIER M., (dir.), 2001, *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien*, Fédération québécoise des sociétés de généalogie, Ste-Foy.
- FUCILLA J. G., 1949, *Our Italian Surnames*, Genealogical Publishing, Baltimore.
- HANKS P., HODGES F., 1988, *A Dictionary of Surnames*. Oxford University Press, Oxford et New York.
- HERBILLON J., GERMAIN J., 1996, *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane et dans les régions limitrophes*, Uitgegeven door het Gemeentekrediet, Bruxelles.
- JETTE R., 1983, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- LAPIERRE A., 1991, « When *Auclair* becomes *O'Clair* : some remarks on Franco-American surnames », *Onomastica Canadiana*, 73, pp. 49-56.

- MAC LYSAGHT E., 1997, *The Surnames of Ireland*, Irish Academic Press, Dublin.
- MICHELENA L., 1973, *Apellidos vascos*, Txertoa, San Sebastián.
- MORLET M.-T., 1997, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, Paris.
- MOUGEON R., BENIAK E. (dirs.), 1994, *Les origines du français québécois*, Presses de l'Université Laval, Ste-Foy.
- NEGRE, E., 1990, *Toponymie générale de la France*, Droz, Genève.
- PARADIS C., LEBEL E., 1997, « Centre et périphérie : les segments anglais en français québécois », dans J. Auger et Y. Rose (dirs), *Explorations du lexique*, CIRAL, Québec, pp. 229-242.
- PEGORIER A., 1997, *Les noms de lieux en France : glossaire de termes dialectaux*, Institut Géographique National, Paris.
- PICARD M., 2004, « Explaining the “unexplained” French surnames in the *Dictionary of American Family Names* », *Onomastica Canadiana* 86, pp. 75-106.
- PICARD M., 1997, « La prononciation des mots anglais en québécois : le problème particulier des anglophones », dans J. Auger et Y. Rose (dirs), *Explorations du lexique*, CIRAL, Québec, pp. 243-251.
- PICARD M. 1983, « La productivité des règles phonologiques et les emprunts de l'anglais en québécois », *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, 3, pp. 97-108.
- PICARD M., NICOL J., 1982a, « Loanwords and concrete phonology », *Indiana University Linguistics Club*.
- PICARD M., NICOL J., 1982b, « Vers un modèle concret de la phonologie des emprunts », *Revue canadienne de linguistique*, 27, pp. 156-169.
- POPE, M. K., 1952, *From Latin to Modern French*, Manchester University Press, Manchester.
- REANEY P. H., 1997, *A Dictionary of English Surnames*, Oxford University Press, Oxford.
- TOSTI J., 2006, *Le dictionnaire des noms*, <jeantosti.com/noms>.
- WHITE S. A., 1999, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, Centre d'études acadiennes, Moncton.
- WHITEBOOK S., 1994, « The name of DeRose : translation of French family names into English », *Onomastica Canadiana*, 76, pp. 13-28.
- WILHELMY J.-P., 1997, *Les mercenaires allemands au Québec, 1776-1783*, Septentrion, Sillery.

Annexe 1. Les cinquante noms les plus courants au Québec comparés à leur classement en France²⁴

Nom	Fréquence		Nom	Fréquence	
	Québec	France		Québec	France
Tremblay	1	2613	Lapointe	26	3470
Gagnon	2	3696	Lefebvre	27	13
Roy	3	76	Poulin	28	1821
Côté	4	1343	Nadeau	29	2353
Bouchard	5	511	Martin	30	1
Gauthier	6	39	St-Pierre	31	3363
Morin	7	44	Martel	32	227
Lavoie	8	4636	Grenier	33	323
Fortin	9	436	Landry	34	961
Gagné	10	2737	Lessard	35	3965
Pelletier	11	156	Leclerc	36	95
Bélanger	12	4065	Bédard	37	4044
Bergeron	13	997	Bernier	38	367
Lévesque	14	1114	Couture	39	1614
Simard	15	2872	Richard	40	6
Girard	16	20	Michaud	41	169
Leblanc	17	159	Desjardins	42	1534
Boucher	18	116	Hébert	43	217
Ouellet	19	4750	Blais	44	1540
Caron	20	80	Turcotte	45	4750
Beaulieu	21	1341	Savard	46	3844
Poirier	22	123	Lachance	47	4750
Dubé	23	3872	Parent	48	332
Cloutier	24	4491	Demers	49	4728
Fournier	25	19	Gosselin	50	409

²⁴ Les sept noms en caractères gras (14 pour cent du total) sont les seuls qui figurent dans les deux listes. La liste des noms français provient de <<http://www.geopatronymie.com/cgi-bin/carte/hitnom.cgi?periode=5>> tandis que la liste des noms québécois se trouve à <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/noms_famille_rang.htm>. Duchesne (2001) contient des statistiques additionnelles du même genre.

Annexe 2. Les cinquante noms les plus courants en France comparés à leur classement au Québec

Nom	Fréquence		Nom	Fréquence	
	France	Québec		France	Québec
Martin	1	30	Vincent	26	197
Bernard	2	107	Muller/Müller	27	2200
Thomas	3	446	Lefèvre	28	3600
Petit	4	434	Faure	29	5000
Robert	5	79	André	30	1000
Richard	6	40	Mercier	31	58
Durand	7	234	Blanc	32	2000
Dubois	8	71	Guérin	33	314
Moreau	9	126	Boyer	34	295
Laurent	10	1400	Garnier	35	2700
Simon	11	707	Chevalier	36	443
Michel	12	580	François	37	1000
Lefebvre	13	27	Legrand	38	1900
Leroy	14	2600	Gauthier	39	6
Roux	15	616	Garcia	40	860
David	16	388	Perrin	41	2000
Bertrand	17	120	Robin	42	1100
Morel	18	442	Clément	43	283
Fournier	19	25	Morin	44	7
Girard	20	16	Nicolas	45	1100
Bonnet	21	4600	Henry	46	592
Dupont	22	183	Roussel	47	344
Lambert	23	90	Mathieu	48	177
Fontaine	24	100	Gautier	49	5400
Rousseau	25	75	Masson	50	534

AVOIR UN MECHANT LANGAGE

Du comportement social
dans les représentations épilinguistiques
de la culture vernaculaire : le cas du Québec francophone

Paul Laurendeau
Université York (Canada)

<<Ben moé, je trouve quelqu'un qui parle mal eh... qui va avoir un méchant langage, premièrement en... en sacrant ou eh... des mots des fois qui... y vont parler mal. Y vont parler autant... ché pas, y... y... y a un méchant langage là, hein.>>

(ESTRIE-VI-157-125-26)

Toujours structuralistes, les linguistes distinguent encore de façon tranchée le social du discursif, et le discursif du linguistique. Or, une telle étanchéité dans le découpage des phénomènes ne se manifeste guère – il s'en faut de beaucoup – dans la *culture vernaculaire* (au sens de Labov 1978 : 114) qui, sur ces questions, se révèle plus « héraclitienne » que « métaphysicienne ». Dans le *cadre social* (au sens de Goffman 1991) des masses non-élitaires québécoises, *avoir un méchant langage* est autant un comportement interactif de nature sociale, que la manifestation du statut de dépositaire d'un corpus de formes linguistiques fustigées. Nous travaillons à partir de fragments de discours exprimant des *représentations épilinguistiques* (au sens de Laurendeau 2004 : 431-432, Laurendeau 1994 : 131-136) tirés de deux des grands corpus de langue orale québécois (Le *Corpus Beauchemin-Martel-Théorêt* et le *Corpus de la Ville de Québec*). Les textes oraux que nous exploitons ont jailli à ce moment de l'entretien sociolinguistique où l'enquêteur cherche sciemment à créer des conditions d'insécurité linguistique chez l'informateur en abordant directement des sujets épilinguistiques (posant des questions du type : *Connaissez-vous quelqu'un qui parle bien ?* ou *Trouvez-vous que vous parlez bien français ?*). Si, initialement, l'objectif de cette partie de l'enquête était strictement dialectologique (faire produire des formes plus soutenues parce qu'autosurveillées à cause du sujet abordé), ces matériaux se révèlent aujourd'hui hautement exploitables pour l'étude de la verbalisation de l'insécurité linguistique, et des phénomènes d'identification entre comportement linguistique et comportement social qui y sont associés. La réflexion actuelle démarre en fait sur un constat d'échec. Autant la sociolinguistique variationniste a su articuler ses découvertes avec toute la souplesse et tout le relativisme rigoureux requis, autant elle a échoué lamentablement dans la portion militante de son cheminement. La transmission des vues variationnistes et leur conversion en un programme de planification linguistique conséquent, pour ne pas dire une idéologie épilinguistique

« populaire » qui soit scientifiquement adéquate, n'a pas eu lieu. En matière de représentations linguistiques, la conception scolaire avec ses normes et ses tics prévaut encore, avec toutes les caractéristiques d'une force tranquille. Les acquis descriptifs de la sociolinguistique variationniste sont restés circonscrits dans les cénacles universitaires et s'y démodent doucement... On peut blâmer qui on voudra de cet état de fait. Les appareils idéologiques d'état et les différentes instances ouvertement intéressées à enconner les masses n'ont pas les mains blanches et nous le savons. Mais la situation des représentations épilinguistiques dans une société ouverte et moderne comme le Québec actuel oblige les sociolinguistes – et nous sommes tous sociolinguistes – à un regard autocritique sur certaines de ses options et de ses certitudes. Peut-être, au bout du compte, avons-nous échoué dans la transmission de la vérité variationniste tout simplement parce que nous avons mal jugé *les résistances de la culture vernaculaire*.

1. LES RESISTANCES DE LA CULTURE VERNACULAIRE

Nos informateurs nous ont résisté et nous résistent encore. Sans l'écrire ouvertement, l'enquêteur sociolinguistique ainsi que le théoricien épilinguistique qui dort en lui ou en elle ramène, un peu hâtivement, la résistance de la culture vernaculaire à l'attitude de ce travailleur agricole évoqué dans la célèbre chanson de Leadbelly (*There's a man walking around taking names...*). La méfiance face au personnage propre qui vous approche avec un questionnaire, comme s'il s'apprêtait à vous voler quelque chose, est bien exemplifiée en (1), où l'informateur 102 du Corpus Beauchemin-Martel-Théorêt manoeuvre et finasse pour éviter de constituer une équipe de représentation (au sens de Goffman 1973a : 81-84) avec l'enquêteur. Sauf que ledit informateur 102 du Corpus Beauchemin-Martel-Théorêt est roué et retors, mais il est aussi le seul à résister si peu subtilement. En (2), avec beaucoup de générosité et sans manifester elle-même la moindre résistance, l'informatrice 183 décrit pour nous de façon détaillée le fonctionnement de la résistance de la culture vernaculaire.

(1)

A : Qu'est-ce que ce serait pour vous bien parler ?

B : Ça serait assez dur. Si je le dis pas, y n'a d'autres qui vont le dire.

A : Pourquoi ce serait dur, est-ce qu'il y aurait pas mal de choses à changer.

B : Y n'aurait pas mal.

A : Ce serait quoi ces choses-là, d'après vous ?

B : Tu es aussi ben de pas les savoir parce que ça serait trop dur.

A : Considérez-vous que vous, vous parlez bien ?

B : Non.

A : Pourquoi vous dites ça que vous parlez pas bien.

B : Quand chus mal pris ça va pas ben.

(ESTRIE-II-102-17-11)

(2)

A : Maintenant au sujet de la langue, est-ce que vous connaissez des gens qui parlent bien, selon vous ?

B : Y sont plus rare.

A : Pourquoi ? Qu'est-ce qui... ?

B : C'est un manque. D'abord nous pouvons dire que ça remonte assez loin aussi, hein. L'origine... nos premiers Français, venus de France, étaient plutôt des... peut-être paysans. Et puis ils apportaient leur foi, toute leur bonne volonté pis leur courage. Mais ils n'avaient pas la culture. Et puis alors pendant plusieurs générations, y se sont la... une classe choisie qui a pu se cultiver, se développer. Et à mesure... je dirais comme le... même s'il y avait plus de culture à l'école, et bien le langage parlé de la maison empêchait de mettre en pratique ce qu'on aurait pu apprendre. Parce que on... on se disait on va rire de soi, quoi ! Bien souvent, c'est une question de gêne... de bien parler peut-être ou d'employer le terme propre. Et puis il arrive aussi assez souvent, je prends comme dans un milieu comme ici, bien Coaticook n'est pas... y a un certain nombre de gens cultivés. Mais je dirais que la... le grand nombre de la population eh... A venir jusqu'à as... récemment, à présent bien les études se poursuivent tellement âgés que s'y ne... n'ont pas la culture quoi... c'est inutile de continuer d'étudier. Mais peut-être que certaines... employer le terme propre et pis des choses comme ça, ne serait pas compris d'un... d'un bon nombre.

(ESTRIE-VI-183-213-1)

Les résistances de la culture vernaculaire sont l'indice le plus probant du fait que la conception élitaires de la description des pratiques langagières (normes grammairiennes aux desseins les plus étriés ou description variationniste aux intentions les plus généreuses) n'atterrit pas dans des crânes vides quand elles daignent descendre vers les masses. Au contraire, les locuteurs ont sur leurs langues et leurs parures des idées très configurées et très articulées sur lesquelles ils sont les premiers à nous fournir les données les plus explicites.

2. LES ATTITUDES VERNACULAIRES DEVANT LA LANGUE

Ces données nous obligent à ravaler un peu notre condescendance de scientifique (grand avatar de la philosophie spontanée du savant s'il en fut) et à reconnaître qu'il y a, jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à plus ample évolution, un certain nombre d'attitudes épilinguistiques profondes qui agissent sur une culture vernaculaire donnée de façon suffisamment stable et durable pour ne pas être réductibles à des questions de modes ou de débats conjoncturels. La date des corpus étudiés ici ne doit pas leurrer l'amateur de vogues ultimes et frémissantes. Les attitudes dégagées ici sont très stables au Québec depuis bientôt un demi-siècle et ne se trouveront altérées qu'au rythme des évolutions lentes qui caractérisent tout fond ethnologique si on le circonscrit adéquatement.

2.1. Dévalorisation de la langue vernaculaire

La première attitude, surestimée mais bien présente quand même, c'est celle de la dévalorisation de la langue vernaculaire (au sens de Laurendeau 1985). Les informateurs qui adhèrent à ces vues jugent que la norme grammairienne est celle du seul lecte français légitime, valide, valable, beau, acceptable. En (3), on observe une fermeture complète à toute idée distincte de celle de l'idée classique de norme (Goffman 1973b : 102-103, Goffman 1987 : 233-238). Le fragment (4) nous donne à lire la prise de parti ouvertement militante contre la langue vernaculaire. En (5), c'est l'insécurité linguistique ouverte. A des degrés d'intensité divers, ces trois attitudes traversent la totalité de la culture vernaculaire épilinguistique au Québec.

(3)

*A : Euh t'es-tu d'accord quand on corrige ton langage ?**B : Oui.**A : Tu trouves pas ça un peu énervant des fois ?**B : Non.**A : Pis euh les mots que tu peux pas dire, c'est c'que tu m'as dit tantôt là comme les sacres, les moé,**B : Ouain.**A : toé les choses comme ça ? ça ça t'es... est-c'que ça t'es défendu... à peu près... de dire ces choses là ? Oui ?**B : Oui.**(VILLE DE QUEBEC- F53MEPH - 003396C/Y)*

(4)

*B : ...le langage joual va diminuer, tu sais. J'aimerais bien ça, pis ç'a déjà commencé, tu sais les gens parlent mieux.**(ESTRIE-III-145-111-31)*

(5)

*B : ...je parle joual. Je sais pas bien m'exprimer parce que chez nous on parlait pas bien. Alors disons qu'à l'école on apprend à bien parler un petit peu. On est... on est toujours sur eh... sur la clôture. Un moment donné c'est joual, un moment donné...on s'efforce de bien parler là... ça réussit pas toujours.**(ESTRIE-I-135-106-19)*

Avant d'accuser trop directement l'instruction publique de ce misérabilisme ouvertement culpabilisateur et contrit, mentionnons l'existence d'une puissante attitude lumpen-normative chez les locuteurs interrogés. Dans le cadre de cette option idéologique, moins on est instruit, plus on réclame des normes. Tout se passe alors comme si le français normé était, comme le luxe et le confort matériel, une réalité faisant l'objet d'un fort souhait d'appropriation. L'acrolecte est valorisé.

2.2. Valorisation de l'acrolecte

Le second cas de figure -massif- c'est donc celui de la valorisation de l'acrolecte, avec ou sans insécurité linguistique (souvent avec). Ici l'idée est moins dans le sens du Je parle mal que dans le sens du Ils parlent bien. En (6), on aspire à parler comme c'est dans le dictionnaire. En (7) on regrette de ne jamais avoir pris de cours de langage. En (8) on admire le modèle de René Lecavalier, commentateur de hockey mémorable du vingtième siècle, à l'éloquence soignée et à la volubilité infaillible

(6)

*A : Qu'est-ce que c'est ça pour vous bien parler ?**B : C'est employer les mots qui conviennent réellement à... bien les prononcer pis employer le bon mot pis...**A : Considérez-vous que vous-même vous parlez bien ?**B : Ah non (rire).*

A : Pourquoi vous dites ça : « Ah non » ?

B : Ah c'est parce qu'on prend nos mots de... de tous les jours là. On... on prononce pas toujours pis on parle pas toujours comme c'est dans le dictionnaire hein. Souvent « moi toi » on les met de côté.

(ESTRIE-I-106-88-7)

(7)

A : Mais qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?

B : Là je peux pas le définir, mais ché qu'est-ce que c'est bien parler. Parce que quand quelqu'un... on parle avec quelqu'un qui parle bien là eh... je veux dire ça ça nous impressionne. Moi ché ben que... je veux dire un Français là qui va avoir un... un accent pis eh... qui parle bien là, c'est beau.

A : Pis vous-même, qu'est-ce qui vous fait dire ça que vous parlez pas bien ?

B : Ben, je parle... on... j'ai jamais pris de cours de... de langage. Ché ben que j'ai été au couvent assez longtemps pour eh... chus pas... chus pas dans une qui parle le mieux mais j'essaye... j'essaye de me... de parler comme y faut. Ché que j'parle pas eh... je parle pas bien mais j'essaye de parler bien.

(ESTRIE-VI-177-181-13)

(8)

A : Par exemple, vous, vous écoutez le hockey là eh... monsieur Lecavalier qui eh... qui eh... commandite le hockey là, est-ce que vous trouvez ?

B : Oui. C'est un... c'est un type qui parle bien... à mon point de vue.

A : Oui. Vous trouvez ça. Qu'est-ce qu'y a qui eh... qu'est-ce qui vous fait dire qu'y parle bien ?

B : Ben qu'y parle bien... tu sais ça... sais pas, si eh... Je pourrais dire, en terme... vous pour... vous voulez dire vous là de... correctement, en terme... bien précis ou ce que c'est que c'est nous autres des fois qu'on le prend mieux peut-être...

A : Oui, oui

B : Parce que c'est nous autres. Des fois un autre peut ben dire ah ! J'aime pas à l'entendre, quelque chose de même. Peut-être pas parler... ça j'ai jamais remarqué ça... pour dire là, vous dire si c'est ben correct, je peux pas donner d'opinion là dessus...

A : Mais est-ce vous remarquez ça chez les gens, par exemple une personne qui parle bien, est-ce que vous allez la remarquer ?

B : Oui, naturellement que... ça... ça marque ça... ça nous frappe un peu...

A : Pourquoi vous trouvez qu'elle parle bien, par exemple une personne là... ?

B : Ben c'est... c'est... c'est que l'expression est bonne... ça me plait, quelque chose de même tu sais, à moi. Je le sais pas si... revenir à l'autre, mais tu sais pas si l'autre le trouve eh...

A : Pis vous est-ce que vous trouvez que vous parlez bien le français ?

B : Ah ! Non, moé je sais que je parle pas bien. Je suis pas... je me cultive pas assez...

A : Pourquoi ? Vous... vous pensez que bien parler c'est... Y faut être cultivé pour bien parler ?

B : Ben c'est... faut toujours... c'est comme une... y a toujours une pratique un peu là dedans hein. Et pis des fois on est pas dans... on est pas dans le genre, dans le milieu ou

quelque chose de même, des fois ben on... ça dépend du... des gens pis des fois du groupe qu'on va arriver mais... (rire).

A : Ça dépend du milieu où on est, c'est bien sûr.

(ESTRIE-II-147-83-9)

(9)

A : Qu'est-ce qui te fait dire qu'une personne parle bien ?

B : Sa prononciation.

A : Oui.

B : C'est important, pis les... l'emploi des termes justes.

A : Oui ?

B : Oui.

A : Pis, est-ce... toi, est-ce que tu considères que tu parles bien ?

B : Non.

A : Pourquoi ?

B : Parce que la prononciation pis les termes justes, je les ai pas tout le temps.

A : Quand tu dis prononciation, est-ce que tu veux dire une prononciation qui se rapproche de la prononciation française ?

B : Ah pas le langage des français, pis comme l'accent des français, là.

A : Hum, hum.

B : Moé, c'est pas ça bien parler. C'est eh... prononcer le mot tel qu'y doit être prononcé. Les français y prononcent pas... pas si identique que ça... Pis y ont un accent français, comme nous autres on a un accent canadien. Si y peuvent garder l'accent canadien tu sais, sans imiter les Français. Y vont avoir une bonne prononciation.

(ESTRIE-III-145-111-7)

Même si on ne peut pas le définir, le bon parler impressionne (voir (7)). Il est associé à un bon corps comportemental et a à voir avec le fait d'avoir été dans un bon milieu (comme on disait jadis bon usage ou bel esprit - voir (8)). Mais (mais suprême !) de longue date dans ce domaine sociolinguistique particulier et ce, malgré ce qu'en ont dit de multiples commentateurs, le modèle épilinguistique du bon parler du Québec n'est pas un modèle français. On affirme qu'il faut prononcer le mot tel qu'il doit être prononcé, sans s'aligner sur des modèles extérieurs (voir (9)). Il y a là une très ancienne quadrature déontologique qui révèle en fait que, fondamentalement, les Québécois ne rejettent pas leur langue vernaculaire.

2.3. Valorisation de la langue vernaculaire

De fait, les Québécois sont fiers de leur langue. Ils savent très nettement que la richesse sans égal de leur idiome est un des fleurons de la francophonie. Cette confiance a sensiblement augmenté avec le tournant touristique pris au Québec dans le dernier quart du 20^{ième} siècle. La valorisation de la langue vernaculaire se fait donc souvent en saillie. On observe les variantes régionales (voir (10) et noter, pour plus tard, qu'ici *mal parler* c'est *proférer des grossièretés*), la familiarité décontractée et sereine de la langue vernaculaire (voir (11)) et, bien sûr, la démarcation ouverte face à un modèle français (voir (12)).

(10)

B : Bien parler. Ben je pense qu'y a pas seulement qu'une façon... une façon de bien parler. Quoi, on a été élevés avec une langue, avec un langage ; comme y en a qui vont dire canard là pour une bouilloire y en a d'autres qui vont dire une bombe ou quoi, pis c'est naturel. Moi, toute personne qui parle naturellement, je trouve pas qu'a parle mal. A parle avec ce... ce qui nous a été montré. On a grandi avec ça. C'est pas parler mal. Ben y en a qui parlent vulgairement... parler mal, parler vulgaire... y a des termes qu'on emploie pas en tout cas, si on les cite pas mange de la marde, des affaires comme ça, mais quand même une personne ordinaire... une personne... un habitant, quoi de même va parler... Moé, je trouve ça beau quelqu'un qui parle comme il l'a appris pis avec ses... ses mots jouals des fois un peu. Je trouve pas que c'est mal parler moé.

(ESTRIE-III-246-201-9)

(11)

A : Maintenant là au sujet de la langue, est-ce que vous connaissez des gens qui parlent bien ?

B : Nous autres on a toujours parlé un petit peu joual les gens de la Beauce. C'est c'est... ça parle beauceron comme on dit. Comme mon père est né... de la Beauce... on a appris à parler d'eux autres. Et puis on a pas été aux études assez avancées pour apprendre à parler. Mais tout simplement avec les gens, on s'habitue, on a notre langage eh...

(ESTRIE-I-232-132-1)

(12)

A : Et puis eh... selon vous, est-ce que vous parlez bien, vous-même ?

B : Je parle bien le canadien (rire), le canadien-français, pas le le français, le canadien-français.

A : C'est une belle langue, le canadien-français !

(ESTRIE-VI-192-247-16)

Comme on a notre langage, et qu'on parle bien le canadien-français, le beauceron, le joual... il devient assez vite non avvenu de chercher à nous instiller un lecte qui ne s'impose à nous ni par besoin ni par choix. Conséquemment, on finit par rencontrer le groupe de locuteurs qui dévalorise la strate acrolectale.

2.4. Dévalorisation de l'acrolecte

Ainsi un phénomène qu'avait bien pressenti Labov est solidement présent au Québec : la dévalorisation de l'acrolecte. En matière de français normé (voir (13)), il ne faut pas exagérer, ne pas finir rendu trop loin de l'autre bord. C'est une affaire linguistique, mais c'est aussi une affaire rhétorique, comportementale, interactionnelle (Voir (14)). Même si on est instruit, il faut rester l'égal de tous et ne pas la ramener en disant n'importe quoi pour faire cuistre.

(13)

A : Qu'est-ce que ça veut dire pour toé bien parler ?

B : C'est pas exagérer hein. Y en en a qui veulent tellement bien parler là qu'y... on dirait qu'y ont... sont rendus trop loin de l'autre bord. Pis c'est... moé je dis que c'est parler calmement pis de bien prononcer pis de rester dans le milieu avec une belle di... diction pis...

A : Tu considères-tu que toé tu parles bien ?

B : *Non (rire).*

A : *Pourquoi tu dis ça ?...*

B : *Non, c'est eh... Franchement c'est... c'est vrai (rire).*

A : *Pourquoi tu dis que non ?*

B : *C'est parce que je me compare à d'autres, pis eh...*

(ESTRIE-III-235-189-10)

(14)

A : *Pour vous, quelqu'un qui parle bien, c'est quelqu'un qui prononce bien ?*

B : *Oui qu'on entend bien.*

A : *Est-ce qu'y a d'autres... qualités aussi ?*

B : *Bien... quelqu'un qui parle bien ?*

A : *Hum, hum.*

B : *Mais c'est quelqu'un là... la voix assez forte et pis qui mâche pas ses mots.*

A : *Oui. D'accord ! Et pis vous, selon vous, est-ce que vous trouvez que vous parlez bien ?*

B : *(Rire). Je pourrais ben parler mieux. Qu'est-ce que vous en pensez, vous ?*

A : *Moi, je pense qu'on est à peu près tous pareils.*

B : *Eh... l'instruction y fait beaucoup.*

A : *Peut-être.*

B : *Je... Non, j'aime pas quelqu'un qui va sortir les mots qu'on sait pas. J'aime mieux quelqu'un qui... même si y est instruit, qui va essayer de d'être égal à... à tout le monde, que nous sortir des choses qu'à moitié du temps qu'y savent même pas eux autres qu'est-ce que ça veut dire.*

A : *Ah ben, c'est juste pour épater.*

B : *Oui.*

(ESTRIE-V-154-73-13)

Dans un dosage subtil de sa soumission aux normes élitaires et de sa fierté vernaculaire, notre commentateur épilinguistique aspire à rester *dans le milieu avec une bonne diction*. Ce fantasme du dosage fait la synthèse du carré de tendances diamétrales déjà observées.

2.5. Valorisation d'un mésolecte (doctrine du « juste milieu »)

Ainsi, conséquemment, la bonne conscience épilinguistique québécoise est la championne incontestée du *mésolecte*. Il faut être compris de la masse, ne pas parler comme un dentiste (voir (15)). En (16) se manifeste la quadrature que cette prise de position implique. Il faut parler naturel sans trop parler *joual* (Laurendeau 1987, 1988, 1990, 1992). En (17), on valorise un bel accent, un accent pas forcé, tout en restant normé. En (18) on réclame les mots justes, les verbes à la bonne place. Il faut bien parler, quoi, mais ne pas exagérer...

(15)

A : *Puis eh... qu'est-ce que ça veut dire pour vous bien parler là, quelqu'un qui parle bien ?*

B : *Parler pour être bien compris de la masse.*

A : Hum, hum.

B : Pas employer eh... les termes... vous allez prendre si un dentiste vient là... ou un médecin, qui commence avec les termes médicaux ou les affaires... latins ou autres. On peut pas dire qu'y touche à la masse dans ce temps là.

A : Non.

B : Ça leur dira pas rien, hein. S'agit de parler dans le langage courant. Parle pas de... utiliser le joul non plus.

(ESTRIE-VI-182-195-16)

(16)

A : Qu'est-ce que c'est, pour vous, bien parler ?

B : Mais c'est bien des choses... c'est parler le plus naturellement possible, sans sans trop parler joul là, parler, un bon parler français.

A : Considérez-vous que vous parlez bien ?

B : Non.

A : Pour quelle raison ?

B : Ben disons que j'ai pas... j'ai pas suivi de cours là pis eh... j'ai pas été école assez longtemps.

(ESTRIE-VI-176-169-6)

(17)

B : Je sais qu'y n'a un, v'la pas longtemps qu'y est venu, c'est un spécialiste dans la langue. Y a raison de bien parler. Mais je trouve comme Lisette Gervais, Alain Stanké, c'est des personnes... ah c'est certain qu'y vont faire des erreurs mais eh... à première vue là...

A : Pis qu'est-ce qu'ils ont de particulier ?

B : Je trouve qu'y a un accent qui est pas eh... qui est pas forcé. Y ont un bel accent. C'est pas français de France, c'est pas eh... pas québécois eh... joul. C'est eh... je trouve qu'y ont un accent naturel.

A : Et puis vous-même, selon vous, est-ce que vous parlez bien ?

B : Quand je veux (rire). Ça dépend des gens qu'on... qu'on côtoie. Pis eh...

A : Ouais, ça dépend du milieu ?

B : Oui.

(ESTRIE-I-181-32-8)

(18)

A : Eh... qu'est-ce que c'est pour toi bien parler ?

B : Bien parler, c'est quelqu'un... qui parle sa langue correctement avec... naturellement, les... les idiomes de l'endroit où est-ce qu'y sont mais eh... qui emploie les mots à bonne place pis les verbes à bonne place pis qui... qui interchange pas. Et pis eh... c'est pas mal tout, parce que c'est pas eh... c'est pas nécessairement la... la façon de parler comme la façon où est-ce qu'on place nos mots. Mais eh... bien bien bien parler là... faut pas exagérer (rire).

A : Considères-tu que tu parles bien, toi ?

B : Non, pas moi. Moi, je parle... dans la bonne moyenne. Au Québec, je me débrouille très bien mais quand je sors, je m'aperçois qu'y faut que je fasse bien attention à ce que je dis. En France, on se fait pas ben ben comprendre. Y faut faire attention à ce qu'on dit.

A : Bon, d'accord.

B : Mais ici, c'est correct.

A : Mais eh... qu'est-ce que... pourquoi tu me dis ça que... justement tu parles dans la grosse moyenne ?

B : C'est parce qu'ici...

A : Qu'est-ce que tu as eu à améliorer, justement ?

B : Eh... absolument rien ici, parce qu'ici c'est très facile de se faire comprendre. Mais quand on... quand on parle avec quelqu'un, peut-être quoi, peut-être une personne qui visite d'un autre pays, ou quelqu'un ou... qu'on va voir quelque chose, y faut faire bien attention parce... si on parle comme on parle là... c'est ben de valeur, y a bien des choses qui va leur échapper.

A : Oui.

B : Pis... ça c'est le point de vue... ben des fois, c'est le point de vue expression aussi, mais bien des fois, c'est parce qu'on prononce pas assez bien.

(ESTRIE-III-107-1-17)

On remarquera l'acuité de la conscience variationniste des informateurs. Il faut en fait faire attention, parce qu'en France, ils ne nous comprennent pas trop trop. Entre nous, ça va parfaitement, mais il faut considérer la question de la communication hors du cercle. L'affaire est d'autant plus sensible que lorsqu'on demande à l'informateur s'il détient ce fameux mésolecte bien tempéré qu'il favorise, la réponse imperturbable est quasi intégralement que non... Mais qu'il faut aspirer à ce dosage entre la culture française du Nouveau Monde et celle de l'Ancien Monde. Il faut y tendre au mieux... Tant et tant qu'en (19), bien parler c'est à mi entre les deux, moitié canadien, moitié français.

(19)

A : Pis eh... eh... qu'est-ce que c'est pour toi bien parler ?

B : Bien parler... c'est... c'est pas pour eh... la plupart des canadiens-français en tout cas (rire). Par bien parler j'entendrais... pas comme les français non plus mais à peu près... à mi entre les deux, moitié canadien moitié eh... français. Parce que français y comprennent... on... on entend rien de ce qu'y disent.

A : (rire) Eh... Est-ce que tu considères que tu parles bien ?

B : En en... en... généralement là ?

A : Oui, oui.

B : Non.

A : Non. Pis eh... pourquoi tu me dis ça ?

B : C'est parce que... ben moé que c'est que j'entends là, par bien parler, je considère que je parle pas bien.

(ESTRIE-III-109-17-7)

Comme en (19), en (20) on fait observer, avec toute la fermeté requise, que les Français sont difficiles à comprendre. L'informatrice tire ici sa conclusion d'une expérience concrète de contact avec le français hexagonal qui la pousse – conclusivement et en toute impartialité – vers le juste milieu du mésolecte.

(20)

A : Qu'est-ce que... justement, disons vous avez un enfant, vous le reprenez sur certaines choses là, ça va être quel... quel genre de choses que... tu sais eh...

B : Bien... le le... nous autres pour dire qu'on pratique bien ça ici... C'est ça, je trouve ça ben de valeur parce que c'est beau quelqu'un qui parle bien. Mais eh... comme dire « bien » au lieu de dire « ben », comme... hum... toi, moi.

A : Hum, hum.

B : Pis eh...

A : Mais... vous, est-ce que vous considérez que vous parlez bien.

B : Non.

A : Mais pourquoi vous, vous trouvez que vous parlez pas bien ?

B : Ben on... on... voyez vous, on on s'est laissé aller, on... on parle pas le... je trouve qu'on... on aurait pu... Y en a qui s'habituent à parler mieux que ça, plus...

A : Mais eh... disons bien parler le français là, qu'est-ce que ça implique ?

B : Bien pas dire de mots anglais.

A : Oui.

B : Puis les dire... tel que comme je vous dis là... « bien » au lieu de dire « ben »...

A : Prononcer comme le français de France ?

B : Oui. Ben peut-être pas comme les Français de France parce que les Français de France réel... tel que les Français là...

A : Hum, hum. Voua aimeriez pas qu'au Québec on parle comme en France, c'est ça ?

B : Bien les vrais vrais Français sont difficiles à comprendre, hein.

A : Oui, oui.

B : Parce qu'on va à un théâtre français là, pis je me rappelle anciennement là qu'y avait des vues françaises là. Même encore si on a ces vieilles vues là en français là, sont difficile à comprendre. Pas parce que le langage est... est vilain ou... c'est pas... c'est pas beau comme... Un Canadien qui parle très bien là le le français, c'est mieux qu'un Français qui parle... J'aime mieux ça moi, toujours.

A : Oui, oui. D'accord.

(ESTRIE-VI-121-65-23)

Profondément senti comme la pierre de touche de la doctrine normative de la culture vernaculaire québécoise, ce mésolecte à *mi entre les deux* est un objet intégralement fantasmé. Il n'y a pas plus de français mésolectal stabilisé au Québec qu'il n'y a de *langue standard* nulle part ailleurs. C'est que l'option mise de l'avant est moins celle d'une stratégie linguistique que celle d'une tactique discursive et interactionnelle. Il faut *ne pas exagérer* dans les deux directions et surtout, naviguer à vue, c'est-à-dire surveiller le co-énonciateur en une sorte de pragmatique continuellement renouvelée des postures et des positions (Goffman 1987 : 133-166).

2.6. Dévalorisation de l'interlecte

Ici c'est le consensus massif. L'interlecte, même si on est bilingue, n'est pas convenable. En (21) on nous annonce qu'il faut séparer le bon français du bon anglais et bien distinguer les deux. En (22) se manifestent les indices d'une conceptualisation fondamentalement

francophone monolingue de ce phénomène : l'apparition des exemples rituels, imputés aux francophones hors-Québec et fantasmés en grande partie.

(21)

A : Connaissez-vous des gens qui parlent bien ?

B : Ah ben j'en connais plusieurs mais y parlent à peu près comme moé. Pas trop bien.

A : Oui. Mais y a des gens qui parlent vraiment bien là, en connaissez-vous ?

B : Ben je croirais que les Français que je connais parlent bien. Peut-être mieux nous autres mais je je... sais pas s'y parlent le français meilleur que nous autres.

A : Qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?

B : Ça... ça serait parler bon français mais comme ça ça... marchait pas anciennement par ici. Ça é... ça fait plusieurs années d'abord que c'est mêlé par ici. Ça fait que...

A : Mais bien parler qu'est-ce que ça serait pour vous ?

B : Bien parler ce serait quand on parle français parler bon français, pis quand on parle anglais le parler comme y faut aussi. De bien parler... que soye une langue ou l'autre pourvu qu'y est bien parlé. C'est pas de différence.

A : Considérez-vous que vous parlez bien vous français ?

B : Non, y me manque des mots. Des mots comme je vous dis que j'ai appris à... quand chus allé en lan... en anglais qui m'ont resté. Pis des fois j'ai cherché en français.

(ESTRIE-I-105-211-9)

(22)

A : Qu'est-ce que c'est pour vous que bien parler ?

B : Bien disons que, premièrement, je crois que c'est pas parler comme on peut dire complètement le... le slang. Si vous voulez comme on pourrait dire : « Espère-moé su le corner, je vas comebacker dans une demi-heure ». Ça c'est un peu forcé. Maintenant je pense que le langage canadien eh... c'est un... On est pas obligé de parler comme les Français de France. J'ai rien à leur envier parce qu'eux autres mêmes selon chaque région ont des... des langages assez pittoresques. Y ont le patois pis et cetera. Et puis c'est quelqu'un qui a une bonne prononciation eh... assez et puis, disons, qui peut s'exprimer clairement pour que les personnes de leur entourage le comprennent.

A : Est-ce que vous considérez que vous parlez bien ?

B : Je dirais pas eh... peut-être que non parce que je me laisse aller assez souvent à eh... d'anglicismes ou d'autres choses dans le genre.

(ESTRIE-III-22-177-16)

2.7. Valorisation de l'interlecte

Les Ontarois (franco-ontariens), les Fransaskois (francophones de la Saskatchewan) et les Acadiens auraient des vues bien différentes sur cette question de la présence et de la jouissance interlectale en posture de parler vernaculaire. Mais ici (voir (23)), au Québec, la seule valorisation timide et timorée qu'on fait de l'interlecte passe par la construction d'une valorisation par tout le dispositif normatif français de certains emprunts à l'anglais.

(23)

A : Roger Gosselin

B : Oui.

A : Puis pourquoi disons vous choisissez ce bonhomme-là en particulier ?

B : Ben c'est parce que... pour les programmes que je regarde moi j'écoute les nouvelles au Dix le mid... le le soir là pis je trouve qu'y... y a un beau langage. Pis on le comprend bien facilement... Pis y en a beau... y en a beaucoup d'autres. Mais... c'est parce que je m'adonne à regarder ce programme là.

A : Puis pour vous qu'est-ce que ça veut dire exactement bien parler ?

B : Bien, bien parler... c'est pouvoir le comprendre facilement... sans trop de... de jargonnage.

A : Oui, oui, d'accord. Puis est-ce que vous pensez... d'après vous là, est-ce que vous trouvez que vous-même vous parlez bien ?

B : Pas tout le temps.

A : Non ?

B : Pas tout le temps. C'est parce que... des fois ça va arriver qu'on va glisser des petits mots anglais, hein... mais à présent y paraît qu'y en a beaucoup de mots anglais francisés, hein, qu'on peut dire en français.

A : Oui, oui, c'est exact.

(ESTRIE-VI-197-275-7)

2.8. Analyses ouvertement variationnistes

La conscience variationniste au sens labovien classique a sa présence. Elle co-existe du reste, en une harmonie drolatique, avec les vues normatives les plus roides. L'avant-dernière réplique de B en (24) est le cocktail le plus patent du normatif et du variationniste qu'on puisse imaginer.

(24)

B : C'est sûr que si tu t'exprimes trop en joul, t'as des chances de pas êtres compris bien souvent, tu vas être compris par celui qui parle joul comme toi, mais celui qui parle... un bon français ou n'importe quoi, i... i... i va chercher qu'est-ce que ça veut dire, au niveau des étrangers ou n'importe quoi, tu risques de pas être compris, c'est vrai.

A : Comme ceux qui parlent joul, vous pensez qu'c'est une minorité.

B : Oh !... là, moi j'pourrais pas établir de... moi, c'parce j'en connais pas tellement tellement, j't'avoue, j'en connais pas beaucoup, je sais pas s'i sont en minorité, y en a peut-être plus que j'pense.

A : Hum ! Hum !

B : mais personnellement, j'en connais pas assez.

A : Pis bien parler pour s'respecter, vous avez déjà entendu ça aussi ?

B : Ben... moi j'calcule que que celui qui parle pas bien pis que... y a toujours été élevé que y a pas entendu mieux, i... s'respecte tout autant qu'un autre, là, franchement, j'trouve que c'est pousser un p'tit peu loin ça,

A : Hum !

B : j'veux dire, c'est s'respecter, dans la mesure de c'que tu connais, j'veux dire, celui qui parle joul pis qu'y a jamais été ailleurs pis que... tout l'monde autour de lui parle comme ça pis qu'y a pas entendu parler autrement ou... j'ai pas l'impression qu'i... s'respecte moins qu'toi, j'pense pas, non, moi celle-là, j'la trouve un peu forte, ça dépend peut-être, celui qui l'a dit là, de quelle façon i le voyait.

A : Hum !

B : mais si vraiment mal parler c'est, c'est... c'... parler joual, c'est pas s'respecter là, je l'crois pas.

A : Pis le slogan là, le dernier qui a été lancé par le... parti québécois, c'est « moi, mon français je l'parle par cœur », j'sais pas si vous avez vu des annonces

B : Non, moi j'ai vu ça ça

A : ou euh... à 'télévision.

B : Excuse, j'vas aller fermer l... j'vas aller fermer, mais n'empêche, Madeleine, en parlant de langage là,

A : Hum ! Hum !

B : y a rien d'plus facile que d'abîmer ton langage, t'as rien qu'à te tenir à peu près un mois d'temps avec des gens qui parlent pas très très bien pis tu vas faire exactement pareil, tiens-toi un autre mois avec des gens qui parlent très très bien, pis tu vas recommencer à bien parler, moi j'dis qu'le parler, ça y fait beaucoup dans le milieu où tu es

A : Hum ! Hum !

B : moi la première, j'suis sûre sûre sûre que si j'tombe avec des gens qui respectent énormément leur langage là pis qui font bien attention, j'vais prendre l'habitude de faire exactement la même chose, ça, ça déteint sur toi, pis mal parler, c'est exactement pareil, j'en suis sûre, ça doit être bien difficile de garder un très très beau français si tu vis durant des années avec des gens qui parlent un français ni plus ni moins euh... a là, regarde, tu vas voir des gens qui s'en vont, qui parlent comme toi et moi, qui s'en vont en France pour deux ans, regarde quand i reviennent, c'est c'est pl... c'est plus fort que nous autres j'pense, tu l'prends ça sans l'vouloir, si t'apprends à parler anglais, dans... ça dé... ton anglais est bon d'après l'contexte où tu l'apprends aussi, ça y fait beaucoup le milieu qu'tu fréquentes, sur ton parler. Tu vois souvent des groupes un moment donné,

A : Excusez

B : tu vois des groupes un moment donné là pis y en a un nouveau qui arrive puis euh... i parle pas d'la même façon qu'toi, i parle pas d'la même façon qu'toi, mais au bout de six mois tiens, tu vas voir l'évolution qu'y a fait un moment donné, i s'met à parler comme tous les autres, c'est remarquable, le parler c'est ça.

(VILLE DE QUEBEC- F62MEPH - 004001D-004003D)

(25)

A : Eh... qu'est-ce que c'est pour toi bien parler ?

B :Eh... on peut envoyer les mots très joual puis bien parler. C'est se faire comprendre. C'est s'adapter à la personne à qui on veut communiquer...

A : Bon d'accord. Eh... est-ce que tu considères que toi-même tu parles bien d'abord, selon cette conception là ?

B : Non. J'essaie de m'adapter à qui c'est que je veux parler. Vu... vu... vu que mes parents étaient des Beaucerons, ben je peux aller dans Beauce (rire) pis communiquer plus facilement peut-être.

(ESTRIE-III-120-43-8)

(26)

A : Vous trouvez que ç'a une tendance à toujours aller de moins en moins bien [la langue française - P.L.] ?

B : Bien ça dépend là de... des gens là. Y... y en a qui vont très bien le parler mais y pourront pas l'écrire pour qu'on le comprenne. Et pi y a ben des mots qui se diront pas comme les nôtres hein, comme ceux qu'on a appris. Nous autres on a appris un jargon français ni plus ni moins. Je pense que nos mots sont plutôt jargon. Les eh... d'ici trois quatre générations, on comprendra peut-être pas les mêmes mots que... qu'y nous disent.

(ESTRIE-IV-138-111-23)

Conceptualisée sous des notions riches parce que non dégrossies ou délavées par une science – comme le concept de jargon en (26) –, la version québécoise de l'épilinguistique variationniste est articulée dans la doctrine à axiologie d'action résumée préalablement en (25). Bien parler, c'est se faire comprendre. C'est s'adapter à la personne avec laquelle on veut communiquer. Il est clair que par cette conception, le locuteur exprime haut et fort sa résistance à l'élite épilinguistique de sa société.

3. ANALYSES VERNACULAIRES FUSIONNANT DES PRATIQUES DISCURSIVES ET DES COMPORTEMENTS SOCIAUX

Ce que l'on dégage ici c'est ni plus ni moins qu'un cadre de *figuration* (Goffman 1974 : 15-17) épilinguistique. Et, dans sa stabilité comme dans ses spécificités, ce cadre de figuration épilinguistique manifeste un fait (puissant et mal connu) de la culture vernaculaire en matière de représentations sur la ou les langue(s). Il y a une fusion non dichotomisante entre pratique discursive (dont la langue en action) et comportements sociaux et interactifs dans la constitution globale de la figuration interactive dans cette culture vernaculaire spécifique.

3.1. Maintien d'une dichotomie entre langue et pratique discursive

Dans un nombre non négligeable de cas, la dichotomie entre langue et pratique discursive est maintenue dans l'analyse. En (27) l'informateur nous signale qu'il ne déteste pas Jean Malo mais que Jacques Tremblay parle mal parce qu'il semble mélanger des tiges. En (28) l'informateur considère qu'il parle mal parce que parfois on trouve qu'il parle trop vite.

(27)

A : Maintenant au sujet de la langue, est-ce que vous connaissez des gens qui parlent bien ? Qui selon vous parlent bien ?

B : Pas beaucoup.

A : Non.

B : Non.

A : Disons, est-ce que vous auriez remarqué des annonceurs à la télévision ou à la radio qui parleraient bien, selon vous ?

B : Ben c'est à dire eh... tu veux dire qui parlent en termes ou ben donc si c'est le... le... leur timbre de voix qui est bon ou ben donc eh...

A : Ben je sais pas là. Ça dépend de...

B : Ben non mais tu sais eh...

A : Ché pas moi. Mais qu'est-ce que c'est d'après vous, d'abord, bien parler ?

B : Ben c'est-à-dire, c'est celui qui a moins de... Si tu veux que...

A : Hum, hum. Pis est-ce que vous en connaissez disons des... des annonceurs à télévision qui parlent bien selon l'idée que vous vous faites vous de bien parler ?

B : Ben c'est-à-dire eh... j'hai pas Jean Malo, si tu veux, le midi là. Jean Malo, Y va te dire son affaire là lui pis eh... Bien parler, si tu veux. Compreneable. Tandis que tu vas prendre Jacques Tremblay, ça va être comme des tiges qu'y va mélanger avec qu'est-ce que c'est qu'y veut dire. Ou encore ben y essaie à se faire des farces pour rire de lui-même. Tu sais eh...

A : Je comprends, je comprends. Est-ce que vous considérez que vous-même vous parlez bien ?

B : Non.

A : Non. Mais pourquoi vous nous dites que vous parlez pas bien ?

B : Ben c'est parce qu'on été habitué de même à... à pas parler.

(ESTRIE-VI-103-1-17)

(28)

A : Mais justement, qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?

B : Ben, bien parler là, j'entends par bien parler c'est l'idée que... une personne va bien prononcer ses mots. Ensuite de ça, ben tu sais, y... y dira pas n'importe quoi.

A : Est-ce que vous, vous considérez que vous parlez bien ?

B : Pas toujours.

A : Non, pourquoi faire vous dites ça ?

B : Ben des fois, on trouve que je parle trop vite.

(ESTRIE-VI-222-333-16)

3.2. Nature discursive et comportementale de la vulgarité

Mais en fait, un traitement unitaire de la vaste réalité discursive reste solidement en place dans la culture vernaculaire. La coupure saussurienne n'est pas passée dans la chair épilinguistique des masses. Le rasoir d'Okkham non plus, pour tout dire, et la recherche de la simplicité encapsulée des explications n'est pas un critère particulièrement éminent. Il y a un certain vague qui est le garant circonspect face à une certitude positiviste qui s'ignore mais se devine.

En (29) et (30), la vulgarité fait partie intégrante du *mal parler*. Il n'y a pas de coupure donc, d'avec le référent...

(29)

A : Maintenant au sujet de la langue, est-ce que vous avez remarqué, disons à la télévision ou à la radio des gens qui, d'après vous, parlent bien ?

B : Ah toutes les personnes qui vont là, elles parlent toutes bien, à supposer là.

A : Oui, d'accord. Puis...

B : Les artistes.

A : Mais qu'est-ce que ça veut dire pour vous bien parler ?

B : Bien prononcer. Bien prononcer eh... Pas... de... des mots vulgaires eh... à la télévision là.

A : Pis d'après vous, est-ce que vous même vous parlez bien ?

B : Quand je fais attention.

(ESTRIE-I-133-167-1)

(30)

A : Pis qu'est-ce que ça veut dire pour vous bien parler ?

B : Bien parler pas dire toujours des... des petits maudits ici pis eh... des calikes pis toutes sortes de petits mots là eh... prononcer bien ses mots.

A : D'après vous, est-ce que vous même vous parlez bien ou eh... ?

B : Chus dans la moyenne, sans parler trop bien ni trop mal.

(ESTRIE-V-163-91-10)

3.3. Fusion entre discours et comportement social et/ou politique

La fusion entre discours et comportement social ou politique est un trait saillant de la culture québécoise. En (31), comme en (24) d'ailleurs, l'équipe Deshaies a manifesté une compréhension remarquable du phénomène unitaire auquel je fais référence ici. On donne à l'informatrice à analyser les principaux slogans de la planification linguistique québécoise. L'informatrice commente, réproouve ou approuve. La langue, interaction discursive, la richesse rhétorique, les options politiques co-existent de front dans une solide harmonie en cette rhapsodie de commentaires.

(31)

A : Pis y en des campagnes publicitaires concernant la langue, pis y avait des slogans qui étaient lancé « Bien parler c'est s'respecter ».

B : Oui

A : ça vous dit quelque chose ça ?

B : Là là disons j'me rappelle pas, peut-être que je l'ai vu mais...

A : Mais s... vous trouvez qu'c'est juste ? Quelqu'un qui parle bien se respecte ?

B : Bien disons, bien parler euh... ça dépend disons s... c'est attendu qu'ça, ça, quelqu'un qui parle bien ça nuit pas. Mais ça veut pas dire, moi j'ai pour mon dire que si une personne parle bien, ça veut pas dire qu'a s'respecte... Autant qu'un autre... autant qu'une autre per... Y en a d'autres personnes qui ont..., peut s'respecter aussi bien en... Mais c'est attendu que disons qu'une personne qui parle bien euh..., peut peut-être s'respecter plus qu'une autre, là là vous m'prenez pas mal (rire)

A : Oui (rire) Pis y avait un slogan aussi euh... voyons « Bien parler pour être bien compris »

B : Oui de c'côté-là par exemple, ça parc'que, disons des fois des gens là euh... euh... si euh... si la personne... Pour être bien compris, i disent toujours, qu'c'est toujours mieux que, quand c'est bien parler, c'est plus facile de comprendre. Tandis que s... si c'est parlé à demi-mot, y en a qui vont, euh... disons euh..., parler euh... euh... pas à double sens mais dire entre les lignes là disons. Y en a qui disent « Ah ben j'ai dit ça mais comment ça t'as pas compris, fallait lire entre les lignes ! » Mais c'est pas toujours facile y en a, y des personnes qui vont comprendre..., vous avez pas, vous avez pas besoin d'dire... euh... une phrase... vous allez dire quelques mots pis « mon doux Seigneur » eux autres i vont deviner pratiquement.

A : Hum, hum.

B : Tandis qu'd'autres ben si tu... comment j'pourrais dire donc, entrer dans les détails à, ben disons i vont comprendre mieux qu'd'autres. Moi j'ai pour mon dire que bien parler bien euh... c'est toujours mieux compris que mal parler d'après moi. (rire).

A : Hum, hum. Pis là y en eu un avec le P.Q. là, « Moi mon français, je l'parle par cœur ». J'sais pas si vous avez vu des affiches dans les écoles

B : Oui ça j'ai vu ça oui

A : Bon

B : Mais moi disons chuis pas séparatiste ça (rire)

A : Non, non ben c'est pas c'que j'vous demande. Mais trouvez-vous que euh... Qu'est-c'que ça veut dire là, ce slogan-là ?

B : Vous vous dites comment bien... ?

A : « Moi mon français, moi mon français, je le parle par cœur ». Y a un coeur là sur les affiches.

B : Oui ça je l'ai déjà vu. Oui, oui, oui, oui, j'ai déjà vu ça.

A : Est-c'que vous vous êtes attardée là

B : Disons...

A : ...pour savoir qu'est-c'que c'est ?

B : Moi disons euh... moi j'trouvais que, euh... ça moi, t... moi personnellement, moi j'pensais que eux, i faisaient ça pour euh... détruire l'anglais. Je l'sais pas là disons, mon, mon point d'vue d'abord hein ! eux euh... l'anglais pré..., disons i sont pas beaucoup pour l'anglais disons, i sont obligés d'en, d'en accepter un peu mais par contre... Pis moi j'pensais que, disons, en écrivant ça là disons que ça voulait dire que c'était seulement qu'le français que le, le, i voulaient pas entendre parler du tout d'anglais.

A : Hum, hum.

B : Moi j'l'ai pris comme ça.

A : Ouais.

B : Mais par contre... si réellement c'est comme ça qu'c'est pensé là, je l'sais pas si c'est ça qu'ça veut dire exactement. Mais moi, moi c'que j'pense moi, c'était pour euh... disons que les gens pensent seulement qu'en français, et non en anglais.

A : Ouais. les campagnes publicitaires-là là, est-c'que, à qui vous pensez qu'ça s'adresse ?

B : Moi j'dis qu'ça s'adresse à... à un groupe de gens disons euh... comment j'dirais ben ça donc euh..., qui... i... comment j'pourrais dire donc, ceux qui... qui sont faciles de..., i sont naïfs, qui prennent tout euh... tsé i lisent ça pis eux autres « Ah mon doux Seigneur » tout suite eux autres « Ah ben c'est certain, on... », tsé qui..., qui prennent tout euh... comment j'pourrais dire donc, euh... piét. Eux autres i l'ont, i, i voient ça là, « Ah ça du bon sens ça, c...,

A : Oui

B : ben oui on veut pas, « tsé i... J'trouve c'est des, i prennent les gens naïfs moi avec ça, d'après moi les gens qui prennent.

A : Vous, là, est-c'... est-c'que vous vous sentez concerner par ces campagnes publicitaires-là ?

B : *Non, moi j'me suis, moi d'abord j'me dis euh... euh... moi je, je, du côté euh... Français, je, chuis canadienne-française, pis je renie pas ma race, mais chuis canadienne.*

A : *Hum*

B : *chus pas québécoise, chus canadienne.*

A : *Oui, oui.*

B : *(Rire) Pis euh... chus québécoise dans un sens mais disons tsé, du côté J'trouve que moi là, par ces p..., ces campagnes publicitaires-là que, euh... i veulent trop euh... le... fran..., euh... disons se francise... seulement qu'le français et puis détruire... le capitalisme comme on dit, les anglais. Et pis j'trouve que disons on a besoin d'l'angalis, que i faudrait pas seulement que, c'pas seulement qu'avec euh... les p..., les p'tits français qu'on pourrait vivre.*

A : *Hum.*

B : *Parc'que disons du côté français, qui commence par euh... l'enseigner comme i faut l'français, pis après ça ben, i, i l'en mettront des, des campagnes publicitaires.*

(VILLE DE QUEBEC- F60MEPH - 003857G-003859G)

3.4. Calme, pondération, contrôle de soi, stabilité du propos et éloquence

Il apparaît de plus en plus nettement que les critères comportementaux sont des critères cardinaux dans la définition que la culture vernaculaire se donne du bon parler. Ainsi, de (32) à (39) bien parler c'est bien agir dans l'interaction. En (32), bien parler c'est ne pas dire n'importe quoi et être éduqué. En (33), c'est dire ce que l'on ressent avec les mots appropriés. En (34), c'est le laconisme qui touche juste. En (35) c'est quand *on est pas mêlé*, quand *on avance*. En (36) c'est avoir l'esprit présent, bien enchaîner ses mots. Pour bien parler en (37), il faut être instruit certes, mais il faut surtout parler avec bon sens. En (38) Michelle Tisseyre parle bien parce qu'elle emploie les termes exacts et n'hésite pas. *A parle pis c'est courant*. En (39) on exprime de l'admiration pour *un gars qui a une routine* (verbale), *qui aime à bien faire les choses*.

(32)

A : *Qu'est-ce que ça veut dire pour vous bien parler ?*

B : *Ah bien parler, c'est beaucoup. J'aime ça quelqu'un qui parle bien.*

A : *Mais qu'est-ce qui fait qu'on parle bien ?*

B : *Ah bien parler. C'est quelqu'un qui dit pas n'importe quoi.*

A : *Est-ce que vous considérez que vous vous parlez bien ?*

B : *Non, moi je parle pas bien.*

A : *Pourquoi ?*

B : *Pourquoi ? Parce que chus pas assez instruite (rire).*

A : *Vous pensez qu'y faut être instruit pour bien parler ?*

B : *Bien une personne qui a bien é... été élevée à peut bien parler pareil. Mais ça dépend de la mère, comment ce qu'al a instruit ses enfants. Mais y faut qu'y en profitent.*

A : *Oui.*

B : *Moi, j'en ai qui en ont pas profité (rire). Ah...*

(ESTRIE-I-171-181-7)

(33)

A : Eh... Qu'est ce que ça veut dire ça, pour vous, bien parler ?

B : Eh... bien parler d'abord eh... c'est être capable de bien articuler, hein... Ensuite ben, c'est d'être capable de s'exprimer en... Etre capable... être capable de dire... tout ce que vous voulez exprimer, tout ce qu'une personne ressent, dans les mots appropriés.

A : Est-ce que vous considérez que vous, vous parlez bien ?

B : Eh... non (rire).

A : Mais pourquoi... pourquoi vous nous dites non, justement ?

B : C'est parce que... je trouve qu'y m'en manque beaucoup. C'est-à-dire que... y me manque du français, hein.

(ESTRIE-II-131-33-18)

(34)

A : Maintenant, qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?

B : Bien parler. Ça c'est un peu dur à expliquer. Bien parler... c'est une personne qui a un peu d'instruction, plus que moé toujours. Et pis... qui sait... qu'on peut bien parler mais que ça veut pas dire, des fois, des grands choses, mais y en a d'autres qui vont dire quelques mots, pis ça va être bien parler ça va vouloir dire... ça va vou... valoir un discours... d'après moé c'est... C'est ça qui est bien parler.

(ESTRIE-II-242-255-6)

(35)

A : Mais eh... pour toi justement là, qu'est-ce que c'est bien parler surtout ?

B : Oh bien parler c'est... c'est de savoir ce que quelqu'un dit. Y en a qui parlent pour rien dire mais y en a d'autres qui parlent pis qui veulent dire de quoi, sont intéressants à entendre parler. Comme René Lecavalier, on... on va l'entendre parler tu sais y est pas tout le temps mêlé... mélangé comme je peux l'être dans ça là. Et pis (rire) ça avance son affaire tu sais. Y est... y est pas à dépourvu de mots et pis eh... ça va bien.

A : Mais comme ça toi, est-ce que t'es... est-ce que t'es satisfait ou est-ce que tu considères que tu parles bien ?

B : Non, parle bien, ch... chus pas un gars qui parle ben ben.

A : Eh... pour quelle raison ?

B : Ben disons qu'y en as qui sont... on peut dire qu'y en a qui sont pires que moi mais y en a beaucoup qui sont meilleurs (rire). Disons que je peux être dans moyenne.

A : Mais qu'est-ce que c'est qui... qui te fait dire que...tu parles pas, disons parfaitement ou eh... ?

B : Ah ça, ah ça parfait, ça y en a pas qui parlent parfaitement ! Parce que le parfait ça, c'est assez dur à obtenir. Mais disons qu'on a été dans un milieu tu sais pour eh... pour être dans moyenne, disons, on est pas pire que les autres.

(ESTRIE-III-112-29-15)

(36)

A : Pis qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ? Qu'est-ce que ça veut dire ?

B : Je trouve c'est... Bien parler... de bien prononcer premièrement puis eh... de pouvoir répondre à une personne mais avoir l'esprit présent puis pouvoir répondre à une

personne sans avoir à dire eh... eh... eh... pis pouvoir enchaî... enchaîner ses mots. Puis il faut surtout répondre à une personne qui... qui te prend comme ça au hasard pis tu sais que tu ne bafouilles en fin de compte, que tu saches... faire une bonne phrase bien construite, calme et calmement surtout (rire).

A : D'accord. Est-ce que vous considérez que vous-même, vous parlez bien ?

B : Eh... mais je trouve que je... je parle un peu trop vite. Je... je trouve, d'après moi, je parle un peu trop vite. Quand je prend mon temps pour bien parler, je suis capable de bien parler mais... c'est parce que je voudrais trop parler trop vite puis je le sais pas. Je trouve que je parle un peu trop vite.

(ESTRIE-III-140-81-8)

(37)

A : Qu'est-ce que ça veut dire, pour vous, bien parler ?

B : Ben pour bien parler, y faut être assez instruit.

A : Oui, vous pensez.

B : On a toujours plus de chances, oui, toujours plus de chances de mieux parler. Mais, c'est surtout parler avec bon sens.

A : Pis pensez-vous que vous-même, vous parlez bien ?

B : Ah non, ça pourrait être pas mal mieux que ça.

A : Qu'est-ce qu'y aurait, disons, à améliorer pour que vous parliez bien ?

B : Ah faudrait que je m'appliquerais premièrement. Faudrait s'appliquer passablement pour eh...

A : Pis en vous appliquant, est-ce que vous parlez bien ?

B : C'est amélioré.

(ESTRIE-IV-137-89-12)

(38)

A : Au sujet de la langue, est-ce que vous connaissez des gens qui parlent bien, des gens que... on voit à la télévision par exemple, des gens qui...

B : Je trouve qu Michèle Tisseyre, qu'a parle bien.

A : Pourquoi, qu'est-ce qui vous fait dire que elle parle bien ?

B : Disons qu'elle emploie les termes exacts et puis qu'a n'hésite pas. A parle pis c'est courant.

A : Est-ce que tu considères que toi tu parles bien le français ?

B : Non.

A : Pourquoi ?

B : Parce que je trouve que j'ai pas la parole assez facile.

(ESTRIE-V-114-17-1)

(39)

A : Qu'est-ce qui vous fait dire que... cet homme là parle bien ?

B : Sa manière de s'exprimer, sa... sa routine habituelle. C'est un... c'est un gars qui... qui a une routine de ce genre-là. C'est un gars qui aime à bien faire les choses.

A : Pis qu'est-ce que ce serait pour vous bien parler ?

B : Dire son opinion franchement, sans sans ri... essayer de rire du monde, sans se croire au dessus des autres.

(ESTRIE-VI-188-229-7)

Ici, il faut observer l'astuce de l'équipe Beauchemin-Martel-Théorêt. Une question du type *Qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?* est plus une invite à l'approche unitaire que ne l'aurait été, par exemple, *Qu'est-ce que c'est pour vous que le bon français ?* Mais le fait est que cette invite prend et qu'on commente la bonne élocution -la sienne ou celle des personnalités qui parlent bien- en y incluant la langue, en harmonie systémique avec le reste. Si cette formulation de Beauchemin et Martel n'avait pas correspondu à une réalité présente dans la culture vernaculaire, les informateurs n'y auraient pas mordu comme ils ont mordu et la question serait tombée à plat, comme tant d'autres.

3.5. Elocution et sexage

L'équipe Deshaies, moins méthodique et aussi moins rigide et plus exploratoire sur ce point précis de la notion de *parler*, nous donne à lire en (40) sur la question, peu mentionnée par les informateurs mais très fouillée par les sociolinguistes, des distinctions de sexage, un solide maintien du traitement unitaire malgré une mise en isolation explicite du ci-devant *côté langue*.

(40)

A : Hum. Pis le parler d'un homme et d'une femme, trouvez-vous que c'est différent ?

B : Ben, si tu veux dire euh, la langue,

A : Oui

B : côté langue.

A ; côté langue

B : Euh... Non. J'me dis si c'est l'français, i'parlent... un français impeccable, ou i'parlent... joul, ou i'parlent...

A : Oui

B : parlent comme i'marchent, si tu veux ! Euh, mettons (rire)

A : (rire)

B : que la femme, c'est entendu, si est plus féminine, a peut appuyer plus des choses, mais malgré qu'y a des hommes qui parlent... même chose. Si i'parle toujours de même, comme ça, ben des fois (rire)

A : (rire)

B : Tsé, tu dis, ça t'énerve. Mais y a des gens qui sont ben corrects qui parlent de même, mais s'tu veux, sont fait comme ça.

(VILLE DE QUEBEC- F61MEPH - 003930D-003931D)

3.6. Elocution et intelligence

Le continent vaste et complexe de la relation entre élocution et intelligence est englobé tout naturellement dans notre problème. En (41), le joul fantasmé rappelle les origines objectivement chevalines du métaterme consacré. En (42) est campé le parallèle entre une personne instruite et une personne intelligente. Le cas (43) nous donne à lire le mea culpa du

charbonnier pas assez intelligent pour bien parler. Dans ce cas, le commentaire est suffisamment déroutant pour que l'enquêteur sorte de sa réserve.

(41)

A : Mais si je vous demandais qu'est-ce que c'est pour vous bien parler, qu'est-ce que vous me diriez ?

B : Ben quelqu'un qui parle pas... qui parle pas trop joul là. Comme on pourrait dire, un assez bon... sans trop faire le... le fantasque comme on peut dire, sans trop faire son... son fin là.

(ESTRIE-IV-170-255-8)

(42)

A : Qu'est-ce que c'est pour vous bien parler, qu'est-ce que ça veut dire ça pour vous ?

B : Ben vois-tu... ça veut dire ça montre une bonne marque tu sais, de... qu'un homme, tu sais, qui... qui... qui a étudié, qui est instruit tu sais. Pis eh... est intelligent, tu sais,... y parle bien, tu sais. Y sait quoi dire tu sais...

A : Oui d'accord. Est-ce que vous, vous considérez que vous-même vous parlez bien ?

B : Hum... non. Pas tr... parle pas très bien mais...

A : Mais pourquoi vous me dites ça que vous parlez pas bien ?

B : C'est par rapport qu'on parle pas le vrai français. On parle... des fois on dit des mots mais on parle comme le joul, tu sais... des mots qu'on prononce à l'anglais hein.

(ESTRIE-VI-104-27-16)

(43)

A : Eh... maintenant, eh... qu'est-ce que ça veut dire ça, pour vous, bien parler ?

B : C'est parler eh... pour que les gens nous comprennent. Pis... toute personne qui est eh... distinguée quand on dit que... elle parle bien.

A : Hum, hum. Et puis eh... est-ce que vous considérez que vous vous parlez bien ?

B : Non.

A : Non. Pis pourquoi vous... vous pensez que vous parlez pas bien ?

B : C'est parce que j'ai pas... les capacités eh... voulues.

A : Comment ça ?

B : J'ai pas... mon intelligence n'est pas développée à... à ce point.

A : Ça me surprend comme réponse. Eh... disons eh... qu'est-ce... qu'est-ce que vous auriez dans votre façon de parler actuelle là, qu'est-ce qu'y faudrait que vous amélioriez pour que vous parliez... pour que ce soit un bon langage, d'après vous ?

B : Là, je saisis pas, là.

A : Mais eh... disons, vous dites vous parlez pas bien. Mais pour bien parler là, qu'est-ce que... quelles sont les choses qui devraient changer dans votre façon de parler actuelle ?

B : Le vocabulaire.

A : La vocabulaire ?

B : Oui.

A : Vous trouvez que vous avez pas suffisamment de vocabulaire, c'est ça ?

B : *Oui.*

A : *Ah bon ! D'accord. Je comprends mieux maintenant.*

(ESTRIE-VI-108-49-10)

3.7. Le fantasque qui *déparle*

Et on en arrive à celui ou celle qui ne parle pas mais qui *déparle*. *Déparler* est une idée assez courante dans la culture vernaculaire québécoise. C'est palabrer, rabâcher, phrasidoter, mais c'est aussi en même temps déblatérer, radoter, déconner. La forme autant que le contenu sont en cause quand on *déparle*. L'incompatibilité de cette idée avec la notion de parole saussurienne est, lâchons le mot, criante. En (44) on nous apprend qu'il ne faut pas trop parler comme on dirait en folie. En (45) il faut ne pas être trop mal engueulé. En (46) on assiste à un important aveu : quelqu'un qui parle bien c'est quelqu'un qui parle le français de la grammaire pis qui fait pas trop de fun. Finalement, il ne faut surtout pas parler comme le Père Gédéon Plouffe, personnage populaire québécois, incarnant le cultivateur déclassé et clochardisé par la vie urbaine. Vu que l'acteur qui l'incarna, Doris Lussier, chercha par la suite à se dédouaner de son escapade joulisante en participant à de virulentes campagnes contre le parler vernaculaire (Laurendeau 2004 : 435-436), on peut presque supposer que *déparler* puisse être rapproché de se parjurer.

(44)

A : *Qu'est-ce que c'est pour vous de bien parler ?*

B : *De bien parler. Ben moé je dis du monde qui... qui savent bien s'expliquer pis pas... pas trop parler en... comme on dirait en folie là. Moé y en a qui parlent... pis après ça ça revire en... ça vient qu'on qu'on... ça veut rien dire hein. Ça fait plutôt une... Ouf bien parler ! C'est pas rien que savoir la... la bonne prononciation, des fois savoir bien s'expliquer vous savez.*

A : *Est-ce que vous considérez que vous parlez bien ?*

B : *Moi ! Oh non (rire)*

A : *Non. Pourquoi vous dites ça ?*

B : *Ah non ! Moé y m'en manque beaucoup.*

A : *Pourquoi faire vous dites ça ? Pourquoi faire vous dites ça que vous parlez pas bien ?*

B : *Ah ben non... C'est parce que me semble que... on en... on en rencontre que ça t'a une bonne instruction hein pis ç'a ç'a la parole plus facile vous savez. Des mots qu'on... nous autres qu'on... on dit pas tout à faire comme eux autres. Eux autres y savent mieux s'expliquer, vous savez.*

(ESTRIE-I-219-63-14)

(45)

A : *Qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?*

B : *Avoir une bonne prononciation, premièrement, pour être compréhensible du monde. Puis è... pas être trop mal engueulé (rire).*

A : *Et puis est-ce que vous considérez que vous parlez bien ?*

B : *Non.*

A : *Vous avez dis non...*

B : Non parce que... ché que je peux pas... j'ai pas une bonne prononciation, premièrement... Je mâche mes mots un peu. Je veux parler trop vite, c'est un peu ça.

(ESTRIE-II-234-237-11)

(46)

A : Avez-vous en tête par exemple un animateur ou... quelqu'un que vous trouvez qu'y... vous même, qu'y parle bien ?

B : Tous les animateurs on pourrait dire... que y... y sont plutôt... des affaires comme ça... des fois y se font des drôles de farces là.

A : Ouais. Vous trouvez que c'est un peu déplacé ?

B : Ben disons déplacé... Ça... ça dépend... ça dépend des programmes pis eh... ben des affaires là-dedans.

A : Pis qu'est-ce que ça serait pour vous, une personne qui parle bien ?

B : Ah ben... la même expression. Ben une personne qui parle bien, disons, c'est une personne qui parle le français de la grammaire, qui fait pas trop de fun, là...

A : Est-ce que ça se rapprocherait, selon vous, du français de France ?

B : Ben pas nécessairement. Parce que c'est pas nécessairement à parler le français de France que...

A : Ouais. Mais quand même, à ce qu'on ait quelque chose de particulier à nous autres ici ? Une langue...

B : Je sais pas trop trop.

(ESTRIE-II-155-97-7)

(47)

A : Mais si je vous demandais qu'est-ce que c'est pour vous bien parler, qu'est-ce que vous me diriez ?

B : Ben quelqu'un qui parle pas... qui parle pas trop joual là. Comme on pourrait dire, un assez bon... sans trop faire le... le fantasque comme on peut dire, sans trop faire son... son fin là.

(ESTRIE-IV-170-255-8)

(48)

A : Est-ce qu'y en a qui vous déplaisent particulièrement ?

B : Le père Gédéon

A : Le père Gédéon, vous aimez pas ça ?

B : J'ai... je... pour le... pour une farce c'est pas pire, mais lui y déparle (rire).

A : Oui, vous trouvez.

B : Mais c'est son mé... métier, on peut pas y en vouloir, c'est son métier. Y gagne sa vie comme ça, mais...

A : Qu'est-ce que c'est pour vous bien parler ?

B : Ah pour bien parler c'est de savoir eh... parfait son français.

(ESTRIE-V-224-183-13)

Le problème fondamental ici, en conclusion, est que c'est pas seulement le père Gédéon qui déparle. Le savant aussi déparle... Il déparle pas seulement parce qu'il parle en termes, comme un dentiste. Il déparle aussi pour des raisons plus unitaires, tenant au contenu de son propos. Le savant déparle parce qu'il se sépare de son objet en séparant les locuteurs de leur idiome. Or son programme militant de savant socialement bien intentionné est compromis par l'inadéquation de ses analyses. Le fond de l'affaire est pourtant limpide : tant que les locuteurs auront le sentiment que la norme grammairienne est indissolublement chevillée à la décence comportementale la plus élémentaire, ils n'accepteront pas aisément de s'en affranchir...

Si le problème du locuteur est qu'il a un trop méchant langage, notre problème à nous c'est peut-être qu'on a de trop gentilles théories. La plus gentille et la plus aseptisée de toutes, c'est encore la linguistique structurale, dont il faut impérativement dire qu'elle a dévidé son objet de sa charge sociale, en cherchant à le construire comme un artéfact scientifique. Il faut dire et redire cela, sur tous les tons et dans tous les forums. *Et ce ne sont pas des paroles sans importance qui s'énoncent alors ; il n'y a qu'un linguiste pour les négliger* (Goffman 1987 : 153).

Corpora

CORPUS DE L'ESTRIE : Série de cent (100) enquêtes orales effectuées en 1971-1972 dans la région de Sherbrooke (province de Québec, Canada) sous la direction de Normand Beauchemin et Pierre Martel. Les principales caractéristiques sociolinguistiques de ce corpus sont décrites dans Boisvert et Laurendeau 1988 : 247-249. On en retiendra la répartition par tomes suivante. Tome I : seize femmes au foyer ; tome II : seize cultivateurs ; tome III : huit hommes et huit femmes hautement scolarisés ; tome IV : seize hommes de toutes les autres origines sociales ; tome V : seize femmes de toutes les autres origines sociales ; tome VI : dix hommes et dix femmes d'origine sociale modeste. Ce corpus est publié sous les titres suivants (en dépôt au Département de Recherches Linguistiques de l'Université Paris VII) :

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no I, document de travail no 8, 1973, 236 p.

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no II, document de travail no 9, 1975, 268 p.

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no III, document de travail no 10, 1977, 209 p.

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no IV, document de travail no 12, 1978, 291 p.

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. ; THÉORET, M. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no V, document de travail no 16, 1980, 245 p.

BEAUCHEMIN, N. ; MARTEL, P. ; THÉORET, M. (dirs.), *Echantillons de textes libres* no VI, document de travail no 17, 1981, 364 p.

CORPUS DE LA VILLE DE QUÉBEC : Enquêtes orales effectuées entre 1977 et 1979 auprès d'adultes et d'adolescents des quartiers Saint-Sauveur et Sainte-Foy à Québec (Canada), sous la direction de Denise Deshaies, professeure titulaire à l'Université Laval (Québec). Corpus non publié, utilisé avec autorisation de la dépositaire. Pour une description des caractéristiques sociolinguistiques du corpus, voir Boisvert et Laurendeau, 1988 : 251-254.

Bibliographie

- BOISVERT L., LAURENDEAU P., 1988, « Répertoire des corpus québécois de langue orale », *Revue québécoise de linguistique*, Université du Québec à Montréal, vol. 17, n° 2, pp. 241-262.
- GOFFMAN E., 1973a, *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1973b, *La mise en scène de la vie quotidienne, 2. Les relations en public*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1987, *Façons de parler*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit.
- LABOV W., 1978, *Le parler ordinaire*, Paris, Editions Minuit.
- LAURENDEAU P., 1985, « La langue québécoise : un vernaculaire du français », *Itinéraires et contacts de cultures*, vol. 6, Paris - Québec, L'Harmattan, pp. 91-106.
- LAURENDEAU P., 1987, « JOUAL - Chronique du TLFQ (XXII) », *Québec français*, n° 67, octobre 1987, pp. 40-41.
- LAURENDEAU P., 1988, « Théâtre, roman et pratique vernaculaire chez Michel Tremblay », *Présence francophone*, n° 32 (Actes du colloque *Oralité et littérature : France-Québec*, tome II), pp. 5-19.
- LAURENDEAU P., 1990, « Joul *populi*, joul *dei* ! : un aspect du discours épilinguistique au Québec », *Présence francophone*, n° 37, pp. 81-99.
- LAURENDEAU P., 1992, « Socio-historicité des 'français non conventionnels' : le cas du Joul (Québec 1960-1975) », *Grammaire des fautes et français non conventionnels*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, pp. 279-296.
- LAURENDEAU P., 1994, « Le concept de PATOIS avant 1790, *vel vernacula lingua* », dans Mougeon, R., Beniak, E. (dirs.), *Les origines du français québécois*, Presses de l'Université Laval, coll. Langue française au Québec, pp. 131-166.
- LAURENDEAU P., 2004, « Joul - franglais - français : la proximité dans l'épilinguistique », dans Eloy, J.-M. (dir.), *Des langues collatérales - Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces discursifs, tome II, pp. 431-446.

L'EPENTHESE VOCALIQUE ET LES CLITIQUES EN FRANÇAIS QUEBÉCOIS

Julie Auger & Anne-José Villeneuve

Indiana University

1. Introduction

Les dialectes du français se distinguent les uns des autres grâce à une multitude de différences lexicales, phonologiques et grammaticales. Alors que certaines différences sont très saillantes (par exemple, la paire *weekend/fin de semaine* qui distingue le français européen et le français canadien ou la diphtongaison des voyelles longues en français québécois dans des mots comme *père* ou *chose*), d'autres sont beaucoup plus subtiles. Il s'agit parfois de différences de fréquence d'usage, comme dans le cas des mots *miroir* et *glace* (le premier est le mot le plus employé au Québec, alors que l'usage de *glace* est répandu en France) ou dans l'affrication qui caractérise des mots comme *dire* et *tulipe*, de différences de sens (par exemple, le plancher qui peut être recouvert de tapis ou de linoléum au Québec), ou du caractère unique d'une construction syntaxique dont la particularité n'est pas reconnue par les locuteurs (par exemple, les infinitives hypothétiques du français québécois : *Avoir su, je l'aurais pas fait* ; cf. Villiard 1982, Martineau & Motapanyane 1996, 1997).

La réalisation du schwa dans des mots comme *chemin*, *creton* ou dans des suites de pronoms du type *je le savais* constitue une différence intéressante entre le français québécois et le français hexagonal. Si la métathèse apparente du schwa dans la prononciation [kəʁtɔ̃]¹ constitue une caractéristique très saillante d'un français québécois rural ou plus ancien, le fait que le schwa soit souvent absent dans des mots comme *cimetière* ou *depuis* en français parisien mais que cette absence soit beaucoup plus rare en français québécois (Charette 1991 : 31) ou que certains schwas aient tendance à être réalisés dans des positions différentes dans une séquence de clitiques comme *je me prépare* ([ʒməpʁɛpʁəʁ] en français québécois vs. [ʒəmpʁɛpʁəʁ] en français hexagonal (Delattre 1949b : 46) constitue une différence beaucoup plus subtile. De plus, la réalisation de schwa contribue à distinguer les variétés de français canadien. Ainsi, le français québécois se distingue du français acadien dans son traitement du schwa dans des mots qui, en français standard, se terminent par une obstruante suivie d'une

¹ Nous utilisons le symbole [ə] pour des raisons purement pratiques, tout en reconnaissant que de nombreux collègues représentent le même son à l'aide du symbole [œ].

liquide et d'un schwa (par exemple, *autre*). Si le français québécois familier simplifie ces groupes finaux de façon quasi catégorique (par exemple, *autre* [ot]), le français acadien, du moins dans la variété du sud-est du Nouveau-Brunswick, permet une métathèse apparente : *d'autres* [dotər] *filles* ou *entre* [ātər] *les deux bouchées*.

Peu d'analyses examinent en détail la distribution de schwa en français en général et en français québécois en particulier. Si les travaux de Charette (1991), Côté (2000) Côté & Gingras (ms.), Eychenne (2003), Mezzetta (2002), Morin (1974, 1982) et Picard (1974, 1991a) fournissent des informations précieuses sur la distribution de schwa en français québécois, les études quantitatives sont, à notre connaissance, peu nombreuses. Par exemple, Durand & Eychenne (2004) étudient différentes positions dans un petit corpus de la ville de Québec, alors que Côté (2006) se penche sur la syllabe initiale de mots comme *cerise* et *demande*. Une étude détaillée et quantitative de schwa en français québécois s'impose donc, et pour bien rendre compte de la complexité du phénomène, elle devrait prendre en compte la position du schwa dans le mot, le type de mot, le contexte syntaxique et/ou prosodique, le caractère sous-jacent ou dérivé de la séquence de consonnes permise, ainsi que le nombre et la nature des segments adjacents au schwa (voir, en plus des auteurs cités ci-dessus, Dell 1977 et Tranel 1981). Notre objectif dans le présent article est de contribuer à cet objectif en étudiant la réalisation de schwa dans les monosyllabes grammaticaux du français québécois.

Cet article présente les résultats d'une analyse préliminaire de la réalisation de schwa dans deux variétés de français québécois, le français saguenayen et le français montréalais. Ces deux variétés sont contrastées avec le picard, une langue gallo-romane proche parente du français. Une analyse de schwa dans les mots grammaticaux monosyllabiques sera développée dans le but de fournir des éléments de réponses à deux questions importantes : (i) ces mots grammaticaux sont-ils tous des clitiques qui se combinent avec leur hôte de la même façon, et (ii) peut-on proposer une analyse uniforme du schwa qui apparaît de façon variable dans ces formes ?

2. L'alternance entre schwa et son absence

Comme le font remarquer de nombreux linguistes, dont Côté (2000 : 79), les conditions qui déterminent l'alternance entre schwa et son absence en français sont fort complexes et les analyses proposées diffèrent grandement. Que ces analyses insèrent le schwa ou qu'elles l'effacent, elles s'entendent pour reconnaître que la présence de schwa peut généralement être attribuée au besoin d'éviter une séquence de consonnes complexe². Par exemple, alors qu'aucun schwa ne précède le suffixe *-ment* lorsque celui-ci suit un adjectif se terminant par une voyelle ou une seule consonne, un schwa doit être prononcé lorsque deux consonnes le précèdent, comme l'illustrent les exemples en (1). On observe une alternance semblable avec le verbe *regarder*, le pronom *je* et la préposition *de*, comme on peut le voir en (2)-(4). Les exemples avec *je* en (3) démontrent de plus qu'en français québécois, la position du schwa varie en fonction du nombre et de la nature des consonnes se trouvant de chaque côté du pronom. De plus, si le schéma [əC], qui ressemble à un cas de métathèse, est possible avec le verbe *regarder* (cf. (2)b) et avec *je* (cf. (3)b), seul le schéma [Cə] est possible avec *de*, tel qu'illustré en (4)b³.

² Cette explication ne convient cependant pas au schwa réalisé en fin de mot en français hexagonal (par exemple : *Bonjour-e* !) ; cf. Carton 1999 et Hansen & Hansen 2004, par exemple.

³ Côté (2006) note la possibilité de [əd] dans le verbe *demande* en français québécois. Nous sommes d'accord que cette forme est possible dans un contexte comme *je me demande* mais nous n'avons observé aucun exemple comme *Paul demande* [ədɥād] *ta réponse* dans nos corpus.

- (1) a. *vraiment* [vʁɛmã]
 b. *habilement* [abilmã]
 c. *justement* [ʒystəmã]
 d. *librement* [libʁəmã]
- (2) a. *pis on regardait* [ʁgaʁdɛ] *pas à (la) dépense.* (Saguenay ; CG)
 b. *tu fais juste regarder* [əʁgaʁdɛ] *en physique au cégep* (Saguenay ; MG)
- (3) a. *quand t'es arrivée, je me préparais* [ʒmɛʁpɛʁaʁɛ] *pour la finir* (Saguenay ; LB)
 b. *comme je viens* [kɔmɛʒvjɛ] *de te dire tantôt* (Saguenay ; LB)
 c. *je le sais* [ʒəlse] *pas* (Saguenay ; LB)
- (4) a. *j'vas vous faire un peu d'place* [pøtplas], *là, hein* (Petite Vie)
 b. *c'est à cause de la maususse de société* [mozysdəsɔsjete] (Petite Vie)

Sur la base de distributions de ce type, certains chercheurs proposent des règles qui décrivent les conditions dans lesquelles un schwa présent dans la structure sous-jacente peut être effacé, alors que d'autres rendent compte de cette alternance en termes d'insertion. Selon Côté (2000), de nombreux chercheurs admettent maintenant que les deux analyses sont appropriées pour différents schwas. Si les deux types de schwas existent, une des questions centrales de la phonologie française consiste à déterminer quels schwas sont sous-jacents et quels schwas résultent d'un processus d'épenthèse. Côté, qui souscrit à cette analyse, pose que les schwas à l'intérieur des morphèmes (par exemple, *demain*) sont présents dans la structure sous-jacente et qu'ils peuvent être effacés dans des contextes phonologiques favorables, alors que les schwas présents en frontière de morphème ou de mot sont épenthétiques. Elle pose également que certains schwas intérieurs ne sont pas soumis à la règle d'effacement ou d'insertion. Précisément, un schwa qui n'est jamais effacé a été, dans son analyse, réanalysé et est devenu un /œ/ stable, semblable à la voyelle de la première syllabe du mot *jeunesse*, alors que les schwas qui ne sont jamais réalisés, comme dans le mot *samedi*, sont absents de la forme sous-jacente.

3. Notre étude

Les données de notre étude sont tirées de deux types de corpus : un corpus de français oral du Saguenay obtenu au moyen d'entrevues sociolinguistiques laboviennes, et un corpus issu de deux séries télévisées québécoises représentant le français familier et populaire parlé à Montréal. Le corpus de français du Saguenay a été élaboré par Claude Paradis au début des années 1980 et est décrit en détail dans Paradis (1985). Les données orales de quatre locuteurs du corpus Paradis sont utilisées pour la présente étude : deux femmes âgées respectivement de 20 et de 41 ans, et deux hommes âgés respectivement de 28 et 42 ans. Quarante-cinq minutes d'enregistrement ont été analysées pour chaque locuteur. En ce qui concerne les données du français de Montréal, elles sont extraites de la version DVD des séries télévisées québécoises *La Petite Vie*, diffusée de 1993 à 1999, et *Les Bougon* en ondes à Radio-Canada depuis 2004. Les données orales de huit épisodes d'environ 30 minutes chacun sont utilisées pour chaque série. Des données complémentaires tirées du corpus Montréal 1984, ainsi que quelques exemples recueillis par les auteures de cet article, sont citées à l'occasion⁴.

⁴ Nous remercions Claude Paradis et Pierrette Thibault de nous avoir si gentiment donné accès à leurs corpus pour cette étude.

Tous les cas où une suite d'au moins deux clitiques du type Cə apparaît devant consonne ont d'abord été recensés. Les occurrences ont ensuite été classées en fonction du contexte phonologique (post-consonantique vs. post-vocalique), de la présence ou de l'absence du schwa et de son lieu d'apparition. Pour les suites de deux clitiques, nous avons donc obtenu les types de séquences suivants :

- C₁ + C₂, sans schwa (ex. Est-**c'qu'ça** va être long ? ; étant donné **qu'd'la** céramique)
- schwa + C₁ + C₂ + schwa (ex. comme **e-j'te disais** ; quand **e-j'te dis** [kãtəʃtəd^zi])
- C₁ + schwa + C₂ (ex. Ben, **je l'sais** pas ; i vont **te l'dire**)
- C₁ + C₂ + schwa (ex. Moman, **j'te parle** là ; avec **c'que ça** nous rapporte)
- C₁ + schwa + C₂ + schwa (ex. c'est **que je veux** faire bouger les choses)

4. Epenthèse vocalique en picard

Une analyse détaillée des différents contextes où une alternance entre [e], la voyelle par défaut de cette variété, et son absence existe pour le picard, une langue gallo-romane proche parente du français (Auger 2000, 2001, 2003). Plus particulièrement, c'est le picard qui est parlé dans le Vimeu, dans l'ouest du département de la Somme, qui a retenu notre attention. La conclusion que [e] est la voyelle par défaut et constitue l'équivalent du schwa français dans cette variété est basée sur les faits suivants. D'une part, schwa possède un statut très marginal dans cette variété : dans son dictionnaire, Vasseur (1963) note quelques schwas réduits à la fin de mots qui se terminent par des groupes consonantiques, mais très peu de schwas pleins. D'autre part, le picard du Vimeu emploie [e] dans les contextes où le français a recours à schwa : devant un *h* aspiré, tel qu'illustré en (5)a, et devant le suffixe *-mint* '-ment', comme on le voit en (5)b.

- (5) a. *déhors* [deɔr] 'dehors'
 b. *grand* ~ *granmint* [grãmẽ] 'beaucoup' vs. *large* ~ *largémint* [larzẽmẽ] 'largement'

L'analyse d'Auger révèle l'existence de deux types de [e] en picard : si certains font partie de la forme sous-jacente des mots et peuvent causer l'application de certaines règles phonologiques ou les subir, la plupart sont au contraire insérés lorsque des séquences de consonnes trop complexes ne peuvent être syllabifiées. Les /e/ sous-jacents déclenchent généralement la palatalisation de la consonne précédente⁵ comme en (6)a, et ne peuvent être effacés que dans quelques mots très fréquents, comme en (6)b. Les [e] épenthétiques, pour leur part, sont soumis à une alternance régulière entre leur présence et leur absence et ils ne déclenchent pas la palatalisation, comme on peut le voir en (7).

- (6) a. *éj couque* [kuk] 'je couche' vs. *coucher* [kutʃe] 'coucher'
 b. *déjo/djo* [deʒɔ]/[dʒɔ] 'déjà'
 (7) a. *Ch'est dire qu'oz* [koz] *étoème coér jonnes* (Chl'autocar 17)

⁵ Des exceptions existent. Par exemple, les /e/ qui apparaissent dans des contextes pouvant constituer des cas de métathèse et ceux qui correspondent à un /a/ français ne déclenchent pas la palatalisation, comme on peut le voir en (i) et (ii). De plus, certaines exceptions lexicales existent, comme le mot *qué* 'quel', tel qu'illustré en (iii). Voir Dawson (2003, 2004) pour plus de détails.

- (i) *guérnier* 'grenier'
 (ii) *quérbon* 'charbon'
 (iii) *qué plaisi* 'quel plaisir'

- ‘C’est dire que nous étions encore jeunes’
 b. *Qu’éj [keʒ] sus bête* (Chl’autocar 17)
 ‘Que je suis bête’

Une analyse détaillée de l’épenthèse vocalique dans les différents contextes révèle que des contraintes phonologiques conditionnent l’insertion vocalique et que ces conditions varient légèrement d’un domaine à l’autre. Ainsi, l’épenthèse est déclenchée dans tous les cas par la nécessité d’autoriser la réalisation de consonnes qui excèdent ce que permet la structure syllabique du picard. Par exemple, [e] est inséré devant une séquence de consonnes qui ne constitue pas une attaque acceptable, comme c’est le cas de [dd] ou [ʃl] en (8), et qu’aucune position consonantique n’est disponible pour syllabifier la consonne qui pose problème. Cependant, il faut reconnaître l’existence de deux schémas différents (le schéma CCeC caractérise les frontières de mots, comme on peut le voir en (8), alors que le schéma CeCC constitue le schéma de base dans les groupes clitiques, comme en (9)a,b) et le rôle de certaines contraintes qui est limité à certains domaines (par exemple, la contrainte contre les mauvais contacts syllabiques est active dans les groupes clitiques mais pas aux frontières de mots, ce qui fait que l’on obtient le schéma CeCC en (9)c,d) (voir Auger 2003).

- (8) *O vnoème éd déchénne dé chl’éspréss d’ Amiens,*
 [o vnwēm ed deʃēn de ʃlespres d āmjē]
 ‘nous venions de descendre de l’express d’Amiens
pi o no nn’ alloème à Boégnny, mon d’ mes gins. (Chl’autocar 17)
 [pi õ no nn alwēm a bwēɲi mō d me ʒē]
 et nous nous en allions à Buigny, chez mes parents’
- (9) a. *mais conme éj té connouos* [eʒ.te.kõ.nwɔ] (Rinchette 38)
 mais comme je te connais
- b. *a n’ mé sanne point naturél du tout* [ãn.me.sãn] (Rinchette 69)
 ça ne me semble pas naturel du tout
- c. *j’ém débrouille pour mingeu* [ʒēm.de.bruj] (Rinchette 144)
 je me débrouille pour manger
- d. *Mais o n’ él dirouot mie.* [o.nel.di.rwɔ] (Rinchette 61)
 mais on ne le dirait pas

Une fois ces différences de domaine identifiées, le rôle de la contrainte qui défavorise les mauvais contacts syllabiques reconnu, et les mécanismes d’autorisation des consonnes compris, le comportement de l’épenthèse vocalique en picard du Vimeu devient parfaitement régulier. Elle affecte tous les groupes consonantiques qui posent problème de la même façon et le choix du schéma CeCC ou CCeC est tout à fait prévisible. En contraste, la distribution du schwa en français est beaucoup plus complexe et, nous le soupçonnons, ne peut recevoir un traitement unique semblable à celui proposé pour le picard.

5. Epenthèse vocalique en français québécois

La distribution de schwa en français québécois (FQ) informel présente plusieurs parallèles avec l’épenthèse de [e] en picard du Vimeu (VM). Ainsi, dans les deux variétés, on entend souvent une voyelle par défaut devant le pronom *je*, comme on le voit en (10), et avant des verbes où le préfixe *re-* est suivi d’une consonne, comme en (11). Dans la combinaison des pronoms *je* et *te*, la voyelle suit /t/, comme en (12), alors que dans la combinaison *je le*, elle

sépare les deux consonnes, comme on peut le voir en (13). De plus, le mot *rien* est très souvent précédé d'une voyelle, tel qu'illustré en (14). Finalement, on voit en (15) que la variation entre [l] et [ll] dans le pronom accusatif de troisième personne du singulier dans les deux variétés s'accompagne de variation dans la présence d'une voyelle par défaut.

- (10) a. *Quante éj vo dis "vue sur mér" j'én vo mins point.* (PV ; Chl'autocar 41)
 'Quand je vous dis 'vue sur mer' je ne vous mens pas'
 b. *Un chien saucisse, e-j'vois pas l'rapport.* (FQ, Petite Vie)
- (11) a. *i s'a coér értornè* (PV, Chl'autocar 54)
 'il s'est encore retourné'
 b. *J'imagine qu'ils doivent ertourner voir les mêmes* (FQ, Montréal, sujet 2)
- (12) a. *Bè j'té trouve jolimint tchurieux pour un jonne honme* (PV ; Chl'autocar 44)
 'bien je te trouve joliment curieux pour un jeune homme'
 b. *Ben non. J'te niaise !* (FQ ; Petite Vie)
- (13) a. *Ah oui ! J'él connoais, li* (PV, Chl'autocar 33)
 'Ah oui ! Je le connais, lui'
 b. *Mais lorsque j'en ai l'occasion, je l'fais* (FQ, Saguenay, BM)
- (14) a. *Ch'n'étoait point pour é-rién qu'il avoait yeu chl'idèe lo.* (PV ; Chl'autocar 65)
 'ce n'est pas pour rien qu'il avait eu cette idée-là'
 b. *Tu m'fais parler pour e-rien* (FQ ; Petite Vie)
- (15) a. *J'l'ai rmértchè pu d'un coup* (PV ; Chl'autocar 87)
 b. *Jé ll'ai djo vu au Picardy d'Amiens* (PV ; Chl'autocar 56)
 c. *après ça j'l'ai r'pris pour faire les sandwiches* (FQ ; Petite Vie)
 d. *J'l'imagine, je ll'imagine* [ʒlimaʒɪm / ʒəllimaʒɪm] (FQ, Fortier)

En outre, des différences importantes distinguent les deux variétés linguistiques. Ainsi, par exemple, le schéma C#eCC qui caractérise les frontières de mots en picard affecte toutes les consonnes qui posent un problème de syllabation de la même façon. En français québécois, nous avons vu plus haut que le schéma C#əCC est fréquemment observé avec des mots qui commencent par /ʁC/ et avec le pronom sujet *je*. Par contre, il n'est observé avec les occlusives que de façon exceptionnelle⁶ ; dans ces cas, on obtient le schéma C.Cə.C, tel qu'illustré en (16b). Si le schéma C.# əC.C est permis avec le déterminant *le*, il est beaucoup moins fréquent dans nos données que le schéma C.#CəC ; voir (17). De plus, certaines combinaisons de clitiques placent la voyelle épenthétique dans des positions différentes en picard et en français québécois, comme on peut le voir en (18). Finalement, alors que le picard exige l'insertion d'une voyelle épenthétique dans toutes les séquences de trois consonnes qui ne peuvent être syllabifiées, le français québécois permet l'épenthèse mais il permet aussi à certaines séquences d'être réalisées sans voyelle épenthétique, comme l'illustre (19) (Picard 1974 ; Côté 2000).

- (16) a. *Est pu fort éq [rekl] li* (PV, Chl'autocar 22)
 'c'est plus fort que lui'
 b. *I est r'venu plus vite que [tkəp] prévu* (FQ, Petite Vie)
- (17) a. *comme él [mels] Saint-Sacrémint* (PV, Chl'autocar 19)
 'comme le Saint-Sacrement'

⁶ Voici les exemples recueillis dans notre corpus :

- (i) *dans l'ouest de [westədə] Montréal* (Pierre Bruneau, nouvelles de TVA)
 (ii) *selon les contacts [ə] qu't'avais* (Saguenay, AG)

- b. *si tu manges el* [ʒəlm] *moindrement* (FQ, Saguenay, JL)
 c. *j'voulais avoir le* [ʁləf] *fond noir* (FQ, Saguenay, LB)
- (18) a. *J'ém* [ʒems] *souvarai longtemps d'chés jours lo.* (PV ; Chl'autocar 46)
 'je me souviendrai longtemps de ces jours-là'
 b. *J'me* [ʒmɛʁ] *réveille avec le gros smile dans face, toute.* (FQ, Petite Vie)
- (19) a. *I feut qu'j'ém* [kʒem] *dépéque !* (PV ; Chl'autocar 32)
 'il faut que je me dépêche'
 b. *ça veut dire que faut qu'j'fasse* [kʃf] *attention quand même* (FQ, Saguenay, LB)
 c. *OK, comme ej* [mɔʒvj] *viens d'te dire tantôt...* (FQ, Saguenay, LB)
 d. *Comme j'te* [mʒtə] *dis quand tu connais les gens...* (FQ, Montréal 1984)
 e. *j'aimais mieux ça quand ej les* [təʒl] *faisais* (FQ, Saguenay, LB)
 f. *quand* [tʃf] *j'faisais des figurines* (FQ, Saguenay, LB)

De telles différences soulèvent de nombreuses questions en ce qui concerne la distribution de schwa en français québécois. Si les similarités dans les conditions phonologiques qui favorisent la présence de la voyelle épenthétique dans les deux variétés sont attendues étant donné le lien de parenté qui les unit⁷ et la possibilité d'une motivation universelle, les différences méritent qu'on les explique. Étant donné la diversité des emplois, une analyse complète de la distribution de schwa en français québécois n'est pas possible ici. Le présent article constitue donc un premier pas dans cette direction. Il examine la distribution de schwa dans les groupes de clitiques pronominaux, compare cette distribution à celle observée dans d'autres séquences de mots grammaticaux monosyllabiques et propose que les comportements différents dans les deux contextes suggèrent des statuts morphophonologiques différents et, dans certains cas, des formes sous-jacentes différentes.

6. Les monosyllabes grammaticaux

Les clitiques pronominaux représentent l'un des problèmes les plus épineux de la linguistique romane. Des éléments comme *je* ou *te* sont-ils des mots ou des affixes ? Fonctionnent-ils comme des arguments verbaux, c'est-à-dire des sujets ou des objets, ou servent-ils de marques d'accord qui rappellent certaines caractéristiques grammaticales d'un argument verbal mais qui ne constituent pas ces arguments eux-mêmes ? Ces questions ont fait l'objet de publications innombrables et de débats soutenus et pourtant, aucun consensus n'a émergé (Heap & Roberge 2001). Auger (1994) pose que ces deux questions sont indépendantes l'une de l'autre, même si certaines combinaisons sont plus fréquentes que d'autres. En effet, si les marques d'accord sont souvent réalisées sous formes d'affixes flexionnels et si les arguments verbaux prennent généralement la forme de pronoms ou de syntagmes autonomes, il arrive que des arguments soient réalisés sous forme d'affixes (par exemple, les marques d'accord du sujet dans les formes verbales synthétiques dans plusieurs langues celtes) ou que des formes syntaxiquement autonomes fonctionnent comme des marques d'accord (par exemple, certains clitiques en nganhcara ; cf. Smith & Johnson 1985).

⁷ Même si peu de Picards se sont installés en Nouvelle-France, rendant un lien de filiation direct entre le picard et le français québécois peu probable, les nombreuses similarités entre le picard et le normand peuvent expliquer les ressemblances entre les deux variétés. De plus, le Vimeu étant accolé à la Normandie, on peut penser que les ressemblances entre le picard décrit ici et le normand, et, par conséquent, avec le français québécois, sont encore plus nombreuses.

Il est donc essentiel d'examiner chacune de ces questions de façon indépendante à l'aide de critères appropriés.

La question du statut grammatical des clitiques français continue de diviser les chercheurs pour de nombreuses raisons. D'une part, la variation importante qui caractérise les différents registres de langue nous oblige à bien délimiter notre objet d'étude. Par exemple, si le redoublement des sujets et les pronoms sujets résomptifs dans les propositions relatives sujet, illustrés en (20), sont fréquents dans de nombreuses variétés familières et populaires, ces constructions sont exclues du français de référence. De plus, l'inversion des clitiques sujets qui caractérise le français de référence, voir (21), est soit entièrement absente en français hexagonal familier, voir (22), soit restreinte aux clitiques *tu et vous* en français familier québécois, comme en (23). D'autre part, le caractère variable de plusieurs des critères invoqués en faveur d'une analyse affixale incite une réaction de prudence de la part de certains linguistes qui voient dans les structures non standard des indices de grammaticalisation possible mais qui refusent d'y voir un processus complété.

- (20) a. *toute la famille elle se rassemblait aux mêmes places* (Montréal, 118-71)
 b. *j'étais pas une personne que j'avais beaucoup d'amis* (Montréal, 15-71)
- (21) a. *Parle-t-il français ?*
 b. *Pierre parle-t-il français ?*
- (22) a. *Il parle français ?* (français hexagonal familier)
 b. *Est-ce qu'il parle français ?*
- (23) a. *Parles-tu français ?* (français québécois familier)
 b. *Elle/il/on/je parle-tu français ?*⁸

Le statut de marque d'accord des clitiques sujets en français québécois familier demeure, à notre avis, l'analyse qui permet le mieux de rendre compte du fait que la présence d'un pronom sujet est permise dans tous les contextes où un verbe s'accorde avec un sujet. Par contre, la conclusion mise en avant par Auger (1994), parmi tant d'autres, qu'il s'agit d'affixes verbaux nous paraît moins solide. Si l'on prend les arguments d'Auger (1994) au sérieux, l'analyse du statut morphophonologique des pronoms faibles doit être basée sur des critères essentiellement phonologiques : si les pronoms faibles sont des affixes, ils doivent se comporter comme des préfixes et des suffixes et être affectés par les règles phonologiques lexicales. Or, nous verrons que ce n'est pas toujours le cas.

6.1 L'affrication

L'affrication fournit un premier indice du statut non affixal des pronoms faibles du français québécois. En français québécois, /t, d/ sont affriqués sans exception devant /i, y, j, ɥ/ à l'intérieur des mots et de façon variable aux frontières de mots (voir Dumas 1987 : 4, par exemple) comme on peut voir en (24) et (25). Si *tu*, dans sa variante [t], et *te* étaient des affixes, on s'attendrait à ce qu'ils soient toujours affriqués lorsqu'ils sont employés avec un verbe ou un pronom qui commence par une voyelle antérieure fermée. Au contraire, nos intuitions de locutrices natives indiquent que l'affrication dans un tel contexte est variable⁹, tel qu'illustré en (26), comme c'est le cas aux frontières de mots en français québécois. Cette variation est d'autant plus intéressante que, selon Dumas (1987 : 5)¹⁰, l'affrication est catégorique dans les cas d'inversion des pronoms sujets ; voir (27).

⁸ Voir Picard 1991b à propos du *tu* interrogatif en français québécois.

⁹ La présence d'une frontière morphémique ne bloque pas l'affrication à l'intérieur d'un mot : par exemple, *irrésistible, crédible, débattiez* et *droiture* sont toujours prononcés avec des affriquées.

¹⁰ Walker (1984 : 107) considère que l'affrication est variable dans *part-il* et *parle-t-il* ; nos intuitions de locutrices natives correspondent toutefois à celle de Dumas. Cette différence entre proclitique et enclitique

- (24) a. *dire* [d^ziʁ]
 b. *tuque* [t^syk]
 (25) a. *petite image* [t] ou [t^s]
 b. *grande île* [d] ou [d^z]
 (26) a. *tu arrives* [t^s]
 b. *t'imagines* [t] ou [t^s]
 c. *je t'y retrouverai* [t] ou [t^s] (Walker 1984 : 107)
 (27) a. *vient-il* [t^s]
 b. *viennent-ils* [t^s]

Puisque les pronoms faibles ont un comportement morphophonologique qui n'est pas celui des affixes lexicaux, il semble que l'étiquette de clitiques qui leur est souvent associée soit appropriée. Comme le français comporte de nombreux mots grammaticaux monosyllabiques qui font preuve d'un manque d'autonomie phonologique et syntaxique¹¹, on peut se demander si tous ces éléments forment une classe uniforme. L'affrication variable qui caractérise la combinaison de la préposition *de* avec un mot qui commence par /i/ ou /y/, par exemple, confère à cette idée une plausibilité accrue ; voir (28).

- (28) a. *pas d'idée* [d] ou [d^z] (Walker 1984 : 107)
 b. *rien d'universel* [d] ou [d^z]

6.2 La réalisation de schwa

Si l'affrication affecte les pronoms faibles et les autres monosyllabes grammaticaux de façon semblable et nous permet de croire que tous ces éléments sont du même type, une analyse détaillée de la distribution de schwa révèle des différences subtiles. Dans cette section, nous comparerons les schémas qui caractérisent la réalisation de schwa dans les groupes de clitiques pronominaux et dans les autres séquences de mots grammaticaux monosyllabiques, et nous tenterons de déterminer si les différences observées peuvent être attribuées à des raisons phonologiques indépendantes (par exemple, le type de consonne ou la similarité des consonnes en présence ; cf. Côté 2000) ou si elles peuvent être interprétées comme une indication que les clitiques pronominaux et les autres mots grammaticaux ne sont pas du même type ou que leur assemblage ne se fait pas au même niveau.

L'utilité du critère des voyelles épenthétiques pour ce type d'analyse a été démontrée en picard. Dans cette variété, la distribution des voyelles épenthétiques a permis de déterminer que les pronoms faibles ne se comportent pas comme des affixes et qu'ils forment un type de clitique distinct des autres monosyllabes grammaticaux. L'analyse d'Auger (2003) peut être résumée comme suit. L'exemple (29)a établit que les attaques branchantes composées d'une occlusive et d'une liquide sont permises en picard : quand le verbe *warder* 'garder' est conjugué au futur, on y ajoute le suffixe *-reu* sans aucun recours à une voyelle épenthétique (cf. *pérléreu* [perlerø] 'parlerez'). Étant donné ces faits, il devrait donc être possible de combiner le pronom *t* 'te' avec le verbe *ramintuvoér* 'rappeler' sans avoir recours à une voyelle épenthétique. Les faits du picard démontrent que ce n'est possible que dans les

reflète sans doute le fait que l'enclise est plus ancienne que la proclise en français (Vance 1989). Certains linguistes posent que les clitiques sujets postverbaux entretiennent un lien morphologique avec leur hôte, alors que les clitiques sujets préverbaux ont un lien syntaxique avec le verbe (Sportiche 1999). En français québécois soutenu, l'affrication obligatoire avec les clitiques postverbaux pourrait donc être due au statut affixal de ces éléments.

¹¹ Par exemple, comme c'est le cas avec les pronoms faibles, on ne peut pas utiliser la préposition *de* ou le déterminant *le* seuls et leur voyelle disparaît lorsqu'ils sont combinés à un mot à initiale vocalique.

contextes où le [t] peut être syllabifié comme coda de la syllabe précédente, comme en (29)b. Lorsque le pronom est précédé d'une consonne, l'épenthèse est requise. En effet, même s'il devrait être possible de prononcer [tyn.tra.mẽ.tø], les données démontrent que l'épenthèse est requise, tel qu'illustré en (29)c. On peut attribuer ces données au fait que le picard restreint la création d'attaques complexes au niveau lexical et l'interdit dans les groupes de clitiques et aux frontières de mots (voir Picard 1991a pour la même observation en français québécois). De ce point de vue, les groupes clitiques et les frontières de mots ont un comportement uniforme. Cependant, les deux contextes se distinguent en ce qui concerne le lieu d'insertion de la voyelle épenthétique. En effet, le schéma obtenu en (29)c, [C.CeC], est le schéma caractéristique des groupes clitiques, alors que le schéma [CeC.C] observé en (29)d est typique des frontières de mot en général. Etant donné leur dépendance phonologique et grammaticale, on s'attendrait à ce que les monosyllabes grammaticaux autres que les clitiques pronominaux (par exemple, *d* et *qu*) soient caractérisés par le schéma typique des groupes clitiques. Cependant, c'est plutôt le schéma [CeC.C] qui est observé, comme on peut le voir en (29)d et (29)e. Si les deux contextes ont en commun l'impossibilité de créer une attaque complexe, les différences de lieu d'insertion de la voyelle épenthétique nous forcent néanmoins à distinguer deux types de clitiques sur le plan morphophonologique.

- (29) a. *o n'mé nin wardreu point* [war.drø] (Chl'autocar 21)
 'vous ne m'en garderez pas'
 b. *a t'rind un molé toc-toc !* [at.rẽ] (Chl'épée d'Bruchadin 2)
 'ça te rend un peu fou'
 c. *Tu n'té raminteus point* [tyn.te.rã.mẽ.tø] (Chl'autocar 107)
 'tu ne te rappelles pas'
 d. *J'éroais bél air éd rintrer comme o* [ɛ.red.rẽ.tre] (Chl'autocar 20)
 'j'aurais l'air fou de rentrer comme ça'
 e. *A Boégnny, o n'avoéme éq des mares.* [õ.na.vwẽ.mek.de] (Chl'autocar 25)
 'A Buigny, nous n'avons que des mares'

Un autre aspect de l'épenthèse vocalique en picard renforce la conclusion selon laquelle les pronoms faibles et les autres monosyllabes grammaticaux constituent deux types d'éléments différents. Dans les groupes de clitiques pronominaux, la contrainte contre les mauvais contacts syllabiques détermine le lieu d'insertion du [e], comme nous l'avons illustré en (9). Cette contrainte ne joue cependant aucun rôle pour la préposition *de* ou pour le complémenteur *que*. En effet, même si [d.r] constitue un mauvais contact syllabique en (29)d et même si ce mauvais contact pourrait être évité si on disait *bél air dé rintrer* au lieu de *bél air éd rintrer*, on obtient le schéma [CeC.C] typique des frontières de mots.

En français, les monosyllabes grammaticaux *je*, *te*, *me*, *se*, *le*, *de*, *ce*, *que* sont tous des clitiques, c'est-à-dire des éléments qui ne peuvent s'employer seuls, et ils permettent tous une alternance entre une forme avec ou sans schwa. Côté (2000 : 81) pose que la forme sous-jacente de tous ces éléments ne contient qu'une consonne et que la présence variable d'un schwa peut être attribuée à un processus d'insertion. On pourrait donc s'attendre à y observer des schémas de variation semblables dans la réalisation du schwa. Cependant, des différences importantes caractérisent les différents clitiques. Ainsi, la fréquence avec laquelle schwa est réalisé varie considérablement d'un clitique à l'autre. Dans son étude du français de référence, Delattre (1949a : 458) observe que le schwa est plus souvent omis que réalisé avec *je*, *ce*, *se*, *le*, *ne* et *me*, qu'il n'est absent que dans 50 % des cas avec *de* et dans 33 % des cas avec *que* et *te*. Dans leur étude du français de la ville de Québec, Durand & Eychenne (2004) confirment la tendance à l'absence du schwa avec les fricatives mais ils observent qu'il est rarement

absent dans le déterminant *le* (2/19, soit 10,5%). Côté (2000) attribue les différences entre les différents contextes d'effacement à des contraintes séquentielles qui capturent l'idée que certaines consonnes moins perceptibles ont davantage besoin d'être adjacentes à une voyelle (par exemple, les occlusives) et que les séquences de consonnes semblables sont défavorisées. Dans la hiérarchie qu'elle propose, les fricatives favorisent l'effacement de schwa et elle attribue la très grande fréquence d'absence de schwa dans des mots comme *regarder* au fait que /ʁ/ se comporte comme une fricative en début de mot. Dans l'analyse de Côté, les différences quantitatives entre *je* et *que*, par exemple, sont donc attribuables à la nature des consonnes en question et ne constituent pas nécessairement un indice que ces deux éléments appartiennent à des catégories grammaticales différentes.

Un indice plus important de statuts différents pour les pronoms faibles et les autres monosyllabes grammaticaux provient de la réalisation du schwa dans des suites de clitiques. Le schéma d'effacement ou d'insertion de schwa varie d'une combinaison de clitique à l'autre et d'un dialecte à l'autre. Selon Delattre (1949b), le français de référence emploie *je m'prépare* plutôt que *j'me prépare* dans 90 % des cas. De plus, « [o]n entend toujours que j tombe mal, *jamais* qu je tombe mal. [...] *et] les deux groupes j te et c que [...] favorisent le deuxième e* » (46). Comme le français de référence, le français québécois réalise le deuxième schwa dans les groupes *j'te* et *c'que*, comme on peut le voir en (30)a,b. De plus, le français de référence et le français québécois favorisent tous deux le premier schwa dans le groupe *je le* ; voir (30)c. En français de référence, Delattre 1949b estime que *je l'* est observé dans 90 %. Dans notre corpus, c'est la seule forme observée de façon régulière dans tous les cas où le verbe commence par une seule consonne ou par une attaque branchante légitime ; le schéma *j'le* est pour sa part observé lorsque le verbe commence par un groupe consonantique qui ne constitue pas une attaque complexe possible en français québécois, comme on le voit en (30)d. Nos données révèlent cependant des comportements différents dans la réalisation de schwa en français québécois. Ainsi, alors que Delattre 1949b estime que le français de référence marque une préférence très forte pour la prononciation *je m'*, le français québécois utilise *j'me* de façon quasi catégorique ; voir (31). Une autre différence potentielle entre le français québécois et le français de référence se trouve dans la combinaison *que je*. Comme le français de référence, le français québécois marque une forte préférence pour la réalisation du premier schwa, comme l'illustre (32)a ; cependant, le français québécois permet aussi qu'aucun schwa ne soit réalisé, comme on le voit en (32)b et c.

- (30) a. *Tu veux j'te [ʃtə] parle de mes vacances que j'viens d'passer ?* (Saguenay, CG)
 b. *tu savais c'que [skə] tu valais* (Saguenay, MJ)
 c. *Ben j' imagine, si je l' [ʒəl] vendais* (Saguenay, BM)
 d. *J'le [ʒlə] r'grettais assez, en tout cas !* (Saguenay, LB)
- (31) a. *quand t'es arrivée, j'me [ʒmə] préparais pour le finir justement là* (Saguenay, LB)
 b. *J'me [ʒmə] sens solide, là, c't'effrayant.* (Thérèse, Petite Vie)
- (32) a. *parce que fallait que j'fasse [kəʃf] un p'tit trou dans l'tissu* (Saguenay, LB)
 b. *ça veut dire que faut qu'j'fasse [kʃf] attention quand même* (Saguenay, LB)
 c. *Fait trois réparations qu'j'mets [kʒm] d'dans* (Saguenay, BM)

La différence entre *j'me* et *je l'* est particulièrement intéressante. En picard, nous l'avons vu plus tôt, la contrainte contre les mauvais contacts syllabiques défavorise les groupes où une consonne en coda est suivie d'une consonne en attaque qui est plus sonore, ce qui produit les schémas *jé m'* et *jé l'* ; voir (18)a et (13)a. Les schémas différents observés dans ces deux groupes en français québécois démontrent que cette contrainte joue un rôle moins proéminent

dans cette variété de français qu'en picard. De plus, comme [ʒm] n'est pas plus acceptable que [ʒl] comme attaque complexe, les contraintes de structure syllabique ne peuvent pas rendre compte de la différence entre [ʒəl] et [ʒmə] non plus.

La différence entre les pronoms faibles et les autres monosyllabes grammaticaux en français québécois est de nature subtile. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, toutes les combinaisons de pronoms faibles pour lesquelles nous avons recueilli suffisamment de données pour observer une tendance claire marquent une préférence (quasi-)catégorique pour un site d'épenthèse vocalique précis lorsque le verbe qui suit commence par une seule consonne ou par une suite de consonnes qui constitue une attaque légitime (obstruante + liquide ou semi-voyelle).

<i>je + me</i>	[ʒmə]	58/58 ¹²
<i>je + te</i>	[ʃtə]	32/32
<i>je + le</i>	[ʒəl]	52/52
<i>me + le</i>	[məl]	9/9
<i>te + le</i>	[təl]	14/14

Certaines combinaisons de monosyllabes grammaticaux présentent une préférence tout aussi forte. Ainsi, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la combinaison *ce que* est toujours réalisée *c'que*, autant en français québécois qu'en français de référence¹³. Les données pour les autres combinaisons de mots grammaticaux sont peu nombreuses mais la variation qui caractérise ces combinaisons contraste de façon frappante avec la régularité observée pour les pronoms faibles. Ainsi, par exemple, trouve-t-on à la fois *d'me* et *de m'*, ainsi que *d'le* et *de l'*, *d'se* et *de s'*, et *qu'le* et *que l'*, tel qu'illustré en (33)-(36), et ce, parfois chez un même locuteur.

- (33) a. *M'as essayer d'me faire maigrir les os un peu.* (Junior, Bougon)
 b. *T'es-tu en train de m'traiter d'gros ?* (Junior, Bougon)
- (34) a. *j'viens d'le voir* (Popa, Petite Vie)
 b. *J'ai pas l'temps de l'mettre* (Popa, Petite Vie)
- (35) a. *aussi ben d'se tirer une balle dans' tête, hein.* (Paul, Bougon)
 b. *On va arrêter de s'conter des pipes...* (Mononque, Bougon)
- (36) a. *ça fait qu'le peu d'vie qu'on a, on peut-tu...* (Paul, Bougon)
 b. *tant que l'gouvernement en place décide de pas vous l'taxer* (candidat, Bougon)

Peut-on attribuer les différences entre les pronoms faibles et les autres monosyllabes grammaticaux à la nature des consonnes en présence ? Ce type d'explication paraît peu plausible pour les exemples ci-dessus, qui contiennent tous un groupe clitique en position post-vocalique. Par contre, une explication de ce type est plausible pour certaines variations

¹² Nous avons recueilli deux exemples de *je m'* dans une entrevue du corpus Montréal 1984 :

- (i) a. *Je m'disais tout l'temps euh... i l'mérite* (Montréal 1984, sujet 2)
 b. *Tsé je m'dis... que... tu rgardes toute ça les gars euh...* (Montréal 1984, sujet 2)

¹³ Le français acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick se distingue sur ce point. On y entend en effet souvent [sək] :

- (i) *jusqu'à ce qu'sa mère arrive* (DB, 5/6/06)

qui semblent être dues à la structure phonologique des mots en présence. Ainsi, si un schwa est réalisé dans la combinaison *que je*, c'est, dans nos corpus de français québécois, toujours le premier, comme on le voit en (37)a, à moins que *je* ne soit suivi d'une suite de consonne qui ne constitue pas une attaque possible, tel qu'illustré en (37)b. De ce point de vue, la séquence *que je* se comporte comme les séquences de pronoms faibles ; voir (30)c,d. Nos données concernant *de te* sont insuffisantes pour nous permettre de conclure à une influence du contexte phonologique précédent, mais nous observons trois exemples de *d'te* après voyelle et quatre exemples de *de t'* après consonne, une alternance qui est illustrée en (38). Il est intéressant de constater que dans notre petit corpus, le site du schwa dans la séquence *de te* est dicté davantage par la structure syllabique du contexte (*d'te* après voyelle et *de t'* après consonne) que par la volonté d'éviter une séquence de consonnes semblables, tel que proposé par Côté (2000). De plus, la différence entre *te le*, d'une part, et *de le* et *que le*, d'autre part, est particulièrement intéressante : comme les trois séquences contiennent une occlusive suivie d'une liquide, il est difficile d'attribuer cette différence à la nature des consonnes en présence, ce qui nous amène à favoriser l'hypothèse d'un lien morphophonologique distinct unissant les pronoms faibles et autres monosyllabes grammaticaux à leur hôte.

- (37) a. *parce que fallait que j'fasse* [kəʒf] *un p'tit trou dans l'tissu* (Saguenay, LB)
 b. *Ça arrivait pas souvent qu'je r'cevais* [kʒəʁs] (Saguenay, LB)
- (38) a. *t'es t-en train d'te détruire* [ttəd] (Paul, Bougon)
 b. *Es-tu capable de t'faire* [dətʃ] *accrère que t'es beau ?* (Paul, Bougon)

Dans notre corpus, nous observons une autre différence entre les pronoms faibles et autres monosyllabes grammaticaux. Les séquences de monosyllabes grammaticaux se distinguent des pronoms faibles par la possibilité de créer des séquences de trois ou même quatre consonnes, comme l'ont déjà fait remarquer Picard et Côté. Cette différence est peut-être due, par contre, à la nature des consonnes en jeu. En effet, Picard a observé que ces séquences contiennent toutes une fricative en position médiale.

- (39) a. *I faudrait pas qu'j'me trompe* [kʒm] *parce qu'i va entendre*. (Saguenay, CG)
 b. *Ça m'dérage pas d'y dire qu'c't'un* [rkst] *beau têteux* (Réjean, Petite Vie)

Finalement, le déterminant *le* se distingue des pronoms faibles et même du pronom faible homophone en ce qui concerne le lieu de réalisation du schwa. D'une part, tout comme Durand & Eychenne (2004), nous observons dans notre corpus un taux de réalisation du schwa non négligeable. Ainsi, dans notre corpus du Saguenay, schwa est prononcé dans 21,2% des cas (48/226) où le déterminant suit un mot à finale vocalique ou en début de groupe intonatif, alors qu'il n'est jamais réalisé dans le pronom faible dans le même contexte (0/21). D'autre part, le lieu de réalisation du schwa du déterminant se distingue de celui du pronom faible. Nous avons vu plus haut que dans les combinaisons *je le*, *me le* et *te le*, c'est toujours le premier schwa qui est réalisé ; voir (40). Dans nos corpus du Saguenay et de Montréal, nous avons recueilli quelques exemples où le déterminant est réalisé [əl], comme on le voit en (41), mais le schéma de loin le plus fréquent place le schwa après le /l/, comme en français de référence ; voir (42). Les exemples en (40) et (43), où *le* suit les mêmes consonnes, confirment que le site différent de réalisation du schwa n'est pas dû au contexte phonologique immédiat mais qu'il reflète vraisemblablement une différence importante entre le pronom faible et le déterminant.

- (40) a. *Mais lorsque j'en ai l'occasion, je l' [ʒəl] fais* (Saguenay, BM)
 b. *même si ça me l' [məl] disait pas trop trop* (Saguenay, LB)
 c. *pis i te l' [təl] donnait* (Saguenay, MJ)
- (41) a. *Le [əl] pire, j'roulais juste à quatre-vingts* (Rod, Petite Vie)
 b. *La police va faire le [əl] rapport t'suite* (Chabot, Bougon)
 c. *tu t'mets là, pis t'es fais... le [əl] plaisir c'est d'es avoir réalisées* (Saguenay, BM)
- (42) a. *Où c'est qu'tu t'en vas d'même, le [lə] Chez Whiz ?* (Popa, Petite Vie)
 b. *Casse le [lə] cochon du plus jeune là* (Paul, Bougon)
 c. *Le [lə] gros travail, finalement, c'est faire ça là* (Saguenay, LB)
- (43) a. *i louange le [ʒlə] Seigneur pour tout c'qu'i a fait pour lui* (Saguenay, BM)
 b. *comme le [mlə] collet de sa 'tite robe là* (Saguenay, LB)
 c. *Toute le [tlə] travail qu'y a dans ça, hein* (Saguenay, LB)

Cette tendance à prononcer le schwa après la liquide est d'autant plus intéressante qu'elle constitue peut-être une innovation en français québécois familier. La Follette (1960) rapporte que les exemples de [əl] sont nombreux dans les contes de la région de Charlevoix qu'il a analysés. Cette tendance est confirmée par le *Glossaire du parler français au Canada*, qui contient une entrée *el'* pour le déterminant et donne l'exemple *El' fils à Jacques*. Une tendance semblable est observée par Côté (s.d.) : « [l] insertion d'un [œ] à l'initiale se fait surtout avec les liquides [r,l], moins avec les fricatives [...] et encore moins avec les occlusives ».

Sur la base des données décrites ici, nous proposons donc une analyse préliminaire où la plupart des schwas réalisés dans les monosyllabes grammaticaux sont épenthétiques. Cependant, nous proposons que le déterminant *le* contient pour sa part un schwa sous-jacent. Notre raisonnement va comme suit. Si l'on peut attribuer la différence de taux de réalisation de schwa avec /ʁ/ et /l/ à la nature des consonnes en question, suivant Côté (2000), la différence de lieu de réalisation de schwa présente un défi intéressant. Etant donné la fréquence relative du schéma [əC], voir (44) et (45), et la rareté du schéma [Cə] avec les fricatives et avec /ʁ/, nous posons, comme le fait Côté (2000), que les clitiques *je*, *se* et autres pronoms faibles ne contiennent pas de schwa dans leur forme sous-jacente, et nous attribuons sa réalisation variable en début de mot à l'insertion d'une voyelle épenthétique. La fréquente réalisation du schwa et le schéma [Cə] qui caractérise *que* et *de* sont attribués par Côté (2000) au besoin des occlusives d'être suivies d'une voyelle, ce qui est toujours compatible avec une analyse qui traite le schwa comme une voyelle épenthétique : la nature des consonnes détermine le lieu d'insertion de la voyelle : avant /ʁ,l/ et après une occlusive. Nous posons que la forme sous-jacente du déterminant *le* est /lə/, ce qui rend compte de la fréquence plus élevée de schwa¹⁴ et de la position de la voyelle. Les formes occasionnelles du type [əlC], voir (41), peuvent être attribuées à une combinaison de l'effacement variable de schwa et de l'épenthèse. Même si cette solution peut sembler peu économique du point de vue phonologique, elle est attestée en picard, comme on peut le voir avec le mot *déjeu* 'déjà' et avec le déterminant *chol* 'la', illustrés en (46) et (47).

- (44) a. *Moman, là, r'tiens [əʁtjɛ̃] -moi là, r'tiens-moi !* (Popa, Petite Vie)

¹⁴ Voir Côté (2000 : 108) pour l'idée que les schwas sous-jacents sont plus souvent prononcés que les schwas épenthétiques.

- b. *i vont pouvoir euf... r'garder* [əʁgɑʁde] *la course* (Saguenay, JL)
 c. *i doivent r'tourner* [əʁtuʁne] *voir les mêmes* (Montréal 1984, sujet 2)
- (45) a. *ah ! Seigneur ! e-j'passais* [əʃpɑsɛ] *mon temps à brailler* (Saguenay, LB)
 b. *ça a été dégeulasse e-cet été-là* [degœlasəstetela] (Saguenay, AG)
- (46) a. *quante ézz eutes i sront déjeu* [deʒø] *in route à soupeu...* (PV, Chl'autocar 21)
 'quand les autres seront déjà en train de souper'
 b. *Il n'est djeu* [dʒø] *pu récint* (PV, Chl'autocar 24)
 'Il n'est déjà plus récent'
 c. *Ej m'otchupe édjo* [edʒø] *d'éch mingér* (PV, Chl'autocar 68)
 'Je m'occupe déjà du manger'
- (47) a. *Ch'est l'frère d'ém feume qu'i travaille à cho'l* [ʃol] *laitrie*. (PV, Chl'autocar 24)
 'C'est le frère de ma femme qui travaille à la laiterie'
 b. *ch V-1 il a tcheut quasimint su chl'* [ʃl] *église* (PV, Chl'autocar 23)
 'le V-1 est tombé presque sur l'église'
 c. *Mais i savoit pér tchœur échl* [eʃl] *anonche* (PV, Chl'autocar 65)
 'Mais il connaissait par cœur l'annonce'

7. Conclusion

L'étude préliminaire que nous avons présentée ici soulève probablement plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Etant donné notre objet d'étude, la réalisation de schwa en français québécois, cette constatation n'est guère surprenante. La diversité des contextes phonologiques et prosodiques, la lexicalisation de formes avec ou sans schwa sous-jacents et la situation diglossique qui caractérise le français au Québec ne sont que quelques-uns des facteurs qui contribuent à créer une situation des plus complexes.

Notre examen des monosyllabes grammaticaux en français du Saguenay et en français de Montréal révèle plusieurs schémas très réguliers concernant la réalisation du schwa dans les séquences de pronoms faibles et une variation importante dans les autres types de séquences. De ce point de vue, nos données diffèrent en partie de la position de Picard (1991a : 46) : « *Les variantes j'le veux, je viens d'le faire et c'est mieux qu'le café ne sont pas typiquement québécoises. [...] De façon générale, il faut savoir distinguer ce qui est usuel en québécois de ce qui est acceptable en français* ». Nos données confirment la rareté de la variante *j'le veux* en français québécois. Par contre, elles indiquent que les formes du type *je viens d'le faire* et *c'est mieux qu'le café* sont attestées et sont presque aussi fréquentes que les variantes en *de l'* et *que l'*. Nous attribuons cette différence entre les deux *le* à deux sources : d'une part, la présence d'un schwa sous-jacent dans le déterminant, d'autre part, le lien moins serré qui unit les monosyllabes grammaticaux autres que les pronoms faibles et leur hôte. Si l'affrication variable que l'on observe dans les pronoms faibles du français québécois nous force à remettre en question l'idée que ces formes sont des affixes lexicaux, les schémas d'épenthèse plus rigides que nous observons dans ces mêmes formes nous amènent à penser que la morphologisation des pronoms faibles est plus avancée que celle des autres monosyllabes grammaticaux et que les liens morphophonologiques qui unissent les pronoms faibles les uns aux autres et à leur hôte sont plus serrés que ceux qui unissent les autres monosyllabes grammaticaux les uns aux autres et à leur hôte.

L'analyse esquissée dans cet article devra être approfondie de plusieurs façons. D'une part, des données plus nombreuses sur les monosyllabes grammaticaux sont nécessaires pour renforcer les conclusions tirées à partir d'un corpus relativement restreint. D'autre part, une

étude quantitative plus générale qui prend en compte les autres contextes de réalisations du schwa devra être entreprise. Finalement, une comparaison avec d'autres variétés québécoises et avec le français acadien permettra d'établir le degré de régularité qui caractérise les variétés canadiennes.

Bibliographie

- AUGER J., 1994, *Pronominal Clitics in Colloquial Québec French : A Morphological Approach*, Thèse de doctorat, University of Pennsylvania.
- AUGER J., 2000, « Phonology, variation, and prosodic structure : Word-final epenthesis in Vimeu Picard », dans J. M. Fontana et al. (dirs.), *Proceedings of the First International Conference on Language Variation in Europe (ICLaVE)*, Barcelona, Universitat Pompeu Fabra, pp. 14-24.
- AUGER J., 2001, « Phonological variation and Optimality Theory : Evidence from word-initial vowel epenthesis in Picard », *Language Variation and Change* 13, 3, pp. 253-303.
- AUGER J., 2003, « Pronominal clitics in Picard revisited », dans Rafael Núñez-Cedeño, Richard Cameron, & Luís López (dirs.), *Language Knowledge and Language Use : Selected Papers from LSRL 31*, Amsterdam, Benjamins, pp. 3-20.
- CARTON F., 1999, « L'épithèse vocalique en français contemporain : étude phonétique », *Faits de langue* 13, pp. 35-45.
- CHARETTE M., 1991, *Conditions on Phonological Government*, Cambridge University Press.
- COTE M.-H., 2000, *Consonant Cluster Phonotactics : A Perceptual Approach*, Thèse de doctorat, MIT.
- COTE M.-H., 2006, « Contraintes segmentales dans la stabilisation et la perte du schwa en syllabe initiale : français de Montréal, français de Québec, français de référence », Communication présentée au colloque *Les français d'ici*, Queen's University, 5-8 juin 2006.
- COTE M.-H., s. d., *Phonologie française*, <http://aix1.uottawa.ca/~mhcote/pages/Ms-PhonoFr.pdf>.
- COTE M.-H., GINGRAS S., s. d., « Perception and sonority in the stabilization and disappearance of schwa », manuscrit, Université d'Ottawa.
- DAWSON A., 2003, « Palatalisation et affrication des occlusives vélares en picard : approche d'une variation dialectale en Théorie de l'Optimalité », dans Jacques Landrecies & André Petit (dirs.), *Bien dire et bien Apprendre*, 21, *Le picard d'hier et d'aujourd'hui*, Centre d'Etudes Médiévales et Dialectales, Lille 3, pp. 157-176.
- DAWSON A., 2004, « Théorie des correspondances dialectales et autonomie phonologique du picard », dans Jean-Michel Eloy (dir.), *Des langues collatérales ; Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Volume 1, Paris, L'Harmattan, pp. 213-224.
- DELATTRE P., 1949, « Le jeu de l'e instable de monosyllabe initial en français », *The French Review* 22, 6, pp. 455-459.
- DELATTRE P., 1949, « Le jeu de l'e instable de monosyllabe initial en français (suite) », *The French Review* 23, 1, pp. 43-47.
- DELL F., 1977, « Paramètres syntaxiques et phonologiques qui favorisent l'épenthèse de schwa en français moderne », dans Christian Rohrer (dir.), *Actes du Colloque franco-allemand de linguistique théorique*, Tübingen, Niemeyer, pp. 141-153.
- DULPHY J., 1992, *Chl'épèe d'Bruchadin*, Abbeville, Ch'Lanchron.

- DUMAS D., 1987, *Nos façons de parler*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- DURAND J., EYCHENNE J., 2004, « Le schwa en français : pourquoi des corpus ? ». Corpus 3. <http://www.univ-tlse2.fr:8880/erss/index.jsp?perso=jdurand&subURL=SchwaCorpus.pdf>.
- EYCHENNE J., 2003, *Prolégomènes à une étude comparative du schwa en français : aspects méthodologiques, empiriques et théoriques*. Mémoire de DEA, Université de Toulouse-Le Mirail, <http://www.exuna.net/fr/recherche.php>.
- HANSEN A. B., MOSEGAARD HANSEN M.-B., 2003, « Le [ə] prépausal et l'interaction », dans A. B. Hansen & M.-B. Mosegaard Hansen (dirs.), *Structures linguistiques et interactionnelles dans le français parlé*, Université de Copenhague, pp. 89-109.
- HEAP D., ROBERGE Y., 2001, « Cliticisation et théorie syntaxique. 1971-2001 », *Revue québécoise de linguistique* 30, 1, pp. 63-90.
- LA FOLLETTE J. E., 1960, « Observations sur le comportement du schwa en franco-canadien », *Journal canadien de linguistique* 6, 1, pp. 29-34.
- LECLERCQ J., 1996, *Chl'autocar du Bourq-éd-Eut*, Abbeville, Ch'Lanchron.
- MARTINEAU F., MOTAPANYANE V., 1996, « Hypothetical infinitives and crosslinguistic variations in continental and Québec French », dans J. Black & V. Motapanyane (dirs.), *Micro-Parametric Syntax and Dialect Variation*, Amsterdam, Benjamins, pp. 145-168.
- MARTINEAU F., MOTAPANYANE V., 1997, « Non-finiteness in independent clauses : The hypothetical infinitive in Québec French », *Probus* 9, 1, pp. 79-100.
- MEZZETTA C., 2002, *La stabilisation du schwa en français : l'éclairage par le français québécois*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- MORIN Y.-Ch., 1974, « Règles phonologiques à domaine indéterminé : chute du cheva en français ». *Cahiers linguistiques de l'Université du Québec*, 4, pp. 69-88.
- MORIN Y.-Ch., 1982, « Cross-syllabic constraints and the French 'e muet' », *Journal of Linguistic Research*, 2, 3, pp. 41-56.
- PARADIS C., 1985, *An acoustic study of variation and change in the vowel system of Chicoutimi and Jonquièrre (Québec)*, Thèse de doctorat, University of Pennsylvania.
- PICARD M., 1974, « L'effacement du cheva dans les monosyllabes en québécois », *Cahier de linguistique* 4, pp. 1-12.
- PICARD M., 1991a, « La Loi des Trois Consonnes et la chute du cheva en québécois », *Revue québécoise de linguistique* 20, 2, pp. 35-49.
- PICARD M., 1991b, « Clitics, affixes, and the question marker 'tu' in Canadian French », *Journal of French Language Studies* 1, 2, pp. 179-187.
- Société du parler français au Canada, 1968, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- SPORTICHE D., 1999, « Subject clitics on French and Romance complex inversion and clitic doubling », dans K. Johnson & I. Roberts (dirs.), *Beyond Principles and Parameters ; Essays in Memory of Osvaldo Jaeggli*, Dordrecht, Kluwer, pp. 189-221.
- TRANEL B., 1981, *Concreteness in Generative Phonology : Evidence from French*, Berkeley, University of California Press.
- VANCE B. S., 1989, *Null Subjects and Syntactic Change in Medieval French*, Thèse de doctorat, Cornell University.
- VILLIARD P., 1982, « Phrases hypothétiques avec infinitif et conditionnel », *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 2, 2, pp. 161-168.
- VASSEUR G., 1963, *Dictionnaire des parlers picards du Vimeu (Somme) avec considération spéciale du dialecte de Nibas*, Amiens, Société de linguistique picarde.
- WALKER D. C., 1984, *The Pronunciation of Canadian French*, Ottawa, University of Ottawa Press.

LES REPRESENTATIONS LINGUISTIQUES DES FRANCOPHONES DE LA PENINSULE DE PORT-AU-PORT A TERRE-NEUVE

Patrice Brasseur

Centre de recherche interdisciplinaire sur la langue et l'identité culturelle,
Université d'Avignon

Introduction

Ces observations portent sur la communauté francophone de la côte ouest de Terre-Neuve, dans la presqu'île de Port-au-Port (L'Anse-à-Canards, Maisons-d'Hiver, La Grand-Terre, Le Cap Saint-Georges). Elles reposent sur trois corpus. Le premier est constitué d'enquêtes orales, que j'ai moi-même enregistrées de 1981 à 1998 pour le *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve* auprès de locuteurs âgés à l'époque de plus de 40 ans, souvent même de plus de 60 ans. Tous étaient des francophones natifs et très à l'aise dans la pratique de leur vernaculaire. Pour recueillir ces données, je suis parti de simples conversations et de quelques contes enregistrés auprès d'un premier groupe d'informateurs de L'Anse-à-Canards. J'ai ensuite administré aux locuteurs un questionnaire lexicographique sur les *realia*. Enfin, j'ai longuement et systématiquement recueilli les commentaires métalinguistiques sur les mots du corpus déjà recueillis, parfois volontairement déformés, de façon à en tester la validité. Cette longue enquête, pour laquelle je suis revenu maintes fois sur le terrain, est donc d'inspiration dialectologique. Je reconduisais ainsi une méthode d'enquêtes déjà utilisée dans le même but à Saint-Pierre et Miquelon. Son succès dans les deux régions est largement dû aux qualités exceptionnelles de plusieurs informateurs. Elle a permis, parallèlement, de recueillir les opinions de 56 informateurs dans des entretiens souvent informels et d'observer leur pratique linguistique quotidienne.

Le premier corpus est complété par une série d'extraits d'enregistrements d'étudiants et de chercheurs en folklore de l'Université Memorial de Saint-Jean de Terre-Neuve, effectués pour la plupart dans les années 1980 ; je les ai dépouillés sur place au Centre d'Études Franco-Terre-Neuviennes.

Le troisième corpus est constitué par une enquête de terrain de septembre 2000 à l'école française Sainte-Anne de La Grand-Terre. Avec l'aide d'une enseignante locale, j'ai alors soumis un questionnaire écrit à l'ensemble des élèves (41 au total) des classes de 7^e, 8^e, 9^e,

10^e, 11^e et 12^e, présents à l'époque de mon séjour¹. Les élèves y ont répondu en ma présence, chacune des 5 feuilles du questionnaire étant distribuée successivement après le remplissage de la précédente² (voir l'annexe).

La population franco-terre-neuvienne de la presqu'île de Port-au-Port possède une double origine : acadienne et bretonne, comme en témoignent les patronymes : Benoît (et Bennett), Cormier ou Leblanc (et White), d'un côté, Bozec, Kerfont ou Letacanou de l'autre. L'apparentement de ces derniers avec les familles de Saint-Pierre et Miquelon, revendiqué par certains aujourd'hui, n'est cependant pas certain. A ma connaissance, les noms de famille sont différents dans ces deux parties de l'Amérique francophone. L'apport normand, par exemple, n'est pas décelable à Terre-Neuve. Ces « Français », comme on appelait les derniers immigrants, étaient probablement tous originaires de Bretagne celtique, bretonnant encore eux-mêmes jusque dans les années 1950. C'est ce fait qui doit être souligné, car il entraîne une conséquence sur la nature de la langue parlée par ces hommes : ils avaient été scolarisés en français, mais ne le parlaient très probablement que comme langue seconde. Le dernier modèle linguistique des Franco-Terre-Neuviens a ainsi été un français appris (et non acquis), scolaire, sans marques dialectales.

Ces Terre-Neuvas, souvent déserteurs de la grande pêche sur les Bancs, les tout derniers immigrants dans cette région³, se sont installés dans des villages où existait déjà une population francophone, largement d'origine acadienne. Ils ont ainsi régénéré le français acadianisé installé dans ces lieux depuis plusieurs générations, puisque les premières installations à Codroy datent probablement de la période qui a suivi le Grand Déplacement des Acadiens. Au cours des enquêtes que j'ai menées dans cette région, il m'a paru impossible d'identifier deux groupes de locuteurs caractérisés par l'une ou l'autre des composantes linguistiques originelles. Je considère donc le franco-terre-neuvien comme une variété spécifique, ce qui n'exclut pas, bien sûr, une certaine variation « micro-dialectale » non attribuable aux origines.

A une période plus récente, longtemps après le rattachement de Terre-Neuve au Canada (1949), quelques liens se sont tissés avec le standard régional peu à peu élaboré par les Québécois et aujourd'hui largement diffusé. Mes enquêtes ont montré que le franco-terre-neuvien de la presqu'île de Port-au-Port (désormais FTN) s'est éloigné de sa base acadienne, même s'il en conserve les principaux traits lexicaux et morphologiques. Quant aux contacts avec le français de France, ils sont maintenant presque nuls, se limitant à quelques échanges avec Saint-Pierre et Miquelon, dont la langue est peu représentative du standard international (Brasseur-Chauveau 1990).

1. La fierté des origines

En matière linguistique, les références originelles des Franco-Terre-Neuviens n'ont plus guère d'ancrage que dans un passé qui s'éloigne avec le souvenir des grands ancêtres, « instruits dans leur langue », les derniers authentiques Français, qui restent, aujourd'hui encore, célébrés, valorisés :

¹ Le nombre de sujets enquêtés est relativement faible. Mais nous ne pouvions mieux faire, puisque notre enquête était exhaustive dans la population de la péninsule de Port-au-Port scolarisée en français.

² Au cours des jours suivants, j'ai fait lire à chacun des élèves individuellement une suite de phrases de ma composition contenant les principaux traits phonétiques spécifiques du franco-terre-neuvien. 40 élèves sur les 41 ont enregistré ce texte, en ma seule présence. Les élèves le découvraient avant de le lire, sans véritablement pouvoir en prendre connaissance et ne pouvaient pas l'emporter avec eux. Les enregistrements de ce texte, qui ne sont pas exploités dans cet article, montrent la nette influence phonétique de l'anglais sur les prononciations de ces jeunes locuteurs, y compris chez beaucoup de ceux qui vivent au sein de familles francophones.

³ En effet, la France a perdu ses droits sur la « côte française », au début du 20^e siècle.

(1) *Mon père, ton grand-père, et pis le... le vieux Tacanou, et... Job, ben c'est toute des... des Français de France là, pis c'est toute du monde qui tait instruit tu sais là ; il avioint une bonne éducation (AC)⁴*

Ces Français, que seul un petit nombre d'anciens ont connu, étaient sans doute Bretons pour la plupart, puisqu'un bon nombre de pêcheurs venant de Bretagne celtique s'étaient établis dans les différentes communautés côtières, surtout à L'Anse-à-Canards et au Cap-Saint-Georges ; leurs origines précises, qui reposent sur la tradition orale, ne sont pas toujours assurées :

(2) *Mon grand-grand-père, non mon grand-grand-grand-père, a venu de... a venu de Saint-Malo (MH).*

Quant à la langue bretonne, totalement inconnue des Franco-Terre-Neuviens d'aujourd'hui, elle a nécessairement été parlée sur la presqu'île au début du siècle

(3) *A La Grand-Terre, y a plusieurs français aussi. Ici y avait Bolloche, i parlait breton lui (MH).*

Le vague souvenir de ces conversations est parfois évoqué ; un locuteur pouvait même encore citer quelques mots entendus dans son enfance, qu'il m'a répétés à quelques mois d'intervalle :

(4) *Je sais ène couple de mots en breton : kik and bara, bara o kik (GT).*

Kig signifie 'viande' et *bara* 'pain'. Ces deux mots sont coordonnés, dans le premier segment par l'anglais *and*, dans le second par le breton *o* 'et'. Il reste de cette époque le souvenir d'une langue « secrète » utilisée par les parents et qui est morte avec eux, assez fortement stigmatisée par les non-celtisants, comme en témoigne le dicton :

(5) *Parle beurton, je te chierai entre le nez et le menton! (GT).*

Pour ce qui est de l'Acadie, elle est, plus ici qu'ailleurs, le pays de nulle part. La dénomination est familière à nos informateurs, mais ne leur évoque rien de précis, en tous cas pas la Nouvelle-Écosse, que beaucoup connaissent pourtant :

(6) *Ces... Acadiens, là, ç'a venu ... de l'Acadie. Yù-ce qu'est l'Acadie en France je ne sais pas! (GT).*

Mes informateurs savent que les francophones ne sont pas les premiers habitants de Terre-Neuve. Les Mimacs et les Béothuks, populations amérindiennes regroupées dans l'appellation générique « les Sauvages » ou « les Savages » étaient d'ailleurs encore présents dans la presqu'île au début du 20^e siècle. Ils bénéficient d'un bon capital de sympathie :

(7) *Les Blancs les a fait mal, les Blancs les a tout détruits, les Sauvages. Péché, ça ! (GT).*

(8) *Y avait des vieux par ici. I tont bons aussi. Des manières de Savages. I faisoient leus médecines (MH).*

Des mots comme *machecoui* 'écorce de bouleau', *moyac* 'eider', *pimpina* 'plante, *Viburnum edule*', *cacaoui* 'hareldé, *Clangula hyemalis*', empruntés aux langues amérindiennes, sont présents en FTN. Mais on sait qu'ils sont aussi connus d'autres parlers acadiens et ne constituent pas nécessairement des emprunts directs. On ne s'étonnera cependant pas que l'origine de quelques mots obscurs soit, à tort ou à raison⁵, attribuée par nos informateurs aux langues autochtones :

⁴ AC : L'Anse-à-Canards. MH : Maisons-d'Hiver. GT : La Grand Terre. LC : Le Cap Saint-Georges.

⁵ On comprend que l'étymologie, qui est largement le domaine de spécialistes, échappe aux informateurs, mais la pénétration de l'anglais, au niveau lexical, est telle que l'on oublie souvent à quelle langue on a affaire : « *Ça c'est un mot qu'est pas usé beaucoup asteure le pearl ash [prononcé porlache] Tout est motié anglais asteure* ».

(9) *Gavignerie, ça c'est pas un mot français, ça c'est un mot... savage aussi (AC)*⁶.

(10) *Le mocauque ça je crois que c'est ène parole indien (AC)*⁷.

Les anciens rappellent volontiers que certains habitants de la péninsule étaient issus de couples mixtes. Ces unions donnaient naissance à des *jackatars*⁸, dénomination péjorative équivalant au français *bâtard* :

(11) *Un jackatar ça c't un enfant qui tait éné avec un Écossois ou un Anglais ou de quoi de même, vois-tu. Pis ça il appelliont ça des jackatars. Il avait pas... Ses parents i tiont.... différents, différentes nations (AC).*

Mais, par une spécialisation de son emploi, ce mot ne s'applique guère, en anglais régional, qu'aux Franco-Terre-Neuviens issus du métissage avec les populations amérindiennes.

(12) [A propos du métissage des Acadiens]. *Pis les enfants tiont à moitié français à moitié indiens pis... c'est ça qu'i appelliont des jackatars (AC).*

Une de mes informatrices ne manquait pas d'évoquer, à chacune de mes visites, son rude profil de « savagesse », qu'elle attribuait à ses origines métisses. La fierté qu'elle en éprouvait contraste nettement avec le discours péjoratif attribué aux anglophones (ici 'les gens venus de l'est') :

(13) *J'appelions le monde de l'est des poules, et ieusses nous appelaient des jackatars (AC).*

2. Le bilinguisme actuel

Les Franco-Terre-Neuviens nés vers 1900 ou avant n'ont appris l'anglais que tardivement. On les décrit souvent comme de piètres locuteurs de l'anglais, voire même des unilingues francophones :

(14) *Mon défunt père lui i parlait un... i pouvait se déhaler⁹ en anglais, mais ma défunte mère, y a ien que passé un an là, qu'i va avoir dans ce mois-ici qu'alle est morte, nous autres on ne l'a jamais entendu parler anglais (LC).*

(15) *Pis i parlait manière de drôle, vous savez, en anglais ! (MH).*

Mais, très vite, la nécessité de parler anglais va devenir vitale, comme le montre l'histoire plaisante intitulée « we three », rapportée par G. Thomas (1983 : 361). En résumé :

(16) « Trois jeunes gars [...] s'aviont décidé d'aller charcher de l'ouvrage. Mais dame *asteure*¹⁰, i parliont français, pas un mot d'anglais ». Ils apprennent chacun un membre de phrase : « we three » ['nous trois'], « lookin for a job » ['cherchons du travail'] et « quicker de better » ['le plus vite sera le mieux']. Au cours de leur voyage, ils trouvent un cadavre. Ils examinent le couteau qui est planté dans son dos. Un policier les surprend et leur demande : « Oo killed that man ? » ['Qui a tué cet homme ?'] Le premier dit : « we three ». « Why did you kill im ? » ['Pourquoi l'avez-vous tué ?']. Le second répond : « lookin for a job ». Le policier lui dit : « But you're gonna be hung » ['Mais on va vous pendre !']. Et le troisième ajoute : « quicker de better ».

⁶ *Gavignerie* 'gaspillage', dérivé de *gavigner*, n'est enregistré que sous la forme *gavagner* 'gaspiller' au Canada (Dionne ; GPFC ; Poirier ; Boudreau ; Naud), en Louisiane (Ditchy ; Daigle) et à SPM (Basseur-Chauveau). Cette forme est originaire du Poitou, de l'Aunis ou de la Saintonge, où elle a le même sens (FEW 4, 2a *GABA).

⁷ *Mocauque* 'airielle canneberge ou atoca' est effectivement un emprunt amérindien.

⁸ Pour l'étymologie de ce mot, voir Basseur 2001.

⁹ *Se déhaler* 'se débrouiller'.

¹⁰ *Asteure* 'maintenant' (« suggère la pertinence de l'énoncé qui le comporte au point du discours où on est parvenu » [TLF 11, 190a]).

A cette époque, Terre-Neuve est encore une colonie anglaise. L'enseignement, est alors exclusivement donné en anglais. Comme l'a souvent été ailleurs l'usage des parlers minoritaires, le français est prohibé dans l'enceinte scolaire et même souvent durement réprimé par les enseignants, tous anglophones :

(17) *A l'école fallait pas parler français. Si tu parlais français, eh bien... ce tait ène douille¹¹, et pis pas ène petite (AC).*

Dans des conditions pénibles pour tous, les élèves désertaient l'école dès les premiers beaux jours pour se rendre utiles auprès des parents dans le travail de la morue ; parfois aussi les enseignants, probablement démoralisés par l'ampleur de la tâche et par l'isolement, à trois jours de train de Saint-Jean, renonçaient bien avant la fin de l'année scolaire. On comprend donc que l'apprentissage de l'anglais se soit fait « sur le tas » et n'ait pas concerné tous les individus de la même manière. Mais, dès les années 1920, l'incapacité à s'exprimer en anglais commence à constituer, *de facto*, un véritable handicap. Les contacts de plus en plus nécessaires avec l'environnement anglophone engendre une insécurité linguistique qui mène au processus de déculturation/acculturation. Le *code-mixing* devient la règle pour beaucoup de locuteurs :

(18) *I avont joliment un mélange de français pis anglais. Je ne sais pas yù-ce qu'il avont... s'il avont ramassé ça après qu'il avont té ici ou... (MH).*

(19) *Ici là, notre parler, nous autres, c'est motié anglais pis motié français ! (AC).*

De ce fait, la génération suivante s'efforcera de maîtriser l'anglais, nécessaire à toute ascension sociale, même si quelques-uns refusent obstinément de s'abandonner à la langue dominante :

(20) *... ici bien, fallait que nus autres parlaient les deux langues, pour vivre, anglais et pis français (GT).*

(21) *Oh! J'haïssais assez à entendre l'anglais que je pouvais pas m'endurer! (GT).*

En 1940, l'implantation d'une base militaire américaine à Stephenville, distant d'une cinquantaine de kilomètres, crée de nombreux emplois salariés pour lesquels la connaissance de l'anglais est nécessaire. Cette ville apparaît rapidement comme un pôle d'attraction essentiel et, comme l'écrit G. Thomas (1983 : 47), « si l'Église ni l'école n'avaient pu imposer l'usage de l'anglais, la prospérité économique entourant la vie américaine faillit réussir à le faire ». La situation du français devient alors critique, car ce nouvel épisode fait suite à la colonisation du village de Lourdes (préalablement Clam Bank Cove) en 1935, sous la conduite d'un prêtre irlandais, le père O'Reilly (Thomas 1983 : 46). Le gouvernement avait alors concédé des terres à une trentaine de familles de pêcheurs anglophones originaires de la côte sud-est de Terre-Neuve. L'assimilation menace. Aux maux qu'elle préfigure sont attribuées des causes douteuses et on ne craint pas de rejeter la faute sur les mêmes boucs émissaires, comme c'est toujours le cas en pareilles circonstances :

(22) [Les habitants de l'Anse-à-Canards] *Il avont tenu leur langue ieusses. Tandis que La Grand-Terre et Trois-Cailloux, La Grand-Terre pis le Cap avont marié joliment des Anglaises, ...des femmes qui parlaient français et anglais, et ça... ça a mêlé le langage (AC).*

Les relations avec ces nouveaux venus d'origine irlandaise, pourtant catholiques eux aussi, n'ont pas toujours été excellentes, au début de cette colonisation. Les critiques et les plaisanteries se focalisaient alors sur le caquetage linguistique incompréhensible de ces voisins que les Francophones surnommaient « les poules ». Une histoire traditionnelle illustre bien le cloisonnement des deux communautés :

¹¹ *Douille* 'correction, volée de coups'.

(23) *Y a un fermier qui s'en allait avec une... une charge de patates, avec son cheval. En chemin, il a renversé sa... sa charrette. Ses patates tions pas en sacs ni rien... Pis là i s'en vient un Anglais. L'Anglais arrive à lui, i dit : - Good day ! Le fermier y dit : - Oui ! J'ai renversé ! L'Anglais y dit : - What's that ? - Oh oui i dit, avec mes patates ! L'Anglais y dit : - Go to hell ! - C'est ça je fais, je trie les pus belles ! (AC)*

Mais ces chicanes sont maintenant oubliées. Il n'en reste que quelques plaisanteries et l'on n'y résiste pas, fussent-elles quelque peu absconses :

(24) *Y a un lac là, ici là, pis c'est plein de... de petits poissons comme ça de long hein, des pigassoux. I nous demandiont, les Anglais i nous demandiont : what's that in english ? - killick drunk... (rires) une pigasse¹² saoul ! (AC).*

L'instauration du bilinguisme officiel, sous le gouvernement de Trudeau, permettra aux francophones minoritaires de retrouver leur pleine citoyenneté, avec l'affirmation nouvelle de leurs droits linguistiques. Ces mesures n'améliorent certainement pas, à elles seules, la qualité du français mais redonnent confiance à la population. C'est pourquoi l'insécurité linguistique vis-à-vis de l'autre langue disparaît rapidement dans les années 1990, avec la prise de conscience de la légitimité du français, qui retrouve ainsi sa place première, dans le discours en tous cas. En témoignent ces deux énoncés proférés doctement par l'un de nos informateurs :

(25) *Les Anglais avont volé ce mot-là de les Français : binocles¹³, pis il avont mis... binoculars (GT).*

(26) *Les Anglais les avont pris dans les Français, c'est ène mug¹⁴. Les Anglais i avont pris ça sus les Français ! (GT).*

Mais l'évolution sera lente, car les dénominations anglaises, bien implantées et concernant largement la vie quotidienne, subsistent avec ou sans équivalents français :

(27) *Y a ène tapée d'affaires que je nommons ien que français pis d'autres affaires c'est ien qu'anglais (LC).*

(28) *Nous autres j'appelons ça un walk [angl. 'allée'], mais ça c'est une pavure : tu peux le faire en bois, tu peux le faire en ciment [...]. (AC).*

(29) *Je disons pas en toute ! No way c'est en anglais ça ! (GT).*

(30) *Nis autres je disons les eaves¹⁵ mais c'est pas des eaves, je sais pas comment que t'appelles ça en français (GT).*

Bien sûr, l'insécurité n'a pas toujours totalement disparu, notamment vis-à-vis des autres variétés de français, parfois jugées, *a priori*, plus prestigieuses :

(31) *Vous croirez p't-être c'est des bêtises, mais non c'est notre parlement ! (AC)*

Cependant, la plupart des locuteurs franco-terre-neuviens expriment aujourd'hui leur fierté retrouvée malgré l'analphabétisme, qu'ils reconnaissent sans complexes :

(32) *Quand que je suis entour ici là, avec ieusses, avec les X et... ces gars-là pis les enfants d'ieusses, ça parle pas anglais. C'est français (GT).*

(33) *J'avons tiendu à parler français. Sans pour ça j'arons perdu notre français. Si j'avons tiendu avec les Anglais, j'arons perdu toute notre français pis j'arons pas moyen de dire... p't-ête un mot ici et là mais... y ara pus d'anglais dedans que ça sera autre chose (GT).*

¹² Un *pigassoux* est un petit poisson d'eau douce. Une *pigasse* est une sorte de grappin de fabrication locale, lesté avec une pierre.

¹³ *Binocles* 'jumelles (instrument)'.

¹⁴ *Mug* 'grande tasse'.

¹⁵ *Eaves* 'dessous de toit, débord de toit'.

(34) *Mais moi je crois, pour aouèr pas d'école, et pas d'école ni rien di tout, je crois que le monde a bien fait : i ont tiendu leur langue (GT).*

3. Le vernaculaire franco-terre-neuvien et les autres variétés de français

Le discours des locuteurs les plus âgés

Le français de France et le français de Saint-Pierre et Miquelon

J'ai pu constater, dans les années 1990, que quelques locuteurs du FTN, parmi les plus âgés, avaient une bonne connaissance du français standard, qu'ils appelaient le « français de France », celui que leur avaient transmis les derniers immigrants. Ils le valorisaient beaucoup et pouvaient parfois se montrer aptes à percevoir finement certaines variations par rapport à leur propre parler :

(35) *L'éperlan! Mais nous autres je l'appelons de l'épélan, mais c'est l'éperlan qu'est le français pour (AC).*

(36) *Nous autres je disons sarber ; la vraie... la vraie parole française : déserber. [Rires]. C'est coupé au court par ici! (AC).*

La France étant un lieu très lointain, c'est son « représentant régional » le français parlé à Saint-Pierre et Miquelon qui semble occuper aujourd'hui le statut de la langue de référence dans l'imaginaire collectif. Mes vieux informateurs, qui me comprenaient parfaitement, me prenaient d'ailleurs pour un habitant de Saint-Pierre et Miquelon :

(37) *J'appelons ça un caillou nous autres, vous [en tant que Saint-Pierrais supposé] appelez ça ène roche (GT).*

(38) *J'ai pas de trouble ac le français de France... le français de Saint-Pierre (MH).*

Le voyage n'est, cependant, guère aisé, puisqu'il faut une journée de voiture pour se rendre à Fortune ou à Saint-Jean et, de là, prendre l'avion ou le bateau pour Saint-Pierre. Quelques échanges ont eu lieu au cours de ces deux dernières décennies, dans le cadre de manifestations folkloriques, mais je crois qu'aucun de mes informateurs n'y était allé. En fait, dans la pratique linguistique quotidienne, la norme exogène, y compris graphique, n'est guère une préoccupation. C'est l'indifférence qui prime, à cet égard :

(39) *Des fois je mets un i pis des fois je mets un u c'est ça je fais, le premier qui vient à la main ! (LC)*

(40) *Je parle comme que je parle (GT).*

(41) *C'est des curieuses paroles, mais... je les usons (AC).*

Cette question de la variété de référence, devenue pourtant essentielle avec l'arrivée de l'école en français, partage la communauté. Les plus anciens ne veulent recevoir de leçons de personne, notamment à propos des nombreux emprunts qu'ils font à l'anglais. Chacun ses affaires, dans une francophonie anarchique !

(42) *J'avons des patois, des affaires que j'avons enteur nous autres hein ! Ben ieusses aussi il avont ça enteur zeux hein ! Dans la France il ont ça aussi ieux. I sont pas supposés mais il avont... une parole anglais ou... italien ou... german ou queueque chose hein ! Il avont ! Pareil comme nous autres (AC).*

L'arrière-plan de cette attitude est complexe, et les informateurs sont peu diserts à ce sujet. Mais, avec la perspective de promotion socio-économique par le truchement du bilinguisme, on comprend que les souvenirs se ravivent. On avance volontiers, à mots couverts, que tel ou tel, dont la famille avait abandonné la langue ancestrale, retrouve maintenant la mémoire

francophone et de nouvelles capacités à s'exprimer en français et même à le promouvoir. Ces quelques nouveaux convertis agacent les locuteurs fidèles au français, ceux qui l'ont pratiqué tant bien que mal et bon gré mal gré sans solution de continuité. Cela peut aller jusqu'au refus de tout modèle extérieur, empreint d'un peu de mauvaise foi.

Le français québécois

Le français québécois est devenu, de fait, le standard régional, du fait de la circulation plus facile des personnes, les médias nationaux francophones ne jouant qu'un rôle très restreint, voire quasiment nul. Il est bien identifié par les francophones de la péninsule de Port-au-Port :

(43) *L'alouette, c'est ça que j'appelions les ortolans¹⁶ nous autres... c'est ça que les Canadiens appellent l'alouette (AC).*

(44) [Les Québécois] *I disent contre à yù-ce que nous autres je disons à la rencontre (GT).*

(45) *I disent le mur ieusses. C'est pas le mur, c'est le rambris (GT).*

Mais, pour toutes sortes de raisons que nous n'aborderons pas ici, dues en partie aux débats concernant la souveraineté québécoise ainsi qu'aux relations des années passées entre les provinces de Terre-Neuve et du Québec, le français québécois est souvent stigmatisé dans le discours des anciens. Tous les arguments sont bons et cette stigmatisation prend la forme d'une allégeance supposée à l'anglais par un calque comme *we* 'nous' (46) ou de l'usage d'un vocabulaire grossier (47) :

(46) *Dans Québec, i disent nous sommes [...] à-you-ce que nous autres je disons je sons, we are, en anglais (GT).*

(47) *A Québec i disent friser la tête, pis ça c'est un vilain mot. Friser¹⁷ c'est un vilain mot. Mais c'est... curler qui devront dire (GT).*

Les micro-variations du franco-terre-neuvien

A l'échelon local, les locuteurs repèrent surtout chez les autres des traits manifestes de variation, toujours lexicaux, qu'ils citent volontiers :

(48) *Nous je disons des nœuds, et ieusses là-bas à Stephenville i disent des noucs (GT).*

(49) *Y a ces noms-là en bas là. Plus qu'en haut ici. En haut ici c'est pas si pire que ça! (LC).*

Cette variation ne met nullement en question l'unité linguistique francophone de la presqu'île. Souvent rejetée dans le passé, elle n'affecte que quelques mots du lexique. De plus, en règle générale, ces assertions sont de vagues affirmations et sont rarement étayées :

(50) *Nous autres je dirons pas ça, c'est pus dans notre parole asteure (AC).*

(51) *C'est des patois qu'il aviont comme ça! (LC).*

¹⁶ En FTN, l'*alouette* est un petit limicole, probablement le bécasseau. Dans les autres parlers du Canada, ce mot a le sens générique d'oiseau des rivages (*ALEC* 1498), quoi qu'il puisse désigner localement, par exemple, les bécasseaux, les pluviers, la bécassine ou la maubèche (*ALEC* 1499, 1500, 1501, 1502, 1503 ; Naud 1999) ; *ortolan* dénomme l'alouette cornue, *Eremophila alpestris*, en FTN, à Saint-Pierre et Miquelon (Brasseur-Chauveau 1990), comme dans beaucoup de parlers français du Canada (*ALEC* 1531).

¹⁷ *Fraser* 'effectuer l'acte sexuel' se dit à Terre-Neuve.

Le discours des plus jeunes

Le franco-terre-neuvien : une variété distincte

D'après l'enquête que j'ai effectuée en septembre 2000 à l'école Sainte-Anne de La Grand-Terre (v. plus haut), les jeunes locuteurs, suivant en cela leurs aînés, considèrent le FTN comme une variété de français distincte. Le tableau 1, issu des réponses à une question fermée, fournit des informations sur leurs représentations et leur sentiment identitaire. « Français d'Acadie », par exemple, est une notion très imprécise – l'acadien de Nouvelle-Écosse, par exemple, ne pouvant pas être assimilé à celui du nord-est du Nouveau-Brunswick, pour prendre les deux extrémités d'un continuum.

19. Le français de Terre-Neuve ressemble beaucoup à celui :			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>De France</i>	5	22	14
<i>du Québec</i>	8	18	15
<i>de l'Acadie</i>	14	9	18
<i>de Radio-Canada</i> ¹⁸	8	10	23

Tableau 1. Le FTN et d'autres variétés de français

Seuls, sans doute, la proximité géographique et le sentiment des origines permet aux répondants d'envisager le français parlé au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse comme plus proche du leur. Lorsque je les ai invités à préciser les différences du FTN avec le français parlé au Québec (question 23), ils les ont repérées, dans l'ensemble, comme étant le fait des Franco-Terre-Neuviens¹⁹ :

- Différences d'accent, de prononciations (9 réponses, mais peu de précisions sont données). Exemples :

(52) *A moi la seule différence est l'accent.*

(53) *Les Québécois on une différent axent.*

(54) *Oui comme cœur mais c'est coeur il y a beaucoup d'autre.*

(55) *Oui il y a des différences comme coeur, guitare, chaud²⁰, vien ici²¹ etc...*

- Différences lexicales (7 réponses). Exemples :

(56) *Il y a des différent mots qui veux dire d'autre chose.*

(57) *Le français de Terre-Neuve est unique. On invente notre propre mot.*

(58) *A Québec les accents se sont plus forts parce que ici on appelle les chenille comme chenille mais à Québec ils l'appelle libillule.*

- Différences dans le débit, le français québécois étant considéré comme plus rapide (10 réponses). Exemples :

(59) *Les français du Québec parles vraiment plus vite que les français de Terre-Neuve.*

¹⁸ Cette possibilité de réponse manquait sans doute de pertinence, les élèves étant très peu exposés aux médias francophones. Elle a donné lieu à un pourcentage élevé de non-réponses, ce qui, *a contrario*, tend à montrer la fiabilité de l'enquête.

¹⁹ Un seul ne « trouve pas vraiment une grande différence » et deux ne donnent pas de commentaires.

²⁰ Prononcés respectivement [tʃœʀ], [dʒitar] et [ʃho] en FTN.

²¹ [ist] en FTN et en québécois.

(60) *Oui parce que le français du Québec est parler vite et celui de Terre-Neuve à mon dire est parler lentement.*

Enfin, parmi les jugements de valeur tranchés, cinq sont nettement favorables au français du Québec ; en particulier, les répondants font observer que les Québécois n'utilisent pas d'anglicismes.

(61) *Plus élégant.*

(62) *Leur français sont plus avancé, il prononce leur mot plus facilement.*

(63) *Les Québécoise a une vraiment bon accent et nous autre n'a pas.*

(64) *Les Québécois utilisent moins d'anglais que les Terre-Neuviens.*

(65) *Ici a Terre-Neuve ont parle avec les mots que des personne dit qu'on a canger d'anglais, mais les Québécois il parle vraiment bonne français avec même le bonne grammaire.*

D'un autre côté, un seul jeune locuteur se prononce tout aussi catégoriquement en faveur du FTN :

(66) *Oui, ben les gens de Québec parle moins claire avec trop de mots bizarre. Ici à Terre-Neuve nous parlons clairement et c'est amusante parce qu'on est plus ouvert.*

Nous laisserons la conclusion, dans ce domaine, à une élève de 12^e année, pour qui la meilleure pratique du français au Québec tient à l'« expérience ». Elle ajoute pertinemment, en mettant l'accent sur la situation des Franco-Terre-Neuviens :

(67) *En Québec, les gens étaient né pour parler français. Mais à Terre-Neuve, c'était notre choix.*

Les caractéristiques du FTN

Dans leurs réponses à la question 15 les jeunes locuteurs du FTN affirment que les « vieux Franco-Terre-Neuviens²² » ont un accent en français (32 oui 8 non et une seule absence de réponse). Mais on remarque, d'après leurs commentaires, que certains prennent également à leur propre compte ces spécificités. Nous avons cependant enregistré quelques réponses négatives à cette question : elles sont plutôt le fait des garçons que des filles (6 contre 2) et ont été données par les plus jeunes élèves, en 7^e, 8^e et 9^e. A l'école Sainte-Anne, la prise de conscience de la spécificité du FTN est générale chez les élèves les plus âgés, ce qui n'est guère étonnant, puisqu'un minimum d'exposition au français de l'école est nécessaire pour former ce jugement.

Outre deux réponses comportant des appréciations rapides (« bon » et « drôle »), les commentaires des répondants portent sur la phonétique, le lexique et le contact anglais/français :

a. Caractéristiques phonétiques :

- L'affrication de [k], notée *tch* ou, le plus souvent, *ch* (avec les exemples fréquents de *cœur* et *quinze* et une fois de *cuiller* et *cuisine*) : 12.

- L'ajout d'un [h] initial : 1.

- La prononciation *saoir*, pour *savoir* : 1.

b. Caractéristiques lexicales : 3 (avec un seul exemple : *chassis*, écrit *chasis*).

c. Commentaires sur les influences réciproques du français et de l'anglais :

- Anglicisation du FTN : 16 réponses évoquent explicitement cet aspect. Exemples :

(68) *Un accent qui à plus d'angle que le français, qui est dans les écoles maintenant.*

(69) *La plupart des vieux Franco-Terre-Neuviens parle demi français, demi anglais.*

²² C'est-à-dire la génération des grands-parents et arrière-grands-parents des élèves.

(70) *C'est entre leur français et anglais et c'est différente que maintenant.*

(71) *on parle dimi français puis demi anglais et ici on dit fait du goging puis eux ils disent fait de la cours.*

(72) *de temps en temps on utilise des mots français et anglais au même.*

- Francisation de l'anglais parlé par les Franco-Terre-Neuviens : 2 répondants remarquent pertinemment l'ajout d'un [ə] à la finale des mots anglais.

En revanche, les deux tiers des jeunes pensent ne pas avoir eux-mêmes d'accent en français (24 non et 17 oui à la question 17). Deux d'entre eux portent même un jugement nettement favorable sur leur français, sans rapport avec la réalité de leurs performances écrites :

(73) *C'est une accent plus claire et les mot sont dits correctement.*

(74) *Les personne qui savent juste un peu de français parle pas comme nous.*

Quatre élèves ont conscience d'avoir un accent franco-terre-neuvien, comme le montrent les deux citations suivantes. Ceci vient corroborer l'observation que nous avons faite plus haut :

(75) *J'ai un accent français, mais par la prononciation de certains mots, des personnes le trouve évident que je suis terre-neuvienne.*

(76) *on parle avec un gros accent fort.*

Enfin, deux élèves évoquent l'influence possible du standard québécois :

(77) *une mélange des vieux franco-T-Nien et avec le nouveau français du Québec.*

(78) *Moi même j'utilis un accent de Québec quand je parler au téléphone avec un de mais amis.*

Comme je l'ai montré ailleurs (Brasseur, à paraître), il est clair, pour tous ces collégiens, que l'école est le lieu par excellence de diffusion du français écrit. Mais aucun modèle phonétique scolaire ne leur est véritablement proposé, puisque les enseignants proviennent de multiples origines (Franco-Terre-Neuviens, Acadiens, Québécois, Français de France). Leur français oral est composite, ce qui n'est certainement pas sans poser de problèmes de compréhension.

Quelques jugements de valeur

Les questions 20, 21 et 22 posées aux jeunes locuteurs visaient à cerner la représentation positive ou négative qu'ils avaient des différentes variétés : québécois, français de France, saint-pierrais. Sachant qu'ils ne connaissent bien aucune des variétés en question, il ne s'agit ici que de représentations, largement fondées sur le discours dominant dans la communauté et témoignant du capital de sympathie attribué *a priori* à chacune. Il est clair que le français québécois est l'objet de jugements nettement défavorables. On lui reproche sa « rapidité », trait déjà évoqué dans les questions ouvertes. Les locuteurs sont, en particulier, sensibles à différents phénomènes comme l'assibilation et certaines syncopes, qui provoquent cette impression de débit rapide. Le français de France ne s'impose sans doute qu'en raison de son statut international de « langue-mère », et ce n'est pas de manière significative, même s'il échappe largement au qualificatif « bizarre », attribué au saint-pierrais et québécois.

Ces résultats sont à prendre comme de simples indications mais, pour le québécois, il est intéressant de les rapprocher de ceux qui ont été obtenus avec un groupe d'une vingtaine d'étudiants de première année de master « Didactique du français langue étrangère/seconde et éducation interculturelle » de l'Université d'Avignon, à partir de la même liste de mots : 67 jugements favorables, 37 défavorables (où *campagnard*, *traînant* et *lourd* se dégagent nettement).

	fr. québécois	fr. de France	fr. de St-Pierre
plat	2		
fort	1		
nasillard			1
pointu			3
saccadé			1
rapide	8	4	2
très rapide	1		
bizarre	7	1	6
fermé	2		
lourd		1	
mou		4	
exagéré			1
ridicule			1
froid	1	1	
fatigant	1	2	
laid	1	1	
déplaisant	1		
énervant	1		
Jugements défavorables	26	14	15
chaud	1	1	
sympathique	2	2	
distingué		1	2
joli	3	5	4
doux	1	2	3
élégant	1	1	1
ouvert	2	2	
amusant	2	2	2
chantant			1
romantique	1	1	
ferme		1	
peu marqué	1		
Jugements favorables	14	18	13
Réponses non prises en compte			
typique	2	2	4
marquable		1	1
jaune			1

Tableau 2. Qualificatifs se rapportant à diverses variétés de français

Conclusion

(79) *Entour ici y en a ène tapée qui peut parler français pis anglais (GT).*

Est-ce à dire que les Franco-Terre-Neuviens se dirigent vers un bilinguisme équilibré ? Je ne pense pas que ce soit le cas actuellement. En effet, le français reste cantonné dans un usage local voire même familial et l'anglais conserve une place de choix, aisément constatable dans

les familles. Le cas de la télévision, qui est un facteur non négligeable d'exposition linguistique, est éloquent : 17 élèves de l'école Sainte-Anne déclaraient ne jamais regarder les émissions françaises, 14 rarement et 9 parfois (au moins 1 fois par mois). Un seul, fils d'enseignant, disait les regarder quotidiennement. Pendant mes enquêtes sur le lexique, au cours desquelles j'ai personnellement visité à maintes reprises une vingtaine de familles francophones, le poste de télévision était très souvent en marche, mais jamais sur un canal francophone, car, tout simplement, les informateurs affirmaient mieux comprendre le vocabulaire abstrait (les « gros mots », selon l'expression locale) en anglais qu'en français.

Les bouleversements entraînés récemment par l'institution de la norme scolaire auprès des jeunes provoquent une nouvelle insécurité chez certains locuteurs de la vieille génération. Cette phrase d'une octogénaire francophone de La Grand-Terre, qu'il ne faut pas considérer comme une simple boutade pourrait servir de conclusion, provisoirement, espérons-le :

(80) *Je sus tournée assez du français, et je voudrais qu'i me parleront tout anglais*
(GT).

Bibliographie

- ALEC : DULONG G., BERGERON G., 1980, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines, Atlas linguistique de l'est du Canada*, Editeur officiel, Québec.
- BARTER G., 1977, *A critically annotated bibliography of works published and unpublished relating to the culture of french Newfoundlanders* (manuscrit inédit), St. John's Newfoundland, Memorial University of Newfoundland.
- BRASSEUR P., CHAUVEAU J.-P., 1990, *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Niemeyer, Tübingen.
- BRASSEUR P., 1995, « Quelques aspects de la situation linguistique dans la communauté franco-terre-neuvienne », dans *Etudes canadiennes/Canadian Studies*, 39, pp. 103-117.
- BRASSEUR P., 2001, *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Niemeyer, Tübingen.
- BRASSEUR P., « Les compétences linguistiques des jeunes locuteurs franco-terre-neuviens », communication au 7^e Colloque « Français du Canada, français de France » [2003], Lyon, Université Jean-Moulin-Lyon 3, à paraître.
- BUTLER G. R., 1995, *Histoire et traditions orales des Franco-Acadiens de Terre-Neuve*, Septentrion, Sillery (Québec).
- KING R., BUTLER G., 2005, « Les Franco-Terre-Neuviens et le franco-terre-neuvien », dans *Le français en Amérique du Nord : état présent*, A. Valdman, J. Auger et S. Piston-Hatlen (éds.), Presses de l'Université Laval, St-Nicolas (Québec), pp. 169-185.
- MAGORD A., 1995, *Une minorité francophone hors Québec : les Franco-Terre-neuviens*, Niemeyer, Tübingen.
- MAGORD A. (dir.), 2002, *Les Franco-Terre-Neuviens de la péninsule de Port-au-Port*, Université de Moncton.
- NAUD, Ch., 1999, *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des îles de la Madeleine*, Vignaud, L'Etang-du-Nord.
- TLF : IMBS P., puis QUEMADA B. dir. (1971-1994), *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue des 19^e et 20^e siècles (1789-1960)*, CNRS/Gallimard, Paris.
- THOMAS G., 1983, *Les deux traditions : Le conte populaire chez les Franco-Terre-neuviens*, Bellarmin, Montréal.
- THOMAS G., 1986, « French family names on the Port-au-Port Peninsula, Newfoundland », dans *Onomastica canadiana*, 68-1, pp. 21-33.

Annexe : questions à orientation sociolinguistique posées aux élèves de l'école française de La Grand-Terre

15. Les vieux Franco-Terre-Neuviens ont-ils un accent²³ en français ? oui non
16. Si oui, comment est cet accent ?
17. Toi-même, penses-tu avoir un accent en français ? oui non
18. Si oui, comment est cet accent ?
19. Le français de Terre-Neuve ressemble t-il beaucoup à celui :
- | | | | |
|--|-----|-----|----------------|
| - du Québec | oui | non | je ne sais pas |
| - de l'Acadie (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse) | | | |
| | oui | non | je ne sais pas |
| - de la France | oui | non | je ne sais pas |
| - de Radio-Canada | oui | non | je ne sais pas |

Pour t'aider à répondre aux questions suivantes, voici un choix d'adjectifs :

chantant, ouvert, sourd, saccadé, fermé, campagnard, sonore, vulgaire, distingué, lourd, fluide, plat, élégant, peu marqué, doux, léger, ridicule, fatigant, joli, laid, énervant, mou, ferme, amusant, bizarre, exagéré, typique, froid, pointu, chaud, sympathique, déplaisant, traînant, nasillard, rapide.

Tu peux en citer plusieurs de cette liste. Tu peux aussi en donner d'autres.

20. L'accent québécois est.....
21. L'accent des Français de France est.....
22. L'accent saint-pierrais est.....
23. Y a-t-il des différences entre le français parlé au Québec et celui qui est parlé à Terre-Neuve ? Si oui, lesquelles ?

²³ Ce mot n'était pas compris des élèves et a dû être expliqué.

MULTICULTURALISME ET FRANCOPHONIE(S) : ENJEUX POUR L'ÉCOLE DE LA MINORITÉ LINGUISTIQUE

Marie-Odile Magnan

Annie Pilote

Université Laval

Selon Fernand Dumont (1997 : 454), « *la prise de conscience et la définition d'une entité canadienne-française dans sa spécificité ne se sont produites que dans les dernières décennies* » du 19^e siècle. Depuis cette époque, la signification donnée au Canada français s'est effritée, si bien qu'à l'aube du 21^e siècle l'on parle plutôt de francophonies multiples (Boudreau et Nielsen, 1994). Dans la foulée de ces transformations, un désir de préservation des communautés francophones minoritaires s'est manifesté principalement à travers des luttes juridiques pour l'existence et la gestion de l'école française. L'éducation, qui a structuré l'être collectif des francophones minoritaires, est considérée comme l'institution centrale permettant la sauvegarde de la langue et de la culture françaises.

Cet essai se penche sur une des « références propres » que se sont données les communautés francophones minoritaires : la francophonie ontarienne. Cette dernière y est examinée comme un laboratoire à l'avant-garde des transformations sociales qui guettent l'ensemble des francophonies canadiennes où la régionalisation de l'immigration est maintenant considérée comme une solution au déclin démographique (Belkhodja, 2005). L'accroissement de la diversité culturelle qui est tributaire de l'immigration soulève des préoccupations du côté des organismes communautaires francophones qui cherchent à se positionner face aux transformations qu'il entraîne au plan de l'identité collective. C'est pourquoi, selon Gallant et Belkhodja (2005), la question de l'immigration soulève l'enjeu de l'arrimage difficile entre diversité culturelle et dualité linguistique et qui s'exprime selon des modalités différentes à travers les francophonies canadiennes.

Dispersée sur le territoire, comprenant de plus en plus d'immigrants (notamment en milieu urbain), la francophonie ontarienne (et particulièrement ses écoles) fait donc ressortir de nouveaux enjeux en ce qui a trait au projet collectif de sa minorité. En effet, l'école de la minorité franco-ontarienne, évoluant dans un contexte politique prônant le multiculturalisme et les droits individuels, doit-elle remettre en question son projet collectif initial ? Comment doit-elle accueillir les anglophones, les jeunes bilingues, les Acadiens, les « minorités visibles », les Québécois et les allophones dans ses écoles originellement destinées à la préservation de la culture franco-ontarienne ?

Dumont (1997 : 462) résume bien cette remise en question que vivent les élites francophones de l'Ontario : « *comment édifier un réseau institutionnel qui rejoigne une*

population française diversifiée, tentée par l'assimilation ou par un bilinguisme qui dérive, en fait, vers une nouvelle identité ? ». Afin de répondre à ces questions, une brève introduction à l'entité canadienne française sera présentée, puis la communauté franco-ontarienne sera décrite, notamment à travers son système scolaire et sa clientèle estudiantine hétérogène. L'essai débouchera finalement sur une réflexion portant sur l'enjeu que le multiculturalisme (véhiculé surtout par le Canada anglais) représente pour le projet collectif de la minorité nationale francophone.

Du Canada français aux francophonies multiples

La conscience d'une entité canadienne-française, qui prend forme vers la fin du 19^e siècle selon Dumont (1997), désigne d'abord le territoire du Québec et les Canadiens français qui y représentent alors la majorité de la population. La nation canadienne-française prend donc un sens spatio-culturel : « *l'expression 'Canada français' désignait essentiellement le territoire du Québec, c'est-à-dire qu'on parlait du Canada français d'une manière similaire à l'usage actuel de 'Canada anglais' comme synonyme du Canada hors Québec* » (Denis, 1996 : 187). A partir des années 1960, cependant, la définition du Canada français s'étend à l'ensemble des Canadiens français demeurant au Canada ainsi qu'aux émigrés établis aux Etats-Unis. Le Canada français prend alors un sens ethniciste, ce qui contribuera, dans une perspective « trudeauienne », à en faire un enjeu transcanadien.

Au moment de la Révolution tranquille, toutefois, le nationalisme québécois et le mouvement indépendantiste contribuent à établir un « *rapport d'extériorité des minorités francophones envers le Québec et d'antagonisme envers le nationalisme québécois* » (Denis, 1996 : 195). Selon Denis (1996), l'existence d'un Québec qui se détache en partie du Canada sur le plan identitaire a renforcé le sens ethniciste donné au Canada français dans les années 1960. La modification de structures dans d'autres collectivités canadiennes françaises que celle du Québec ont contribué à la transformation du sens donné à l'entité canadienne française : « *La société, la nation ont pris une autre figure parce que ce sont toutes les composantes de l'ancien Canada français qui ont subi une transformation parallèle à celle du Québec* » (Dumont, 1997 : 420). Les communautés francophones se sont attribuées une référence propre, « *une contrepartie au travail d'édification similaire à celui auquel s'est livré le Québec* » (Dumont, 1997 : 420). Frenette (2004) suggère que le Québec et les minorités francophones se sont mutuellement influencés ; même si le Québec a eu un impact sur l'évolution des minorités francophones, il reste qu'après la Deuxième Guerre mondiale les représentations de l'intelligentsia des francophones canadiens ont également contribué à la mise en forme de l'identité québécoise.

La conception ethniciste du Canada français, véhiculée notamment par le gouvernement de Trudeau, s'accompagne de la Loi sur les langues officielles adoptée en 1969, loi qui reconnaît deux langues de communication entre les citoyens et l'Etat : le français et l'anglais, ainsi que des sections linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982. Désormais, cette reconnaissance par l'Etat fédéral (et particulièrement par ses lois) de deux peuples fondateurs, d'un Canada officiellement bilingue et multiculturel, est indispensable au projet de société des francophonies minoritaires.

Denis (1996) affirme toutefois que ce sens ethniciste donné au Canada français place les minorités francophones dans une « *position discursive précaire* » (p. 195) puisqu'elles se retrouvent désormais sans majorité nationale (*i.e.* le nationalisme québécois étant bien établi). Se trouvant dans une conception néo-libérale ou civique de la nation qui s'accompagne d'un multiculturalisme et d'un individualisme accru (Caldwell, 1997), les minorités francophones

sont remises en cause systématiquement par le Canada anglais et sont perçues « *en ennemies par le nationalisme québécois* » (Denis, 1996 : p. 195).

La « référence fragile » du Canada français s'effritera graduellement au cours du XXe siècle. Dumont (1997 : 197) décrit ainsi cette transformation : « *D'une part, la culture et l'infrastructure politique se sont transformées ou même sont disparues. D'autre part, les diverses communautés se sont données des références propres, une mémoire et un projet : l'Acadie, les Franco-Américains, le Québec, l'Ontario, les provinces de l'Ouest canadien* ». Dumont suggère alors la fin du Canada français comme entité – une entité qui serait reconnue officiellement, mais qui ne se retrouverait pas concrètement dans la vie quotidienne. Les populations francophones se dispersent sur le territoire, la cohésion culturelle s'effiloche par le biais de la mobilité sociale, le taux d'assimilation s'accélère, le bilinguisme devient un élément de l'identité et les structures politiques passent du Canada français vers les communautés. Les communautés francophones se trouvent « *noyées dans le multiculturalisme* », mentionne Dumont (1997 : 462). Frenette (2004) ajoute que l'éclatement du Canada français ne s'explique pas principalement par l'émergence d'une identité québécoise, mais plutôt que « *les jeux se sont faits beaucoup plus tôt, en fait dès le moment où les Canadiens français se sont installés à l'extérieur du Québec* » (p. 10).

A l'aube du XXIe siècle, les francophones du Canada prennent donc un virage identitaire (Frenette, 2004). En effet, la francophonie minoritaire canadienne ne constitue plus un fait social global, cohérent, homogène et uniforme ; il est désormais question de francophonies multiples ayant chacune leurs spécificités historiques, linguistiques, socio-politiques et démographiques propres (Boudreau et Nielsen, 1994). Les francophones, demeurant au sein de la société canadienne-anglaise, sont de plus en plus invisibles alors qu'ils se trouvent dans des environnements urbanisés et multiethniques. Frenette (2004) rappelle néanmoins, en bon historien, que les « *les francophonies canadiennes n'ont jamais connu d'âge d'or et que les mutations identitaires en sont la base depuis 400 ans* » (p. 14).

Même si elles se trouvent dans un contexte canadien anglais prônant le multiculturalisme, les francophonies minoritaires démontrent une volonté de préservation, de développement et d'émancipation. L'enjeu est donc le suivant : comment maintenir l'identité et les droits collectifs de francophonies minoritaires fragmentées dans un contexte valorisant les droits individuels ?

L'éducation : institution centrale des francophonies minoritaires

Depuis le XIX^e siècle et surtout depuis les années 1960 (*i.e.* époque où le nationalisme québécois a laissé les francophones des autres provinces forger leur propre identité, selon Heller, 1999), l'éducation est vue comme étant l'institution pouvant permettre aux communautés francophones minoritaires de maintenir leur identité et d'assurer leur pérennité au sein d'une société majoritairement anglophone. L'éducation est considérée comme « *le moyen le plus puissant pour assurer la reproduction de l'identité culturelle des francophones en situation minoritaire principalement par la socialisation des générations montantes, mais aussi par sa contribution au développement socioculturel de la collectivité* » (Pilote, 2004 : 14). Les leaders de la communauté perçoivent l'éducation comme un moyen de contrecarrer l'assimilation linguistique qui menace la plupart des communautés francophones et comme un moyen de favoriser l'épanouissement de la communauté. Pour Landry et Allard (1999), le système d'éducation francophone constitue le lieu principal permettant la vitalité ethnolinguistique des francophonies minoritaires au Canada, la vitalité ethnolinguistique comprenant des « *facteurs structureaux et sociologiques qui influencent la survie et le développement d'une minorité linguistique* » (p. 403). L'éducation doit alors devenir, selon eux, le principal agent de communautarisation.

Cette importance accordée au système d'éducation s'est concrétisée par diverses luttes juridiques menées par les élites des communautés francophones minoritaires, luttes qui se révélèrent fructueuses. En effet, dans la foulée du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (la commission Laurendeau-Dunton), une reconnaissance politique de la dualité nationale canadienne et donc du droit à l'éducation et au système scolaire pour les francophones minoritaires a été octroyée par l'Etat fédéral (Thériault, 2002). L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (adoptée en 1982) reconnaît le droit à l'instruction dans la langue de la minorité ; elle accorde aux parents le droit à des écoles homogènes françaises pour leurs enfants ainsi que le droit de gestion de ces dernières. D'après le juge en chef de la Cour suprême du Canada, cet article a pour but de « *maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible dans les provinces où elle n'est pas parlée par la majorité* » (cité dans Cormier, 2004 : 56).

Suite à l'article 23, néanmoins, les minorités francophones ont dû multiplier les actions juridiques pour clarifier son application et établir leurs droits fondamentaux dans ce domaine (Clarke et Foucher, 2005). Les affaires Mahé (1990) et Arsenault-Cameron (2000) sont donc venues donner un cadre interprétatif à l'article 23 et ont permis la constitution d'un réseau d'éducation publique francophone à travers le Canada. Ce n'est que dans les années 1990, donc, que les élites francophones ont obtenu la pleine gestion de leurs écoles. Il faut néanmoins mentionner que les différentes provinces ont dû mener chacune leurs luttes juridiques dans le but d'obtenir la pleine gestion de leur système scolaire respectif. Maintenant forte de ses acquis juridiques et de la reconnaissance politique officielle du gouvernement canadien, la communauté désire maintenant concentrer ses efforts sur le développement global de l'éducation (Landry et Allard, 1999 ; Landry et Rousselle, 2003).

Toutefois, les attentes formulées par les élites envers l'école francophone minoritaire ne sont-elles pas démesurées ? Landry et Allard (1999) reconnaissent en partie les limites de l'école qui se situe dans un contexte fortement anglicisé, voire un contexte de mondialisation des rapports sociaux où les frontières culturelles se côtoient au quotidien. Cormier (2004) résume ainsi les limites de l'institution scolaire : « *le questionnement relatif à sa capacité d'offrir un refuge contre le milieu social, l'hétérogénéité de sa clientèle, sa difficulté de répondre au complexe de minoritaire, la fatigue de ses acteurs et ses maigres ressources* » (p. 55). Dubé (2002) rappelle, pour sa part, que l'école française évolue dans une société postmoderne où prennent place une culture populaire télévisée et une société de consommation ; il doute que l'école française puisse se distancier et se distinguer de l'école majoritaire en ce qui a trait à sa configuration idéologique. Il faut également ajouter que selon Martel (2001), seulement 64,1% des « ayants droit »¹ francophones décident de fréquenter le système scolaire de la minorité francophone. Plusieurs parents choisissent donc d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises ou dans les écoles d'immersion française qui sont gérées par les élites anglophones. L'école française ne peut donc pas être un lieu rassemblant l'ensemble de la communauté.

Le passage d'une entité canadienne française à celle de francophonies multiples et les enjeux liés à l'éducation ayant été expliqués, nous nous pencherons maintenant sur une des références propres que se sont données les francophonies minoritaires au Canada : la francophonie ontarienne. Après une brève présentation de cette communauté, nous décrirons son système scolaire ainsi que le pluralisme qui s'y installe désormais.

¹ Le terme « ayant droit » sera explicité dans les sections qui suivent.

La francophonie ontarienne : d'une communauté homogène à une communauté éclatée

Au cours du dernier siècle, les francophones minoritaires de l'Ontario ont subi plusieurs transformations. Ils sont passés « *d'un groupe ethnique traditionaliste défini par la foi chrétienne, à une communauté linguistique ancrée dans la modernité, bénéficiant de l'Etat providence et jouissant de droits linguistiques à titre de communauté de langue officielle au Canada, puis à des communautés diversifiées, soumises aux impératifs économiques de la mondialisation* » (Labrie et Lamoureux, 2003 : 14).

Ainsi, durant une grande partie du XIX^e siècle, les évêques francophones détiennent l'autorité sur les catholiques de la province ontarienne ; leurs actions ne se limitent pas seulement aux affaires religieuses, elles ont aussi une portée sociale (Dumont, 1997). Le clergé occupera notamment un rôle central dans la définition de la communauté francophone, une communauté pratiquant majoritairement la religion catholique. Le clergé est le seul « *doté d'une organisation qui [...] est en mesure de diriger, de symboliser même une communauté minoritaire dispersée et menacée de bien des manières* » (Dumont, 1997 : 434). Jusqu'aux années 1970, relatent Guillaume et Guillaume (2003), la religion catholique représentera un facteur identitaire central pour la francophonie ontarienne.

L'Église catholique jouera un rôle important notamment dans la création des institutions franco-ontariennes, particulièrement en ce qui a trait à la mise en place d'écoles françaises (Gérin-Lajoie, 2001). Faisant face, dans les dernières décennies du XIX^e siècle, à un mouvement de francophobie² suite à la révolte des Métis de l'Ouest, du procès et de la pendaison de Louis Riel, la communauté se mobilisera autour de la question de l'école. La décision du ministère de l'Éducation en 1885 de rendre l'anglais obligatoire dans l'ensemble des écoles publiques suivie du règlement 17 (adopté en 1912) stipulant que l'anglais « *est la seule langue de l'école, à l'exception des trois premières années pour les élèves de langue française* » (Dumont, 1997 : 432) mènera à la mobilisation suivante : « *la lutte pour la survie du français en Ontario [se déroulera] autour de l'école, bastion de la langue mais aussi, croit-on, de toute la culture* » (Dumont, 1997 : 432).

L'influence de l'Église diminuera de façon significative au cours des dernières décennies, comme dans plusieurs autres communautés occidentales (Gérin-Lajoie, 2001). Cela s'explique principalement par l'industrialisation, l'urbanisation, l'arrivée en grand nombre de francophones de l'extérieur de l'Ontario et par l'intervention étatique de plus en plus importante. Ce mouvement de sécularisation s'accompagnera également, au cours des quinze dernières années, d'une augmentation du nombre d'écoles françaises non confessionnelles.

Progressivement, nous assisterons à l'éclatement de l'identité franco-ontarienne. Les Ontariens de langue française adopteront des dénominations diversifiées : « *Franco-Ontariens, Canadiens, Canadiens français, francophiles, bilingues, francophones autres que canadiens-français : les repères de l'identité se diversifient et brouillent la référence traditionnelle* » (Dumont, 1997 : 434). Dallaire (2003) relate notamment l'hybridité³ qu'elle observe chez les jeunes francophones – l'hybridité étant la fusion des subjectivités francophone et anglophone. L'urbanisation contribuera également à cet éclatement de la communauté franco-ontarienne ; les franco-ontariens côtoient plus que jamais la majorité anglophone, tant dans les sphères publique que privée (Gérin-Lajoie, 2004). L'augmentation des mariages exogames contribuera entre autres à l'anglicisation de la sphère privée ; en effet,

² Dans la foulée de cette agressivité envers les francophones, les mouvements suivants se mettent en place : le Canada First (1868) et l'Equal Rights Association (1889) (Dumont, 1997).

³ La définition de l'hybridité que donne Dallaire (2003) est la suivante: « *Hybridity [...] points to the combination of two subjectivities/identities within the cultural identity category, notably the merging of francophone and anglophone subjectivities* » (p. 166).

« il n'est pas rare que [...] l'anglais devienne la langue d'usage avec les enfants, ce qui occasionne un transfert linguistique important vers l'anglais » (Gérin-Lajoie, 2004 : n.p.). L'arrivée d'un nombre grandissant d'immigrants contribuera également à l'émergence de multiples communautés d'appartenance au sein de la francophonie ontarienne : « Dans les centres urbains, en particulier, l'apport de francophones de minorité visible venus de plusieurs pays a grandement transformé les composantes de cette communauté en lui insufflant une pluriethnicité raciale et culturelle » (Berger, 1997 : 115). Des francophones de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes font partie des nouveaux arrivants.

Réparties inégalement sur le territoire, 499 689 personnes de langue maternelle française demeurent en Ontario d'après le recensement de 1996, ce qui constitue 4,7 % de la population provinciale (Gilbert, 2002). En 2001, 62 070 personnes de langue maternelle française résident à Toronto, soit 1,34 % de la population totale torontoise (Guillaume et Guillaume, 2000). Cette proportion diminue à 0,48 % lorsque l'on considère les personnes parlant le français à la maison, l'explication de ce phénomène résidant dans les mariages mixtes avec des conjoints qui utilisent la langue anglaise couramment (Guillaume et Guillaume, 2003). Par ailleurs, plus de 90 % de la population francophone torontoise peut être considérée bilingue (Guillaume et Guillaume, 2003).

Entre 1996 et 2001, la population de langue maternelle française de Toronto a augmenté de 18,6 % alors que ces proportions se situent à 9,8 % pour l'ensemble de la population et à 12,8 % pour les allophones (Guillaume et Guillaume, 2003). Cet accroissement important de la population francophone torontoise s'explique principalement par l'apport de l'immigration. En effet, déjà en 1996 22,5 % de la population francophone de Toronto appartenait à une minorité raciale (Gérin-Lajoie, 2004). En fait, la population francophone de l'Ontario voit sa « population de souche » décroître (Duquette et Morin, 2003) : « Elle compte dans ses rangs, et depuis longtemps, des Québécois, des Acadiens et quelques Francophones issus d'autres provinces, mais aussi des immigrants venus d'horizons très divers qui appartiennent, pour une fraction non négligeable, à des minorités visibles » (Guillaume et Guillaume, 2003 : 51). En 1996, 20 % de la communauté franco-torontoise est constituée de Torontois de naissance, 20 % de Franco-Ontariens, 19 % de Québécois, 6 % d'Acadiens et 5 % de Français (Guillaume et Guillaume, 2003) ; les 30% restant comprenant des immigrants et des francophones provenant d'autres provinces canadiennes.

La francophonie ontarienne passe donc d'une communauté homogène sur le plan linguistique et culturel à une communauté diversifiée en ce qui a trait à ses « pratiques langagières et culturelles » (Gérin-Lajoie, 2004, 171). Confrontée à une réalité hétérogène, soumise aux impératifs de la mondialisation et se voulant davantage le reflet de la Francophonie mondiale, il lui est davantage difficile d'établir un sentiment d'appartenance et une descendance commune (Landry et Allard, 1999). Selon Gérin-Lajoie (2004), les francophones de l'Ontario doivent alors procéder à une redéfinition de leur communauté au sein de la francophonie canadienne et au sein de la francophonie mondiale. Heller (2003) indique que les francophones ontariens doivent résoudre la contradiction entre adhérer à un passé commun qui contribue à les mobiliser et construire une nouvelle façon d'être un francophone au sein d'un village global. Selon elle, « *the old guard of militant, mobilized Franco-Ontarians has to face the possibility of sharing newly won powers in newly formed institutions* » (p. 212).

Ces enjeux liés à la redéfinition même de la communauté se retrouvent particulièrement au sein de l'école française, le bastion de la langue et de la culture françaises et souvent, « *le seul endroit où les enfants font l'expérience du français dans leur vie quotidienne* » (Gérin-Lajoie, 2001 : n.p.). Depuis toujours, l'école française a été un agent mobilisateur de première importance pour la communauté franco-ontarienne (Gérin-Lajoie, 2001). Or, que devient le rôle de l'école dans un contexte où l'identité est remise en question ? Avant d'aborder les

enjeux liés au pluralisme dans les écoles françaises, néanmoins, une brève description du système scolaire franco-ontarien sera d'abord présentée.

Les écoles franco-ontariennes

Dans la province ontarienne, c'est le Ministère de l'éducation de l'Ontario (MEO) qui doit assurer la qualité de l'éducation, tant dans les écoles anglaises que françaises. Il revient particulièrement à la Direction générale de l'Éducation de langue française du MEO de protéger les intérêts des Franco-Ontariens en ce qui a trait à l'éducation (Gérin-Lajoie, 2001). Malgré ces pouvoirs octroyés à la minorité francophone, il reste que celle-ci dépend encore du pouvoir décisionnel du MEO sur le plan des politiques et des programmes d'enseignement. Or, le MEO est principalement dirigé par des anglophones. Des rapports inégaux entre les deux groupes linguistiques sont donc encore existants en ce qui a trait à la gestion des écoles : « *Il y a eu création d'un espace de pouvoir administratif plutôt que politique, et cet espace de pouvoir s'inscrit dans une structure hiérarchique contrôlée par les instances gouvernementales* » (Labrie et Lamoureux, 2003 : 26).

Malgré tout, le système scolaire de la minorité franco-ontarienne « *est bien implanté et demeure une institution centrale pour les francophones de la province* » (Gérin-Lajoie, 2001 : n.p.). En 1998, l'on dénombrait 385 écoles publiques et catholiques de langue française élémentaires et secondaires en territoire ontarien⁴ ; ces écoles desservent quelque 94 273 élèves, dont 68 109 dans 300 écoles de niveau élémentaire et 26 164 dans 85 écoles de niveau secondaire (Labrie et Lamoureux, 2003)⁵. Labrie et Lamoureux (2003) indiquent que, depuis 1998, suite à la réforme des conseils scolaires, d'autres écoles se sont ajoutées.

Au niveau universitaire, plusieurs institutions bilingues ont été créées dont l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne, le Collège Glendon de l'Université York à Toronto (fondé en 1966), l'Université Saint-Paul affiliée à l'Université d'Ottawa et le Collège militaire royal du Canada⁶. Le Collège universitaire de Hearst, affilié à l'Université Laurentienne, est la seule institution universitaire qui offre tous ses cours dans la langue française. Guillaume et Guillaume (2003) expliquent ainsi l'existence plus nombreuse d'institutions universitaires bilingues : « *Ce que l'on constate cependant est que plus le niveau s'élève, plus les exigences en termes de bilinguisme sont fortes. [...] Ceci tend à prouver que lorsqu'ils aspirent à des diplômes élevés, les Francophones recherchent cette formation bilingue* » (p. 70). Par ailleurs, l'on constate que le système postsecondaire de formation professionnelle de niveau collégial n'est pas entièrement disponible dans la langue française. Il faut toutefois mentionner que la Cité collégiale offre plus de 70 programmes à temps plein.

Mis à part les institutions scolaires de niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire, l'Ontario français a également vu à la création de garderies de langue française dans plusieurs localités ainsi qu'à la mise en place de groupes d'alphabetisation populaire en milieu rural et urbain (Gilbert, 2002).

Ayant brièvement décrit le système scolaire franco-ontarien, nous allons maintenant aborder le passage de la mission initiale de l'école franco-ontarienne à une école de la francophonie internationale ainsi que les enjeux qui y sont rattachés.

⁴ Gérin-Lajoie (2001) précise que les écoles françaises se retrouvent encore principalement au sein du système confessionnel (*i.e.* catholique) alors qu'un nombre grandissant d'écoles font partie du système non-confessionnel (*i.e.* public).

⁵ Depuis les trente dernières années, cependant, le nombre d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de langue française a diminué, passant de 115 514 en 1971-72 à 93 309 en 2000-2001 (Duquette et Morin, 2003 : 32).

⁶ Il est important de mentionner que malgré le caractère bilingue de ces institutions, certains programmes ne sont dispensés qu'en français.

Pluralisme dans les écoles françaises : école d'en bas et école d'en haut

L'école française de l'Ontario, puissant agent mobilisateur des Franco-Ontariens, émerge d'un contexte politisé. Elle a été obtenue à l'arrache pied par le biais de luttes juridiques menées pour l'obtention des droits à l'enseignement en français. Elle se situe dans un « *rapport de minorité-majorité, francophone-anglophone, nous-eux. Elle est conçue comme lieu privilégié de reproduction d'une langue et d'une culture homogènes, françaises, canadiennes-françaises, franco-ontariennes, francophones...* » (Heller, 1999 : 131). Ainsi, la mission de l'école se répercute jusque dans les événements qu'elle organise, événements qui mettent l'accent sur les origines canadiennes-françaises de l'école et la mémoire qui s'y rattache : « *These are schools which carry a huge political and emotional charge, reflected in their organisation, their curriculum, their recruitment practices, their pedagogy, their relationship to extracurricular activities, and their relationship to the community. Everything is oriented towards a 'projet de société'* » (Berger et Heller, 2001 : 132). Dans ce contexte, les enseignantes et les enseignants jouent le rôle d'agents de reproduction linguistique et culturelle auprès des élèves.

Or, la diversité de la population franco-ontarienne, explicitée plus haut, se répercute présentement au sein même des écoles françaises et vient remettre en question le projet de société de l'école francophone minoritaire (Gérin-Lajoie, 2004). Le système scolaire de la minorité francophone (et particulièrement ses enseignants) doit donc faire face à plusieurs défis, dont la multiplicité des groupes qu'il accueille, les compétences langagières hétérogènes de sa clientèle et les différentes identités véhiculées par ses élèves.

L'école française est fréquentée par quatre groupes principaux, les anglo-dominants⁷, les franco-dominants, les bilingues et les divers groupes ethnoculturels (*i.e.* les immigrants allophones et les minorités visibles) (Duquette et Morin, 2003). La plupart des élèves dits de minorité visible proviennent d'Haïti, du Liban, de la Somalie francophone et d'autres régions africaines de langue française (Berger et Heller, 2001). Heller (2003) relate l'expérience d'une étudiante d'origine haïtienne du secondaire : « *She was not prepared for the complex relations that existed among English, Canadian, French vernaculars, standard Canadian French, standard European French and other mother tongues spoken by members of the study body* » (p. 220). Il faut également ajouter que plusieurs élèves québécois⁸ et acadiens sont admis dans l'école de la minorité franco-ontarienne.

Les compétences langagières au sein de l'école française sont donc variées. D'une part, les élèves qui répondent aux critères d'admissibilité de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, communément appelés les « ayants droit »⁹, peuvent posséder différents niveaux de connaissance du français – les habiletés en français ne constituant pas un critère d'admission (Gérin-Lajoie, 2001). Ainsi, les « ayants droit » peuvent être soit des élèves qui maîtrisent bien le français lors de leur arrivée à l'école (*i.e.* des franco-dominants), soit des élèves dont les compétences en français sont limitées, voire inexistantes (*i.e.* des anglo-

⁷ L'expression « dominant » désigne ici la langue habituellement parlée par l'élève.

⁸ Gérin-Lajoie (2004) relate que la majorité francophone québécoise a un impact certain dans le fonctionnement de l'école franco-ontarienne ; plusieurs manuels scolaires proviennent du Québec et plusieurs enseignants sont originaires du Québec.

⁹ Selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, les « ayants droit » sont « (1) les citoyens canadiens : a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire dans cette langue. (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction » (Clarke et Foucher, 2005 : 31).

dominants). D'autre part, les élèves qui ne sont pas considérés comme des « ayants droit » par l'article 23 peuvent être admis dans les écoles françaises par l'entremise d'un comité d'admission. Les élèves qui sont admis de cette façon peuvent être soit des anglophones canadiens de parents dont la langue maternelle n'est pas le français, soit des élèves de parents ayant immigré au Canada. Pour ces enfants d'immigrants, le français peut être soit leur première, deuxième ou troisième langue ; toutefois, ils possèdent généralement bien la langue française. Ainsi, différents niveaux de connaissance du français peuvent s'observer à l'intérieur des murs de l'école française ; l'on y entend notamment le *joual*, le *chiac*, le *franglais*, le français international, le français canadien, etc. Cette diversité linguistique représente un défi pour l'enseignant qui doit livrer sa matière à une clientèle dont les compétences langagières sont hétérogènes. Heller (2003 : 217) résume bien le pluralisme langagier que l'on retrouve chez les élèves :

What does one do with students who are culturally legitimate Franco-Ontarians or Québécois or Acadiens, but who speak vernacular varieties of French (whether they call them bilingue or joual or chiac) ? What does one do with African or Haitian students who speak French as a second language, but who speak no English, and who may master the written variety better than the oral or vice versa ?

Ce pluralisme se répercute sur les identités que véhicule la clientèle estudiantine, une clientèle métissée sur le plan culturel et linguistique. Ainsi, « *le sens d'appartenance au groupe n'est pas le même pour tous* » (Gérin-Lajoie, 2004 : 175). Tel que le mentionne Pilote (2004 : 19), « *il y a différentes manières de se définir et d'exister en tant que membre d'une communauté minoritaire* ». Certains élèves ne se considèrent pas uniquement francophones, mais se réclament plutôt d'une identité bilingue (Pilote, 2004 ; Gérin-Lajoie, 2003). Plusieurs enseignants dans les écoles françaises, provenant de milieux francophones minoritaires, déclarent également posséder une identité bilingue.

Ainsi, tel que nous l'avons vu, plusieurs frontières linguistiques et identitaires se côtoient quotidiennement à l'intérieur même de l'école de la minorité francophone. Cette hétérogénéité représente un défi de taille pour le système scolaire franco-ontarien, défi qui vient remettre en question sa mission initiale (*i.e.* celle de reproduire la langue et la culture françaises). L'école française doit donc réaliser deux objectifs qui semblent difficiles à articuler : « *profiter de l'enrichissement que représente la pluriethnicité et maintenir la promotion de l'éducation en langue française en milieu minoritaire* » (Berger, 1997 : 130). Heller (1999) suggère que l'école vit une crise identitaire « *née de la contradiction entre une mission historique basée sur une vision homogénéisante de la francophonie, les aspirations globalisantes de la nouvelle classe moyenne qui l'a créée, et la réalité d'une clientèle estudiantine de plus en plus diversifiée* » (p. 130). L'école française ne constitue donc plus un lieu de rassemblement où ses membres ont les mêmes visées ; en effet, les élèves ne partagent pas tous la même langue et la même culture. L'école devient-elle alors un lieu de production sociale plutôt qu'un lieu de reproduction sociale (Gérin-Lajoie, 2004) ?

Évoluant dans un contexte canadien où les idéologies de la démocratie et du pluralisme sont véhiculées, l'école franco-ontarienne glisse vers une redéfinition de sa mission et de ses pratiques : « *Il s'agit surtout de la construction d'une idéologie pluraliste en termes ethnoculturels, et d'une appropriation du concept de la francophonie internationale* » (Heller, 1999 : 130). Bien que dans plusieurs écoles franco-ontariennes les concepts d'éducation égalitaire et d'inclusion de la pluriethnicité soient récents, il reste qu'un virage identitaire est en train de s'effectuer au sein du système scolaire de la minorité francophone : « *There is...a commitment to openness, and to tolerance of diversity which is necessarily a part of the*

schools' own political claims » (Berger et Heller, 2001 : 132)¹⁰. Heller (1999) explique cette transformation par plusieurs facteurs dont l'appui du gouvernement au discours antiraciste et l'émergence de discours contestataires provenant principalement de la race noire en Amérique du Nord. Malgré l'émergence d'une nouvelle définition de la mission de l'école francophone minoritaire, il reste que des contradictions perdurent alors que la vision d'inclusivité véhiculée ne résout pas l'opposition entre la cause franco-ontarienne et celle de la francophonie internationale.

Quelques chercheuses s'intéressant au pluralisme dans les écoles de la minorité franco-ontarienne prennent position face aux changements qui s'opèrent au sein du système scolaire. Gérin-Lajoie (2004) par exemple, croit que la mission de l'école française doit être repensée à la lumière de la nouvelle réalité ontarienne : « *Même s'il est essentiel qu'à l'intérieur de ses murs, elle se donne un caractère francophone et qu'elle conserve son mandat de contribuer au maintien de la langue et de la culture françaises, l'école d'aujourd'hui doit tenir compte du fait qu'elle a affaire à une clientèle scolaire très hétérogène sur le plan linguistique et culturel* » (p. 177). Berger et Heller (2001), pour leur part, croient qu'il est crucial de reconnaître la diversité de la population estudiantine et de reconnaître que l'accueil de nouveaux francophones peut être bénéfique pour la minorité franco-ontarienne. Selon elles, les écoles franco-ontariennes doivent refléter les réalités culturelles diverses des étudiants, tant dans leurs activités que dans l'ambiance générale qu'elles contribuent à promouvoir. L'adoption d'une approche ethnocentrique doit être évitée. L'équité raciale et ethnoculturelle doit être mise de l'avant par les écoles de la minorité francophone, tant dans la façon d'enseigner que dans les politiques d'embauche du personnel. Selon Heller (2003), le système scolaire franco-ontarien « *must unite francophones against the influence of dominant society, and tie them to some common notion of what it means to be francophone. At the same time, it must ensure that all its students are treated equally* » (p. 215).

Que devons-nous retenir des prises de position adoptées par ces chercheuses ? Quelles sont les implications qui découleraient d'une école favorisant l'inclusion, l'équité raciale et la francophonie mondiale ? Si l'on considère que l'école est cruciale dans la formation des identités collectives modernes, dans la socialisation à une culture seconde¹¹ (réf. Dumont), dans la production d'une communauté nationale et d'identités sociétales (Thériault, 2002), qu'advient-il alors du projet de société des Franco-Ontariens si ses élites prônent une école française démocratique-libérale, voire une école de la tolérance et du pluralisme ?

Thériault (2002) fait la distinction entre l'école d'en haut et l'école d'en bas, l'école d'en haut étant une école « *qui impose à tous et à toutes les mêmes normes, les mêmes savoirs, les mêmes valeurs au nom d'une norme généralisable, soit la Nation, la République, le savoir universel, qu'il soit humaniste ou technique* » (n.p.) et l'école d'en bas étant une école « *de la tolérance [...] du pluralisme [...] qui sied mieux [...] à la conception contemporaine du multiculturalisme, conception qui vise [...] à arrimer l'éducation à la communauté de vie de l'enfant* » (n.p.). La pleine réalisation d'une école d'en haut donnerait lieu à une école totalitaire alors que la pleine réalisation d'une école d'en bas mènerait à une fragmentation anarchique sans noyau identitaire.

Thériault (2002) considérerait probablement la position adoptée par Berger et Heller (2001) comme en étant une qui glisse vers « *une conception d'en bas, essentiellement communautaire* » (n.p.) où la culture serait plutôt réduite à l'environnement immédiat de l'individu « *perdant par le fait même toute référence seconde, toute dynamique structurante* » (n.p.).

¹⁰ Par exemple, dans les rapports du Conseil scolaire du district du Centre-sud-ouest de l'Ontario, il est précisé que le conseil démontre une ouverture à toutes les cultures et les religions, voire une ouverture qui s'étend à la francophonie mondiale (Guillaume, 2003a).

¹¹ Thériault (2002) explique ainsi la culture seconde : « *culture qui s'institue justement par une mise à distance de la culture première, cette dernière étant le fait des réseaux empiriques de socialisation* » (n.p.).

de l'identité personnelle » (Thériault, 2002 : n.p.). Il mentionne le danger d'oublier la culture nationale qui se rattache aux francophones minoritaires et de créer de multiples « *petits Canada français* » (Thériault, 2002 : n.p.). Selon lui, l'école française doit plutôt être le reflet d'un projet d'en haut.

Conclusion

Le projet de société de la minorité francophone nationale – dont le principal vecteur est l'école – se trouve dans une société globale qui prône des normes libérales, individualistes et démocratiques. La politique du multiculturalisme s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans cette idéologie du pluralisme démocratique, idéologie confortant le Canada anglais « *en suscitant un attachement à l'Etat fédéral* » (Lacombe, 2004 : 599). Se trouvant dans une « *société des identités* », pour reprendre les termes de Beauchemin (2004), la minorité nationale possède des objectifs qui sont en contradiction avec le projet englobant du Canada anglais (*i.e.* la partie qui s'est prise pour le tout) (Lacombe, 2004). Comme le relate Dumont (1997 : 459), « *en quoi le multiculturalisme, désormais consacré par le gouvernement fédéral, ne contredit pas dans les faits le statut d'une minorité nationale privilégiée jusqu'à maintenant* ». Il y a non seulement une tension entre l'identité francophone minoritaire et la citoyenneté commune à tous les Canadiens (Pilote, 2004), mais aussi entre les tendances à l'individualisme et au communautarisme qui traversent les francophonies canadiennes (Pilote, 1999).

Or, à l'aube du XXI^e siècle l'idéologie du multiculturalisme vient remettre en question le projet de société (*i.e.* l'école d'en haut) de la communauté franco-ontarienne à l'intérieur même de ses écoles. Par la mise en place graduelle de politiques d'équité raciale, d'inclusion et de valorisation de la francophonie mondiale, par l'hétérogénéité des clientèles étudiantes, l'idéologie canadienne individualiste moderne menant à un relativisme culturel voire même à une dévalorisation des cultures selon Bibby (1990) et Bissoondath (1995) infiltre les écoles de la communauté franco-ontarienne – ses écoles, on le rappelle, représentant le bastion de la langue et de la culture françaises. Qu'adviendra-t-il, donc, du projet collectif de la minorité franco-ontarienne ? Les élites doivent-elles favoriser une école d'en haut ou une école d'en bas ? Un compromis serait-il possible ? Comment reproduire la culture et la langue des francophonies canadiennes tout en accueillant la diversité des clientèles estudiantines ? Existe-t-il un projet d'en haut pouvant rallier tous les membres d'une communauté franco-ontarienne éclatée ? Jusqu'à quel point la minorité franco-ontarienne peut-elle se reconstituer en une référence propre ?

Bibliographie

- BEAUCHEMIN J., 2004, *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna éditions.
- BELKHODJA C., 2005, « Le défi de la régionalisation en matière d'immigration : L'immigration francophone au Nouveau-Brunswick », *Canadian Issues/Thèmes Canadiens*, Printemps 2005, pp. 76-79.
- BERGER M.-J., 1997, « Vers l'inclusion de l'évaluation égalitaire et de la pluriethnicité dans la communauté francophone minoritaire », *Revue du Nouvel Ontario*, n° 21, pp. 115-133.
- BERGER M.-J., HELLER M., 2001, « Promoting Ethnocultural Equity Education in Franco-Ontarian Schools », *Language, Culture and Curriculum*, vol. 14, n 2, pp. 130-141.
- BIBBY R. W., 1990, *Mosaic madness : the poverty and potential of life in Canada*, Toronto, Stoddart.

- BISSOONDATH N., 1996, *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal.
- BOUDREAU F., NIELSEN G. M., 1994, « Présentation. Francophonies minoritaires. Identités, stratégies et altérité », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, n° 1, pp. 3-14.
- CALDWELL G., 1997, « Evolution of the Concept of Citizenship (1945-1995) : an English Canadian Perspective », dans Y. Lamonde et G. Bouchard (dirs.), *La nation dans tous ses états : le Québec en comparaison*, Montréal, L'Harmattan, pp. 297-310.
- CLARKE P. T., FOUCHER P., 2005, *Ecole et droits fondamentaux. Portrait des droits collectifs et individuels dans l'ère de la Charte canadienne des droits et libertés*, Regina, Institut français, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface.
- CORMIER M., 2004, « Finalités justes ou attentes démesurées ? Le débat autour de l'école en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, pp. 55-63.
- DALLAIRE C., 2003, « 'Not Just Francophone' : The Hybridity of Minority Francophone Youths in Canada », *International Journal of Canadian Studies*, n° 28, pp. 163-199.
- DENIS C., 1996, « La patrie et son nom : essai sur ce que veut dire le 'Canada français' », *Francophonies d'Amérique*, n° 6, pp. 185-198.
- DUBE P., 2002, « L'espace existentiel des jeunes d'aujourd'hui et les finalités de l'éducation en milieu minoritaire », *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire*, Moncton, CRDE et ACELF, novembre 2000, s.p., <http://www.acef.ca/liens/crde/articles/01-dube.html>.
- DUMONT F., 1997, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, pp. 419-467.
- DUQUETTE G., MORIN Y., 2003, « Double minorisation et hégémonie interne en milieu minoritaire : le cas des institutions scolaires en Ontario français », dans H. Duchesne (dir.), *Recherche en éducation francophone en milieu minoritaire : regards croisés sur une réalité mouvante*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, pp.23-49.
- FRENETTE Y., 2004, « L'évolution des francophonies canadiennes. Eléments d'une problématique », dans S. Langlois et J. Létourneau (dirs.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, pp.3-18.
- GALLANT N., BELKHODJA C., 2005, « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Etudes ethniques canadiennes = Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3, pp.35-58.
- GERIN-LAJOIE D., 2001, « Les défis de l'enseignement en milieu francophone minoritaire : le cas de l'Ontario », *Education et francophonie*, vol. XXIX, n° 1, s.p., <http://www.acef.ca/c/revue/revuehtml/29-1/02-Gerin-Lajoie.html>.
- GERIN-LAJOIE D., 2003b, *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Prise de parole.
- GERIN-LAJOIE D., 2004, « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, vol. 18, n° 1, pp. 171-179.
- GILBERT A., 2002, « Entre l'école et l'hôpital, le développement de la francophonie canadienne », dans R. Côté et M. Venne (dirs.), *Québec 2003*, Montréal, Fidès, pp. 673-678.
- GUILLAUME S., GUILLAUME P., 2003, *Nouveaux regards sur les francophonies torontoises*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- HELLER M., 1999, « Quel(s) français et pour qui ? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien », dans N. Labrie et G. Forlot, *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de Parole, pp. 129-165.
- HELLER M., 2003, « Franco-Ontarian education and the possibilities for pluralism », dans M. Heller, *Crosswords. Language, Education and Ethnicity in French Ontario*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 210-223.

- LABRIE N., LABRIE S., LAMOUREUX A., 2003, « A la recherche de...l'éducation en langue française en Ontario », dans N. Labrie et S. A. Lamoureux (dirs.), *L'Éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux*, Sudbury, Ontario, Prise de parole, pp.11-30.
- LACOMBE S., 2004, « Compte rendu de Will Kymlicka (2002), La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme », *Recherches sociographiques*, vol. 45, n° 3, pp. 596-599.
- LANDRY R., ALLARD R., 1999, « L'éducation dans la francophonie minoritaire », dans J.-Y. Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada*, Moncton, Editions d'Acadie, pp. 403-433.
- LANDRY R., ROUSSELLE S., 2003, *Éducation et droits collectifs : Au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Les Editions de la Francophonie.
- MARTEL A., 2001, *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire, 1986-2002 : analyse pour un aménagement du français par l'éducation*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- PILOTE A., 1999, «L'école : un lieu d'expression de la tension démocratique», *Savoirs et responsabilités*, dans M. De Sève, S. Langlois (dirs.), *Nota Bene*, Québec, pp. 157-170.
- PILOTE A., 2004, *La construction de l'identité politique des jeunes en milieu francophone minoritaire : Le cas des élèves du Centre scolaire communautaire Sainte-Anne à Fredericton au Nouveau Brunswick*, thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, Québec, <http://www.obsjeunes.qc.ca/pdf/PiloteThese.pdf>.
- THERIAULT J.-Y., 2002, « De l'école de la nation aux écoles communautaires ou de l'école d'en-haut à l'école d'en-bas », *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire*, Moncton, CRDE et ACELF, novembre 2000, s.p., <http://www.acef.ca/liens/crde/articles/03-theriault.html>.

FRANCHIR LES SEUILS : LE THEATRE LIMINAIRE DE JEAN MARC DALPE ET DE MICHEL OUELLETTE

Michel Chevrier
Carleton University

Depuis les années 1970, le théâtre franco-ontarien a radicalement changé. Au début des années 1970, l'Ontario francophone subit une renaissance culturelle dont le théâtre fut le noyau. Suscité par des artistes semi-professionnels fortement liés à la communauté, ce théâtre affirme une nouvelle identité franco-ontarienne en affichant et en célébrant sa collectivité minoritaire. Il s'agit d'un théâtre alternatif : un drame décentralisé et corporel joué dans des lieux scéniques non-traditionnels pour un public rural et francophone. Beddows (2001 : 49-68) nous explique que le théâtre des années 1970 a dressé la frontière qui a rendu possible un nouveau théâtre professionnel qui se produit actuellement dans les lieux scéniques permanents de Sudbury et d'Ottawa.

Ce nouveau théâtre professionnel se distingue de ses racines alternatives par le fait qu'il est une réflexion des changements socio-culturels qu'a subis la communauté franco-ontarienne durant les trois dernières décennies. La migration des Franco-Ontariens vers les centres urbains et l'émergence des diverses communautés migrantes et immigrantes de langue française remettent en question l'idée d'une communauté francophone uniforme et close. Paul-François Sylvestre, par exemple, explique qu'« *aux artistes de souche ou tricotés serrés, sont venues s'ajouter des forces vives en provenance du Québec et de l'Acadie, bien entendu, mais également de l'Afrique noire, du Maghreb, des Antilles et de l'Europe* » (Sylvestre 1999 : 547). De plus, une meilleure éducation ainsi que l'acquisition de la langue anglaise procurent aux Franco-Ontariens un pouvoir socio-politique tel qu'ils sont maintenant forts des liens de partenariat dans une vaste communauté pluraliste et hétérogène.

Mais, à mi-chemin entre le théâtre alternatif des années 1970 et le nouveau théâtre professionnel d'aujourd'hui, une dramaturgie franco-ontarienne a surgi qui reflète le temps de transition entre ces deux périodes. Dans *Le chien* de Jean Marc Dalpé ainsi que dans *French Town* et *Requiem* de Michel Ouellette, les auteurs mettent en scène les épreuves des personnages lorsqu'ils sont déplacés de leur milieu rural et traditionnel. Ces épreuves constituent ce que les anthropologues appellent des « rites de passage », ce qu'Arnold van Gennep (1909 : 1-5) a défini comme des rites qui accompagnent chaque changement de lieu, d'état, de position sociale et d'âge. Faisant partie des modèles mythologiques, les rites de passage correspondent aux notions cycliques où les individus, tout comme les communautés, doivent subir une désagrégation afin de se reconstituer.

Arnold van Gennep met en évidence, tout d'abord, le schéma cyclique des rites de passage avec les sub-divisiones de « séparation », « marge » et « réintégration. » Dans le premier stade,

les néophytes se détachent de leur position antérieure dans la communauté, et dans le dernier ils y retournent transformés et, par la suite, prêts à entreprendre les tâches correspondant à leur nouvelle position. La période de marge, ou ce que Victor Turner appelle la période « liminaire », correspond au passage de seuil. Par conséquent, cette période échappe au réseau des classifications ordinaires. Comme Turner (1990 : 96) nous l'explique, « *les entités liminaires ne sont ni ici ni là ; elles sont dans l'entre deux* ». Durant cette période, le néophyte subit souvent une désagrégation de son nom, de son statut social, de sa propriété et de sa position dans un système de parenté (Turner, 1990 : 96). L'intention, selon van Gennep, est de lui faire perdre toute mémoire de sa vie antérieure de telle manière que « *le passé [est] séparé de lui par un intervalle qu'il ne pourra jamais repasser* » (van Gennep, 1909 : 107). La période de marge constitue d'abord la mort symbolique de la vie antérieure du néophyte où, lorsqu'elle est achevée, l'individu est prêt à subir une transformation telle qu'il se procure un nouveau rôle dans sa communauté.

La désignation des personnages de Dalpé et de Ouellette en tant que néophytes, ou plus précisément en tant que variante théâtrale de la parabole judéo-chrétienne « le fils prodigue », est très évidente au premier abord. Ce qui est d'ailleurs intéressant pour notre propos sont les procédés par lesquels les personnages subissent leur désagrégation et leur transformation spirituelle au cours du deuxième stade de leur trajet (le stade liminaire) et la façon dont ce stade symbolise la période de transition subie par les Franco-Ontariens entre 1980 et 1990.

Dans *Le chien* de Jean Marc Dalpé, le retour du fils prodigue constitue l'intrigue principale. Jay, le fils, retourne chez-lui après sept ans de pérégrinations afin de se réconcilier avec son père, tandis que le père, trop endurci par ses souvenirs amers, refuse de se rapprocher de son fils. Toutefois, des retours en arrière, juxtaposés en tant que mises en abyme, servent à retarder la progression du récit et à faire éclater la chronologie du présent afin de révéler la genèse et les causes des conflits familiaux. En outre, le discours de Jay révèle le processus par lequel le protagoniste subit une transformation spirituelle qui l'incite à retourner chez lui.

En effet, c'est durant ses pérégrinations, soit le stade liminaire de ses épreuves, que Jay est dépossédé de son nom, de son statut social et de sa position familiale. Il est dépouillé de son nom propre lorsqu'on s'adresse à lui par une épithète : « *Tout le monde m'appelait "Frenchie" de toute façon. Fait que moé j'm'en crissais pas mal de c'qu'y pouvaient penser.* » (Dalpé, 1990 : 41). Ensuite, il semble précipiter la désagrégation de son identité franco-ontarienne dès qu'il est associé à un personnage marginal inspiré du cinéma populaire : « *Free spirit ostie ! James Dean Easy Rider sacrament ! C'est ça que je suis moé.* » (Dalpé, 1990 : 43). Finalement, Jay efface les liens de famille et assume une identité nomade à partir du moment où il se procure une motocyclette qui lui ouvre la possibilité de se déplacer librement.

Mais, il affirme que son existence marginale est peu satisfaisante : « *Sauf après le bicyc', j'ai comme envie de faire autre chose, de pus toujours être entre deux villes ou entre deux projets de construction.* » (Dalpé, 1990 : 43). Alors, Jay décide de retourner chez lui et c'est pendant le trajet de retour en automobile, qui dure deux jours et deux nuits, que Jay a une révélation par laquelle il découvre que c'est justement « *chez lui* » qu'il trouvera son identité véritable : « *J'y avais même pas pensé avant [...] Pis ça me surprend ça "chez nous" ; j'ai dit : "chez nous" pis, au fond j'sais que je l'ai toujours pensé* » (Dalpé, 1990 : 44).

Peu après, inspiré peut-être par le remords, Jay demande pardon de son père : « *J'veux tu me dises que j'suis correct !/J'veux tu m'dises que tu m'aimes !/J'veux tu m'serres dans tes bras, Pa !* » (Dalpé, 1990 : 48). Mais le père refuse de lui pardonner, trop amer et trop endurci après des années d'alcoolisme et de violence, « *C'est trop tard* » lui répond-il. Ainsi, au lieu de fêter le retour du fils prodigue, le père rejette le fils retrouvé et empêche toutes résolutions du conflit. Quoique que le schéma des rites de passage reste intact, le processus n'aboutit pas.

Jay ne peut se faire réintégrer dans la communauté car le père, toujours emprisonné dans sa rancœur, lui refuse le pardon nécessaire.

Dans *Requiem* de Michel Ouellette, le schéma tripartite et circulaire des rites de passage est présenté en deux séquences. Comme dans *Le chien*, la première séquence se termine d'une façon inachevée à cause des conflits irrésolus entre le père et le fils. Mais dans ce cas, c'est le fils, Pierre-Paul, et non le père qui prolonge le malentendu. A vingt-deux ans, Pierre-Paul part en voyage en Europe après avoir tenté de se libérer de son passé, en brûlant le *Petit Larousse*, puisque le dictionnaire a toujours symbolisé un espace de fuite devant un père qui le maltraitait. Toutefois, ses périples, ainsi que l'autodafé du symbole de sa jeunesse s'avèrent futiles car ces gestes ne suffisent pas à opérer une transformation dans la vie de Pierre-Paul. Au contraire, et à la différence du « fils prodigue » de Dalpé, Pierre-Paul ne ressent pas de remords et il ne revient pas chez lui pour se rapprocher de son père, mais plutôt pour régler ses comptes avec lui. Enfin, c'est Cindy sa sœur qui lui explique que son père aurait voulu lui pardonner et le réinscrire au sein de la communauté :

« T'es revenu pour le provoquer, p'pa [...] tu voulais qu'y te batte. Mais lui voulait pas. Pas vraiment. Y aurait été prêt à te parler. Y voulait te faire entrer au Moulin. Avec lui. Y voulait t'aider. Mais t'a craché sur sa main. » (Ouellette, 2001 : 44).

Tandis que les premières épreuves de Pierre-Paul s'avèrent inutiles, cette séquence, qui se termine par la violence, sert néanmoins de catalyseur car elle incite Pierre-Paul, à son insu, à faire un deuxième trajet de type néophyte. En effet, il quitte la maison une deuxième fois et jure de n'y retourner qu'après la mort de son père. Cette deuxième séparation de la famille constitue le véritable stade liminaire car c'est alors que Pierre-Paul subit une transformation spirituelle. Ironiquement, cette prise de conscience arrive au moment où il se rend compte de la désagrégation de sa propre vie antérieure : « Il y a pas longtemps. J'ai quitté la hiérarchie. Ma situation s'est dégradée. Je suis sans fonction. Je suis le fils de personne. Le frère de personne. Personne. » (Ouellette, 2001 : 51). Cette expérience lui permettra de se reconstituer en tant que personnage autonome, tel le fils prodigue qui, grâce à une expérience épiphanique, vient à comprendre l'importance de la famille qu'il a quittée. Malgré tout, fidèle à sa parole, Pierre-Paul ne revient chez lui qu'après la mort de son père.

L'absence du père constitue le manque fondamental dans le système tripartite des rites de passage. Alors que Pierre-Paul revient chez lui pour effectuer un rapprochement avec sa famille, le pardon d'un père déjà mort est impossible et donc, les conflits issus de ce stade liminaire ne peuvent se résoudre et Pierre-Paul se suicide.

Dans le contexte du *Chien* et de *Requiem*, le thème des rites de passage se manifeste selon des scénarios différents, mais chaque œuvre cerne une relation problématique avec le père, la figure symbolique de la loi paternelle. Tandis que les rites de passage entraînent les valeurs de la communauté, ces deux textes symbolisent l'effacement de ces valeurs. Par conséquent, la relation problématique avec le père mènerait directement à la disparition définitive du système de valeurs traditionnelles qui gouvernait auparavant la communauté franco-ontarienne. Les aventures du néophyte franco-ontarien deviennent avant tout, un espace liminaire de conflits irrésolus.

Tandis que ces deux exemples semblent démontrer que la reconstitution spirituelle de l'individu reste impossible, un troisième exemple qu'on retrouve dans *French Town* de Michel Ouellette, se termine autrement. Ici nous constatons que le schéma cyclique de séparation, marge et réintégration est enfin bouclé, grâce à Martin, le frère cadet de Pierre-Paul. Les procédés rituels du passage obligatoire d'un stade à un autre sont déclenchés tout de suite, après la mort du père, lorsque Pierre-Paul prend en charge son frère cadet. En premier lieu, Martin est séparé de la communauté lorsqu'il est placé dans une école privée à Toronto. Ensuite, durant l'étape liminaire, il subit l'effacement symbolique de son identité antérieure lorsqu'il est façonné à l'image de son frère aîné. Comme il l'explique plus tard à Pierre-Paul,

« *L'école privée, l'université, les vêtements, même mon avenir. A toi.* » (Ouellette, 1994 : 75). Par la suite, il reconnaît les liens profonds qui le lient à son père, et par analogie à son héritage franco-ontarien puisque le père est le symbole même de cet héritage :

« *Mais moi, je suis fier de mon père. Depuis que je travaille avec les gars du moulin, je comprends mieux qui il était...Pis je te laisserai jamais m'enlever son héritage.* » (Ouellette, 1994 : 105).

Finalement, alors que le pardon du père est toujours impossible, Martin réussit néanmoins à se réintégrer à la communauté en devenant le maire du village. Ainsi, les trois mouvements des rites de passage, séparation, marge, réintégration sont réalisés.

Ces trois exemples nous permettent de constater l'importance de l'étape liminaire, car c'est seulement avec l'effacement symbolique de leur identité antérieure que les personnages peuvent se transformer et se reconstituer. Tandis que Martin réussit à franchir les étapes du processus, les deux autres personnages, Jay et Pierre-Paul, ne réussissent pas. En effet, Jay et Pierre-Paul finissent leur périple dans l'étape liminaire, à mi-chemin entre l'ordre traditionnel et le nouvel ordre.

Les questions thématiques soulevées par la notion du liminaire dans ces pièces ont des répercussions importantes sur le théâtre franco-ontarien. Une analyse des différents trajets menés par les multiples protagonistes scéniques de cette période nous permet de constater que l'évolution psychique de chaque personnage est possible seulement après la purgation d'une identité antérieure. Ainsi, on peut constater qu'entre les années 1980 et 1990, les dramaturges franco-ontariens mettaient en scène la purgation symbolique d'un passé collectif afin de pouvoir passer à l'étape suivante de leur développement artistique.

Certains critiques ont suggéré que le théâtre franco-ontarien des années 1980 et 1990 est symbolique de la fin inévitable d'une culture. Par exemple, François Paré (2000 : 85) constate que « *tôt ou tard, la culture franco-ontarienne devra déclencher le discours de sa propre disparition dans l'histoire* ». Cependant, à notre avis, il nous paraît plus juste d'affirmer que ce théâtre représenterait une des étapes du cycle qui oriente l'évolution de la culture franco-ontarienne. Ne faudrait-il pas conclure que ce théâtre constitue, avant tout, une pratique liminaire, celle qui s'inscrit entre les pratiques alternatives des années 1970 et le nouveau théâtre professionnel, celui qui annonce une renaissance franco-ontarienne nourrie de sa propre diversité émergente ? Etant donné l'effervescence actuelle du théâtre franco-ontarien, la réponse ne s'est pas fait attendre.

Bibliographie

- BEDDOWS J., 2001, « Tracer ses frontières : vers un théâtre franco-ontarien de création à Ottawa », dans H. Beauchamp et J. Beddows (dirs.), *Les théâtres professionnels du Canada francophone : entre mémoire et rupture*, Ottawa, Le Nordir, pp. 49-68.
- DALPE J.-M., 1990, *Le Chien*, Sudbury, Prise de Parole.
- GENNEP A. VAN, 1909, *Les Rites de passages*, Paris, Librairie Critique Emile Nourry.
- OUELLETTE M., 1994, *French Town*, Ottawa, Le Nordir.
- OUELLETTE M., 2001, *Requiem suivi de Fausse route*, Ottawa, Le Nordir.
- PARE F., 2000, « Le théâtre franco-ontarien et la dissolution de l'espace public », dans A. Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité ?*, Sainte-Foy, Québec, La presse de l'université Laval, pp. 69-85.
- SYLVESTRE P.-F., 1999, « La Culture en Ontario français : du cri identitaire à la passion de l'excellence », dans J. Y. Thériault (dir.), *Francophonie minoritaire au Canada*, Moncton, Les Editions d'Acadie, pp. 537-551.

TURNER V., 1990, *Le Phénomène rituel : Structure et contre-structure*, Gérard Guillet (trad.) Paris, Presses Universitaires de France.

« PARFOIS LE BON MOT NOUS ECHAPPE » : INTERFERENCE PHENOMENA AMONG FRANCO-AMERICANS IN MASSACHUSETTS

Edith Szlezák

University of Regensburg

1. Introduction

‘Franco-Americans’ is a term sometimes used to refer to all Americans of French descent ; in New England, i.e. in the six north-eastern U.S. States Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut and Rhode Island, however, it denotes a special group of immigrants. A Franco-American is hereby defined as a permanent New England resident of French-Canadian ancestry, and, possibly but not necessarily, of Catholic religion and French mother tongue. In other words, the term does not refer to someone of « direct » French descent, and neither to French-Canadians who come to live and work in New England for a limited time only, since their attitude concerning language maintenance is, of course, a quite different one. Although not equally accepted among all¹, the term ‘Franco-American’ includes Quebeckers and Acadians alike.

Starting in the early 19th century, the bad economic situation in Canada along with a growing industrialization in the U.S. made many French-Canadians leave their farms to come to work in the textile mills of New England. Between 1840 and 1940 an estimated 1,000,000 French-Canadians had moved to New England (*cf.* Galopentia, 2000 : 266), the majority of them to the most industrialized New England State – Massachusetts. Once settled down, French-Canadian immigrants were eager to follow the motto of the Catholic Church at the time – « *qui perd sa langue, perd sa foi* » –, i.e. to build a parochial school next to the church in the heart of their all French-Canadian quarters, also called *Little Canadas*. Within these quarters, social clubs were established ; newspapers and insurance companies were founded, French-Canadian lawyers and doctors settled down. French was the language of instruction at school, of mass at church, and of daily conversation everywhere. After the economic crisis of 1929, however, immigration numbers dropped drastically, and people were forced to spread to find work (*cf.* Chartier, 2000 : 1-252). Also, after World War II, « *Franco-Americans [...] took part in [...] [a] postwar phenomenon – the exodus from the city to the suburbs* »

¹ Acadians tend to reject the term ‘Franco-American’ as well as ‘French-Canadian’ (*cf.* D’Entremont, 1973 : 25-28).

(Chartier, 2000 : 254). Other immigrant groups, mostly Hispanics, moved into the former French-Canadian tenement houses and took over the quarters, including the churches and schools.

Although, in Massachusetts, most Franco-Americans are still found in traditional areas of French-Canadian immigration, they are quite dispersed within these areas nowadays ; a factor which, among others like the pressure of English-Only in American society and the lack of bilingual programs in public as well as in private schools, has contributed to a negative attitude toward language transmission and a gradual loss of the French language, with considerable intra-linguistic consequences.

2. Code-Switching

2.1 A Theoretical Outline

Code-switching can be described as a common, language-contact based phenomenon among bilinguals, which Gumperz (1982 : 59) has defined as « *the juxtaposition within the same speech exchange of passages of speech belonging to two different grammatical systems or subsystems* »². There are different levels at which code-switched items can be embedded in the other language³ : « [...] *à l'intérieur d'une même conversation, d'un même discours, d'une même phrase ou expression* » (Gardner-Chloros, 1985 : 51).

According to these different levels, three types of *code-switching* are commonly distinguished (cf. Appel/Muysken, 1987 : 118 ; Gardner-Chloros, 1991 : 54-60 ; Myers-Scotton, 1993 : 3-5) :

a) *Tag-switching*, which Poplack (1980 : 614) calls '*emblematic*' switching because it « *may be used as a discourse strategy to achieve certain interactional effects* », involves the insertion of an exclamation, a tag or an idiomatic expression in one language into a sentence which is otherwise in the other language.

(1⁴) AC55 : *puis ça a juste tourné avec ça I GUESS. on a juste. mis les mots avec*
 b) *Inter-sentential code-switching* involves a switch between sentences⁵.

² The term 'code'-switching basically allows for considerations on all levels of language, i.e. it cannot only refer to switching of languages or varieties, but also to switching of registers within a conversation. In this context, however, such cases will not be taken into account.

³ Although *code-switching* does not necessarily include only two languages, it is by far the most common constellation and the only one relevant in this context ; furthermore the types of switching and their possible implications do not depend on or change with the number of languages involved.

⁴ All examples, unless otherwise marked, are taken from the corpus MASSFrench (2003/04), which is based on 392 questionnaires and 87 interviews with 143 participants (examples from the questionnaires are marked *w* – written –, examples from the interviews are unmarked) from different areas within Massachusetts ; participants : Acadians and Quebeckers of both sexes, different social classes and different age groups (but about 72 % of them older than 60 years), including four immigrant generations. The examples used in this article are coded as follows : I = Interviewer ; A = of Acadian origin ; Q = of Quebec origin ; C = grown up in Canada, 1st immigrant generation ; U = grown up in the U.S., 2nd immigrant generation ; UU = parents grown up in the U.S., 3rd immigrant generation ; UUU = grandparents grown up in the U.S., 4th immigrant generation ; figures give the respective participant's age. One period within the examples marks a one-second pause. The examples have not been analyzed quantitatively but illustrate very obvious and common tendencies among the survey's participants.

⁵ Most linguists (Appel/Muysken, 1987 : 118 ; Myers-Scotton, 1993 : 24 ; Thomason, 2001 : 132) agree on what 'inter-sentential switching' denotes ; however, it should be mentioned here that some (e.g., Romaine, 1989 : 112-114) subsume under this term the switching between sentences *and* clauses, which I find contradictory with regard to 'inter-sentential'. Although it must be admitted that it is not always possible to clearly determine a sentence boundary in spoken language (which is why often the more neutral term 'utterance' is used instead), and although it might be true that intra-sentential code-switches at clause boundaries do not require the same bilingual competence as intra-sentential code-switches within the clause boundary or even within the word

- (2) QC70 : *celui-là va être un avocat. SHE'S GOIN' TO BE A SCHOOL TEACHER*

c) *Intra-sentential code-switching*, often referred to as *code-mixing* (cf. for instance Thomason, 2001 : 132), implies a switch within the sentence boundaries. This juxtaposition has a tendency to occur at points that allow syntactic integration in either language (cf. Poplack, 1980 : 581).

- (3) QC70 : *YOU CANNOT LOSE YOUR FAITH FOR THAT parce que euh. c'est comme dans notre monde i y en a du bon et du moins bon*

Inter-sentential code-switching does not require the same degree of fluency as necessary with *code-mixing* since the integration of the rules of either language is not necessary.

As to terminology used in the following : *code-switching* will be used as the generic term including all phenomena of switching between languages, whether inter- or intra-sentential. *Inter-sentential code-switching* will be referred to as such, whereas *intra-sentential code-switching* will be called *code-mixing* to avoid confusion. According to Muysken (cf. 2000 : 60-153) three⁶ subcategories of code-mixing can be distinguished :

c)1 *Insertion* involves the embedding of an item – mostly nouns or noun phrases – into another language, i.e. one word or a combination of words which form a unit (the former being called 'lexical transference', the latter 'multiple transference' by Clyne, 2003 : 74) is switched :

- (4) QC70 : *vous devez avoir ça aussi à GERMANY*

- (5) QU70 : *ses parents c'est des docteurs et toute, mais i y a rien d'extravagant. sont beaucoup DOWN ON EARTH*

c)2 *Alternation* involves *code-mixing* with both languages being relatively separate. The switched string can be preceded and followed by elements from the other language without structural relation.

- (6) QC70 : *puis quand on a commence parler de ça. SHE REMEMBER EVERYTHING*

c)3 *Congruent Lexicalization*⁷ involves a shared grammatical structure which can be filled with lexical items from either language. Hereby bilingual homophones act as trigger-words. The MASSFrench corpus lacks such an example ; in the following one, taken from Gardner-Chloros (1991 : 125), the bilingual homophone *annonces* (French) – *Annoncen* (German) triggers the switch from Alsatian to French.

- (7) *Ich lās d'Iwwerschrifte [...] und hinte dann, nohhär, do hesch e Portion annonces, et puis après c'est les régionales.*

This concept is close to Clyne's *triggering* (cf. 1967 : 84-99). Some linguistic elements, i.e. certain lexical items like culture-specific importations, trigger a switch from one language to another, which then often goes on being used for the rest of the utterance. The concept of *triggering* is broader than Muysken's *congruent lexicalization*, for it includes for example triggering by words that have become part of the individual speaker's language or by proper names. In most cases the switch follows the trigger-word, which Clyne (1967 : 84) calls *consequential triggering* :

- (8) QC83 : *j'ai dit il pourrait être placé à la SOLDIERS' HOME. I DIDN'T THINK OF IT*

boundary, they still seem closer to me than intra-sentential code-switches at clause boundaries and inter-sentential code-switches, regarding structural similarity as well as the degree of the speaker's bilingual competence.

⁶ Note that Muysken (cf. 2000 : 121) counts tag-switching among alternation, which will not be adopted here. His concept, however, is very useful to distinguish the possible implications of code-mixing.

⁷ This type of switching is mentioned to complete the picture but will not be given any further consideration in this article.

In some cases, however, the switch can precede it. In a sentence like *Nous avons habité IN NEW YORK* the upcoming English place name is responsible for the use of the English preposition ; Clyne (cf. 1967 : 86) calls this kind of triggering *anticipational*. Except for Muysken's *congruent lexicalization* Clyne's framework is the only one which tries to analyze the way certain items cause or at least facilitate a switch and to explain the basic principles of this facilitation.

There has been some controversy on whether *code-mixing* requires most fluency from the speaker since there is a risk of violating the morphosyntactic rules of either language or whether it is, quite on the contrary, an indicator of a restricted level of bilingualism (cf. Clyne 2003 : 89). Whereas Weinreich (1967 : 73) claimed that « *the ideal bilingual switches from one language to the other according to appropriate changes in the speech situation (interlocutors, topics, etc.), but not in an unchanged speech situation, and certainly not within a single sentence* », more recent surveys have claimed that all three types of switching mentioned above occur among bilinguals. Especially *code-mixing* is « *a sensitive indicator of bilingual ability* » (Poplack, 1980 : 581) since the speakers must master the syntactic and/or morphological structures of both languages involved. Under certain circumstances, however, *code-switching* can be considered as an indicator of language loss, as will be demonstrated in the following.

2.2 The Functions of *Code-Switching*

Code-switching in general can serve the following functions (cf. Appel/Muysken, 1987 : 118-120) :

a) The phatic function. By *code-switching*, certain parts of the utterance or the conversation may be stressed in order to give them a certain nuance. For instance, these switched parts could be meant to be especially funny or ironic.

b) The directive function. *Code-switching* can be due to (a) conversation partner(s), either to exclude them from a conversation because they are not meant to understand the switched parts of the conversation, or to include them in the conversation because they are known to be more comfortable in one language than in the other, or because they do not have command of one of the languages involved.

c) The metalinguistic function. If *code-switching* is used to somehow comment on the languages involved in the conversation, its purpose is commonly to « show off », i.e. to impress the other participants. This kind of switching can occur in very different contexts, it may be a good pick-up strategy as well as a means to underline one's authority or to enhance one's chances in professional life.

d) The expressive function. By continuously using two languages, speakers can emphasize their « mixed » identity, i.e. *code-switching* can serve as a « *marque identitaire* » (Petit, 1997 : 1237). As Myers-Scotton (1992 : 41) has put it : « *Under CS [i.e. code-switching] as an unmarked choice each switch is not intended as a negotiation of interpersonal relations ; rather, the overall pattern of switching indexes the negotiation which is one of coordinate identities* »⁸. So in fact « *code-switching is itself a discrete mode of speaking* » (Poplack, 1980 : 615). This kind of switching requires fluent bilingualism and is probably the one speakers are least aware of.

⁸ According to Myers-Scotton (1992 : 39-40) *code-switching* can either be a marked or an unmarked choice. If a language is unmarked, it is the one that would be most expected in a given conversation. An unexpected change in language that is not due to situational features such as a new topic or a new participant in the conversation, but rather for instance a means of negotiating a change in the social distance between the conversation participants, is called a 'marked choice'. Without denying that marked switching commonly occurs, only the unmarked *code-switching* is the one considered relevant in this context.

e) The referential function. There are two very different ways in which code-switching can serve the referential function. Firstly, a switch may be topic-related. An expression or a whole passage may seem more appropriate in one language than in the other because the concept or object it refers to are part of this one language and its cultural background rather than of the other one. The reason why something is better expressed in one language may be obvious or, quite on the contrary, very subjective. Secondly, *code-switching* can serve as a means to bridge the gaps in the speakers' knowledge of one language, especially in the area of lexis. Since the speakers are in need of a word, i.e. looking for an expression, before they switch, this is the type of switching they are usually most aware of. Although some exclude this function from « true » code-switching, like for instance Poplack (1980 : 601) who says that « *code-switching is used for purposes other than that of conveying untranslatable items* », it is generally considered a common and very important function of *code-switching* – within a broad definition of the term ‘code-switching’, of course.

2.3 Inter-sentential Code-Switching⁹

This type of *code-switching* usually occurs due to a change in topic (referential function) or in conversation partner (directive function). It can, however, also serve the phatic, the metalinguistic or the expressive function. In the MASSFrench corpus, *inter-sentential code-switching* has a tendency to occur whenever the « artificial » interview situation is interrupted or considered to be over. In example (9), the interviewee – grown up in Canada – considered her question « *CAN I OFFER YOU SOMETHING TO DRINK ?* » as not being part of the French interview and therefore switched to the language she would normally use when asking someone such a question, i.e. to English :

- (9) I : *vous avez une jolie maison !*
 QC62 : *merci. CAN I OFFER YOU SOMETHING TO DRINK ? A GLASS OF SODA OR SOMETHING ?*
 I : *OH NO THAT'S OKAY. I'M FINE.*
 QC62 : *YOU SURE ?*
 I : *YES. THANK YOU. bon d'accord. alors votre occupation professionnelle c'est c'que je voulais vous demander. est-ce que vous en avez eu une ?*
 QC62 : *non non. à la maison*

In example (10) the interviewee – also grown up in Canada – showed me a picture of her family, and despite the fact that I had asked all questions in French, she switched to English because that seems to be the language she associates with private events or family matters, as does the interviewee in (11) :

- (10) QC70 : *ça c'est sa fille celle-là. c'est son cousin. HE'S SO FUNNY. HE WAS TAKING PICTURE TAKING PICTURE TAKING PICTURE. I SAID «I DON'T KNOW WHAT FACE TO DO ANY MORE» (LAUGHING). THAT'S THE ONE OVER THERE. HE'S SO CUTE THAT'S MY/MY/MY. D THAT'S UH/THAT'S MY LITTLE SPANISH GUY. LOOK HOW HANDSOME HE IS. THAT'S HIS WIFE. THEY GOT TWO LITTLE GIRL*
- (11) I : *il y a évidemment plutôt des quartiers espagnols maintenant que*

⁹ Examples illustrating *inter-sentential code-switching* as well as *code-mixing* (section 2.4) and *tag-switching* (section 2.5) have not yet been analyzed as to their frequency and distribution within the corpus. Although most of the phenomena mentioned here are expected – after a detailed analysis – to be found more frequently among rusty and semi-speakers or, in other cases, more frequently among lower-class participants, they still have been found to appear regularly (even if possibly not to the same degree) in the speech of all age groups, both sexes, all immigrant generations and among members of various social classes.

- des quartiers français ?*
- QU51 : *c'était un gros quartier canadien. parce que/même euh. quand j'allais à l'école i y en avait ben. leurs héritages étaient canadiens. ben je connaissais/i y en a ben que je connaissais pas aussi les enfants. je connaissais euh. la mère ou le père parce que on allait souvent à CHICOPEE. quand mes parents i allaient là. ben là c'est toutes des quartiers..espagnols. (INTERRUPTION) MY MUM HAD REMARRIED WHEN MY DAD DIED AND UM...THE MAN SHE MARRIED WAS THE NEXT DOOR NEIGHBOR. DIDN'T KNOW FRENCH AT ALL. HE LOVED TO GO TO CANADA. HE'D GO TO CANADA AND LET/AND JUST SIT THERE AND LISTEN*

In example (12) the interviewee was answering the (French) question in French, but after we had been forced to change tables, he started to talk about the mall we had met at for the interview – a topic outside the interview – in English. In example (13) the interview is over but the interviewee wants to add some information, and does so in English despite the fact that the whole interview had been conducted in French.

- (12) I : *vos fils alors ils/ils aiment le français ? ou qu'est-ce qu'ils pensent de leur/est-ce qu'ils ont une idée de leur héritage aussi ?*
- QU51 : *um. oui ils ont une idée euh parce que il/il/euh il y a ben de fois que j'les ai amenés au Canada. quand qu'ils étaient jeunes. puis même um. ça fait pas longtemps on était au Canada. on va ben des/des fois/(CHANGE OF TABLES) AND THEN ACROSS THE STREET OVER HERE ON MAIN STREET THERE WAS ANOTHER DEPARTMENT STORE. THREE OR FOUR STORIES HIGH. AND THERE WAS ANOTHER ONE*
- (13) QU47 : *ma sœur R qui/euh qui aime pas ça. je sais pas parce qu'elle aime pas les animaux mais elle trouve qu'i sont toutes sales. et elle le veut bien et propre. et puis c'est pour ça YOU KNOW quand elle vient il faut que je ca/faut que je YOU KNOW cache les chats. pas les cacher mais les mett' à une place où-c'que i vont pas se rend' là parce que euh. elle mangerait pas ici.*
- I : *bon je vous remercie.*
- QU47 : *...YOU KNOW THE BRIGHTWOOD AREA OF SPRINGFIELD. YES. AND THAT'S ROUND UM ON MAIN STREET THE WHOLE MAIN STREET AREA BY BAY STATE MEDICAL CENTER. BY THAT CANCER CENTER THERE. THAT USED TO BE/BEFORE THE INTERSTATE WENT THROUGH. IT USED TO BE..JUST FULL OF CANADIANS*

Although inter-sentential code-switches are not as easily categorized as code-mixes (see section 2.4) – simply because one can never be totally sure of the reason for the individual switch –, the above extracts *suggest* the tendency for many participants not to use French (any more) for every-day conversation, not even when talking about their families ; French is rather well on its way to be replaced by English in all situations and domains.

2.4 Evasive Code-Mixing

Whereas *code-mixing* could, in theory, serve all the functions listed in 2.2, it generally serves the referential function among Franco-Americans, i.e. it is used, mostly consciously, to fill a lexical gap. Not only has Poplack excluded such a function for *code-mixing*, she has, in

addition, set up criteria for what she calls « unskilled » (1980 : 601), i.e. *code-mixing* that lacks sufficient fluency by the speakers¹⁰. « True » code-mixes require that

a) there is a smooth transition between the switched element and the elements it is embedded in, « *unmarked by false starts, hesitations or lengthy pauses* » (Poplack, 1980 : 601),

b) the switch is not accompanied by a metalinguistic comment or question, i.e. the speaker is not or at least seems not aware of the switch, and

c) the switch does not constitute a repetition of the preceding segment, nor is it repeated by the following segment.

I would like to adapt her concept but include single-word items¹¹ and call the kind of *code-mixing* that serves the function to fill a lexical gap or to repeat an item due to the speaker's insecurity as to its meaning *evasive code-mixing* since the speakers evade the problem of lacking knowledge by switching into the other language¹². When taking a look at the MASSFrench corpus, the majority¹³ of code-mixes are accompanied exactly by these signs of deficient bilingualism, as show the following examples including multiword and single-word switches or, in Muysken's terminology, alternations and insertions.

Examples of false starts :

- (14) QC72 : *non. i savent pas comment transl/trans..TRANSLATE IT. OKAY ?
ça les gêne*
- (15) QC72 : *au commencement c'était pour les dames qui appartenait au club. après ça i ont monté un grand..amon/euh AMOUNT OF MONEY pour euh*
- (16) QC83 : *le plus vieux il nous a fait plaisir. il est arrivé sur le/um dans la/ON THE ROLL..à CHICOPEE HIGH. on était bien content pour lui*
- (17) QU42 : *on parlait les deux ensemb' mélangés ou disons séparément des fois seulement en anglais et des fois seulement en français. ça dép/ça dépen/IT WAS DEPENDING*
- (18) QU51 : *ça m'aide dans/comme ça. puis euh. là je travaille pas. je/je/I GOT LAID OFF OKAY ?*
- (19) QU67 : *ils ont discon/euh...DISCONTINUED. ils ont/ils ont um. i ont pas de messe maintenant*
- (20) QUU60 : *j'sais pas pourquoi ou pour um. quelle raison que ma grand-mère est venue. mais elle a/SHE MET MY GRANDFATHER HERE*

Examples of hesitation and lengthy pauses :

¹⁰ Excluding her criterion that code-switches may not be single other-language items. See reference 11.

¹¹ There has been a lot of controversy on whether alien single-word items can be considered as code-mixes (cf. Gardner-Chloros, 1987 : 102 ; Mougeon/Beniak, 1987 : 344 ; Myers-Scotton, 1993 : 182) or should rather be classified as (nonce-) borrowings (cf. Poplack/Meechan, 1998 : 135-137). In this case, they will be subsumed under code-mixes because a) they resemble the ones in Turpin's corpus of French, of which even Poplack/Meechan (1998 : 135) say : « *She [Turpin] finds that patterns consistent with English grammar are most common in lone English-origin nouns which, on independent analysis, do not show the extralinguistic characteristics of loanwords (i.e. recurrence, diffusion, and dictionary attestation), and which had in addition been uttered by speakers also showing high rates of unambiguous (multiword) codeswitches to English. These facts, taken together, make it likely that at least some of the lone English-origin nouns in French discourse are also codeswitches* » ; and b) because I agree with Muysken (2000 : 75) in that, in general, « *there is not a single borrowing process, just like there is no single code-mixing process* ».

¹² In theory, *inter-sentential code-switching* could equally be called *evasive code-switching* if it serves to evade French as the language of conversation ; but, as mentioned above, it is much harder – if not impossible – to prove for inter-sentential switches that the speakers chose one language because they are unable to find their words in the other.

¹³ There were also cases of « skilled » mixes which are, however, not of interest in this context.

- (21) QC83 : *j'ai dit ben je vais voir ma fille au Texas je l'ai pas vue depuis...NINETEEN NINETY-FOUR. au Texas*
- (22) QC83 : *c'est une personne. faut qu'il ait un/un/un euh...um. um BELT euh. BELT YOU KNOW*
- (23) QU44 : *un p'tit peu. euh i comprend. mais i parle pas trop mais...HE UNDERSTANDS MORE THAN HE SPEAKS IT*
- (24) QUU60 : *i y a/ i y a ben des Polonais i y a ben des Irlandais. i y a ben du/du monde du village du...FROM THE SPRINGFIELD AREA THAT ARE MOVING INTO THIS AREA AND IT'S/IT'S MORE DIVERSIFIED I GUESS*
- (25) QUU60 : *c'était fou pour euh une coup' d'années et puis j'ai jamais jamais um...TOOK THE TIME TO TEACH THEM. YOU KNOW. BUT UM I JUST NEVER DID. LIKE I SAID I HELPED THEM IN HIGH SCHOOL BUT OTHER THAN THAT. THAT WAS ABOUT IT. YOU KNOW BUT UH...mais ma fille elle peut dire euh. quelques mots. elle peut/euh elle comprend*
- (26) AU42 : *ça/ça a pas pris longtemps pour um..BECOME AN AMERICAN CITIZEN*
- (27) AU76 : *oui. mais elle parlait l'anglais. chez nous on parlait l'anglais pas mal et quand...WE WERE TAUGHT UH FRENCH/UH I MEAN ENGLISH BUT IT WAS ALMOST THE SAME THING YOU KNOW*

Examples of questions and metalinguistic comments (including laughing since it indicates that the person is aware of the switch and possibly embarrassed by it) :

- (28) QC83 : *elle enseigne..OH HOW DO THEY CALL IT ?.....c'est pour les um..les gardes-malades..AND UM..c'est/c'est pour les..OH I FORGET THAT NAME..c'est pour la langue des..LIKE A SHORT/SHORT/UH SHORT*
- (29) QU47 : *euh mon père est venu ici um. peut-être cinq six ans avant euh. la famille parce que i travaillait ici comme euh..CARPENTER ?..*
- (30) QU51 : *la/la..la sœur elle/elle parlait toujours le français. même quand que euh l'église où on/où i y avait la moitié de les messes en français et puis de temps en temps en...LATIN (LAUGHING)*
- (31) QU59 : *je n'ai/je n'ai jamais euh..euh...euh enseigné en français seulement um je n'sais pas comment dire ça le SUB/SUBSTITUTE TEACHER j'ai fait une année de ça*
- (32) QU67 : *elle demeure à/à Nicolette. c'est un euh c'est un/comment tu dis ? ON THE OUTSKIRTS. euh jusque le bas de/de Drummondville*
- (33) QUU58 : *la première raison que j'ai décidé de prend' cette um...euh...ste mot-là j'ai/j'ai jamais...euh...CHALLENGE. t'sais. um...c'est parce que j'aime le français. puis j'ai toujours aimé écrire puis euh la grammaire*
- (34) QUU75 : *et puis j'étais un...ALTAR BOY comment dit-on ça..um..j'ai dû apprendre mes/mes prières en français pour être. un enfant de chœur. c'est ça. enfant de chœur (LAUGHING)*
- (35) AC87 : *mon parents/mon père était un..un char/charpenterie. CARPENTER ?¹⁴*

¹⁴ This example could also be considered as a « false start ».

Examples of repetitions/translations : most examples of repeated words or passages are switches to English, i.e. the speakers do not seem to be sure whether the expression they chose in French was the right one (36-42).

- (36) QC82 : *non. c'est euh. c'sont des/des patates frites. FRENCH FRIES. a/avec une/une sauce. et du fromage. c'est bon mais c'est pas des poutines acadiennes*
- (37) QC83 : *toute est différent alors i a fallu qu'elle change um. sa manière. sa WAY. là maintenant elle travaille*
- (38) QU44 : *j'avais/un de mes amis c'est/i était Québécois aussi. euh les parents venaient de Trois Rivières..et puis c'est tout euh...une/une année euh i y avait une famille qui sont venus au/euh du Québec. euh les G. et puis j'ai/j'étais/um..j'ai aidé à parler en anglais avec lui parce qu'i ne parlait pas l'anglais. I/I WAS A TUTOR FOR HIM. AND I THINK IT WAS IN FORTH OR FIFTH GRADE. HE DIDN'T SPEAK ANY ENGLISH SO. I HELPED HIM OUT*
- (39) QU47 : *i/i y avait des/des..i y avait une classe en français. YOU KNOW. FRENCH CLASS. mais euh toutes les sujets étaient enseignés en anglais*
- (40) QU51 : *ils veulent. amener au Canada. c'est plutôt pour les pages de l'aide. HELP PAGES. puis ils veulent écrire ça en français*
- (41) QUU48 : *j'ai commencé/WELL nous-aut'/j'ai commencé le même temps. WE STARTED THE SAME TIME*
- (42) QUU75 : *ils s/sont/sont devenus tisserands. WEAVERS. dans les/les usines euh en Nouvelle-Angleterre*

There are, however, also examples (43-49) of repetitions of English passages in French. In these cases, there are three possibilities in theory : a) the speakers are unsure of what they are going to say in French and make sure they say it in English first ; b) after having switched to English, the speakers suddenly remember the French word and « correct » themselves ; or c) after having (not consciously) switched to English, the speakers remember that they must speak French and « force » themselves back to the language of the interview. Either way, these examples illustrate very well again that English is the more « natural » choice of language for them :

- (43) AC82 : *elle était à WORCESTER à l'hôpital pour s/six semaines. et la/l'ARTERY/l'artère depuis/qui va du cœur à la cervelle*
- (44) QC70 : *le passé. le passé. elle se rappelle pas de ce qu'elle vient de manger. IT'S VERY VERY/c'est très très..DIFFICULT pour moi. quand elle a parti là*
- (45) QC70 : *i était professeur. puis très très instruit. BUT/mais elle avait juste soixante et cinq ans*
- (46) QU67 : *seulement quand je vois les femmes euh une fois par mois. euh MAYBE/euh peut-êt' deux fois par mois. L quand je vois une ou deux fois par mois. je parle français avec elle*
- (47) QU72 : *ça c'était toujours en anglais puis en polonais. j'ai appris le polonais et un peu des/de SPANISH. espagnol. c'était assez pour dire*
- (48) QUU65 : *AND THAT WAS THE ONLY TIME. c'était le seul opportunité¹⁵ que j'avais pour euh. pour parler un p'tit peu le français*
- (49) QUU75 : *m/m/ma plus vieille son NAME est D/euh son nom est D. i ont tout*

¹⁵ In this context *opportunité* might be a *false friend*, a semantic loan, or, more probably, a *lexical false friend* (see section 3.2).

des noms français

If a word or passage is switched under one or several of these circumstances, it can indicate lacking linguistic security : the speakers either think about the switch or a possible alternative in the other language before they switch, or feel a need to comment on it because of a possible mistake or misunderstanding or because the switch seems inappropriate. And finally, the speakers may simply be insecure about what they just said and want to make sure the information was transmitted correctly.

2.5 Passive Code-Switching

The phenomenon of understanding a language, i.e. mastering it passively, but being unable to use it, i.e. not mastering it actively, is, in fact, part of *code-switching* ; the « non-speakers » still switch from one language to the other during a conversation, only passively, which is why I want to call this practice *passive code-switching*. This equivalent of *passive bilingualism* on the level of *performance* is a very common phenomenon among second generation Franco-Americans.

- (50) I: *et est-ce que vous avez des frères ou des sœurs ?*
 AU40: *deux frères.*
 I: *et avec eux. est-ce que vous avez parlé français ?*
 AU40: *avec le..WITH THE OLDER ONE..WE WERE CLOSE IN AGE WE WERE TWO YEARS APART. SO WE WERE ABLE TO ALL SPEAK FRENCH AT THE TABLE IN THE HOUSE. THAT WAS THE PRIMARY LANGUAGE. THEN WE HAVE A YOUNGER BROTHER WHO WAS BORN SEVEN YEARS LATER. AND THAT'S WHERE IT ALL FELL APART.*
 I: *alors en fait vos parents ont changé à l'anglais aussi ?*
 AU40: *THEY'VE ONLY RECENTLY STARTED SPEAKING ENGLISH. BUT IF IT WAS JUST THE TWO OF THEM AND Y'KNOW DURING THE DAY AT/IN THE KITCHEN IN THE/IN THE CAR IT WAS ONLY FRENCH. AND JUST RECENTLY WE WERE TALKING ABOUT. YOU KNOW WE WERE TALKING ABOUT THAT. AND MY MOTHER SAID YOU KNOW « NOW DAD AND I EVEN SPEAK ENGLISH ». AND THEY'VE BEEN HERE FOR FORTY YEARS. SO YEAH. BUT/BUT BEFORE THAT THEY WERE ALWAYS INTO FRENCH JUST THE TWO OF THEM.*
- (51) I: *alors vos parents. est-ce qu'ils ont eu des problèmes à apprendre l'anglais ?*
 AU44: *NOT REALLY. THEY LEARNED WITH US.*
 I: *qu'est-ce qu'ils ont fait comme métier vos parents ? comme profession ?*
 AU44: *OH MY MOTHER WAS A HOUSEWIFE AND MY DAD WORKS AS A CUSTODIAN. PRIOR TO THAT HE WAS A MECHANIC.*
 I: *et ici à l'église. est-ce qu'il y avait des messes en français ?*
 AU44: *THEY DID UNTIL JUST RECENTLY. THE SEVEN O'CLOCK MASS.*
 I: *d'accord. et est-ce que vous avez des frères ou des sœurs ?*
 AU44: *UH THREE SISTERS.*
- (52) I: *et vous avez parlé français à votre mère par exemple ?*
 QUU65: *I'M GONNA ANSWER IN ENGLISH (LAUGHING). I/WE DIDN'T SPEAK ENGLISH IN THE HOUSE UNTIL I STARTED KINDERGARTEN. AND THEN WE DIDN/WE NEVER SPOKE*

- (53) I : *FRENCH AGAIN (LAUGHING).*
et quand vous avez/alors quand vous étiez petite. vous êtes allée à une école paroissiale ?
- QUU65 : *YEAH I WENT TO SAINT JOSEPH. UM CATHOLIC SCHOOL. UH THEY SPOKE/WE HAD FRENCH..ONCE A DAY. AND THEN WHEN WE WENT TO HIGH SCHOOL IT WAS ONCE A DAY TOO. UM THE SUBJECT WAS FRENCH.*
- QUU64 : *IT WAS A CATHOLIC SCHOOL.*
- QUU65 : *YES THEY WERE BOTH CATHOLIC.*

Although the participants perfectly understand the questions asked in French, they answer them in English due to insecurity or an actual lack of active competence in French, a linguistic behavior which counts among the last phases of language loss (*cf.* Sasse, 1992 : 19-23).

2.6 Tag-Switching : The Special Case of Discourse Markers

2.6.1 Characteristics and Functions of English¹⁶ Discourse Markers

Discourse markers can be defined¹⁷ as « *sequentially dependent elements which bracket units of talk* » (Schiffrin, 1987 : 31), i.e. they mark the beginning or the end of a unit that is rarely identical with a syntactic unit and they do not depend on the smaller units of talk but rather work on a discourse level (*cf.* Schiffrin, 1987 : 37). They occur predominantly in oral communication, especially in informal oral communication, because their appearance is in fact « *a result of the informality of oral discourse and the grammatical fragmentation caused by the lack of planning time* » (Brinton, 1996 : 33). Furthermore, discourse markers may belong to different word classes (e.g., adverbs or conjunctions) and tend to be semantically fuzzy ; although they are not void of meaning, they can be understood literally only to a certain extent, which makes them for instance hard to translate into other languages (*cf.* Brinton, 1996 : 34). In fact they figure somewhere between system and content morphemes. Being formally invariable, they do not ask for morphological integration. Furthermore they may be syntactically integrated freely in informal oral communication (a characteristic, by the way, which has often been considered a possible reason for their being frequently switched ; *cf.* e.g., Chevalier, 2000 : 88). Although it is often claimed that they appear in sentence-initial position, they do, in fact, occur in medial and final position as well (*cf.* Brinton, 1996 : 33), which is simply due to their multifunctionality and the fact that they can be integrated freely into discourse. They do, for example, not only initiate discourse, they may also close it or act as fillers, delaying discourse to hold the floor in a conversation. Also, they may signal a new topic or help to repair one's own discourse. With regard to their various functions, three types of discourse markers can be distinguished (*cf.* Chevalier, 2000 : 85) :

- 1) interactive markers, which serve to initiate a conversation or hold the floor ;
- 2) illocutionary markers : « *ils effectuent un acte illocutoire ou l'accompagnent pour en fixer l'interprétation* » (Chevalier, 2000 : 85) ;
- 3) structural markers, which help to establish argumentative links or link the individual parts of the discourse in general.

Despite the fact that every discourse marker has a primary function¹⁸, it can often be found to function on different planes of talk, due to its semantic shallowness. I do not want to go

¹⁶ This chapter will concentrate on English discourse markers since they are the only ones considered in this study. However, most of the functions listed here should be applicable to discourse markers from any language.

¹⁷ There are many definitions of discourse markers which cannot all be discussed in this article. For further reading see e.g., Fraser, 1999 ; Hansen, 1998.

¹⁸ For an overview of functions of discourse markers see e.g., Hansen, 1998 ; Fraser, 1999 ; Schiffrin, 1987.

into further detail as to the functions of individual discourse markers since their respective functions are not of importance in this context – other than their general characteristics of invariability and polyfunctionality, which make them a predominant feature of informal oral discourse. Before I come to discuss that in 2.6.3, however, I want to take a look at several theories on why discourse markers are switched.

2.6.2 Some Theories on the Switching/Borrowing of Discourse Markers

Within the MASSFrench corpus, there is an abundance of examples of English discourse markers in French :

- (54) QC80 : *oh.....WELL euh. toute que c'est qu'c'est fait icitte c'est en anglais...*
- (55) QU81 : *elle a quatre-vingt-quinze ans. son mari était mort. puis..ç'a bien été pour lui. sont mariés pour treize ans. puis i est mort de ALZHEIMER'S. i est mort à quatre-vingt-un ans. YEAH...*
- (56) QU77 : *ah oui oui. on a des amis à..OH BOY...quelle partie du Canada c'est ?*
- (57) AU58 : *asteur je crois j'aurais peut-êt' essayé. dans c'temps-là c'était YOU KNOW...*
- (58) AC55 : *puis là tu vas à peu près dix-huit milles à Moncton. trois quarts. tout c'que t'entends c'est l'anglais. SO je pense là. c'est là où t'as passé où i y avait beaucoup d'Anglais mêlés avec les Français. puis ça a juste tourné avec ça I GUESS. on a juste. mis les mots avec. à place de juste toute dire en français. on a/on a ajouté ste mot-là puis on a continué à le dire*
- (59) AC82 : *ça m'étourdit quand j'en prends de temps en temps là (LAUGHING). ANYWAY UH..mais i ont/i ont/« va chercher ton violon. va chercher ton violon ». j'ai venu chercher mon violon. j'ai joué une partie de la veillée...*

According to Myers-Scotton (1992 : 44) « *the processus of core borrowing probably begins with nouns and verbs (because they have the most psychological salience) and then proceeds to discourse markers and adverbs (because they have positional salience)* ». She carefully adds « probably », which is justified, this theory being too generalizing. Even if there are (few) quantitative studies on discourse markers becoming loanwords (cf. Mougeon/Beniak, 1987), I do not think the order of core borrowings can be maintained. First of all, to be sure about a loanword, it would have to be attested, i.e. listed in a dictionary. Nouns or verbs definitely have the advantage of being accepted as borrowings much more easily than discourse markers for the following reasons : in contrast to most nouns and verbs discourse markers belong predominantly into oral discourse ; in addition, they are generally « *stylistically stigmatized and negatively evaluated* » (Brinton, 1996 : 33), which makes it harder for them to appear in a dictionary. Secondly, nouns and verbs may be the first borrowings, but are they in all bilingual communities ? Given certain language constellations, discourse markers may well be the most commonly switched elements. Myers-Scotton (1992 : 44) herself argues that discourse markers are borrowed because they are « *lexemes hovering on the border between content and system morphemes* », i.e. because of their syntactic and morphological independence ; a theory that is shared by many others : « *fillers, e.g., [...] I mean ; interjections, e.g., [...] oh, my God !, shit ! ; tags, e.g., [...] you know ; idiomatic expressions, e.g., [...] no way [...], are segments which are less intimately linked with the remainder of the utterance, insofar as they may occur freely at any point in the sentence* » (Poplack, 1980 : 596).

Muysken summarizes different approaches, all of which lack sufficient proof, one of them saying that since language shift affects different domains at different speeds, « *discourse linkers could belong to a domain (that of discourse structure) affected earlier by language shift than that of the sentence itself* » (Muysken, 2000 : 112). The counterarguments, however, are that there are cases of borrowed discourse markers without language shift, and that language shift can occur without the switching of discourse markers. Muysken favors Rooij's theory : « *Discourse markers must be highly salient within the discourse which they help structure. There is a pragmatic advantage in taking them from another language, since the foreign character of an element heightens its saliency* » (Muysken, 2000 : 114). That sounds as if awareness or even purpose was implied when people use alien discourse markers. But discourse markers are probably the feature of oral language most unconsciously used, which shows in the fact that, in formal speech, people try deliberately to avoid using them. And if there was a pragmatic advantage why are discourse markers never borrowed in monolingual speech communities, i.e. in situations other than that of close language contact ?

Mougeon/Beniak (*cf.* 1987 : 342) follow Thomason/Kaufman by taking a look at the extralinguistic correlates, discovering a connection between lower social class and the use of *so* in French. Lower class people, however, are known to generally use discourse markers more frequently, so the question remains to be answered whether the lower class participants in Mougeon/Beniak's study also use more French discourse markers in French and more English discourse markers in English than upper class people.

Finally, Chevalier (*cf.* 2000 : 92) suggests that the use of *well* in the south east of New Brunswick was due to the marker's functional specialisation with regard to the French alternative *ben*. This explanation may be true for this particular marker but is it generally true for all switched markers, i.e. do all switched markers functionally specialize with regard to their recipient language equivalents ? *Well* is a free form, polyfunctional and without inherent semantic meaning, and therefore more apt to switching than other markers. Although I agree that multifunctional discourse markers will probably be switched earlier and more often than the ones whose use is restricted, and although they may well specialize after being used frequently in competition with their native-language counterparts, I do not think that specific functions of individual discourse markers are the cause of their being switched. Rather I suggest to basically follow Clyne (*cf.* 2003 : 225-228), who thinks the use of alien discourse markers to be caused by the habitual use of another language.

2.6.3 An Attempt at Explanation : Discourse Markers as a Common Denominator

Some of the theories regarding the use of alien discourse markers seem more satisfactory and universally applicable than others. Before establishing or discarding a possible explanation, I would first like to take a closer look at the communities that make use of such switches for the different explanations could be due not to specific markers and their functions but rather to different societal structures and linguistic situations. As Mougeon (1993 : 67) has pointed out for use of the discourse marker *so* in Ontario French : « *on comprend mal que des mots aussi fondamentaux [...] soient concurrencés par un de leurs équivalents anglais. [...] il [the use] échappe aux explications linguistiques* ». So the explanation is possibly an extralinguistic one, and there may indeed be a common criterion to explain the switching of discourse markers independent of their individual characteristics and functions, even if the respective implications of these switches may vary.

Discourse markers are a predominant feature of oral discourse. I would even go further and say that with regard to their frequency of occurrence as well as their stigmatization, they are *the* general characteristic of informal oral discourse in many languages. They are, in other words, a kind of common denominator of languages that may differ in other respects such as morphology or syntax. Now if we recall what discourse markers are commonly used for, we

may say that they are a sign of fluency in a language (although a discourse marker itself might of course be used as a hesitator in an individual conversation). For learners of a foreign language, for example, discourse markers are among the last things to be acquired, mainly because the « structuring » of a conversation based on discourse markers requires the ability to spontaneously have a conversation, i.e. without planning its structure with regard to grammar or vocabulary. So the use of discourse markers in general can be seen as a sign of fluency in a variety or language that is used for informal oral communication.

Switched discourse markers seem to be a phenomenon of language contact situations¹⁹, at least an example of a monolingual community that uses switched and/or borrowed other-language discourse markers could not be found (which seems obvious with regard to the fact that, in contrast to other possible core loans like for instance nouns and verbs, they carry little or no lexical meaning). To be more specific, switched discourse markers seem to be a phenomenon of language contact situations in which the language that is the source of the switched markers is used to a considerable extent for every-day conversation. So the simple knowledge of a language is not enough for this language to be the source of switched discourse markers. Canada is a good example for that criterion. In those parts of Canada, where English and French are used regularly, English discourse markers appear frequently in French (*cf.* e.g., King, 2000 : 110-115 ; Mougeon 2000 : 32 ; Perrot : 234-236 ; corpus Wiesmath). In Quebec (except for Montreal), an area known for its resistance against English, they rarely do (*cf.* e.g., Mougeon 2000 : 32 ; Meney, 1999), regardless of the high percentage of « Knowledge of Official Languages ».

Canadian Census 2001 ²⁰	Mother Tongue French	Mother Tongue English	Knowledge of both
Novia Scotia	3.8 %	92.9 %	10.1 %
New Brunswick	32.9 %	64.7 %	34.4 %
Quebec	81.2 %	8.0 %	40.8 %

Knowing a language, even fluently, does not necessarily imply using it for daily oral communication. Discourse markers, however, are predominantly – although not exclusively – a feature of oral, and especially of informal oral communication, because « *[they] are stylistically stigmatized and negatively evaluated [...]. They are deplored as a sign of dysfluency and carelessness* » (Brinton, 1996 : 33 ; *cf.* also Schiffrin, 1987 : 310). Therefore a language which is mainly used for written or formal oral communication is supposedly not a source of switched discourse markers.

But why switch and/or borrow discourse markers at all ? Most of them are definitely core loans, i.e. « unnecessary » with regard to language economy²¹. Different bilingual communities switch and/or borrow them to different extents and with different implications. It has been pointed out that the fact that discourse markers are free forms, i.e. easily integrable, polyfunctional, with no or little meaning, has often been claimed to be the reason for their switching and/or borrowing. But these characteristics can more or less be applied to all discourse markers, i.e. to the native-language ones as well. The fact that discourse markers have these special forms and functions explains why they are predominantly a feature of informal oral communication but it does not explain their switching. In my opinion there

¹⁹ They need, however, not occur in every language contact situation (*cf.* Muysken, 2000 : 113).

²⁰ *Cf.* Knowledge of Official Languages, 2001 Counts for Both Sexes, for Canada, Provinces and Territories, and Mother Tongue, 2001 Counts for Both Sexes, for Canada, Provinces and Territories, at : <http://www.statcan.ca> (02/15/2005).

²¹ *Cf.* for instance Chevalier (2000 : 88) on well : « *il ne remplit pas un vide dans la langue emprunteuse* », but has become functionally specialized compared to its French equivalent *ben*. So in some cases a functional specialization may occur but it has most certainly developed after the frequent switching/borrowing ; the basic assumption is for alien discourse markers to have the same functions as their native-language equivalents when being switched.

seems to be a more general explanation for the switching and/or borrowing of discourse markers independent of their functions and implications ; an explanation that is based on the different language constellations within a speech community.

For a bilingual community that switches or borrows (depending on the frequency) discourse markers, I could imagine the following constellations of the languages involved.

a) It might be a community where we find diglossia with bilingualism (*cf.* Fishman, 1971 : 288-294), i.e. where the two varieties/languages involved are functionally separate and where most members of the community master both varieties or languages. In such a linguistically (relatively) stable community there are again different possible constellations :

a)1 A community in which the varieties/languages involved are both used for every-day conversation but restricted to different social settings or conversation partners (*cf.* Fishman, 1972 : 96). In many African or Asian countries (*cf.* e.g., Lim, 2004 : 117-119), for instance, the languages of the former colonial intruders serve not only as the high variety for written discourse but also as a *lingua franca* because of the diversity of the native dialects/languages. So if discourse markers are switched in such a context, it is often bidirectional – because due to the situational separation no language is the dominating one in oral discourse – and may simply indicate the fact that the two varieties/languages involved are both used regularly, in one way or the other, in informal conversation.

a)2 A community in which one variety/language is clearly the high variety and therefore restricted to formal conversation and written use, and the other one the low variety used predominantly for informal conversation, like it is the case in the Swiss-German cantons. In such a community discourse markers will be switched only rarely, namely when the variety/language commonly restricted to formal occasions comes to be (exceptionally) used in an informal situation. In such a case the use of switched markers would be unidirectional, i.e. from the low variety into the high variety. So the use of switched discourse markers may indicate a lack of fluency or practice in the variety/language that is commonly used for other purposes than that of every-day conversation. It does not, however, indicate a lack of fluency or practice in the variety/language when used for the purpose which it is predominantly used for, such as written communication for example, nor does it act as an indicator of a language shift, of course.

b) It might be a community where we find bilingualism without diglossia, i.e. where there is no strict functional or situational separation but where the members of the community (need to) speak two varieties/languages, as it is often the case with immigrant groups. Again there are two situations possible, both of which might not be stable but just different stages of the same development, i.e. language shift. The development of Spanish in the U.S. has given way to the assumption that b)1 is a stable situation – which in fact it is not (*cf.* Swarns, 2004 : 5) ; it is rather the first phase of assimilation and monolingualism. For the moment let's suppose that the situations described remain stable at least for a certain time.

b)1 Both varieties/languages are used for every-day conversation, but their use has a tendency to occur in certain social settings or with certain conversation partners ; therefore a bidirectional use of switches is possible. So we could say that although there is no diglossia within the society itself, there is a functional or at least situational differentiation of the varieties/languages within the speech community²², as it is the case with Spanish in the U.S. Many Hispanics speak Spanish within their families or with other Hispanics but English at school or with monolingual English friends. The switching of discourse markers is bidirectional, and it may simply indicate the regular use of both varieties/languages in every-day conversation.

²² *Cf.* Lüdi (1990 : 310) : « il [Fishman] parle aussi de diglossie dans des cas où seul un segment de la population emploie deux langues ».

b)2 If, on the other hand, the varieties/languages (start to) compete with each other, and their use loses its restriction to different conversational situations and partners, which can be the case when one variety/language is the one that dominates the bigger social context, i.e. the country of immigration, this one variety/language may also become the dominating one in oral conversation. In this case this would show in the unidirectional use of switched markers.

Now if, as in a)2 and b)2 the use of other-language discourse markers is unidirectional, it can be claimed that it indicates a lack of fluency or at least of practice in the embedding language, notwithstanding the general bilingualism of the speakers. This is also indicated by the facts that discourse markers rarely act as trigger-words for code-mixes²³, and that users of alien discourse markers do not necessarily use other switches or loanwords from the language of the discourse markers (*cf.* Chevalier, 2000 : 89-90). If one language is constantly used in every-day conversation, it seems more than natural that it is the predominant features of every-day conversation, i.e. discourse markers, which are the first items to be switched when speaking another language that is not used as often for this particular purpose. As already mentioned this does not necessarily imply a shift, of course, but within a situation of competing languages it might do so, especially in an asymmetric situation, i.e. in a situation where one of the two competing languages exists mainly or only as a spoken variety whereas the other one serves in oral and written communication. If functional or situational separation, which is clearly given in a)2 but which lacks in b)2, is eliminated, i.e. if one variety/language can be exchanged against the other one in any given situation and for any given purpose, it is only according to the law of linguistic economy that it will sooner or later be eliminated. The use of other-language discourse markers may be a first step in that direction. This is supported by the fact that the more speakers use both varieties in their private life (often the only remaining area of use for the dominated language), the more often they apply discourse markers from the dominating language (*cf.* Mougeon, 2000 : 31). Also, the use of alien discourse markers by older members of a b)2-type speech community speaks in favor of this theory. In such a setting, young speakers rarely make use of alien discourse markers because for them the dominated variety/language has already become one that is mainly taught in school and not used in every-day life any more. These younger speakers are not strictly bilingual any more but rather behave like learners of a foreign language, i.e. their language is highly affected by the influence of the standard variety they were taught at school, free of (alien) discourse markers and in general unaffected by switches or loanwords (*cf.* Mougeon, 2000 : 36).

Scheme of possible implications of alien discourse markers

level of society	diglossia with bilingualism		bilingualism without diglossia	
level of speech community	both languages used in IOC	mainly one langue used in IOC	diglossic restriction of use to setting/interlocutors	loss of diglossic restriction of use to setting/interlocutors
direction of use of ADM	Bidirectional	unidirectional	bidirectional	unidirectional
use of ADM as an indicator of language shift	-	-	-	+

IOC = informal oral communication ; ADM = alien discourse markers

For many immigrants in the U.S. English is the language that dominates their lives, abruptly or step by step, depending on whether they are dispersed or live in ghettos, which allows them to continue speaking their native tongue at least for a while. Most Franco-

²³ *Cf.* for instance Chevalier (89), who says that, for the region of southern New Brunswick, « *en aucun cas well ne marque-t-il le point de départ d'un passage à l'anglais* ».

(55) QUU75(w) : *la femme **que** je parlais avec hier*

(56) AC46(w) : *la femme **que** je parles avec hier*

This construction can be found in *français populaire* as well (*cf.* Bauche, 1951 : 132), but without doubt not to that extent, and definitely not in combination with other prepositions such as *à* :

(57) QU51(w) : *la femme **que** j'ai parlé à hier*

Other examples of « *calques de l'anglais* » :

'TO BE...YEARS OLD'

(58) QUU65 : *j'étais une fois à Montréal pour les visiter. j'étais peut-êt' um..seize ans*

(59) QUU65 : *j'pense que j'étais euh douze*
'AT HOME'

(60) QC50 : *Je suis certaine quand qu'on était plus jeune on parlait plutôt français à maison²⁵ parce que. ma mère parle pas gros l'anglais*

(61) AC65 : *Tu devrais parler anglais. dans les magasins. à maison*
'ALL (THE) YEAR ROUND'

(62) AC82 : *Là c'était l'année ronde l'été l'hiver*
'HIS COUSIN JANE'

(63) QU41 : *son cousin Jane²⁶*

Although it cannot be excluded that certain loan translations may be found in the Canadian varieties as well, it cannot be denied that the close contact with English favors their frequency and distribution, which is why they can be considered as specific of Franco-American French (*cf.* also Fox/Smith, 2005 : 137) due to its exposed position to English²⁷.

3.2 A Special Case : Lexical False Friends

Some forms do not seem to fit into any category of interference phenomena ; they cannot be classified as borrowings or code-mixes, and they are neither sham (or pseudo-) loans nor *false friends*. *Code-mixing* implies switching from one language into another. Some items may be partially integrated, they can, however, still be classified as alien items. Borrowings may be fully integrated but, at the beginning of their way into another language, they rarely are. Even if they were partially integrated from the start, they would still be perceived as other-language items in the beginning. Sham loans are words that are perceived as loans but do in fact not exist in the donor language (*cf.* Carstensen, 1981 : 175). There are two different kinds :

a) Lexical sham loans : words are built based on similarly structured loans or based on word formation rules of the pseudo donor language, and thereby give the impression of being borrowed, e.g., German *Showmaster* (in analogy to English *quizmaster*), meaning 'host of a TV show'.

b) Semantic sham loans : words are borrowed but the recipient language adds meanings that the words do not have in the donor language, e.g., German *Start*, which is an English borrowing, but which, in German, also denotes English 'take-off' (*cf.* Carstensen, 1980 : 77).

The latter are often *partial false friends*, although not all *partial false friends* are semantic sham loans. False friends are pairs of words whose form is similar in two languages and

²⁵ This expression can be found in Quebecker French as well, with the vowel [a] (à) lengthened, probably a result of a contraction of *à* and *la*. In Franco-American French, this *allongement* lacks completely, which suggests the influence of the equivalent English expression 'at home'.

²⁶ This case may simply be a loan translation but it may also show that the deep structure of French is affected by interference.

²⁷ And, possibly, typical of other varieties of French exposed to English to a comparative extent, like for example Louisiana French.

therefore gives way to the assumption that the words have the same meaning(s) – but they do not at all (*total false friends*) or at least not in parts (*partial false friends*). So, for instance, an English *demonstration* is also a *démonstration* in French, but a *manifestation* in a political context (*partial false friend*).

It is important to keep such cases of interference in mind to understand in how far the following phenomenon is different. Franco-Americans sometimes use English-origin words that are perfectly integrated into French in all respects. These words are therefore not code-mixes, but they are not borrowings either due to their frequency and distribution (they are single occurrences only²⁸). In fact, the speakers do not seem to perceive the words as loans, i.e. coming from English, but rather assume that they are French. Such words could be called *lexical false friends* (in accordance with the terminology used with sham loans). « Normal », i.e. semantic, *false friends* tempt speakers to assume a meaning that the word has in one but not in the other language, like in the following example in which the participant meant to say *bibliothèque* but chose *librairie* ('book store') due to the English *library* :

- (64) QC73 : *Elle euh travaille dans DARTMOUTH COLL/UH UNIVERSITY. et elle travaille dans la **librairie** ['LIBRARY']*

In the case of *lexical false friends*, however, a whole word (or rather its form, including its meanings) is thought to exist in a language but does not, in fact, which is why they are defined as follows : *lexical false friends* are words of a language A which, based on the fact that their form is similar – phonetically as well as morphologically – to words in a language B, give way to the false assumption that they also exist in a language B, including one or several meanings they have in a language A. To give an example :

- (65) QC83 : *et puis on voit un gros **improvement** ['IMPROVEMENT']*

Improvement does not exist in French but the bilingual speaker assumed it did : the phonetic form is similar, English [Impruv] – French [Èpruv], and the morpheme *-ment* is used for word formation in both languages (and is also phonetically similar).

Other examples of this kind :

- (66) QUU75(w) : *c'est un **disappointement** ['DISAPPOINTMENT']*
 (67) QU51 : *j'ai l'**abilité** de parler deux langue ['ABILITY']*
 (68) QUU58 : *des voyelles euh. puis les **consonants** ['CONSONANTS']*
 (69) QC82 : *i voulait la **convenience** de/de le/des parents à moitié en français et anglais. oui ['CONVENIENCE']*

The similarities as for pronunciation as well as for word formation affixes are obvious. In some cases, the words could be semantic loans or *false friends*, since they also exist in French. However, the semantic distance (which is especially obvious in example 72, where the French noun *relative* 'relative clause' can hardly take on a semantic loan meaning 'family members', nor possibly be a *false friend*) rather suggests that they are *lexical false friends* as well :

- (70) QU41 : *c'est triste parce que l'gouvernement um fait des **accommodations** à ceux qui parlent en espagnol ['ACCOMMODATIONS']*
 (71) QC55 : *c'est pas juste que. pour toutes les nationalités qu'i ont dans le pays qu'i donnent. seulement une **translation**. on veut dire tu vas à l'hôpital à SPRINGFIELD c'est en anglais c'est en espagnol ['TRANSLATION']*
 (72) QC70 : *les uns disent Lauri-enne les aut' disent Lauri-ane. mais pour toutes mes **relatives** c'est Lauri-ane ['RELATIVES']*

²⁸ Such words, however, may become part of a language or variety if used frequently by a sufficient number of speakers.

Cases like examples 66-72, which by the way are typical of learners of foreign languages, could not be found in Canadian Quebecker or Acadian French, and seem to be, just like the other interference phenomena illustrated above, specific of varieties like Franco-American French, i.e. of varieties or languages fully exposed to English-dominated surroundings.

4. Conclusion

Despite the fact that the analysis of the MASSFrench corpus has not yet been completed, it can be concluded from the above examples – as well as from the results of the questionnaires which cannot all be mentioned in this context – that the majority of the (overly older) participants is able to have a conversation in French ; but their abilities are limited with regard to topics of conversation as well as to linguistic competence and flexibility. Most speakers can probably be classified as rusty or semi-speakers (*cf.* Sasse, 1992 : 15-23), with both types showing considerable linguistic deficits, from lacking vocabulary to loss of grammatical structures. Among Franco-Americans of all ages, both sexes and all immigrant groups, French has come to be replaced by English in almost all situations, even within the family. Interference phenomena are unidirectional only²⁹, which, in addition to the fact that they are reduced to the function of filling lexical gaps, is a strong indicator of language loss.

Bibliography

- APPEL R., MUYSKEN P., 1987, *Language contact and bilingualism*, London, Arnold.
- BRINTON L., 1996, *Pragmatic Markers in English. Grammaticalization and Discourse Functions*, Berlin, De Gruyter.
- CARSTENSEN B., 1980, « Semantische Scheinentlehnungen des Deutschen aus dem Englischen », in W. Viereck (ed.), *Studien zum Einfluss der englischen Sprache auf das Deutsche*, Tübingen, Narr, pp. 77-98.
- CARSTENSEN B., 1981, « Lexikalische Scheinentlehnungen des Deutschen aus dem Englischen », in W. Kühlwein *et al.* (eds.), *Kontrastive Linguistik und Übersetzungswissenschaft*, München, Fink, pp.175-182.
- CHARTIER A., 1999, *The Franco-Americans of New England. A History*, Manchester (NH), ACA.
- CHEVALIER G., 2000, « Description lexicographique de l'emprunt *well* dans une variété de français parlé du sud-est du Nouveau-Brunswick », in D. Latin/C. Poirier (eds.), *Contacts de Langues et Identités Culturelles. Perspectives lexicographiques. Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau «Etude du français en francophonie»*, Quebec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 85-97.
- CLYNE M., 1967, *Transference and Triggering. Observations on the Language Assimilation of Postwar German-Speaking Migrants in Australia*, The Hague, Nijhoff.
- CLYNE M., 2003, *Dynamics of Language Contact. English and Immigrant Languages*. Cambridge, Cambridge University Press.
- CORMIER Y., 1999, *Dictionnaire du français acadien*, Montreal, Fides.
- FISCHER P., 1985, « Considérations sur les calques dans le lexique français en Alsace », in G.-L. Salmon (ed.), *Le français en Alsace*, Paris, Slatkine, pp. 93-100.
- FISHMAN J., 1967, « Bilingualism with and without diglossia ; Diglossia with and without bilingualism », in *Journal of Social Issues*, Vol. XXIII, N°2, pp. 29-38.

²⁹ The copying of French structures into English like in Louisiana (« Cajun English », *cf.* Stäbler, 1995 : 33) has not been found in Massachusetts.

- FISHMAN J., 1971, « The Sociology of Language : an Interdisciplinary Social Science Approach to Language in Society », in J. Fishman (ed.), *Advances in the Sociology of Language*, Vol. I., Den Haag, Mouton, pp. 217-404.
- FISHMAN J., 1972, *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press.
- FLIKEID K., 1989, « “Moitié anglais, moitié français ?” Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse », in *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, Vol. 8, N°2, pp. 177-228.
- FOX C., SMITH J., 2005, « La situation du français franco-américain : aspects linguistiques et sociolinguistiques », in A. Valdman *et al.* (eds.), *Le français en Amérique du Nord. Etat présent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 117-141.
- FRASER B., 1999, « What are discourse markers ? », in *Journal of Pragmatics*, 31, pp. 931-952.
- GALOPENTIA S., 2000, « Francophonie et identité franco en Nouvelle-Angleterre », in M.-R. Simoni-Aurembou (ed.), *Français du Canada – Français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen, Niemeyer, pp. 263-287.
- GARDNER-CHLOROS P., 1985, « Le code-switching à Strasbourg », in G.-L. Salmon (ed.), *Le français en Alsace*, Paris, Slatkine, pp. 51-60.
- GARDNER-CHLOROS P., 1987, « Code-Switching in Relation to Language Contact and Convergence », in G. Lüdi (ed.), *Devenir bilingue – parler bilingue. Actes du 2^{ème} colloque sur le bilinguisme. Université de Neuchâtel, 20 – 22 Sept. 1984*, Tübingen, Niemeyer, pp. 99-115.
- GARDNER-CHLOROS P., 1991, *Language Selection and Switching in Strasbourg*, Oxford, Clarendon.
- GUMPERZ J., 1982, *Discourse Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HANSEN M.-B. M., 1998, *The Function of Discourse Particles. A Study with Special reference to Spoken Standard French*, Amsterdam, Benjamins.
- HELLER M., PFAFF C., 1996, « Code-Switching », in H. Goebel *et al.* (eds.), *Kontaktlinguistik. Contact Linguistics. Linguistique de Contact. An International Handbook of Contemporary Research*, Vol. 1, Berlin, de Gruyter, pp. 594-606.
- JAKE J., MYERS-SCOTTON C., 1997, « Codeswitching and Compromise Strategies : Implications for Lexical Structure », in *The International Journal of Bilingualism*, Vol. 1, N°1, pp. 25-39.
- KING R., 2000, *The Lexical Basis of Grammatical Borrowing : A Prince Edward Island French Case Study*, Amsterdam, Benjamins.
- Knowledge of Official Languages, 2001 Counts for Both Sexes, for Canada, Provinces and Territories/Mother Tongue, 2001 Counts for Both Sexes, for Canada, Provinces and Territories*, at <http://www.statcan.ca> (02/15/2005).
- LIM L., 2004, *Singapore English. A grammatical description*, Amsterdam, John Benjamins.
- LÜDI G., 1990, « Diglossie et polyglossie », in G. Holtus *et al.* (eds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik. V,1 : Französisch*, Tübingen, Niemeyer, pp. 307-334.
- MENEY L., 1999, *Dictionnaire québécois français*, Montreal, Guérin.
- MOUGEON R., 1993, « Le français en Ontario : bilinguisme, transfert à l'anglais et variabilité linguistique », in D. de Robillard/M. Benamino (eds.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Slatkine, pp. 53-77.
- MOUGEON R., 1994, « La question de l'interférence de l'anglais à la lumière de la sociolinguistique », in C. Poirier (ed.), *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 25-40.
- MOUGEON R., 2000, « Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien », in D. Latin/C. Poirier (eds.), *Contacts de Langues et Identités Culturelles*.

- Perspectives lexicographiques. *Actes des quatrièmes Journées scientifiques du réseau Étude du français en francophonie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 29-43.
- MOUGEON R., BENIAK E., 1987, « The extralinguistic correlates of core lexical borrowing », in *Variation in Language. NWAV-XV at Stanford*, in K. Denning *et al.* (eds.), Stanford University, Department of Linguistics, pp. 337-347.
- MOUGEON R., BENIAK E., 1991, *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction*, Oxford, Clarendon.
- MUYSKEN P., 2000, *Bilingual Speech. A Typology of Code-Mixing*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MYERS-SCOTTON C., 1992, « Codeswitching as a mechanism of deep borrowing, language shift, and language death », in M. Brenzinger (ed.), *Language Death. Factual and Theoretical Explorations with Special Reference to East Africa*, Berlin, de Gruyter, 31-58.
- MYERS-SCOTTON C., 1993, *Duelling Languages. Grammatical Structure in Code-switching*, Oxford, Clarendon.
- PERROT, M.-E., 1995, *Aspects fondamentaux du métissage français/anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, Ph.-D. Dissertation, Sorbonne Nouvelle Paris III.
- PETIT J., 1997, « Français – allemand », in H. Goebel *et al.* (eds.), *Kontaktlinguistik – Contact Linguistics – Linguistique de Contact*, Vol. 12.2, Berlin, De Gruyter, pp. 1222-1240.
- POPLACK S., 1980, « Sometimes I'll start a sentence in Spanish Y TERMINO EN ESPAÑOL : toward a typology of code-switching », in *Linguistics*, 18-7/8, pp. 581-618.
- POPLACK S., MEECHAN M., 1998, « Introduction : How Languages Fit Together in Codemixing », in *The International Journal of Bilingualism*, Vol. 2, N°2, pp.127-138.
- ROMAINE S., 1989, *Bilingualism*, Oxford, Blackwell.
- SASSE H.-J., 1992, « Theory of Language Death », in M. Brenzinger (ed.), *Language Death. Factual and Theoretical Explorations with Special Reference to East Africa*, Berlin, Mouton, pp.7-30.
- SCHIFFRIN D., 1987, *Discourse Markers*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STÄBLER C., 1995, *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax : das « français cadien » in Louisiana*, Tübingen, Narr.
- SWARNS R., 2004, « A bilingual America ? Not likely », in *The New York Times*, Dec 9, p. 5.
- THOMASON S., 2001, *Language Contact. An Introduction*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- THOMASON S., KAUFMAN T., 1988, *Language Contact, Creolization, and Genetic Linguistics*, Berkeley, University of California Press.
- WEINREICH U., 1967, *Languages in Contact*, The Hague, Mouton.
- WIESMATH R., 2001, *Enchaînement des propositions dans le français acadien du Nouveau-Brunswick/Canada. Band 2 : Korpus*, Ph.-D. Dissertation, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg.

RECHERCHES EN COURS SUR LE FRANÇAIS FRANCO-AMERICAIN

Cynthia A. Fox
University at Albany

Jane S. Smith
University of Maine

Introduction

En 2001 nous avons entrepris un projet de recherche en sociolinguistique portant sur le français des Franco-Américains¹. Malgré sa présence de longue date dans de nombreuses communautés du nord-est des Etats-Unis, il s'agit d'une variété du français nord-américain dont nos connaissances étaient particulièrement lacunaires². De plus, le nombre de locuteurs de même que leur taux d'utilisation de la langue ont gravement baissé depuis les cinquante dernières années (Veltman, 1987 ; Giguère, 1997). Ainsi, en constituant un corpus d'enregistrements pour représenter le franco-américain tel qu'il est parlé aujourd'hui, nous avons un objectif double : obtenir des données susceptibles de combler de nombreuses lacunes dans nos connaissances de cette variété d'une part, et créer des archives permanentes d'une variété aujourd'hui « menacée » sinon « moribonde » de l'autre.

Le corpus que nous avons créé est basé sur les entretiens faits entre 2002 et 2004 auprès de plus de deux cent cinquante locuteurs francophones répartis selon l'âge et le sexe dans huit localités en Nouvelle-Angleterre. Il fournit une richesse de données qui nous permettra éventuellement d'explorer à fond plusieurs questions liées les unes aux autres : 1) la situation du français franco-américain à l'heure actuelle ; 2) l'implantation des dialectes franco-canadiens et acadiens dans le nord-est des Etats-Unis et le maintien ou la perte de leurs traits d'origine par la suite³ ; 3) les conséquences linguistiques du contact avec l'anglais et de

¹ Ce projet a été subventionné entre 2001 et 2005 par la National Science Foundation, subventions BCS-0003942 (Fox) et BCS-0004039 (Smith).

² L'histoire de l'implantation du français dans le nord-est des Etats-Unis et de l'évolution de la communauté franco-américaine, ainsi qu'un inventaire du petit nombre d'études faites sur la variété entre 1887 et 2004 se trouvent dans Fox et Smith (2005).

³ Nous employons le terme « franco-canadien » car le terme « français québécois » comporte certaines valeurs identitaires et politiques qui ne s'appliquent pas aux Franco-Américains, dont la vaste majorité sont arrivés aux

l'emploi réduit du français ; et 4) le franco-américain à l'intérieur du dynamisme du français nord-américain. Le présent article est l'occasion de faire le point sur les analyses que nous avons pu faire jusqu'ici, et d'offrir quelques observations.

Description du corpus

Les huit communautés ayant une population franco-américaine que nous avons ciblées pour ce projet sont : Van Buren, Waterville et Biddeford (Maine), Berlin (New Hampshire), Southbridge et Gardner (Massachusetts), Bristol (Connecticut) et Woonsocket (Rhode Island).



(Générée sur http://www.planiglobe.com/omc_set.html)

Selon les statistiques censitaires disponibles lors de leur sélection, ces communautés partageaient les traits suivants : au moins 20 % de la population était d'ascendance française ou canadienne-française et un minimum de 1 000 personnes parlaient le français au foyer⁴. De plus, à l'exception de Waterville, aucune des communautés n'avait fait l'objet d'une étude linguistique auparavant. Le choix de ces communautés s'est également fait en considérant l'hypothèse de Fox et Charbonneau (1998), selon laquelle il existe en français franco-américain une variation linguistique intercommunautaire qui repose sur deux axes géographiques. Le long d'un axe est-ouest, elle serait le résultat de la « migration en chaîne » qui a donné naissance à la franco-américanie et ferait ainsi écho aux grandes divisions dialectales franco-canadiennes et acadiennes. Le long d'un axe nord-sud, elle serait le fruit de la diversité des situations du français car les études démographiques suggèrent que le degré du

Etats-Unis avant que la révolution tranquille n'ait eu lieu au Québec dans les années 1950 et 60 et que la dénomination n'ait pris son acception actuelle.

⁴ Les résultats du recensement fédéral de l'an 2000 en ce qui concerne l'ascendance et les langues parlées au foyer n'ont été livrés au public qu'au mois de juin 2002. Pour cette raison, nous avons dû baser la sélection des communautés sur les données du recensement de 1990.

transfert à l'anglais est plus avancé dans la Nouvelle-Angleterre-Sud (Massachusetts, Connecticut, Rhode Island) que dans la Nouvelle-Angleterre-Nord (Vermont, New Hampshire, Maine) (Veltman, 1987 ; Giguère, 1997). Ainsi, les communautés sélectionnées se distinguent l'une de l'autre par les origines de la population indiquées par les géographes et les historiens (Vicero 1968 ; Allen 1970, 1974 ; Lavoie 1972, entre autres) et par la proportion de la population parlant le français à la maison selon notre propre analyse des données censitaires.

Le tableau 1 résume les caractéristiques des communautés ciblées lors de leur sélection.

	Endroit	Population	Pourcentage d'ascendance française	Origine de la population ⁵	Emploi du français au foyer
Nord	Van Buren	2 759	82 %	Bas Saint-Jean, Québec oriental	76 %
	Berlin	11 820	65 %	Centre du Québec, Acadie	38 %
	Waterville	17 096	39 %	Québec oriental, Haut Saint-Jean	13 %
	Biddeford	20 710	60 %	Centre du Québec, Haut Saint-Jean	32 %
Sud	Woonsocket	43 877	55 %	Québec occidental	20 %
	Gardner	20 125	37 %	Québec occidental, Acadie	10 %
	Southbridge	13 631	41 %	Québec occidental	9 %
	Bristol	60 640	24 %	Quebec, Bas Saint-Jean, Haut Saint-Jean	7 %

Tableau 1 : Les communautés ciblées en 1990

Notons toutefois que la comparaison des statistiques censitaires les plus récentes avec celles de 1990 révèlent que le pourcentage de la population qui déclare une ascendance française de même que le nombre de personnes se servant du français au foyer ont diminué dans toutes les communautés. Par conséquent, le pourcentage des francophones par rapport à la population totale s'échelonne aujourd'hui entre 75 % à Van Buren (-1 point de pourcentage) et seulement 5 % à Gardner (-5 points), Southbridge (-4 points) et Bristol (-2 points). Ces changements, que nous présentons dans le Tableau 2 (page suivante), représentent une continuation des tendances vers le délaissement du français observées depuis plusieurs décennies (*cf.* Veltman, Giguère).

L'interview typique dure entre 60 et 90 minutes et comprend une série de questions sur l'histoire familiale et les rapports avec la langue et la culture francophone. En plus, l'enquêtrice ou l'enquêteur demande à l'interviewé de traduire oralement de l'anglais au français une série de phrases cherchant à évoquer certaines structures ou formes irrégulières qui apparaissent peu souvent dans la conversation que déclenchent les questions de l'enquête sociolinguistique.

⁵ Notons qu'à la différence des autres localités ciblées, la communauté franco-américaine de Van Buren ne s'est pas formée par l'immigration. En effet, l'établissement de la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick en 1842 a eu comme effet de diviser la population francophone habitant la Vallée Saint-Jean entre les États-Unis et le Canada.

	Ville	1990	2000	Changement
Nord	Van Buren	76 %	75 %	-1
	Waterville	13 %	8 %	-5
	Biddeford	32 %	21 %	-11
	Berlin	38 %	32 %	-6
Sud	Woonsocket	20 %	10 %	-10
	Southbridge	9 %	5 %	-4
	Gardner	10 %	5 %	-5
	Bristol	7 %	5 %	-2

Tableau 2 : Le français au foyer en 1990 et en 2000

Au total, nous avons interviewé 275 personnes. Un certain nombre de celles-ci (n = 19) n'a pas été retenu pour l'échantillon sociolinguistique, soit parce que l'individu n'avait qu'un faible rapport d'appartenance à la communauté ciblée, soit parce que la conversation se déroulait largement en anglais. Celles qui ont été retenues (n = 256) se divisent presque également selon la région (dont 129 de la Nouvelle-Angleterre-Nord, 127 de la Nouvelle-Angleterre-Sud) et selon le sexe (dont 126 hommes et 135 femmes). La distribution de l'âge de nos informateurs va de six ans (un garçon de Van Buren) jusqu'à 98 ans (une femme de Bristol), mais 84 % (n = 214) ont 50 ans ou plus. Nous présentons la distribution du nombre d'informateurs selon la communauté et l'âge dans le Tableau 3.

Nord									
	Distribution par groupe d'âge								
	0-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80 +	Total
Waterville	2	0	0	1	6	10	12	3	34
Berlin	1	0	4	4	5	12	5	3	34
Biddeford	0	0	1	3	7	10	8	3	32
Van Buren	3	0	1	9	2	7	5	2	29
Total	6	0	6	17	20	39	30	11	129
Sud									
	Distribution par groupe d'âge								
	0-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80 +	Total
Southbridge	0	0	0	1	8	5	11	10	35
Bristol	0	1	0	4	8	3	9	2	27
Gardner	0	0	2	2	6	14	2	5	31
Woonsocket	0	1	1	1	6	7	14	4	34
Total	0	2	3	8	28	29	36	21	127

Tableau 3 : Le nombre d'informateurs selon la communauté et l'âge

La situation du français

Alors que les analyses linguistiques de nos données devaient attendre que la transcription des entretiens soit terminée, l'analyse de la situation du français a pu être amorcée dès la fin du travail sur le terrain. La discussion qui suit s'appuie sur Bagate, Lemery, Martin, Stelling et Wyvekens (2004) ; Stelling (2004) ; Smith et Todorova (2004) ; Fox et Smith (2005), Fox, Fortin, Stelling et Martin (à paraître, 2007) et Fox (à paraître, 2007) pour résumer ce que les propos des informateurs nous ont révélé à ce sujet.

Le transfert linguistique

De manière générale, nos recherches confirment que le transfert à l'anglais se produit dans toutes les communautés. Si le pourcentage de nos informateurs ayant moins de 50 ans ne monte qu'à 16 % (n = 42), c'est parce que le français ne se transmet que rarement aux jeunes générations. Le délaissement du français s'explique par un ensemble de facteurs dont les plus importants sont les mariages exogames ou exolinguistiques, la peur que l'apprentissage du français aurait un effet négatif sur l'apprentissage de l'anglais et sur la réussite scolaire et sociale des enfants, et le sentiment que le français manque d'utilité dans le contexte américain contemporain.

Nos recherches confirment également que le transfert est plus avancé dans le sud de la Nouvelle-Angleterre que dans le nord. Par exemple, plus de la moitié des informateurs âgés de 70 ans et plus (58 %) résident dans les communautés du sud. De plus, c'est dans une de ces communautés, Southbridge, que nous avons eu les plus grandes difficultés à recruter des Franco-Américains se déclarant capables de parler encore le français. Parmi nos informateurs originaires de cette ville, il n'y en a que trois ayant moins de 70 ans qui sont capables de soutenir une conversation en français. Pareillement, dans les villes du sud où nous avons réussi à trouver des locuteurs ayant moins de 40 ans qui parlent la langue couramment (c'est-à-dire Bristol et Woonsocket), ceux-ci ne pouvaient identifier personne d'autre de leur âge qui parle français et qui y habite encore. Enfin, à Gardner et à Bristol, une partie importante de nos informateurs sont des immigrants de la première génération. Arrivés du Canada francophone lors des vagues migratoires des années 1950-60, leur présence voile l'état avancé du transfert chez les Franco-Américains issus de la « grande migration » de 1840-1930 qui ont fondé la communauté et qui en constituent le noyau.

Domaines d'usage du français

Aux dires de nos informateurs, les domaines d'usage du français sont assez restreints, et il n'y a aucun domaine où on l'emploie exclusivement. La langue se parle le plus souvent au foyer, où elle s'utilise encore de préférence dans certaines familles. Quant au travail, elle s'emploie parfois dans les entreprises familiales et de temps en temps dans le secteur tertiaire où elle est encore utile et parfois nécessaire pour communiquer avec les clients âgés.

En ce qui concerne les institutions qui par le passé fournissaient une infrastructure de langue française, l'emploi de la langue y est rare. A l'école paroissiale, on est passé de l'enseignement bilingue à l'enseignement unilingue anglais il y a 40 ans. Aujourd'hui, le nombre de ces écoles a fort diminué et là où le français fait encore partie du programme scolaire, ce n'est qu'en tant que « langue étrangère »⁶. A l'église, la disparition du français s'est fait plus graduellement, en fonction des changements dans la composition ethnique et linguistique des paroissiens et de la chute du nombre de prêtres francophones. A l'heure actuelle, la messe en français peut se faire exceptionnellement dans toutes les communautés ciblées à l'occasion d'une fête telle que la Saint-Jean-Baptiste ou d'un festival quelconque, mais elle n'est célébrée régulièrement qu'à Bristol et Southbridge, où elle n'est offerte toutefois qu'une fois par semaine⁷. Les informateurs décrivent aussi la diminution du rôle du français dans les sociétés de bienfaisance et les clubs sociaux. Partout les causes en sont les mêmes : pour contrecarrer la perte des effectifs, on cesse d'insister à ce que les réunions se

⁶ Notons toutefois qu'il existe un programme bilingue dans deux des écoles élémentaires publiques dans la vallée Saint-Jean du Maine, l'une à Van Buren et l'autre à Madawaska.

⁷ En effet, l'emploi du français est entièrement au gré du prêtre. A Gardner, par exemple, un groupe de paroissiens a réclamé la messe en français mais le prêtre, bien que francophone, n'a pas exhaussé leur souhait. Dans une des paroisses de Southbridge, par contre, un nouveau prêtre a réintroduit la messe en français après une « pause » de dix ans.

passent en français d'abord, puis que les membres n'aient aucune connaissance de la langue, enfin qu'ils soient de souche française. Quant aux médias, la presse de langue française a complètement disparu dans toutes les communautés ciblées, mais dans certaines on peut toujours écouter à la radio une ou deux émissions hebdomadaires en français.

La fréquence de l'emploi du français

De ce qui précède, il est raisonnable de supposer que le français franco-américain ne joue qu'un petit rôle dans la vie de ses locuteurs aujourd'hui. Or, malgré la forte restriction des domaines où la langue s'emploie, nos informateurs continuent à la parler relativement fréquemment. En effet, 62 % de nos informateurs l'utilisent souvent (18 %) sinon tous les jours (44 %), et seulement 26 % prétendent rarement (20 %), ou jamais (6 %) l'employer. En règle générale, le choix de langue dépend non pas du lieu d'interaction mais du type d'interlocuteur. Parmi les interlocuteurs privilégiés on cite amis, époux, mère/père, enfants, frères/soeurs, parents et clients.

	jamais	rarement	Occasion- nellement	souvent	tous les jours
Southbridge	29 %	34 %	9 %	11 %	17 %
Bristol	3 %	19 %	19 %	11 %	48 %
Gardner	3 %	17 %	10 %	23 %	47 %
Woonsocket	0 %	21 %	12 %	18 %	49 %
Waterville	0 %	23.5 %	18 %	23.5 %	35 %
Berlin	3 %	20 %	18 %	18 %	41 %
Biddeford	3 %	19 %	9 %	22 %	47 %
Van Buren	0 %	0 %	2.5 %	17.2 %	79.3 %

Tableau 4 : La fréquence de l'emploi du français selon la communauté

Le Tableau 4 présente la fréquence d'emploi du français selon la communauté. Il démontre que les comportements se ressemblent dans toutes les communautés à deux exceptions près. A Van Buren, tous les informateurs parlent français au moins occasionnellement, et 79 % l'emploient tous les jours. A Southbridge, moins de 20 % parlent français tous les jours, et presque 30 % déclarent ne jamais s'en servir. Ces deux séries de données, qui reflètent les différences entre le nord et le sud en ce qui concerne la situation du français, placent ces deux communautés aux deux extrêmes d'un continuum du maintien du français et du transfert à l'anglais.

Traits dialectaux d'origine

Dans les paragraphes suivants nous décrivons à grands traits le phonétisme, la morphologie et la syntaxe dans les communautés ciblées. Dans les tableaux le symbole + représente un nombre d'occurrences assez régulières tandis que le symbole - signifie que le trait en question est absent. Un trait dont le symbole se trouve entre parenthèses est expliqué dans le texte. A cette étape de notre analyse du corpus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le taux de fréquence exact, surtout en ce qui concerne certains traits qui sont plus subtils à l'oral ou dont l'apparition dans la parole en général est peu élevée. Dans tous les cas, nos observations portent sur la langue des locuteurs parlant couramment le français.

Traits phonologiques acadiens

Nous avons choisi trois traits phonologiques parmi ceux qui sont typiques du français acadien car ils nous semblent les plus saillants : ouïsmes, palatalisation de /t, d/ et de /k, g/, et aspiration des fricatives /ʃ, ʒ/. Les deux derniers sont aussi attestés en Beauce, au Québec. Le tableau 5 représente la distribution de ces traits parmi les huit communautés, dont les noms sont abrégés ainsi : Van Buren (VB), Waterville (WA), Biddeford (BI), Berlin (BE), Gardner (GA), Southbridge (SO), Bristol (BR), Woonsocket (WO).

Traits	VB (Nord)	WA (Nord)	BI (Nord)	BE (Nord)	GA (Sud)	SO (Sud)	BR (Sud)	WO (Sud)
Ouïsmes acadiens p.e. <i>notre</i> [nut(r)]	+	-	-	-	+	-	-	-
Palatalisation acadienne et beauceronne de /t, d/ et de /k, g/ p.e. <i>tenait</i> [tʃənɛ] <i>dire</i> [dʒir]	+	+	-	-	+	-	-	-
Aspiration acadienne et beauceronne des fricatives /ʃ, ʒ/ p.e. <i>acheter</i> [aʃ ^h te] <i>jour</i> [ʒ ^h ur]	+	+	-	-	-	-	+	-

Tableau 5 : Le phonétisme du franco-américain : traits acadiens et beaucerons

En ce qui concerne l'ouïsmes et la palatalisation de /t, d/ et de /k, g/, on les trouve comme traits acadiens à Van Buren et à Gardner. La palatalisation se trouve aussi à Waterville grâce à une population d'origine beauceronne, mais elle est assez rare parmi nos informateurs. Par contre, plusieurs d'entre eux nous en ont parlé quand nous leur avons demandé si tous les francophones de Waterville parlaient le français de la même manière et c'est la raison pour laquelle nous l'incluons dans le tableau. Ce même commentaire s'applique aussi à l'aspiration de /ʃ, ʒ/, qui se trouve aussi chez quelques locuteurs de Van Buren mais de façon assez rare.

Traits phonologiques du franco-canadien

Traits	VB (Nord)	WA (Nord)	BI (Nord)	BE (Nord)	GA (Sud)	SO (Sud)	BR (Sud)	WO (Sud)
Diphtongaison p.e. <i>mère</i> [ma ^ɛ r] <i>France</i> [frã ^ɛ s]	-	+	+	+	+	+	+	+
Voyelles fermées relâchées p.e. <i>six</i> [sɪs] <i>une</i> [yn] <i>groupe</i> [grup]	(+)	+	+	+	+	+	+	+
Ouverture de /ɛ/ en finale absolue p.e. <i>était</i> [eta]	+	-	+	-	+	+	+	+
Affrication de /t, d/ devant les voyelles antérieures fermées p.e. <i>sentinelle</i> [sãt ^s inɛl] <i>commodité</i> [kɔmɔd ^s ite]	(+)	+	+	+	+	+	+	+
/R/ dorso-uvulaire	-	(-)	-	-	-	-	-	-
[j] → [g] p.e. <i>filles</i> [fig]	-	+	-	+	+	+	+	+

Tableau 6 : Le phonétisme du franco-américain : traits du franco-canadien

Comme nous l'avons fait pour l'acadien, nous avons entamé notre étude des traits du franco-canadien en choisissant les cinq traits les plus faciles à repérer : diphtongaison,

relâchement des voyelles fermées, ouverture de /ɛ/ en position finale absolue, affrication de /t, d/, articulation d'un /ʀ/ dorso-uvulaire ou grasseyé.

Exception faite de Van Buren, la diphtongaison s'entend dans toutes les communautés grâce à une population entièrement ou partiellement d'origine franco-canadienne. On trouve aussi les variantes relâchées des voyelles fermées dans toutes les communautés, y compris Van Buren. En effet, Van Buren se situe dans une zone de transition entre l'acadien et le québécois et on y repère quelques traits typiquement québécois (ou franco-canadiens), dont les voyelles fermées relâchées, l'ouverture du /ɛ/ en finale absolue et dans certains mots, l'affrication très légère de /t, d/. Ceci n'est vrai que pour quelques-uns de nos informateurs et de façon assez limitée.

L'ouverture de /ɛ/ en /a/ s'entend régulièrement à Biddeford, à Gardner, à Southbridge, et à Woonsocket. Il est rare à Berlin et à Waterville, où c'est un informateur originaire de Van Buren qui prononce /a/. Le dernier trait, /ʀ/ dorso-uvulaire, remplace le /r/ apical roulé dans les régions de l'ouest du Québec où celui-ci a longtemps dominé (Ostiguy et Tousignant, 1993). Ce /ʀ/ est pourtant rare dans toutes les communautés. A Woonsocket, il y a une locutrice dont l'articulation du /ʀ/ est dorso-uvulaire, articulation qui lui a été transmise par ses parents et dont les ancêtres ont émigré de Rivière-du-Loup, au Québec. Dans le nord, les seuls à le prononcer sont des personnes qui ont eu un contact prolongé avec des locuteurs du français de référence, dont un à Waterville et deux à Berlin et à Biddeford. A Waterville, par exemple, l'informateur en question a travaillé pendant dix ans en Algérie et tandis qu'il prononce souvent un /ʀ/ grasseyé, sa femme, qui y a vécu avec lui mais qui n'a pas travaillé en dehors de la maison, continue à toujours articuler un /r/ apical roulé.

Un autre trait typique du français québécois mais qui ne figure pas dans le tableau est la désonorisation, parfois même la syncope, des voyelles fermées. Ce trait est assez rare dans notre corpus. Nous l'avons remarqué à Van Buren dans quelques mots tels que *visiter*, *complications*, et *politiciens*, mais le cas le plus intrigant est la désonorisation de la voyelle /u/ du mot anglais *supervisor*, ce qui représente le transfert à un emprunt d'une prononciation française.

Un dernier trait mérite notre attention mais fait rarement partie des études des traits typiquement franco-canadiens ou québécois. Il s'agit du yod /j/ qui se réalise comme [j] et parfois [g] dans des mots comme *filles* et *travail / travaille*. Nous le trouvons dans toutes les communautés du sud et dans le nord à Waterville et à Berlin. A Biddeford ce phénomène est peu fréquent et à Van Buren, il est encore plus rare.

Traits phonologiques communs à l'acadien et au franco-canadien

L'acadien et le franco-canadien ont plusieurs traits en commun dont quelques-uns figurent dans le tableau 7, à savoir le /r/ apical roulé, l'ouverture de /ɛ/ devant /r/ + C, les variantes /we/ et /wɛ/ pour /wa/, la prononciation d'un *h* étymologique ainsi que la chute du *l* des pronoms et des articles. A l'exception de l'ouverture de /ɛ/ en /a/ devant /r/ + C, tous ces traits se trouvent dans toutes les communautés. Cette ouverture du /ɛ/ est rare ou inconnue dans les communautés de Waterville, Biddeford, et Berlin dans le nord et de Southbridge dans le sud.

Traits	VB (Nord)	WA (Nord)	BI (Nord)	BE (Nord)	GA (Sud)	SO (Sud)	BR (Sud)	WO (Sud)
/r/ apical (Acadie, Montréal +)	+	+	+	+	+	+	+	+
Ouverture de /ɛ/ devant /r/+C p.e. <i>perdre</i> [pard(rə)]	+	-	-	+	+	-	+	+
Variante /we/ et /wɛ/ pour /wa/ p.e. <i>moi</i> [mwe] <i>avoir</i> [a(v)wɛr]	+	+	+	+	+	+	+	+
Présence de /h/ p.e. <i>dehors</i> [dəhɔr]	+	+	+	+	+	+	+	+
Chute du <i>l</i> des pronoms et des articles p.e. <i>ils étaient</i> [ijetɛ]	+	+	+	+	+	+	+	+

Tableau 7 : Traits communs au franco-canadien, à l'acadien et au français beauceron

Comme au Canada français, dans toutes nos communautés le *t* latent se prononce dans le mot *fait*.

Traits morphologiques

Parmi les traits morphologiques du franco-américain, nous nous concentrons dans le présent article sur les suivants : troisième personne du pluriel de *être* et de *avoir* en *sontaient* et *ontvaient* à l'imparfait ; régularisation des formes verbales au présent de l'indicatif ; pronoms disjoints en *-autres* ; *a / alle* pour *elle* ; perte du féminin à la troisième personne du pluriel ; et, désinence à la troisième personne du pluriel en *-ont* [õ] de l'acadien .

Traits	VB (Nord)	WA (Nord)	BI (Nord)	BE (Nord)	GA (Sud)	SO (Sud)	BR (Sud)	WO (Sud)
Imparfait de la 3pp de <i>être</i> ou de <i>avoir</i> en <i>sontaient</i> , <i>ontvaient</i>	+	+	-	+	+	+	+	+
Régularisation des formes verbales irrégulières, p.e. <i>vais</i> [va], <i>continue</i> [kõt ^s inys]	+	+	+	+	+	+	+	+
Pluriel des pronoms disjoints en <i>-autres</i> (<i>nous-autres</i> , etc.)	+	+	+	+	+	+	+	+
<i>A/alle</i> pour <i>elle</i>	+	+	+	+	+	+	+	+
Perte du féminin à la troisième personne du pluriel	+	+	+	+	+	+	+	+
3pp <i>-ont</i> [õ] de l'acadien	-	-	-	-	+	-	-	-

Tableau 8 : Traits morphologiques

À l'imparfait, la forme *sontaient*, troisième personne du pluriel de *être*, est plus fréquente que son homologue *ontvaient* du verbe *avoir*. Nous les classifions ensemble selon leur structure, c'est-à-dire, radical formé à partir du présent de l'indicatif plus désinence de l'imparfait. Dans le cas de *ontvaient* évidemment, il s'agit aussi de l'épenthèse de [v] (Golembeski et Rottet, 2004). Il est aussi attesté au Missouri (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1993, cité dans Papan, 2004) et dans le français des Métis de l'Ouest canadien (Papan, 2004). Comme en Louisiane (Golembeski et Rottet, 2004), *ontvaient* sert de verbe

auxiliaire ainsi que de verbe principal. Voici deux exemples de leur emploi, le premier est tiré de l'entretien avec un informateur de Berlin, le deuxième, avec une informatrice de Van Buren.

- (1) Ils ont appris les deux langues quand-qu'ils s'ontaient à l'école catholique. (BE-H-04)
- (2) Les écoles se sont aperçu qu'ils ontvaient fait une trompe. (VB-F-06)

La régularisation des formes verbales fait partie de la structure de toute variété de français nord-américain et le franco-américain ne fait pas exception. La forme *vas* pour *vais* est omniprésente et nos informateurs régularisent d'autres formes aussi. Quelques verbes en *-er* se terminant par une voyelle au singulier du présent de l'indicatif attestent l'addition d'une consonne à la troisième personne du pluriel et au présent du subjonctif, p. e. *jouent* → *jousent*, *joue* → *jouse*. *Aller* se régularise aussi au présent du subjonctif : *aille* → *alle*⁸.

Quant au système pronominal, un autre trait morphologique qu'ont en commun les dialectes du français nord-américain, c'est l'emploi des pronoms disjoints composés : *nous-autres*, *vous-autres*, *eux-autres*. Ce trait se trouve dans toutes les communautés de notre corpus. On trouve fréquemment aussi les formes [a] et [al] au singulier du système des pronoms sujets, celle-ci s'employant parfois mais non de façon obligatoire devant un verbe qui commence par une voyelle. Au pluriel, les formes du féminin ont disparu de la langue orale de la vaste majorité des Franco-Américains et les formes du masculin les remplacent. Dans nos entretiens, *elle* et *elles* s'entendent rarement dans la conversation spontanée mais apparaissent régulièrement dans le contexte structuré de la traduction.

En dernière analyse, nous avons aussi remarqué l'emploi par quelques-uns de nos informateurs des adjectifs démonstratifs en [sta] *cette* et [ste] *ces*, formes qui ont reçu l'attention d'autres linguistes (Léard, 1978, entre autres) travaillant sur le québécois. Il existe aussi plusieurs occurrences d'une forme de la première personne du singulier de *être* qui se termine par un [t], comme dans l'exemple ci-dessous.

- (3) Moi [mwe] je suis [ʃt] un fleuriste. (VB-F-29)

La distribution précise de ces derniers n'a pas encore été établie.

La forme verbale *-ont* à Gardner

Les observations préliminaires sur la distribution des traits dialectaux à travers les communautés ciblées nous ont permis de constater la distribution limitée de la désinence *-ont* (*ils parlont*) de la troisième personne du pluriel (Fox et Smith 2005 : 136). Ce trait, qui sert à nettement distinguer le français acadien du français franco-canadien (Flikeid, 1997 ; Dubois, 2005), est attesté seulement à Gardner.

- (4) Leurs enfants comprennent plus le français (GA01)

Afin de déterminer si le français franco-canadien et le français acadien sont restés distincts à Gardner ou s'il y a eu un nivellement morphologique entre les deux variétés en ce qui concerne ce trait, Fox (à paraître, 2006) a étudié l'occurrence de la terminaison acadienne dans le discours de 22 locuteurs aux temps où il est possible d'avoir un contraste avec la terminaison *-ent* (morphème zéro) du franco-canadien⁹. Au total, elle a relevé 1795

⁸ L'emploi du subjonctif à Waterville a fait l'objet d'une étude de mémoire de maîtrise que nous résumons plus loin (Todorova, 2005).

⁹ Cinq des informateurs sont nés à Gardner. Ils sont soit de souche québécoise (n = 2), soit de souche acadienne (n = 2) ou de souche « mixte » (n = 1). Puis, quinze informateurs sont d'origine canadienne, dont neuf sont nés dans les villages du sud-est du Nouveau-Brunswick, trois à Saint-Basile au nord-ouest de la province, deux dans l'ouest du Québec et un en Nouvelle-Écosse. Enfin, l'échantillon inclut également deux locuteurs qui sont nés dans d'autres communautés franco-américaines de la Nouvelle-Angleterre. L'informatrice originaire de

occurrences des formes aux temps en question. Le taux d'emploi de la forme acadienne varie de 0 % à 89 % selon le locuteur et sa distribution ne peut s'expliquer par l'ascendance seule.

Fox suggère que la réponse à la question du nivellement morphologique a une dimension temporelle liée au fait qu'à Gardner, l'implantation de la langue s'est faite à deux périodes distinctes et de nature différente. Par exemple, la tendance générale chez les informateurs issus de la migration de 1865-1930 dont les immigrants venaient soit du Québec ou du Nouveau-Brunswick, lui semble assez clairement dirigée vers le remplacement des formes verbales acadiennes par les formes verbales franco-canadiennes. Étant donné que les formes franco-canadiennes correspondent aux formes non marquées, et que les immigrants québécois ont atteint un statut social supérieur à celui des immigrants acadiens, un tel changement serait peu étonnant. De plus, le fait que les formes acadiennes ne sont pas attestées dans les autres communautés ciblées où les Acadiens côtoyaient les Québécois la mène à supposer que le même remplacement s'est produit ailleurs en Nouvelle-Angleterre. Or, l'arrivée à Gardner d'une deuxième vague de francophones, uniquement en provenance du Nouveau-Brunswick cette fois-ci, a eu comme conséquence linguistique la modification de la nature des rapports entre la variété franco-canadienne et la variété acadienne. Pour ce qui est des formes verbales à la troisième personne du pluriel, la tendance vers le remplacement des formes acadiennes par les formes franco-canadiennes s'est arrêtée, l'emploi des formes acadiennes a augmenté, et une nouvelle tendance vers le remplacement des formes franco-canadiennes par les formes acadiennes a commencé.

Selon Fox, la distribution des formes verbales acadiennes suggère que la variété acadienne jouit d'un « prestige voilé » (*covert prestige*) à Gardner aujourd'hui. Elle avance l'hypothèse selon laquelle leur emploi serait un signe de solidarité et d'appartenance à la communauté francophone, voire franco-américaine, de la ville.

Traits syntaxiques du franco-américain

Sur le plan syntaxique, nous avons noté deux traits communs au franco-canadien et à l'acadien qui sont aussi présents dans le français franco-américain : l'emploi de la particule interrogative *tu* ou *ti* en position post-verbale et la position post-verbale des pronoms compléments d'objet à l'impératif négatif. Le tableau 9 fournit un exemple des deux phénomènes ainsi que leur distribution dans les huit communautés.

Traits	VB (Nord)	WA (Nord)	BI (Nord)	BE (Nord)	GA (Sud)	SO (Sud)	BR (Sud)	WO (Sud)
Particule interrogative <i>-tu</i> et/ou <i>-ti</i> , p.e. <i>Tu as tu d'autres questions ?</i>	+	+	+	+	+	+	+	+
Post-position des pronoms objets à l'impératif négatif, p.e. <i>Donne-moi pas de misère</i>	+	+	+	+	+	+	+	+

Tableau 9 : Traits syntaxiques.

Il est à noter que la nature de l'entretien fait en sorte que les formes impératives et interrogatives ne s'emploient que rarement par les informateurs. En effet, ces formes syntaxiques sont ressorties surtout lorsque nous leur avons demandé de fournir des traductions d'un certain nombre d'ordres et de questions en anglais et, par conséquent, quand ils prêtaient une attention particulière à leur façon de parler. En ce qui concerne les questions, les informateurs se servaient aussi de la tournure *est-ce que* et de l'inversion du pronom sujet.

Rumford, Maine, est de souche acadienne. Elle est venue à Gardner en 1936 à l'âge de 18 ans. L'informateur originaire de Greenville, New Hampshire, est de souche québécoise et habite à Gardner depuis 20 ans.

L'influence de l'anglais

Aborder le sujet de l'influence de l'anglais, c'est se trouver devant une question délicate. D'un côté, les locuteurs du français de référence (et parfois les anglophones aussi) puristes et non spécialistes de langue, dénigrent injustement la qualité de la langue française en Amérique du Nord à cause des mots et des structures qu'ils considèrent comme des anglicismes. D'un autre côté, les linguistes et les francophones amateurs de leur langue maternelle luttent contre cette notion de la dominance de l'anglais et de son influence indomptable. Bien que les langues influent les unes sur les autres dans tout contexte de langues en contact, il est vrai qu'il ne faut pas tout attribuer à l'influence de l'anglais en ce qui concerne le lexique et la structure du français nord-américain.

Au Québec en particulier, la vaste majorité des francophones peuvent vivre leur vie en français. C'est le français qui domine dans tous les domaines : commerce, éducation, culture, médias, sport, etc. Beaucoup d'entre eux ont ou peuvent avoir très peu de contact avec l'anglais. Dans le contexte franco-américain par contre, ce n'est plus le cas. Quoique les « petits Canadas » aient joué un rôle clé dans la survivance de la langue et de la culture francophone jusque dans les années 1950 ou 60, les Franco-Américains vivent aujourd'hui dans un monde entièrement anglophone et ceux qui parlent français ne le font en général que dans des contextes restreints avec un nombre diminuant d'intimes (voir plus haut). Bien que la majorité des participants à ce projet de recherche soient bilingues, pour la plupart d'entre eux l'anglais est devenu la langue principale et il est possible de voir son influence dans la structure de leur français.

Sur le plan lexical on trouve des anglicismes de sens, mots français employés au sens anglais, comme dans les deux exemples en (5) et (6).

- (5) Elle lisait le papier (= journal). (BI-H-10)
- (6) Lorsqu'on s'introduit (= se présente), lorsqu'on dit nous sommes franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, ils disent, « Qui ? ». (BI-H-11)

Des mots composés d'un radical anglais et d'un affixe français surviennent de temps à autre ; nous en présentons plusieurs exemples en (7).

- | | | |
|-----|----------------------|---|
| (7) | travelage | = voyage |
| | dispatchage | = envoi en urgence du personnel paramédical |
| | renter | = louer |
| | runner ¹⁰ | = poser sa candidature |
| | complainer | = se plaindre |
| | impresser | = impressionner |
| | électer | = élire |
| | whacker | = frapper |
| | financiellement | = financièrement |

Ces mots existent à côté d'autres emprunts que l'on entend aussi au Canada francophone, p.e. *feeler* (se sentir), *slacker* (se ralentir, laisser flotter les rênes), *checker* (vérifier) et *canner* (mettre en conserves). Nous avons aussi trouvé ce que nous croyons être des innovations faites à partir d'un radical français plus un affixe français. Nous nous demandons si ce n'est pas le résultat d'une influence du gérondif anglais, p. e. *choosing*, *traveling*, *moving*, *cooking*.

- (8) choisissage (=choix)

On s'est mariés à Notre Dame [...] il y a pas de choisissage pas dans ce temps-là [...] On se mariait dans l'église de la fille. (SO-H-13)

¹⁰ Comme en anglais cet emprunt a plusieurs significations : *runner* 'conduire' les *trucks* au moulin (=usine), *runner* 'faire fonctionner' une pompe.

voyageage (=voyage)

Pi il y avait du voyageage et pi ça fait je m'ai décidé de rester ici à Waterville.
(WA-F-07)

déménageage (=déménagement)

Lui il a commencé une entreprise de démenageage en dix-neuf-cent-et-sept.
(BE-M-23)

(faire le) cuisage (= cuisine)

Oui c'est moi [...] qui fais tout le cuisage. (VB-H-30)

L'anglais agit aussi sur le choix des prépositions.

- (9) sur le téléphone, sur la radio (au téléphone, à la radio), sur la rue (dans la rue)
par l'âge de (avant l'âge de)

La structure de l'anglais s'impose parfois au niveau de la syntaxe et nous trouvons dans les données de toutes les communautés des calques, dont quelques exemples sont présentés ci-dessous. Dans la première phrase, le locuteur emploie le verbe *être* à la place de *avoir* et dans l'expression *perdre le compte*, il omet l'article défini. La locutrice qui est la source de la phrase en (b) se sert de *être* suivi du participe passé, dont l'effet est de considérer le fait d'avoir grandi comme un état. Dans l'exemple suivant, la locutrice crée un verbe à partir du substantif comme on le fait souvent en anglais. Le dernier exemple, quant à lui, révèle non seulement un calque mais aussi un mot emprunté. Dans l'ensemble, nous avons remarqué la forte influence de l'anglais sur le vocabulaire quand nos informateurs parlaient de tout ce qui se rapporte aux études.

- (10) a. Jacob il est près de quatre ans ou cinq ans, j'ai perdu compte. (BE-H-01)

'Jacob is nearly four or five, I've lost count.'

- b. Après que les enfants étaient grandis ... (BE-F-03)

'After the children were grown ...'

- c. Nous avons expérencé ça. (BI-F-14)

'We experienced that.'

- d. J'ai pris le français à *high school*. (BE-F-17)

'I took French in high school.'

L'influence de l'anglais sur la structure du franco-américain figurera de façon importante dans nos recherches maintenant que la transcription des entretiens est finie.

Dynamisme du franco-américain

Suite à l'étude des questions d'ordre sociolinguistique présentées ci-dessus, l'analyse de quelques traits à l'intérieur de certaines communautés a été entamée, à savoir : la forme et la fréquence du subjonctif à Waterville (Todorova, 2005), et l'effet de la chute du *l* des articles et des pronoms personnels à Van Buren (Smith, 2005). Une étude préliminaire de l'emploi du marqueur du discours *là* à Van Buren (Smith, 2006) tombe dans le domaine de l'analyse du discours. Voici en bref les résultats de ces analyses.

Le subjonctif à Waterville

En s'entretenant avec les Franco-Américains on remarque parfois la régularisation des formes verbales et cela tant au subjonctif qu'à l'indicatif. Todorova (2005) relève les formes suivantes dans son étude de l'emploi du subjonctif à Waterville par 30 francophones, dont quinze femmes et quinze hommes : *que j'alle* (aller), *que je sois* prononcé [sej⁸] ou [seij], *que je faise* (faire), *que je jouse* (jouer), *que je peuve* (pouvoir). La phrase en (11) présente un exemple tiré des données de Waterville.

- (11) Oh non, le Canada il faut qu'il soit [sej] toujours comme les Etats-Unis, on est pas séparés. (WA-M-17)

Elle observe que le subjonctif s'emploie au taux de 56 % dans la conversation dirigée de l'entretien ainsi que dans la tâche de traduction anglais-français. Les contextes dans lesquels le subjonctif s'avère le plus fréquent sont les suivants : après l'expression *il faut* et le verbe *vouloir* ainsi que les conjonctions telles que *pour que* et *avant que*. Quant aux facteurs sociaux qui influencent son emploi, il n'y a que l'âge du locuteur qui y joue un rôle de manière significative, c'est-à-dire les personnes âgées s'en servent plus souvent.. Ni le sexe ni le niveau de scolarité n'influe sur son emploi dans cet échantillon.

La chute du [l] dans les pronoms personnels et les articles à Van Buren

L'effacement du /l/ se manifeste dans toutes les variétés du français nord-américain (Jory, 1987, Poplack et Walker, 1986, Sankoff et Cedergren, 1976, Pupier et Legaré, 1973, entre autres). Smith (2005) étudie ce phénomène dans les données de Van Buren. Elle trouve que le clitique sujet masculin possède trois formes, et cela au pluriel comme au singulier, à savoir, [i] qui est marqué tout simplement par l'effacement du /l/, une variante palatalisée en [j], et une deuxième variante palatalisée qui garde aussi la voyelle [i], donnant ainsi [ij]. Au singulier, les formes du féminin sont *a/alle*, celles-ci se trouvant devant une voyelle¹¹. Le *l* tombe aussi dans les pronoms compléments d'objet et les articles.

En (12), on voit un exemple de la chute du *l* des pronoms sujets ; en (13), le *l* tombe dans les pronoms complément d'objet direct¹² et indirect, et en (14), le *l* tombe dans les trois formes de l'article défini.

- (12) Y a eu un, un moulin pour faire de la farine. (VB-F-08)
Mais a pouvait nous comprendre plus. (VB-H-30)
- (13) ... pour pouvoir le [ə] parler, le français (VB-H-09)
Je pense, « Comment je vas lui [ji] dire ça là sur le téléphone ? » (VB-F-29)
- (14) A dit le bonhomme va se casser le [ə] cou avec ça. (VB-H-09)
Durant la [a] journée nous-autres on *volunteer* à part de ça. (VB-M-30)
... comme nous-autres là dans les [dãe] quarante ans là ... (VB-F-29)

En adoptant les notions de « l'unité de parole » (*speech unit*) et du continuum de synthétisme mises en l'avant par Schwegler (1990)¹³, Smith (2005) fait une analyse des critères sémantiques, morphosyntaxiques et phonologiques et propose qu'il existe une dynamique du synthétisme et de l'analytisme dans cette variété de français qui diffère de celle

¹¹ Comme nous l'avons indiqué dans la discussion des traits dialectaux, la distinction du genre se perd dans la langue orale de la vaste majorité des Franco-Américains.

¹² Lors du dépouillement des données, il n'y avait aucune attestation de la chute du *l* du pronom féminin *la*.

¹³ Schwegler (1990) propose la notion de « l'unité de parole » (*speech unit*) ainsi qu'une classification des unités de parole comme analytique ou synthétique. En outre, il avance la thèse que l'unité de parole se déplace vers l'une ou l'autre des extrémités d'un continuum de synthétisme en fonction des changements dans sa structure sémantique, phonologique, morphologique et syntaxique.

du français standard informel par certaines particularités. Par exemple, la mobilité des clitiques objets est moindre dans cette variété de français grâce à leur position figée à l'impératif, trait qui rend le syntagme verbal plus synthétique par rapport à la langue standard. La chute du *l* sert à renforcer la cohésion des syntagmes nominal et verbal et fait en sorte que ces unités de parole se trouvent aussi plus près du côté du synthétisme sur l'axe Synthétique-Analytique.

D'un autre côté, dans les syntagmes prépositionnels on trouve que l'amuïssement du /l/ et l'ajout de la voyelle /a/ de l'article à la préposition ou l'allongement compensatoire de la voyelle de la préposition a pour effet de créer des enclitiques qui n'existent pas en français de référence, à savoir, *sur la* [sya] *table*, *à la* [a:] *maison*, *dans la* [dã:] *rivière*. Il arrive de temps en temps que l'article tombe complètement du syntagme : *sur le* [sy] *chemin de fer*.

Les liens sémantique, morphologique, syntaxique et phonologique entre les éléments d'une unité de parole étant nécessaires pour le synthétisme, Smith suggère que la rupture entre le nom et le déterminant que crée l'enclise ou la chute de l'article entier favorise donc l'analytisme du syntagme nominal à l'intérieur du syntagme prépositionnel.

L'approche traditionnelle de la question du synthétisme porte surtout sur la langue écrite, et selon Smith, une telle analyse semble moins valable dans le cas d'un dialecte dont l'emploi se limite largement à l'oral. Les critères proposés par Schwegler permettent un traitement de cette question d'un point de vue plus convenable au contexte du franco-américain.

« Là » marqueur du discours dans le français de Van Buren

Lors d'une enquête antérieure entreprise en 1998, la différence de la structuration du discours oral dans la vallée Saint-Jean par rapport à d'autres variétés de français informel parlé a capté notre attention, car nous avons remarqué l'emploi beaucoup moins fréquent de la dislocation dans le nord du Maine (Smith, 2000). De plus, nous avons observé l'emploi fréquent du marqueur de discours *là*. L'anecdote que nous a racontée une Franco-américaine originaire de cette région a confirmé nos observations : parmi les francophones de la région, les francophones de la vallée du Haut Saint-Jean sont connus pour le suremploi de *là*. Nous avons donc profité des données de cette enquête d'envergure pour entreprendre une étude de l'emploi de *là* comme marqueur du discours (Smith, à paraître, 2006).

Nos résultats préliminaires révèlent que les circonstances pragmatiques qui conditionnent son emploi à Van Buren ressemblent beaucoup à celles que l'on trouve en québécois ; c'est-à-dire que *là* sert à **singulariser** le référent en question par rapport à tous autres (Forget, 1989) et à structurer l'interaction entre le locuteur et l'interlocuteur comme **ponctuant** (p.e. ponctuant de régulation, ponctuant de démarcation, ponctuant de segmentation et ponctuant du discours) (Vincent, 1993).

En adoptant la perspective de Lambrecht (1994), qui propose que la structure informationnelle (« *information structure* ») constitue une composante de la grammaire tout comme la syntaxe et la phonologie, Smith suggère une analyse selon laquelle *là* joue un double rôle de marqueur topicalisant et focalisant. Dans l'exemple (15), il sert de marqueur topicalisant de *mon patois*. En (16) où les accolades délimitent l'alternance codique, on peut dire que *là* sert à focaliser l'argument *half 'n half* 'moitié-moitié', et en (17) de marqueur focalisant du prédicat.

- (15) [je] voulais dire au commencement mon, **mon patois là**, je m'appelle [X] pi on est venu au monde icitte à Van Buren, Maine [...] ça fait qu'on use pas mal notre français même asteure. (VB-M-09)
- (16) {How can I say that ?} On parle {**half 'n half**} **là**. (VB-F-29)
- (17) Il **peut parler là** mais il y a gros de mots en anglais qu'il va sortir plus que nous-autres. (VB-H-30)

Nous avons aussi remarqué une grande variation dans le taux de son emploi. Dans un groupe de dix-sept locuteurs, celui qui s'en sert le moins est un homme âgé de 42 ans (VB-H-30), avec un taux de huit occurrences en 438 lignes d'entretien transcrit (1 :54,8) et celle qui s'en sert le plus est une femme de 81 ans (VB-F-07), qui emploie *là* 85 fois en 231 lignes de texte, ce qui représente un taux de 1 :2,7. Il nous reste à faire une étude variationniste d'un plus grand nombre de locuteurs afin de découvrir le rôle que jouent les facteurs sociaux tels que l'âge, le sexe, et la scolarité dans l'emploi de *là*.

Nous comptons aussi faire une analyse d'un autre phénomène qui a attiré notre attention. Dans le français de certains locuteurs avec un taux d'emploi de *là* peu élevé, nous avons remarqué une prosodie fortement influencée par l'accentuation de l'anglais, tandis que la prosodie de ceux qui se servaient plus du marqueur *là* nous semblait plus française. C'est une question à laquelle nous répondrons par des analyses futures dans le contexte de l'influence de l'anglais sur la structure pragmatique ou informationnelle du français chez les locuteurs bilingues.

En guise de conclusion

Comme le titre du présent article l'indique, nos recherches sur le franco-américain sont toujours « en cours ». En effet, les cinq dernières années ont été largement consacrées au travail sur le terrain et à l'informatisation des entretiens, et la plupart des analyses que nous avons présentées ici sont de nature préliminaire. De plus, étant donné la taille de notre corpus et la richesse des données que l'on y trouve, il est difficile d'imaginer une fin précise à ce travail.

Or, tout ce qu'il nous reste à faire ne devrait pas ombrager le progrès que représente ce que nous avons accompli jusqu'à présent. D'abord, nous avons maintenant des archives permanentes informatisées d'un échantillon représentatif d'une variété unique du français nord-américain. Ensuite, nous avons une compréhension détaillée de la situation du franco-américain à l'heure actuelle et une vue d'ensemble de la structure de la langue par rapport à certains traits dialectaux d'origine et, quoiqu'à un degré beaucoup moindre, à la nature de l'influence de l'anglais sur cette variété. Enfin, nous avons complété un petit nombre d'analyses détaillées sur des aspects précis de la langue. Ainsi, nous avons commencé déjà à combler les nombreuses lacunes qui existent dans la recherche sur le franco-américain, et à mieux situer la variété pour qu'elle puisse contribuer à l'étude générale du français nord-américain.

Bibliographie

- ALLEN J. P., 1970, *Catholics in Maine : A Social Geography*, Thèse de doctorat inédite, Syracuse University.
- ALLEN J. P., 1974, « Franco-Americans in Maine : A Geographical Perspective », dans *Acadiensis*, 4, pp. 32-66.
- BAGATE M., LEMERY J., MARTIN V., STELLING L., WYVEKENS N., 2004. « Les attitudes linguistiques et le transfert à l'anglais dans une communauté franco-américaine non-homogène : le cas de Bristol, Connecticut », dans *Francophonies d'Amérique*, 17, pp. 17-33.
- CHAUDENSON R., MOUGEON R., BENIAK E., 1993, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Erudition.

- COVENEY A., HINTZE M.-A., SANDERS C., 2004, *Variation et francophonie : mélanges édités par A. Coveney, M-A. Hintze et C. Sanders en hommage à Gertrud Aub-Buscher*, L'Harmattan, Paris.
- DUBOIS L., 2005. « Le français en Acadie des Maritimes », dans A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (dirs), *Le Français en Amérique du nord*, Presses de l'Université Laval, pp. 81-98.
- FLIKEID K. 1997. « Structural aspects and current sociolinguistic situation of Acadian French », dans *French and Creole in Louisiana*, A. Valdman (dir.), New York : Plenum Press, pp. 255-286.
- FORGET D., 1989, « LÀ un marqueur de pertinence discursive », *Revue québécoise de linguistique*, 18, pp. 57-83.
- FOX C., à paraître, 2006, « La variation régionale en français franco-américain : les formes verbales à la troisième personne du pluriel » dans *Les variétés de français parlées en Amérique du Nord*, la Revue Canadienne de Linguistique Appliquée et la Revue de l'Université de Moncton, R. Papen et G. Chevalier (dirs.)
- FOX C., à paraître, 2007, « Franco-American Voices : French in the Northeastern United States Today », dans *The French Review*.
- FOX C., CHARBONNEAU L., 1998, « Le français franco-américain : nouvelle perspective sur les communautés linguistiques », dans *Francophonies d'Amérique*, 8, pp. 65-84.
- FOX C., FORTIN G., MARTIN V., STELLING L., à paraître, 2007, « L'identité Franco-américaine : Tendances actuelles dans le sud de la Nouvelle-Angleterre », dans *Canadian Review of American Studies*.
- FOX C., SMITH J., 2005, « La Situation du français franco-américain : Aspects linguistiques et sociolinguistiques », dans *Le Français en Amérique du nord*, A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (dirs), Presses de l'Université Laval, pp. 117-41.
- GIGUÈRE M.D., 1996, « New England's Francophone population based upon the 1990 Census », dans *Steeple and smokestacks : A collection of essays on the Franco-American experience in New England*, C. Quintal (dir.), Worcester, Massachusetts, Assumption College, Institut français, pp. 567-594.
- GOLEMBESKI D., ROTTET K. J., 2004, « Régularisation de l'imparfait dans certaines variétés de français parlées aux Amériques », dans *Variation et francophonie : mélanges édités par A. Coveney, M-A. Hintze et C. Sanders en hommage à Gertrud Aub-Buscher*, L'Harmattan, Paris, pp. 131-54.
- JORY D., 1987, *Écoutons parler les Acadiens*, Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Ecosse.
- LAMBRECHT K., 1986, *Topic, focus, and the grammar of spoken French*, thèse de doctorat inédite, University of California, Berkeley.
- LAMBRECHT K., 1994, *Information structure and sentence form*, Cambridge Studies in Linguistics, 71, Cambridge University Press.
- LAVOIE Y., 1972. *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930. Mesure du phénomène*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- LEARD R., 1978, « Essai d'interprétation de quelques faits de morphologie du québécois », dans *Travaux de linguistique québécoise*, L. Boisvert, M. Juneau et C. Poirier (dirs), Université Laval, pp. 121-42.
- OSTIGUY L., TOUSIGNANT C., 1993, *Le français québécois : normes et usages*, Guérin Universitaire, Montréal.
- PARADIS C., DOLBEC J., 1998, Phono : Principales caractéristiques phonétiques du français québécois, Phonétique du français québécois. Centre international de recherche en aménagement linguistique [en ligne] : <http://www.ciral.ulaval.ca/phonetique/phono/default.htm>.

- POPLACK S., WALKER D., 1986, « Going through *L* in Canadian French », dans *Diversity and Diachrony*, D. Sankoff (dir.), Current Issues in Linguistic Theory, 53, John Benjamins, Amsterdam et Philadelphia, pp. 173-98.
- PUPIER P., LEGARE L., 1973, « L'effacement du /l/ dans les articles définis et les clitiques en français de Montréal », *Glossa*, 7, pp. 63-80.
- SANKOFF G., CEDERGREN H., 1976, « Les contraintes linguistiques et sociales de l'élimination du *l* chez les Montréalais », dans *Actes du XIII^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, M. Boudreault et F. Mohren (dir.), Presses de l'Université Laval, pp. 1101-16.
- SCHWEGLER A., 1990, *Analyticity and Syntheticity : A Diachronic Perspective with Special Reference to Romance languages*, Mouton de Gruyter, Berlin et New York.
- SMITH J. S., 2006, « From adverb to discourse marker and beyond : The status of *là* in Franco-American French » dans *Historical Romance Linguistics, Retrospectives and Perspectives*, D. Arteaga et R. Gess (dir.), John Benjamins Publishing Co., Philadelphia et Amsterdam.
- SMITH J. S., 2000, « Information Structure in Maine (SJV) French », dans *Actes du 24^e Colloque annuel de l'Association de Linguistique des Provinces Atlantiques*, Moncton, N.-B., 3-4 novembre 2000, pp. 125-34.
- SMITH J. S., 2005, « L'effet de la chute du *l* dans l'acadien de la vallée du Haut Saint-Jean », dans *Français d'Amérique : Approches morphosyntaxiques. Actes du colloque international Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique*, Université d'Avignon, 17-20 mai 2004, P. Brasseur (dir.), pp 299-237, Paris : L'Harmattan.
- SMITH J. S., TODOROVA A., 2004, « Franco-Américain, Canadien français, Acadien ou Américain ? Identité ethnique chez les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre », Communication présentée à la 14^e réunion biennale de l'American Council for Quebec Studies, Québec, 18-21 novembre.
- STELLING L. E., 2004, « Language transfer and the maintenance of French in Southbridge, Massachusetts », communication présentée à la *First Annual FIGS Conference*, University of Texas, Austin, février.
- TODOROVA A., 2005, *Etude linguistique sur le subjonctif dans le français parlé à Waterville, Maine*, mémoire de maîtrise inédit, University of Maine.
- UNITED STATES CENSUS BUREAU, 1990, *1990 Census Summary Tape, File 3*.
- UNITED STATES CENSUS BUREAU, 2000, *2000 Census Summary Tape, File 3*.
- VELTMAN C., 1987, *L'avenir du français aux Etats-Unis*, Service des Communications, Québec.
- VICERO R.D., 1968, *Immigration of French-Canadians to New England, 1840-1900 : A Geographical Analysis*. Thèse de doctorat inédite, University of Wisconsin.
- VINCENT D., 1993, *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Nuit Blanche Éditeur, Québec.

PRESENCE VISIBLE ET INVISIBLE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LA LITTÉRATURE FRANCO-AMÉRICAINNE CONTEMPORAINE

Peggy Pacini

Université de la Sorbonne Paris IV

On s'intéressera ici à la présence visible et invisible de la langue française dans la littérature franco-américaine issue des communautés francophones de la Nouvelle-Angleterre, au cours des vingt-cinq dernières années, tant dans les récits écrits par des auteurs francophones que par des auteurs anglophones pour qui le français reste une langue orale, une langue que l'auteur Jack Kerouac appelait « *le canuckois* ». On s'intéressera donc tout autant aux textes contemporains exclusivement écrits en français (*L'héritage* et *Les mains du père et du fils* de Robert B. Perreault ; *Le Petit mangeur de fleurs* et *Deux femmes, Deux Rêves* de Normand Beupré) ou dans une de ses formes dialectales (*La Souillonne* de Normand Beupré) qu'aux textes écrits en anglais mais qui portent la trace d'un français ancien ou, pour reprendre les termes de Claire Quintal (1992 : i), « *dont l'œuvre tient sa sève de la langue maternelle de l'auteur* » (*Wednesday's Child* de Rhea Côté Robbins, *It Stops With Me. Memoir of a Canuck Girl* de Charleen Touchette et, *American Ghosts* de David Plante).

Ceci nous oblige donc à faire un retour en arrière, à retracer l'évolution de la langue française en contexte franco-américain et à analyser son rapport à *la survivance* pour pouvoir comprendre la présence mais aussi la présence absente ou l'invisible présence de la langue française et de ses formes dialectales dans l'écriture en tant qu'acte et en tant que création artistique chez les auteurs franco-américains contemporains : Normand Beupré, Rhea Côté Robbins, Robert B. Perreault, David Plante et Charleen Touchette. Ces auteurs ont tous grandi dans des communautés francophones en Nouvelle-Angleterre, fils et petits-fils d'immigrants canadiens-français venus gonfler les rangs des ouvriers des manufactures de grands centres industriels comme Manchester dans le New Hampshire, Lowell ou Holyoke dans le Massachusetts, Woonsocket et Providence dans le Rhode Island ou encore Waterville dans le Maine.

Evolution de la langue française dans les romans canadiens-français et franco-américains de la Nouvelle-Angleterre

« Qui perd sa langue perd sa foi »

Comprendre la place de la langue française dans les romans écrits par les auteurs franco-américains contemporains de la Nouvelle-Angleterre ne peut se faire sans revenir sur l'évolution de cette langue au sein de cette communauté francophone d'Amérique du Nord. La communauté franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre fait partie de la diaspora canadienne-française dispersée sur le continent nord-américain à partir d'un foyer de diffusion que sont les plaines du Saint-Laurent. Des années 1840 à 1930, plus de 900 000 Canadiens-français quittent le Québec pour venir s'établir aux Etats-Unis et travailler, pour la plupart d'entre eux, dans les manufactures de textile et de chaussures des grands centres industriels des six Etats de la Nouvelle-Angleterre. Regroupés autour de « Petits Canadas » ou autres enclaves canadiennes-françaises, ces communautés franco-américaines ont vécu jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale au rythme de la survivance canadienne-française telle qu'elle avait été transposée du Québec à ces villes industrielles américaines et qui veillait à préserver l'héritage canadien-français par le biais de la langue, la foi et la culture. L'histoire du groupe franco-américain est par conséquent très fortement liée à l'histoire de ses institutions dont les trois piliers principaux sont : l'église, l'école et la famille. Les institutions franco-américaines sont le résultat de la conviction que l'idéologie de *la survivance*, telle qu'elle était énoncée et pratiquée au Québec, puis adaptée aux besoins de la Nouvelle-Angleterre, était vouée à l'échec sans la mise en place d'une forme d'encadrement des immigrants.

Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, la paroisse canadienne-française était donc le point de convergence de la vie franco-américaine. C'est aussi de l'église paroissiale que découle une des institutions franco-américaines les plus influentes : l'école bilingue, conçue, elle aussi, comme un rempart contre l'assimilation protestante anglophone. Les écoles franco-américaines étaient bilingues et le programme d'instruction combinait et adaptait le curriculum suivi au Québec et dans les écoles américaines. Le matin, on étudiait en français et l'après-midi, en anglais, et vice versa. Le français était la langue pour le catéchisme, l'étude de la Bible, le français, l'histoire du Canada, l'art et la musique ; et l'anglais, celle de la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire américaine, la géographie, l'instruction civique et l'hygiène. David Plante dans ses mémoires raconte cette éducation bilingue :

« Mother Superior stood on the granite steps of the school [...] she spoke in French and in English to make sure everyone understood, as there were a few Italians who came to school in the French parish [...]

In our classroom, in our school, in our French fortress surrounded by Yankee territory, we all sang, led by Mère Sainte Flore :

Ô Canada, terre de nos aïeux,

Ton front est ceint des [sic] fleurons glorieux— [...]

I sat towards the center of the class, watching Mère Sainte Flore, who, as much as she wanted to talk about Canada in French, had, in this lesson, to teach us the geography of the United States, and this she must do in English [...] as she had enough of identifying the States of the Union, she continued in French to tell us the truth of the geography of North America. Really, North America, the entire continent, belonged to the French ». (Plante, 2005 : 4-7)

De la même façon, Normand Beaupré évoque aussi son éducation religieuse française dans son *Petit Mangeur de fleurs* :

« C'est en octobre 1941 que commença mon affiliation avec les religieuses, les sœurs de la Présentation de Marie, les "capucines noires" de notre enfance.

Religieuses par vocation, éducatrices par tradition, elles provenaient de la maison mère à Saint-Hyacinthe, au Québec. Elles s'entouraient d'enfants et se complaisaient à les soutenir de leurs efforts d'apprentissage : l'histoire, l'histoire sainte, la grammaire, les mathématiques, l'écriture, le catéchisme et la littérature. Le tout était soumis aux dictées d'une éducation bilingue, française et anglaise ». (Beaupré, 1999 : 92)

Les Franco-Américains ont donc toujours considéré la préservation de la langue comme souci majeur dans le maintien de leur culture. La survivance s'opérait par deux moyens, la religion catholique et la langue française — la religion par la langue, la langue pour la religion. Normand Beaupré raconte l'éducation reçue par son père et l'appel zélé de « la langue et la foi » : « pour nous la belle langue française (n'a-t-on jamais dit la langue "laite") était garante de la religion pour un peuple émigré loin de la sauvegarde de valeurs telles que la terre et la paroisse » (Beaupré, 1999 : 108). En dehors de l'école, le milieu familial jouait lui aussi un rôle décisif dans la préservation du français.

Dès les années 1940, les structures du passé s'écroulent les unes après les autres. Les élites canadiennes-françaises s'inquiètent de la diffusion de l'anglais dans les familles. Chez les migrants de la première génération, ceux des années 1870-1900, on parlait le français, langue maternelle, au foyer. Aux deuxième et troisième générations, la perspective était toute différente. Les veillées du passé, qui avaient contribué puissamment à maintenir les traditions et la pratique de la langue, s'effacèrent progressivement au profit d'autres distractions, comme le cinématographe dans les années 1920. Jack Kerouac, fils d'immigrants canadiens-français, montre, dans son *Doctor Sax*, ce passage de la culture canadienne-française orale à la culture populaire cinématographique et radiophonique américaine, notamment le rôle joué par le comics *The Shadow*. Dans son *Petit Mangeur de fleurs*, Normand Beaupré évoque la passion que nourrissait son père pour la radiodiffusion de ce comics : « Mon père manifestait un grand intérêt pour les histoires diffusées à la radio, pour la lecture de bons livres et surtout pour les films américains. L'émission radiophonique favorite de mon père était diffusée le dimanche soir, à cinq heures : *The Shadow* » (Beaupré, 1999 : 114).

La langue populaire se nourrissait toujours davantage d'anglicismes ; le français chez les jeunes générations, facteur de stigmatisation ethnique, se voyait peu à peu oublié au profit de l'anglais. Dans *Deux Femmes, Deux Rêves*, Normand Beaupré raconte le conflit générationnel que pouvait soulever un tel choix linguistique et identitaire :

« Jean-Marie, le "jeune homme à la parlette de femme", comme l'avait désigné Aurélien, s'était intéressé de plus en plus à l'anglais et aux filles yankees à l'autre bout de la ville. Il avait voulu que ses parents suivent des cours d'anglais, le soir, afin de mieux apprendre les idiomes et surtout de polir leur prononciation. La mère était prête à se plier aux supplications de Jean-Marie et s'avouait disposée à faire l'effort. Par contre, Aurélien refusait carrément : "J'suis pas pour faire rire de moi et désapprendre mon français," avait-il protesté [...] Le fils avait parlé longuement des avantages de la naturalisation, des bénéfices qui, sans doute, surviendraient dans l'avenir, d'un sens de patriotisme pour le pays adopté et du fait que la famille devait être américaine comme les autres puisque ses membres vivaient aux Etats-Unis. Aurélien avait répondu avec toute l'indignation que pouvait manifester un "canayen". La famille était canadienne, elle resterait canadienne ». (Beaupré, 2005 : 99)

De la littérature française de la Nouvelle-Angleterre à la littérature ethnique franco-américaine

En 1946, Sœur Marie-Carmel Therriault publie, sous le titre *La littérature française de la Nouvelle-Angleterre*, le premier recueil retraçant l'histoire de la littérature canadienne-

française en Nouvelle-Angleterre. Dans son introduction, elle présente cette littérature comme une littérature naissante qui ne comprend pas de grand chef d'œuvre, dont les auteurs ne se consacrent pas uniquement à l'écriture et qu'on amalgame souvent à la littérature canadienne française. Jusqu'en 1940, presque toutes les parutions sont en langue française. Cette littérature en langue française était conditionnée par une idéologie bien précise, celle de la *survivance*. Dans certains de ces romans, souligne Louise Péloquin, la langue française apparaît même presque comme un personnage à part entière : une langue que l'on doit chérir, protéger, soigner, enseigner, etc. Cette littérature est la voix d'exilés qui vivent en symbiose avec le Québec, principalement de journalistes impliqués dans la lutte pour la promotion et la survivance du fait français en Amérique du Nord. J.-André Sénécals précise à ce sujet qu'il faut rattacher directement cette littérature à la construction de l'identité nationale québécoise, « *un projet auquel elle apporte un ajout historique essentiel* » (Sénécals, 1995 : 256). Profondément engagée et centrée sur les thèmes liés à la survivance, cette littérature élitiste est fortement influencée par les débats que suscitent, au Canada français, le phénomène de l'émigration et, aux Etats-Unis, le processus d'intégration des immigrants à la société américaine. Traditionalisme et conservatisme sont les maîtres mots de cette littérature qui fait la part belle aux mœurs ainsi qu'aux trois piliers de la culture canadienne-française. La plupart de ces romans laissent transparaître une volonté inébranlable de demeurer fidèle à l'héritage canadien-français.

Entre 1878 et 1938, vingt-trois romans sont publiés dont quinze seulement traitent de la Franco-Américanie. La production littéraire de l'époque est intimement liée à celle de la presse. Les journalistes sont à compter parmi les premiers romanciers canadiens-français (citons, entre autres, Honoré Beaugrand ou Rémi Tremblay) et, les romans paraissent sous forme de feuilletons dans la presse canadienne-française. C'est le cas, entre autres, des deux romans de Louis Tesson, *Le Sang Noir* et *Une idylle acadienne*, publiés en novembre et décembre 1891 dans *Le Messager* de Lewiston dans le Maine ; de *Contre le courant* de Rémi Tremblay publié dans *L'Indépendant* de Fall River dans le Massachusetts ; de *Jeanne la fileuse* d'Honoré Beaugrand dans *La République* de Fall River dans le Massachusetts ; du roman d'Anna-Marie Duval-Thibault, *Les Deux Testaments*, paru en 1888 dans *L'Indépendant* de Fall River ; de celui d'Adélar Lambert, *L'Innocente Victime* dans *Le Droit d'Ottawa*, ou encore de celui de Camille Lessard-Bissonnette, *Canuck*, qu'elle publie dans *Le Messager* de Lewiston.

En 1938, avec la parution du roman de Jacques Ducharme, *The Delusson Family*, premier roman écrit en anglais par un Franco-Américain, un tournant significatif dans l'évolution du roman franco-américain est marqué. Les auteurs de la deuxième génération d'immigrants ressentent maintenant le besoin de décrire la vie franco-américaine pour leurs concitoyens anglo-américains. Des auteurs comme Gerard Robichaud (1961, 1965), Robert Cormier (1960, 1963, 1965), Richard Belair (1964) mais aussi Grace Metalious (1960, 1963) et surtout Jack Kerouac se font la voix de cette génération entre-deux pour qui l'anglais, langue d'écriture, devient une nécessité. Michel Lapierre dira d'ailleurs que nul mieux que Jack Kerouac n'a su exprimer cette profonde identité franco-américaine qui subsiste malgré l'abandon de la langue française. Les écrits de cette nouvelle génération ne sont plus des modèles à suivre, mais l'expression d'un malaise, du vide identitaire qui touche cette génération : une littérature qui traduit une difficulté d'être au pluriel. Au lieu de reproduire les schémas, ce nouveau courant les casse. On est en présence d'une littérature qui recherche un espace de définition, d'une littérature qui reflète la scission avec l'enclos communautaire et le désir d'intégrer la nation américaine. Pour Sénécals, d'ailleurs :

« *La littérature de langue anglaise, elle, participe à la construction de l'identité nationale des Etats-Unis, une identité multi-ethnique dont un thème essentiel est la symbolique du melting-pot, l'expérience de l'ethnicité dans le contexte du devenir américain* ». (Sénécals, 1995 : 258)

Sénécal évoque bien deux réalités fort distinctes concernant ce qu'il appelle « *une survivance sur le plan de l'imaginaire* » :

« *Aujourd'hui, si l'on parle des suites de l'immigration québécoise aux Etats-Unis, d'une survivance sur le plan de l'imaginaire, il faut évoquer deux réalités fort distinctes : une Franco-Américanie de langue française, révolue, dont on trouve l'éthos essentiel dans des écrits qui ont paru entre 1870 et 1960 ; une conscience ethnique, qui s'exprime en anglais et qui survie à la Franco-Américanie* ». (Sénécal, 1995 : 257-258)

A partir des années 1970, en réaction à la Révolution Tranquille au Québec et aux mouvements de fierté ethnique aux Etats-Unis, la littérature issue de cette communauté franco-américaine cherche à se réapproprier, en anglais et en français, un patrimoine et une fierté ethnique perdus. C'est le thème principal du roman de Robert Perreault, *L'héritage*, publié en 1983, le premier à réinvestir le français comme langue d'écriture après quarante-cinq ans de romans franco-américains en langue anglaise.

Du français, langue minoritaire et symbole identitaire dans les romans anglophones et francophones...

Pour la plupart de ces récits écrits en anglais, l'héritage francophone, s'il se veut un des thèmes centraux de l'écriture comme témoignage d'une mémoire collective et de l'histoire d'une communauté transplantée, a du mal à s'écrire en français car pour cette communauté (les générations d'aujourd'hui), le français est une langue orale, une langue de l'intime et de l'intimité que l'assimilation a réduite à l'état de folklore. Dans la préface à *La littérature franco-américaine : écrivains et écritures*, Claire Quintal (1992 : iii) met l'accent sur ce rapport de l'écrivain anglophone à la langue de ses ancêtres, une langue qui est pour lui une langue « *privée* », une langue qui avait été celle du foyer et de l'église.

« *I wish I could have captured these cherished memories, and held them close to me forever. I wanted so much to share our lost culture, but even then I knew that no matter how eloquent I was, something would always be missing [...] [Barry] could never hear the melodies of French and English words intermingling in a glorious cacophony as we gathered in Mimi's small apartment, all her children and eighteen grandchildren laughing and talking in a bilingual fricassée. Those days were gone forever. We were losing our language as over the years English words replaced French ones, until we spoke mostly English sprinkled with remnants of French, and the richness of our Québécois culture survived in its fullness only in our memories* ». (Touchette, 2004 : 23-24)

Ne survivait plus que le français de la Nouvelle-Angleterre, une forme américaine du joul, une langue archaïque, métissée, mais surtout une langue orale, comme en témoigne la retranscription de celle-ci dans les dialogues :

« *“Tiens” [my mother]'s saying, “je t'ai dit qu'eta bonne les pommes (There, I told you they were good the apples!)” [...] “Tiens, regard, l'eau est deu pieds creu dans la rue (There, look, the water's two feet deep in the street) — Une grosse tempête (a big storm) — Je t'ai dit pas allez école aujourd'hui (I told you not to go to school today) — Wé tu ? comme qui mouille ? (See ? how it rains ?) Je suis tu dumb ? (Am I dumb ?)”* ». (Kerouac, 1987 : 83)

Stigmatisation du français parlé

Force est de constater néanmoins que les trois quarts des écrits sont en langue anglaise et non en français. Nombreux sont les auteurs franco-américains qui sont restés hantés par cette dialectique langagière et par le mythe du français standard, ce français langue étendard,

raffiné, qui ressemble peu au français qu'ils pratiquent quotidiennement. On retrouve cette dialectique mise en avant dans *It Stops With Me* de Charleen Touchette à deux reprises :

« [la] langue was French, either Québécois with its peculiar accents frozen in the style of the early 1600s, or Parisien, learned from the French nuns at École Jésus Marie » (2005 : 21)

« *Mwi* and *twi* was the Canuck pronunciation of me and you favored by the majority in Woonsocket. *Moi* and *toi* was the Parisian pronunciation adopted by the middle and upper class mill owners [...] her children would not be called Canucks. Speaking with a Parisian accent was the first step » (Ibid. 22)

Cette stigmatisation du français ou « *canuckois* », comme l'appelait Jack Kerouac, se veut le reflet de l'image de la langue française véhiculée à la fois par les élites socioculturelles canadiennes-françaises mais aussi par l'Autre américain. Cette stigmatisation du français des Franco-Américains, doublée des difficultés de publication, est peut-être à compter parmi les causes de la perte de cette langue française comme langue d'écriture.

L'intrusion du français dans les romans franco-américains en langue anglaise se détache toujours du texte par sa mise en relief typographique (italiques, commentaires en apposition ou entre parenthèses, notes de bas de page). Elle isole des mots intraduisibles pourrait-on dire, non pas tant faute de traduction que pour l'évocation que ceux-ci procurent dans la langue maternelle, pour les voix familières qu'ils réveillent et font renaître. Dans *Wednesday's Child*, Rhea Côté Robbins a rarement recours au français bien qu'elle ait été élevée dans la communauté canadienne-française de Waterville dans le Maine. Les seules incursions qu'elle s'autorise sont étroitement liées à la sphère de l'intime, cette sphère où le français parlé primait sur le français standard. Ces fragments de phrases ou de discours s'insèrent souvent dans des dialogues, des conversations qui renvoient à un contexte familial ou communautaire.

« *We used to roll his and uncle Clem's cigarettes on Sunday afternoons when mémère was still alive and the whole family would get together to drink beer, talk, smoke cigarettes and lament, as maman would say.*

« *Les moudgits lamenteux.* » *Maman* would say. « *Moudgits lâche. Ça sait pas faire rien. Et ses sœurs la même moudgits chose. Lamenteuses.* » (1997 : 39-40)¹

Ces fragments prennent possession de l'espace textuel anglophone, l'interrompant parfois pour laisser parler une voix : « *Salt pork is everywhere. Fresh string beans in the pressure cooker with salt pork thrown in pour donner d'bon goût* » (Côté Robbins, 1997 : 53). Le plus souvent, ces bribes de français sont une redite puisqu'elles reprennent le segment qui les précède :

« *I always meant to come back and tell you of the different kind of piecing my women, women of my French culture and women of other cultures, have had as a way of life. A serious way of life ; an honorable employment. Hard working people. Ça travaillait forte c'monde là* ». (Ibid. 27)

Pour Rhea Côté Robbins comme pour les autres auteurs, il s'agit bien plus que d'un simple procédé de traduction puisque l'apposition de ce segment en français n'apporte rien au récit en tant que tel. C'est plutôt ce qu'elle évoque, voire même *qui* elle évoque qui importe à l'auteur. David Plante, par exemple, se permet quelques incursions de français dans les dialogues quand il fait parler son père, un homme somme toute silencieux dont les interventions sont rares, ou encore sa tante, *Matante Cora*, la sœur de son père. Est-ce une coïncidence si ces deux personnages auxquels l'auteur laisse la parole en français ont tous deux un lien bien particulier avec la religion catholique, un lien presque mystique ? L'excipit d'*American Ghosts* est une sorte de révélation, d'épiphanie, de communion avec Dieu — la

¹ On a souligné ici les mots qui figuraient en italique dans le texte de Rhea Côté Robbins.

résolution d'un mystère que l'auteur a cherché à percer tout au long de sa vie : la prière en français transmise par la grand-mère paternelle de l'auteur au père de l'auteur.

« *Not I, but someone else near enough for me to hear him, someone I didn't know and didn't want to know, prayed to God. I doubted that he himself believed in God any more than I did, but he did pray to God, as if he could pray only to a god he didn't believe in. whenever I heard him, he was, very quietly, praying in French.*

Dans votre noir, Dieu,

Aidez-moi voir

Le [sic] carafe d'eau, le verre,

Les lunettes posées sur le livre ouvert,

Et l'oreillier sur le lit défait ». (Plante, 2005 : 288)

Dans *The Country*, le second volume de sa *Trilogie Francoeur*, David Plante avait déjà évoqué l'intimité de ce français ancien et de la religion :

« *Their religion was my religion, the religion of a God who spoke an old parochial French, who said "moué" and "toué" for "moi" and "toi", "ben" for "bien", "à c't'heure" for "maintenant", "broyer" for "pleurer". In his old French, God talked to us about sin, ashes, the devil and hell. In English, he was strange. But not in French. When I thought about him and his religion in French, he and his religion were familiar. I prayed to my Canuck God ».* (1981 : 134)

Enfin, dans ces romans, la langue française apparaît en arrière plan, comme une langue seconde, voire comme une langue refoulée, dont on ne se permet plus que l'incursion de bribes de mots, d'expressions mises en relief par la typographie qui rendent bien compte de la marginalisation de cette langue. Une langue dont on s'est efforcé de perdre l'accent jusqu'à en perdre les mots et ne plus pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle sans en éprouver une certaine culpabilité. Dans *The Country*, Daniel Francoeur, l'alter-ego de David Plante, confesse qu'il a perdu l'aisance qu'il avait avec son français : « *I don't think I could write in French* » (1981 : 76).

Langue souterraine et symbole identitaire

Réduite donc à un statut marginal, la langue française dans les récits anglophones franco-américains est aussi souvent souterraine, cachée par un texte anglais qui en est sa traduction :

« *Perfect, present, future tense. In French. Everything in French. Even if it is in English, it is still in French. A layer of French living laid over by layers of popular culture or popular culture covered by living done in French. Intertwined ».* (Côté Robbins, 1997 : 81)

Le texte français n'est plus qu'un texte invisible, impossible à lire en version française, réduit le plus souvent à une incise : « *he said in French* ». Pourtant, il est à la base de l'impulsion créatrice de nombreux de ces auteurs pour qui l'écriture en anglais est une écriture par défaut. Jack Kerouac a sûrement été le premier à rendre compte de ces problématiques linguistiques liées à la langue d'écriture². Dans une lettre du 8 septembre 1950, adressée à Yvonne Le Maître, suite à sa critique du roman *The Town and the City* dans *Le Travailleur* (journal canadien-français de Worcester dans le Massachusetts), Jack Kerouac parle de l'importance et de l'influence de la langue française sur son écriture :

« *All my knowledge rests in my "French-Canadianness" and nowhere else. The English language is a tool lately found...so late (I never spoke English before I was six or seven). At 21 I was still somewhat awkward and illiterate-sounding in my speech and writings. What a mixup. The reason I handle English words so easily is because it is not my own language. I refashion it to fit French images ».* (Charters, 1995 : 227-229)

² Voir, entre autres, les romans *Doctor Sax*, *Maggie Cassidy*, *Visions of Cody*, *Visions of Gerard*, ou encore, *Satori in Paris*.

Jack Kerouac lui-même évoquait dans son roman *Maggie Cassidy* l'irruption spontanée du français dans sa pensée et son caractère intraduisible : « *These thoughts were all in French, almost untranslatable* » (1991 : 91). Dans *American Ghosts*, David Plante se remémore ses débuts d'écrivains et sa recherche scripturaire :

« *I began to write down images. I wrote in English. But behind my English was the French that was my native language as taught by the Mothers. And that native French was so much the language of our religion that my first reading book—Mon premier livre de lecture [...] made us believe that the very letters of our language had been given baptismal names* ». (Plante, 2005 : 58)

Quelques années auparavant, définissant la nature de son français et son travail d'écrivain, David Plante constatait : « *ma langue maternelle est un français ancien, mais j'écris dans l'absence de cette langue et, aussi, dans l'absence d'une tradition littéraire héritée de mes ancêtres* » (Plante, 1997 : 132).

Que ce soit chez les auteurs franco-américains écrivant en anglais ou chez les auteurs franco-américains écrivant en français, ce français ancien qui a subi bien des influences extérieures est avant tout un symbole identitaire, un trait distinctif qui isole cette communauté francophone d'une mère patrie qui serait le Québec et d'une mère linguistique qui serait la France. C'est avant tout la voix d'un peuple que l'on entend par-delà ces individualités, il est donc normal que cette voix s'exprime ainsi ; on peut donc transposer ici les propos de Michel Tremblay (1976) concernant son recours au joual : « *C'est pour décrire un peuple. Et le monde parle de même icite !* ».

Réfléchissant à son parcours et à son choix de langue d'écriture, Normand Beaupré évoque avec fierté mais non sans une pointe d'amertume le « *petit Franco en [lui]* » :

« *I will never stop writing, at least that's the way I feel now. In spite of what I keep hearing about my works, directly or indirectly, that they are written in a language that may be at times **polluée** or **anglicisée**, it's my language **et le français n'appartient pas seulement à la France, pas même au Québec, mais à nous tous francophones!** I must admit that I am still affected by criticism that deals with my use of the language and that's probably the **petit Franco en moi**. Why is it that I am constantly being plagued by self-doubts **suscités par les autres surtout les autres dans le cercle du pouvoir linguistique ?** »³*

...au français, langue menacée dans les romans francophones

Il existe néanmoins deux romanciers contemporains qui, malgré les difficultés rencontrées, ont choisi le français comme langue d'écriture : Robert B. Perreault et Normand Beaupré. Leurs romans s'inscrivent dans des genres différents. Perreault écrit des romans et des nouvelles dont le thème principal est l'identité entre deux langues et deux cultures. Beaupré puise abondamment dans son histoire personnelle pour faire revivre une mémoire individuelle mais aussi collective. Ses deux derniers romans, *Le Petit Mangeur de fleurs* et *Deux Femmes, Deux Rêves* sont des romans autobiographiques. Il a aussi écrit un recueil de contes (*Lumineau*), une biographie (*L'Enclume et le couteau*) et un monologue sur scène (*La Souillonne*). En 1983, avec son roman *L'héritage*, Robert B. Perreault renoue avec une certaine tradition littéraire de langue française en Nouvelle-Angleterre et convoque la communauté franco-américaine à un examen de conscience sur le sort qu'elle réservera à son héritage culturel et linguistique, comme le laisse entendre l'avis au lecteur :

³ Cette citation est extraite d'un texte bilingue écrit par l'auteur et non publié, une sorte de journal de bord de ses années d'écriture.

« Ce roman se veut une sorte d'examen de notre conscience collective comme groupe ethnique en Nouvelle-Angleterre. Donc, il ne cherche ni à critiquer ni à juger. Quoique le milieu et le contexte historique existent véritablement, les personnages, certains lieux et l'intrigue appartiennent tous à un monde imaginaire ».

Discours métissé

Les romans de Perreault et de Beupré incarnent la réalité linguistique à laquelle se sont trouvés confrontés les auteurs franco-américains contemporains : cette dialectique langagière du bon et du mauvais français :

« Avec le temps, l'enfant enregistre dans sa mémoire toute une gamme de mots. Les uns viennent de la famille, du voisinage, d'autres des jeux ou de l'école. A l'école, on enseigne au petit Franco-Américain à franciser davantage sa langue, à ne pas la parsemer de mots "canayens" et de mots anglais comme si son parler tel quel n'avait pas assez de mérite. Nous y mettons trop de couleur locale, peut-être : "J' te l' dis qu'y a du fun à ramancher ses véreux d'truck." "Laité comme a yé pis atriquée comme ça, qu'a rise don' d'elle avant qu'a rise des autres." [...] Des mots comme "moé", "be' don", "ramancher et "écrapoutir", issus de notre patrimoine québécois, furent très souvent proscrits de ce qu'on aime à désigner le "bon" français, le français châtié, le français de France d'où émanait pour nous, rejetons, le charme du mot correct. Il faut donc parler C-O-R-R-E-C-T-E-M-E-N-T CORRRRRRECT. Le français du "parler bien" ». (Beupré, 1999 : 142-143)

Deux niveaux de langues se voient juxtaposés : une langue soutenue (un français standard et littéraire ou « français expurgé », comme le nomme Normand Beupré, qui sert la trame narrative et le déroulement de l'action) ; et, une langue orale réservée plus particulièrement aux dialogues ou aux discours imités. Défendre ce choix d'écriture c'est préserver un patrimoine, mais aussi une histoire, une réalité engendrée par cette double réalité linguistique, par les diverses phases de colonisation de la langue :

« Les mots, il y en a qui sont forgés expressément pour tel ou tel sens, nets, francs, bien frappés. D'autres se donnent facilement à l'alchimie du verbe et se transforment en métaphores, en calembours, en locutions, ou en toutes sortes d'allures imagées. Sens propre, sens figuré : cœur et saigner, manger et boire. Puis les canadianismes et les canadianismes-franco-américanismes : "Avoir les yeux à la gadelle – avoir les yeux en guedelle", "un petit bonnet d'enfant – une capine", et tous les mots anglais prononcés à la québécoise/franco-américaine [...] il y a les anglicismes, ces tournures invétérées d'une collectivité francophone à trait d'union entre deux cultures, accusés de mauvais français. Quel tour de force que de se servir des mots de la culture-mère, de la culture-fille ainsi que de la culture-petite-fille ! ». (Beupré, 1999 : 173-174)

Dans *Le Petit Mangeur de fleurs*, Beupré entreprend une vraie réflexion sur cette langue française de la Nouvelle-Angleterre, une langue riche et connotative qui lui a sûrement inspiré cette passion des mots qu'il nourrit :

« Les mots sont à la fois nourriture, outils, transparence, provocation, embêtement et magie. Caméléons de nos acquis en tant qu'humain, les mots changent de couleurs selon la vivacité et la tonalité de l'usage que l'on en fait. Ils étincellent du feu de la pensée engagée, prête à les cracher. Les mots ils sont tous là pour nous : inventés, métamorphosés, multipliés et passés de bouche à oreille, de la graphie à la vue. A nous de les utiliser, d'en cultiver la passion ». (Beupré, 1999 : 159)

Ce français banni des livres qui ne survit de génération en génération que par la seule transmission orale a, néanmoins, pour l'auteur, un pouvoir évocateur bien plus grand qu'un mot de signification proche en français standard. Les mots de cette langue orale sont extrêmement imagés, ils s'emparent des détails et forcent la nuance :

« Un mot comme “écrapoutir” n’a-t-il pas plus de force qu’“écraser” ou même qu’“écrabouiller”, mot étrange pour nous, mot qui ne nous appartient pas. Mais quelle puissance de signification dans “écrapoutir”. “Écrapoutir” c’est non seulement réduire en bouillie, mais réduire un objet, une personne avec agressivité et malveillance pour l’anéantir complètement. E-CRAAA-POUOU-TSIR ! ». (Beaupré, 1999 : 142-143)

Choisir d’écrire en français quel que soit sa forme (littéraire ou dialectale) lorsque cette langue n’est pas celle du pays dans lequel on vit et l’on écrit participe d’un acte mémoriel visant à perpétuer ou plutôt à maintenir vivante une identité francophone qui a du mal à survivre à l’assimilation.

Ecrire en français : une forme de survivance

Tous deux bilingues, le choix de la langue d’écriture est, chez ces deux auteurs, un acte motivé puisque, parallèlement à leurs romans mettant en scène le groupe franco-américain, ils écrivent aussi en anglais. Leurs écrits visent donc à la survie du fait français en Amérique du Nord et l’acte d’écriture devient une forme de survivance. Perreault et Beaupré ressentent le besoin de revenir à leur langue maternelle, le français, comme matériau d’expression esthétique et artistique. De plus, le recours à cette langue de l’intime, cette langue dialectale de la sphère privée pour rendre compte et donner vie à cet héritage linguistique complexe dans lequel évolue la communauté franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre, est une marque identitaire. Si leurs romans renouent avec une certaine tradition de littérature de langue française en Nouvelle-Angleterre d’une part, elle s’inscrit aussi en faux par rapport à cette tradition qui valorisait le français langue étendard et pour qui cette forme populaire du français, cette langue bâtarde, ne pouvait être utilisée en littérature. Il est indéniable que chez ces deux auteurs, la part d’oralité du texte s’inscrit dans une autre tradition, non plus celle de la littérature écrite, mais de la littérature orale, du folklore. Dans son *Petit Mangeur de fleurs*, Beaupré avait mis en avant la place de l’oralité comme stimulant et comme matériau à son écriture ; dans *Deux Femmes, Deux Rêves*, le folklore canadien-français constitue de nombreux intertextes (l’histoire de la Dame Blanche, l’histoire de la Corriveau). Enfin, dans *Lumineau*, il en fait le genre même de ces récits puisque le recueil regroupe des contes et des légendes de la Nouvelle-Angleterre, de la France médiévale et du Mexique des conquistadors articulés autour de ce concept, forgé par l’auteur, unissant l’eau et la lumière. Comme le souligne Beaupré, mais aussi d’autres auteurs franco-américains francophones et anglophones, c’est lors des veillées familiales que ce folklore était perpétué :

« Mémère Bonneau connaissait les légendes et les contes de toute la côte. Quand elle était bien disposée, la vieille dame pouvait rivaliser avec n’importe qui pour ses contes. Elle leur insufflait une nouvelle vie à ces histoires orales dont elle était devenue, par héritage, la gardienne ». (Beaupré, 2005 : 73)

Beaupré et Perreault sont en quelque sorte les gardiens d’une autre histoire, celle de ce peuple transplanté en Amérique du Nord, de cette diaspora canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre pour qui le français, pour la majorité d’entre eux, relève du folklore.

C’est le sujet autour duquel le roman de Perreault se construit. La mort de la grand-mère paternelle du narrateur donne lieu à un vrai questionnement sur la place que la famille de la défunte est prête à faire à cet héritage ancestral canadien-français métaphoriquement symbolisé par un vieux coffre rempli de souvenirs, d’objets de toutes sortes, tous évocateurs d’un aspect de la culture et du patrimoine folklorique canadiens-français dont hérite la petite-fille de la défunte, Caroline. Chaque histoire, chaque événement auxquels ces objets renvoient sont un moyen de réveiller la mémoire collective du groupe ; ce qui importe donc en finale c’est la valeur historique que le coffre d’Emilia Marcouillier renferme. Caroline est farouchement déterminée à amener les membres de sa famille à un examen de conscience sur la place qu’ils souhaitent faire à leur héritage culturel. Après avoir consacré beaucoup

d'énergie à cette survivance du passé, la jeune fille abandonne et laisse comme seule trace de sa quête un journal de bord que son frère Denis, le narrateur, retrouve et qui va changer son propre rapport au passé. Lui qui avait perdu son accent pour se conformer à l'accent parisien, va redécouvrir son identité franco-américaine :

« Sans doute certains doivent-ils se demander si je suis venu à bout de résoudre mes difficultés concernant la fierté ethnique et le parler populaire des nôtres. Ai-je repris l'accent des miens ? – J'cré ben que oui, pis j'en suis fier étou, à cause qu'autrement, j'me serais pas cassé la caboche à écrire c'te longue histoire icitte ». (Perreault, 1983 : 206)

Dans cet épilogue à *L'héritage*, sous le couvert du narrateur, Denis Ladouceur, Perreault réitère donc son attachement à la langue populaire de ce peuple transplanté. C'est ce qu'a aussi entrepris de faire Normand Beaupré avec son dernier récit publié en 2006, un monologue sur scène intitulé *La Souillonne*.

La Souillonne : écriture d'une parole doublement dominée

A la fin de ce monologue, la Souillonne conclut :

« Que qu'un m'a dit, un jour, que j'étais marginalisée. Oui ! M-a-r-gi-n-a-l-i-s-é-e. J'ai répondu, "Quoi ?" "Ben t'es un peu à côté d'la traque, t'es pas comme les autres. Tu fais pas comme les autres. T'appartiens à nulle part. A parsonne. Tu vis dans marge." Tout c'que j'ai pensé, c'est la marge dans un cahier de composition. La sœur nous disait tout l'temps de pas écrire dans marge. J'savais pas que je vivais dans marge. Ça doit être une place défendue. J'm'en fous d'la marge. J'vis où je vis, dans ma place à moé. J'appartiens là ». (Beaupré, 2006 : 141)

Cette conclusion que Normand Beaupré met dans la bouche de cette femme franco-américaine de soixante-neuf ans évoque par-delà *La Souillonne* la réalité sociale, culturelle et linguistique de toute la communauté franco-américaine contemporaine. Le choix qui est le sien de laisser raconter à cette femme l'histoire de sa vie, de lui laisser se « débourrer » le cœur dans la langue populaire des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, est en soi une forme de survivance, comme Beaupré le souligne dans sa préface, puisqu'elle est, pour lui, « la gardienne d'un glossaire et d'une race » (Beaupré, 2006 : iii). Est-ce un hasard si l'auteur considère ce récit comme sa *Sagouine* franco-américaine ? La parenté avec la pièce d'Antonine Maillet est révélatrice de l'interprétation et de la portée que l'auteur a voulu lui insuffler. Comme le disait Jacques Cellard de *La Sagouine* dans la préface à l'édition Grasset : « Ce long monologue est fait pour être dit, à bonne et haute voix. C'est un poème et un chant ; une entreprise d'écriture, certes, et d'une écriture admirablement vivante, mais avant tout un livre vrai » (Maillet, 1976 : 13). Ce n'est peut-être pas aller trop loin que de dire qu'à l'image d'Antonine Maillet parlant au nom des descendants des anciens Acadiens, Normand Beaupré chante un peuple sans pays, un peuple qui n'est plus que mémoire. Peut-on cependant dire du choix de la langue dans *La Souillonne* qu'il est provocateur ? Inattendu certes, provocateur, sûrement, puisqu'il cherche, par-delà la filiation à une spécificité linguistique québécoise, par-delà la filiation à une activité littéraire ancrée dans l'oralité, à faire entendre la voix d'une francophonie marginalisée, oubliée aussi bien en Amérique du Nord qu'en France. Conscient aussi que cette forme dialectale du canadien-français est vouée à disparaître avec le temps, qu'elle est la trace linguistique de l'identité de ce peuple francophone aux carrefours des cultures, Normand Beaupré tente de la préserver de l'oubli. Le glossaire figurant à la fin de *La Souillonne* s'avère donc tout aussi explicatif, didactique, qu'encyclopédique.

Conclusion

L'histoire de l'évolution ou plutôt de la disparition du français comme langue d'écriture chez les auteurs issus de la communauté franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre est non seulement le reflet de l'oubli dans lequel sont tombés ces auteurs et leurs écrits, mais aussi la résultante d'une stigmatisation et d'un dénigrement des formes dérivées et populaires du français. Qu'ils écrivent en français ou en anglais, ils se sont tous trouvés confrontés au problème du français, langue d'écriture, mais aussi et surtout langue du récit et par conséquent, langue de l'oralité. C'est cette oralité qui, pour beaucoup, témoigne de leur identité et de leur héritage culturel et linguistique francophone. Il n'est alors pas étonnant de constater qu'il n'y a pas de terme consacré pour désigner cette forme dialectale du français. Une des appellations retenues par Jack Kerouac pour désigner cette langue parlée au sein des Petits Canadas dans les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre me semble refléter assez justement la marginalisation dont est victime cette langue populaire. Faisant écho au terme « *Canucks* », terme péjoratif par lequel étaient désignés les immigrants canadiens-français, Jack Kerouac appelait cette langue le « canuckois », une façon pour lui de rendre compte de l'intimité de la langue et de l'identité mais aussi de la stigmatisation et de la marginalisation dont ils étaient victimes. On peut alors se rappeler les paroles de Robert Guy Scully (1974) sur les récits de Jack Kerouac : « *C'est Kerouac qui a écrit — en joual au Massachusetts et en anglais — les pages les plus vraies et les plus émouvantes sur le destin manqué de la Nouvelle-France* ». Pourtant, Jack Kerouac est avant tout resté célèbre parce qu'on le croyait Américain et non Franco-Américain, parce qu'on avait lu *On the Road* et non *Doctor Sax* ou *Visions of Gerard*. Alors, on comprend mieux qu'écrire pour un Franco-Américain, c'est exprimer un certain exil culturel et identitaire mais surtout linguistique, c'est exprimer, comme a tenté de le faire Normand Beaupré avec sa *Souillonne*, le destin de cette diaspora canadienne-française en Amérique du Nord.

Bibliographie

- BEAUGRAND H., 1878, *Jeanne la fileuse : épisode de l'émigration franco-canadienne aux Etats-Unis*, Fall River, La République. [monographie en ligne], Projet Gutenberg, décembre 2004, [réf. du 21 septembre 2005], Format HTML, Disponible sur : <http://www.gutenberg.org/files/14536/14536-h/14536-h.htm>
- BEAUPRE N., 1982, *L'Enclume et le couteau—the Life and Work of Adélard Côté folk artist*, Manchester, NMDC.
- BEAUPRE N., 1999, *Le Petit Mangeur de fleurs*, Chicoutimi, Ed. JCL, coll. roman-vérité.
- BEAUPRE N., 2002, *Lumineau*, Chicoutimi, Ed. JCL, coll. contes et légendes.
- BEAUPRE N., 2005, *Deux Femmes, Deux Rêves*, Coral Springs, Lumina ed.
- BEAUPRE N., 2006, *La Souillonne. Monologue sur scène*, Coral Springs, Lumina ed.
- BELAIR R.L., 1964, *The Road Less Traveled*, Garden City, Doubleday.
- CHARTERS A. (ed.), 1995, *Jack Kerouac Selected Letters 1940-1956*, New York, Viking.
- CORMIER R., 1960, *Now and at the Hour*, New York, Coward-McCann.
- CORMIER R., 1963, *A Little Raw on Monday Morning*, New York, Sheed & Ward.
- CORMIER R., 1965, *Take Me Where the Good Times Are*, New York, MacMillan.
- COTE ROBBINS R., 1998, *Wednesday's Child*, Brewer, Rheta Press.
- DUCHARME J., 1939, *The Delusson Family : A novel*, New York, Funk and Wagnalls.
- DUVAL-THIBAUT A.-M., 1888, *Les Deux Testaments*, Fall River, L'Indépendant.
- GASTONGUAY -SASSEVILLE A., [1933], 1980, *La Jeune Franco-Américaine : un roman*, Durham, National Materials Development Center for French and Creole.

- KEROUAC J., 1985, *Satori in Paris*, New York, Grove Press.
- KEROUAC J., 1987, *Doctor Sax*, New York, Grove Press.
- KEROUAC J., 1991, *Visions of Gerard*, New York, Penguin Books.
- KEROUAC J., 1991b, *Maggie Cassidy*, London, Paladin.
- KEROUAC J., 1993, *Visions of Cody*, New York, Penguin Books.
- LESSARD-BISSONNETTE C., 1936, *Canuck*, Lewiston, Le Messager.
- MAILLET A., *La Sagouine*, 1976, Paris, Grasset.
- METALIOUS G., 1960, *The Tight White Collar*, New York, Julian Messner.
- METALIOUS G., 1963, *No Adam in Eden*, New York, Trident Press.
- PELOQUIN L., 1994, « Le roman franco-américain », dans *Les français des Etats-Unis : d'hier à aujourd'hui : actes du 1er colloque international sur les Français*, R. Greagh (dir.), Montpellier, Université Paul Valéry, édition Espace 34, pp. 401-407.
- PERREAULT R. B., 1983, *L'héritage*, Durham, National Materials Development Center for French ; University of New Hampshire.
- PERREAULT R. B., 1991, « Nourrir son âme ou nourrir son estomac ? », dans *Le Québec et les francophones de la Nouvelle-Angleterre*, D. LOUDER (dir.), Sainte Foy, Presses de l'Université de Laval, CEFAN, coll. Culture française d'Amérique, pp. 259-262.
- PERREAULT R. B., 2000-2001, « Les mains du père et du fils », dans *Les saisons littéraires*, automne/hiver, Montréal, Guérin, pp. 135-154.
- PLANTE D., 1981, *The Country*, New York, Atheneum.
- PLANTE D., 1997, « Nous sommes un peuple étrange », dans *Littérature et dialogue interculturel (Culture française d'Amérique)*, F. Tétu de Labsade (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, coll. Culture française d'Amérique, pp. 127-136.
- PLANTE D., 2004, *American Ghosts : a memoir*, Boston, Beacon Press.
- QUINTAL C. (dir.), 1992, *La littérature franco-américaine : écrivains et écritures / Franco-American literature : writers and their writings*, Worcester, Institut français, Collège de l'Assomption.
- ROBICHAUD G., 1961, *Papa Martel*, New York, All Saints Press.
- ROBICHAUD G., 1965, *The Apple of his Eye*, Garden City, Double Day.
- SENECAL J.-A., 1995, « La littérature et la construction de l'identité nationale : la Franco-Américanie », dans *Identités et cultures nationales—L'Amérique en mutation*, S. Langlois (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, coll. Culture française d'Amérique, pp. 255-260.
- SCULLY R.G., « Cajun musique acadienne de Louisiane », dans *Le Devoir*, 9 mars 1974, p. 15.
- THERRIAULT M.C., 1946, *La littérature française de la Nouvelle-Angleterre*, Montréal, Fides.
- TOUCHETTE C., 2004, *It Stops With Me. Memoir of a Canuck Girl*, Santa Fe, TouchArt Books.
- TREMBLAY M., *Le Jour*, 2 juillet 1976.

LE FRANÇAIS HERITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Pascal Lapesqueux

Université de Rouen, Laboratoire DYALANG

Pourquoi vouloir s'intéresser au présent à une langue qui a cessé d'être pratiquée depuis longtemps ? Le français, vernaculaire disparu à la Nouvelle-Orléans, c'est l'implacable constat généralement fait, avec raison, par les spécialistes de la question (Valdman, Ancelet, Dubois, Binder...). Pourtant, paradoxalement, à cette absence de français parlé répond, dans le paysage de la ville, une surabondance de signes à caractère francophone, omniprésents et multiformes. C'est justement ce paradoxe entre absence de pratique et revendication symbolique que cet article se propose d'étudier. A travers une analyse des fonctions actuelles du français à la Nouvelle-Orléans, il tentera d'éclairer le processus de mythification, d'instrumentalisation qui ont permis à ce français, finalement, de résister, de perdurer, sous certaines formes, jusqu'à nos jours.

Le français de la Nouvelle-Orléans : un vernaculaire disparu

L'étude des statistiques du recensement américain de 2000¹ confirme nettement la perte de statut du français comme langue vernaculaire à la Nouvelle-Orléans. D'après les dernières données collectées, la population apparaît clairement comme très majoritairement unilingue anglaise² et le français n'y constitue plus, aujourd'hui, qu'une langue bien marginale puisque seules 6171 personnes ont déclaré parler français à la maison (sur un total de 450 000 recensés). Représentant désormais à peine 1,36 % de la population totale, ces locuteurs francophones réguliers, souvent par ailleurs parfaitement américanophones, s'ils restent une des premières communautés linguistiques exolingues de la ville, sont désormais 3 fois moins nombreux que ceux pratiquant régulièrement l'espagnol ou encore deux fois moins nombreux que ceux parlant le vietnamien³. On ne peut donc plus aujourd'hui raisonnablement parler du français comme d'une langue vernaculaire à la Nouvelle-Orléans⁴.

¹ Source : U.S. Census Bureau, *Detailed Tables, 2000*. Données : Age by languages spoken at home for the population 5 years and over. Universe : Population 5 years and over. Consultable sur le site www.census.gov. Statistiquement, la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans se confondent.

² Seuls 8,9 % des adultes et 6,2 % des jeunes ont déclaré parler une autre langue que l'anglais à la maison (*ibid.*).

³ Comme pour le vietnamien, les pourcentages élevés concernant l'espagnol semblent refléter plus sûrement les effets de l'immigration récente, plutôt qu'une quelconque survivance linguistique coloniale.

⁴ Par ailleurs, on ne recense plus que 299 locuteurs quotidiens de créole à base de français, dont certains certainement d'origine haïtienne récente (*ibid.*).

Cependant, la comparaison des données de déclarations d'ascendance⁵ avec celle des pratiques linguistiques est révélatrice d'un paradoxe local plus intéressant. On y constate que si moins de 2 % de la population déclarait pratiquer le français à la maison, ils sont toutefois trois à quatre fois plus nombreux (près de 18 000 individus, soit 5 % du total des ascendances revendiquées) à se déclarer d'origine française. Si ce groupe reste modeste, il constitue toutefois la première des ascendances revendiquées localement, presque à égalité, cette fois-ci, avec le nombre de ceux déclarant une origine allemande et avant les groupes déclarant une ascendance italienne, irlandaise, « africaine » et « américaine »... Pourtant, le nombre des locuteurs italiens et allemands est désormais beaucoup plus modeste (avec 618 et 1107 individus⁶ respectivement) que le nombre relatif des francophones déclarés. Pourtant les colonies germanophones ou italianophones ont été, autrefois, aussi nombreuses que la colonie francophone (Houdaille, 1996 ; Bourdelais, 2000). Ceci semblerait indiquer une acculturation ou un recul linguistique plus rapides chez les Allemands ou les Italiens que chez les francophones, qui semblent, eux, mieux résister. Ensuite, on peut remarquer que le nombre de personnes se déclarant directement d'une origine cadienne reste très modeste, puisque ne comptant que pour 0,14 % du total. Or, cette population est potentiellement nombreuse en Louisiane⁷. Cela peut, bien sûr, s'expliquer par l'histoire démographique de la ville, les immigrants français s'installant traditionnellement en ville (Bourdelais, 2000), mais cela peut également refléter une tendance locale à favoriser l'ancêtre « mythique » français ou canadien par rapport à d'autres. Enfin, par extension au point de vue linguistique, cet attachement à leurs racines pourrait pousser certaines personnes à déclarer parler le français à la maison, sans réellement le pratiquer, mais ceci dans une logique d'attachement identitaire⁸.

Absence de pratique mais paysage saturé d'images : un français paradoxal

Le grand paradoxe de la Nouvelle-Orléans réside dans le fait que si personne ou presque n'y parle plus, réellement, le français, une visite de la ville pourrait, malgré tout, laisser une illusion contraire. On y observe, en effet, une certaine profusion de signes visuels à caractère francophone et des clins d'oeil incessants à la présence historique française. Cette insistance apparaît pourtant sans commune mesure avec les quelques 67 années pendant lesquelles la France a tant bien que mal gouverné la Louisiane, alors que, concrètement les 36 années d'administration espagnole sont jugées autrement plus efficaces (Garvey, 2001 : 17-39 ; 41-57) et que, surtout, on vient de célébrer, en 2003, le bicentenaire de son achat par les Etats-Unis. Cette véritable « mise en scène » semble résulter d'un choix, plus ou moins inconscient, fait par certains locaux de privilégier, de revendiquer, plutôt qu'une autre, leur part de culture française⁹. Ce choix me semble également expliquer la survivance, jusqu'à aujourd'hui du français, sous certaines formes, prolongeant ainsi sa présence, symbolique, bien au-delà de sa disparition comme vernaculaire principal (autour de 1865, selon Eble, 2003 : 256). Et ce sont ces fonctions particulières auxquelles semble encore répondre ce français aujourd'hui que je nomme le français « hérité » de la Nouvelle-Orléans.

⁵ Le cens américain comporte une rubrique où les personnes recensées peuvent indiquer leurs origines familiales. Source : U.S. Census Bureau, Summary File 3, sample data PCT16, Ancestry (first ancestry reported), universe: total population, *Detailed Tables*, 2000.

⁶ U.S. Census Bureau, PCT10, Age by language spoken at home for the population 5 years and over, *Detailed Tables*, 2000.

⁷ Le rapport est de un ancêtre cajun déclaré pour six français dans la paroisse de Lafayette contre un pour trente à la Nouvelle-Orléans (déclarations d'ascendance comparées des paroisses de Lafayette et d'Orléans, *ibid.*, 2000).

⁸ Si l'on tenait, malgré tout, à estimer l'importance de la communauté francophone endogène, principalement en extrayant des statistiques les francophones exogènes (immigrés récents français et européens, haïtiens, africains, canadiens et vietnamiens...), celle-ci ne devrait dépasser les 2000 individus. Cette francophonie résiduelle, forcément hétérogène, ne constitue vraiment plus qu'une goutte d'eau dans l'océan américanophone.

⁹ La ville est pourtant, depuis ses origines, fortement métissée (voir, entre autres auteurs, Dominguez, 1986).

Qui sont les promoteurs de ce français écrit ?

Une partie des affichages est de source officielle. La mairie et le comité pour le tourisme sont les initiateurs de certaines des initiatives les plus spectaculaires ; celles visant à donner un cachet francophone à certains quartiers et à attirer le tourisme. On affiche ainsi, dans le *Vieux Carré*¹⁰, au-dessus des noms de rues en anglais, leur nom original en français¹¹. On trouve également des panneaux d'information historiques, une face en anglais, l'autre en français, avec, toutefois, le côté français le plus souvent mal orienté par rapport au public. Cependant, la majeure partie de signes francophones a une origine privée¹². Pour une grande part ce sont des enseignes commerciales, mais on trouve aussi des éléments décoratifs et d'autres, plus expressifs. De plus, la majorité de ceux qui optent pour un signe francophone ignorent le français et c'est justement cette reprise plus ou moins adroite de ce français par des non-francophones qui est souvent la plus intéressante¹³. Quoi qu'il en soit, ce phénomène d'affichage de la francophonie contribue à nourrir l'impression d'atmosphère d'ailleurs et de mœurs plus « libres » à laquelle les touristes, particulièrement les touristes américains et les non-francophones, sont sensibles (Geronimi, 2003 : 99, 150, 214-218). Ainsi, aller à la Nouvelle-Orléans « *c'est pouvoir se rapprocher au plus près de l'Europe sans avoir besoin de passeport* », proclament, assez régulièrement, les auteurs de guides de voyage¹⁴.



Signe n. 1 : noms de rues bilingues dans le French Quarter.

Mais, au delà du décor, partie la plus visible et la plus directement appréciable par les touristes, à quelles autres fonctions plus intimes ce français répond-il ?

¹⁰ Les acceptions en italiques sont issues directement du corpus « francophone » de la Nouvelle-Orléans.

¹¹ Par ailleurs, de grands placards de faïences, datant de l'époque espagnole, se contentent de traduire le nom français originel, ce qui laisse à supposer que les Espagnols n'ont pas tenté d'imposer leur culture.

¹² L'un des panneaux d'information historique est daté (1982) et émane du Department of culture, recreation and tourism. Difficile à cerner, ce phénomène de francisation du paysage (public et privé) serait, cependant, relativement récent. Le Dr Egea-Khune, de l'Université de Louisiane, évoque les célébrations de 1999 commémorant le tricentenaire de la fondation de la Louisiane par la France comme un des moments forts d'apparition de ces signes.

¹³ Difficile de distinguer ethniquement qui produit ces signes, faute d'une enquête systématique, à mener.

¹⁴ Ainsi Nick Foxe, chroniqueur touristique : « The French Quarter is a living museum, a time capsule visited by the present. It is also the closest you can get to Europe without needing a passport ». Nick Foxe, Beyond Bourbon Street: seeking the real New Orleans, 2004, <http://www.bootsnall.com/travelstories/na/feb04nola.html>.

Les fonctions d'un français hérité :

La fonction indicative : un exemple du processus d'acculturation ?

Très correctement traduits en français (on ne déniche que quelques erreurs, comme cette *rue des Ursules* mise pour « Ursulines street », par exemple), ces noms de rues bilingues sont une des premières choses que remarque le touriste quand il arrive au dit « Quartier Français ». C'est d'ailleurs, pour beaucoup d'Américains, l'occasion d'une première approche du français. Et si les célèbres *rue Bourbon*, *rue royale*, et *rue de la levée* quadrillent le French Quarter, c'est cependant à l'échelle de la ville entière que l'on retrouve régulièrement ces noms d'origine « française ». Bien sûr, la majorité des noms sont d'origine culturelle américaine, en général des noms propres ou peu inspirés (noms de fruits, d'arbres, parfois encore des numéros ou des lettres), mais on trouve également quelques noms amérindiens, comme ce « Tchoupitoulas » qui alimente les débats sur sa prononciation ou un certain nombre de rues d'inspiration espagnole. Mais, par un sort du hasard, ces noms de rues « espagnols » comme « Miro », « De Soto », « Salcedo » (essentiellement des noms d'administrateurs coloniaux) ont mauvaise réputation, contrairement aux rues à nom « français », qui correspondent souvent à des quartiers plus « cotés ». En étudiant un plan de la ville¹⁵, on comptabilise 254 noms de rues ayant un nom ou un rapport culturel avec la France, ce qui représente environ 8 % des noms de rues du « Greater New Orleans ». Cependant, nombre d'entre elles ayant été traduites (« Elysean Fields », « Goodchildren Street »... sont les anciens « Champs Elysées » ou la « Rue des bons enfants » du *Faubourg Marigny* (Chase, 1979 : 95-99)), on peut sûrement considérer ce pourcentage comme plus élevé. De plus, cette présence « francoïde » est d'autant plus impressionnante qu'elle est concentrée dans les quartiers les plus touristiques, les plus recherchés. Enfin, avec cette particularité liée aux plans en carrés de donner des rues parfois longues de plusieurs kilomètres, on étend cette illusion un peu partout dans la ville, touchant, ainsi, une assez forte population¹⁶.

La thématique et l'évolution de ces noms de rues va nous permettre de mettre au jour un processus d'acculturation. On trouve dans le quartier français, originel, beaucoup de noms hérités de la France d'ancien régime : personnages influents au moment de la création de la colonie : *Bourbon*, *Dauphine*, *Toulouse*, *Conti*, *Orléans*... ou les premiers administrateurs coloniaux : *Lasalle*, *Bienville*, *Iberville*, *du Maine*, *Maurepas*, *Cadillac*, *Kerlerec*... Des célébrités françaises : *La Fontaine*, *Buffon*, *Fénelon*... côtoient des porteurs d'idéaux philosophiques comme *Mirabeau*, *Montesquieu*, *Carnot*... et quelques créoles laissent leurs marques, tel le général de Beauregard... Enfin, un vocabulaire toponymique d'origine française résiste, inchangé, tel que : *Grande route St John*, *Belvédère*, *Esplanade*, *Bocage*, *Faubourg Tremé*... Mais, à côté de cela on a, de création plus récente, des collections un peu originales comme cette série des grands crus : *Bordeaux*, *Champagne*, *Cognac* ; toute une volée de « Châteaux » : *Latour*, *Margaux*, *Mouton Rotschild*... ou cette évocation de villes françaises que sont les *Belfort*, *Deauville*, *Cannes*, *Lourdes*, *Laval Streets*... 26 rues sont, également, officiellement listées précédées d'un « rue », comme la *rue Andrée*, la *rue Denise*, la *rue Marcel*... Enfin, sur le plan, certains noms sont retranscrits avec des erreurs orthographiques comme « *Vencennes* », « *Lamans* », « *Grenocle* »...

On le sent, la plupart des noms les plus anciens ont clairement une origine politique : c'est le cas des noms originels dans le quartier français, flattant les promoteurs de la colonie pour

¹⁵ Source : Commission of tourism, *City map*, 2004.

¹⁶ Avoir des noms de rues d'origine française dans le *Vieux carré* n'évite cependant pas les confusions. Ainsi, prononcer le nom des rues *Chartres*, *Bourbon* ou *Orléans* à la française risque de ne pas être compris... Il en va de même pour les noms d'enseignes, la prononciation à l'américaine prévalant.

s'en attirer les bonnes grâces, mais c'est aussi le cas, plus contemporain, de cette étonnante série des rues « napoléoniennes » : une avenue *Napoléon* est encadrée de rappels des principales victoires impériales, les rues *Austerlitz*, *Marengo*, *Jena*, *Cadix*... coupant une des principales artères de la ville. A cela s'ajoute, dans un autre quartier, une évocation des Maréchaux d'Empire, *Murat*, *Ney*, *Bernadotte* et *Cambronne*¹⁷. Par contre, certaines séries, encore plus récentes, auraient une origine plus « terre à terre » : d'après l'auteur d'un livre sur New Orleans¹⁸, la compagnie qui a construit une partie des lotissements de l'est de la ville aurait trouvé l'inspiration dans un guide touristique français, du type du guide Michelin, recopiant par l'index le nom des villes du guide pour en baptiser ses rues. Ce qui expliquerait, à l'est de la Nouvelle-Orléans la présence de toute une série de rues *Cherbourg*, *Toulon*, *Granville*, *Calais* ... On observe une double évolution : géographiquement, si ces rues d'origine française sont en général assez concentrées, au gré des héritages, des promoteurs ou de l'inspiration des fonctionnaires, elles se raréfient à mesure que l'on s'éloigne du centre historique français. On observe également une évolution chronologique des thèmes, à mesure que la ville s'étend dans l'espace, les références francophones se font de plus en plus contemporaines, même si, hormis pour le *Général de Gaulle drive*, inauguré à la suite d'une visite du général en 1959, peu s'étendent jusqu'au XX^e siècle. On observe surtout un changement dans les motivations : au choix éminemment politique qui avait présidé au baptême des rues du French Quarter on substitue des dénominations qui semblent de plus en plus « fantaisistes » à mesure que l'éloignement de la sphère culturelle francophone s'accroît. Ces noms de rues semblent symptomatiques d'un schéma d'acculturation, classique de la Nouvelle-Orléans, mais aussi d'un mouvement identitaire conservateur : originellement de culture française dominante, la ville hérite de certains « marqueurs » de cette culture, comme les noms des rues. Bien que non francophone, les générations qui suivent baignent dans cette atmosphère. Désormais « décisionnaires », ces nouvelles générations déclinent à leur tour, comme une tradition, mais sans la compréhension des enjeux qui prévalaient à l'époque première, cette originalité de donner des noms français aux rues de la ville. On prend désormais un atlas, on décline des noms de vins... bref, on récupère une culture, dont on est désormais éloigné et qu'on ne comprend plus que partiellement, pour réutiliser, à des fins très pratiques, une particularité à l'origine très politique. On a donc comme un mouvement de simplification, mais certainement aussi la marque certaine d'affection pour un passé francophone considéré glorieux, ainsi qu'un attachement à ce qui peut nous distinguer, et nous rend différent, unique. D'autres éléments non graphiques mais ayant un rapport direct avec la culture française, comme la statue dorée de Jeanne d'Arc, trônant sur la *place de France* et honorant la protectrice de la Nouvelle-Orléans, mais également des éléments architecturaux comme une fontaine parisienne, une colonne Morris, dons de la ville de Paris... ont contribué, justement, à faire qualifier New Orleans de « Petit Paris »¹⁹. Mais, parmi les signes graphiques les plus forts rappelant et alimentant cette illusion de présence française, on a ces drapeaux français, dont la ville est parsemée.

¹⁷ La Louisiane fut un lieu de refuge pour les partisans de Napoléon (De La Souchere-Delery, 1973).

¹⁸ Il s'agit de Buddy Stall, que j'ai rencontré (Stall, 1991).

¹⁹ Paris inspire d'ailleurs certains noms d'enseignes : *Fleur de Paris*, *Le petit Paris restaurant*, *Galerie rive gauche*, *Le chat noir*... même si les spécialistes nous disent que l'architecture du quartier français est principalement d'inspiration espagnole et locale (Geronimi, 2003 : 79-80 ; Garvey, 2001 : 57).

La fonction identitaire

Des éléments culturels français visuels omniprésents : les drapeaux

La présence de drapeaux étrangers (espagnols, italiens, irlandais...) est courante aux Etats-Unis. Mais ce qui frappe à la Nouvelle-Orléans, ce sont ces drapeaux français largement répandus dans le paysage de la ville.

Ces drapeaux français (tricolores, bleus ou blancs à fleur de lys d'or) sont le plus souvent accompagnés de drapeaux américains, louisianais ou espagnols, mais il arrive de les voir flotter tout seuls, sans concession. Ces drapeaux français, souvent à fleur de lys, se retrouvent surtout sur la façade d'hôtels, de restaurants, ou de musées... mais des maisons particulières, sans enjeu commercial ou touristique sous-jacent, les exposent également. Si, à l'échelle de la ville, les drapeaux américains restent les plus nombreux, la présence de drapeaux à fleur de lys est déjà étonnante en soi. Leur présence semble en totale contradiction avec l'esprit même des Etats-Unis : pays fondé sur une double aversion, celle de la royauté (fût-elle anglaise) et celle de la colonisation, afficher un drapeau à fleur de lys ou un drapeau tricolore, c'est aller justement à l'encontre, a priori, de ces principes fondateurs. La fleur de lys est pourtant devenue le symbole de la ville et celle-ci est, littéralement, omniprésente : beaucoup de magasins l'intègrent à leurs enseignes, comme pour témoigner de leur caractère local, les arrêts du tramway, les T-shirts se l'approprient et on se la tatoue même sur le dos ou l'épaule²⁰... Mais, alors, pourquoi avoir privilégié les drapeaux français ou à fleur de lys ? On aurait pu leur préférer les drapeaux sudistes, par exemple. Pourtant, il n'y a quasiment pas de drapeaux confédérés dans toute la ville, alors, qu'à titre de comparaison, le Tennessee ou le Mississippi s'en couvrent largement. Peut-être est-ce lié à l'histoire peu glorieuse de la ville pendant la guerre civile, prise très vite²¹, mais je pense surtout que c'est encore un enjeu politique trop important que d'afficher le « Dixie flag » confédéré, alors qu'afficher des drapeaux français ou espagnols offre moins de chance de choquer. Au contraire, gages d'une qualité de service et d'un attachement à une époque, à une culture valorisée, cette présence semble privilégier l'aspect décoratif au politique, en ayant évacué une grande partie de l'étendue du symbole, pour n'en privilégier qu'un aspect. Enfin, le catholicisme et l'histoire d'une grande partie des habitants (certaines vieilles familles créoles blanches, notamment, sont d'origine noble) peuvent aussi expliquer cet attachement à un symbole royal. On ne doit donc pas y voir un enjeu politique, mais, encore une fois, plutôt un marqueur identitaire.

Le français de mémoire : les cimetières, derniers témoins de la francophonie ?

New Orleans, ville multiculturelle, affiche dans la pierre de ses cimetières les origines multiples des migrants qui l'ont peuplé. On y trouve des inscriptions funéraires gravées en anglais, français, espagnol et même en slave, toutes alignées. L'étude de ces inscriptions est là aussi, révélatrice d'une fonction identitaire. Les pierres tombales les plus anciennes sont gravées en français, ce qui est logique. Par contre, et c'est plus étonnant *a priori*, compte tenu de la longueur de leur domination politique, on trouve peu de tombes en espagnol. Les sépultures modernes sont, elles, en anglais. D'après mes observations sur le terrain²², l'époque à laquelle la langue utilisée dans la rédaction des inscriptions funéraires passe du français à l'anglais peut être datée, environ, du tournant du XX^e siècle (entre 1880 et 1920). On constate généralement que les familles des générations nées avant la guerre civile optent, à la mort de

²⁰ La confusion avec l'emblème des « Saints », l'équipe locale de football américain n'est pas permise, car le tatouage est souvent sous-titré d'un « *N.O.L.A* », acronyme de New Orleans, Louisiana.

²¹ La ville se rend dès 1862, suite au blocus imposé par la marine de l'Union. S'en suit une occupation nordiste mal ressentie et une résistance passive des habitants encore célèbre (Garvey, 2001 : 139-152).

²² Observations faites aux cimetières Saint Louis n°1, 2 et 3. Ce dernier, sur Esplanade Avenue, est encore utilisé.

leurs proches, pour des tombes en français, alors que celles des personnes nées après la guerre civile privilégient l'anglais. On observe même parfois, gravé dans la pierre des tombeaux, ce basculement linguistique au sein d'une même famille. On remarque également, autour des années 1900-1930, une période très intéressante au cours de laquelle certaines tombes mélangent le français et l'anglais dans une même inscription, comme si les graveurs eux-mêmes s'efforçaient de recopier les modèles français précédents mais se voyaient obligés de combler leurs lacunes linguistiques par des mots anglais. Ce qui est plus surprenant encore, c'est le fait que, même encore aujourd'hui, une partie de la population de la ville s'entête à conserver ses tombes rédigées en français. Ce sont principalement les trois groupes suivants : les vieilles familles créoles, certains ordres de nonnes²³, souvent d'origine française, mais aussi de nouveaux arrivants qui veulent s'intégrer à la culture dominante en imitant une tradition locale. Cette inscription illustre toutes ces tendances :

« *Commander Vladimir Matthew Von Der Friede*

Né St. Petersburg

En Russia 1895

Décédé 20 avril 1966, À la Nouvelle Orléans »,

Sûrement marié à une Créole :

« *Selika Adrienne Mazerat Von Der Friede*

Décédée le 9 Oct. 1968

Agée de 79 ans »²⁴

On le constate ici, choisir une inscription en français n'est pas forcément synonyme de maîtrise orale ou écrite de la langue, mais cette étude des inscriptions funéraires marque, une nouvelle fois, un aspect de l'attachement à la culture francophone.

Le français de protestation

Le français peut avoir une autre fonction, très contemporaine, qui est celle de marqueur d'une non-intégration latente à la société américaine. C'est le cas des Cadiens (« Cajuns ») et des Créoles de couleur, longtemps rejetés par cette même société américaine et qui trouvent dans le français prétexte à afficher leurs qualités et leurs différences (Smith-Thibodeaux, 1977 ; Le Menestrel, 1999 ; Dubois, 2000). Mais cela se traduit aussi, parfois, lors de manifestations carnavalesques, où le français intervient en jeu de mot dans les titres des chars ou des banderoles. Ainsi, la très délurée *Krewe du Vieux*²⁵, qui s'est faite une spécialité des défilés à connotation anti-puritaine a-t-elle baptisé sa dernière parade : *C'est Levee !*²⁶, un char y réclamant même le rachat de la Louisiane par la France, l'Etat fédéral n'ayant pas été à la hauteur des événements ! Plus sérieusement, une partie de cette population bohème du Quartier Français se conforme mal au modèle américain de société qu'on veut lui imposer²⁷. Utiliser le français, c'est plaider, peut-être, pour un monde différent, une ouverture d'esprit. C'est, certes, une utilisation mineure du français, mais qui apparaît régulièrement. Enfin,

²³ Ainsi, la tombe la plus récente en français que j'ai retrouvée est celle d'une nonne décédée en 2000, à l'âge de 95 ans (monument des « Little sisters of the poor », cimetière St-Louis n° 3).

²⁴ Remarquez la différence de qualité du français entre l'inscription du mari et celle de la femme (St Louis n° 3).

²⁵ Il y a rime entre « krewe » et « vieux », car le nom est prononcé « à l'américaine » : [kru^w du^w vu^w].

²⁶ *France Amérique*, 18 février 2006. La *levée* est le nom traditionnel de la digue protégeant la Nouvelle-Orléans.

²⁷ Elle est d'ailleurs poussée hors du Vieux Carré par les promoteurs, s'installant vers les proches *Faubourg Marigny* ou « Bywater ».

l'emploi du français permet d'ordonner, d'imposer mais de manière plus douce. Ainsi, peindre ou afficher des signes tels que *Apprenez-leur le caniveau* ou *Défense de stationner* plutôt que leurs équivalents en anglais, offre l'avantage d'offrir des avertissements suffisamment explicites graphiquement pour être compris, tout en étant adoucis, humorisés par l'emploi du français²⁸.

Les enseignes commerciales à nom français

D'abord, je voudrais insister sur le fait que l'abondance relative d'enseignes francophones est bien une particularité locale. Ce n'est pas faute aux Etats-Unis, terre d'immigrations multiples, de pouvoir trouver des langues de substitution à l'anglais autrement plus usitées que le français : l'espagnol, le mandarin, l'italien, s'affichent déjà largement sur les murs de Miami, Los Angeles ou New York, et pourraient répondre efficacement à l'éventuelle demande d'inscriptions « exotiques » pour un magasin. Pourtant, dans cette vieille capitale du Sud, la Nouvelle-Orléans, c'est le français qui domine parmi les inscriptions étrangères. C'est un cas rare, voire unique à ma connaissance aux USA. De plus, alors que les Etats-Unis sont un pays de chaînes commerciales, uniformes d'une côte à l'autre, la Nouvelle-Orléans semble offrir, elle, une diversité étonnante du nombre d'enseignes. Dans l'index des pages jaunes de l'agglomération néo-orléanaise²⁹, j'ai pu relever pas moins de 420 occurrences à caractère francophone³⁰. Ce nombre peut paraître dérisoire à l'échelle d'une ville de 450 000 habitants, mais la Nouvelle-Orléans semble concentrer, à elle seule, autant de signes francophones que tout le Sud des Etats-Unis. Ainsi, le pays cajun, pourtant partiellement et activement francophone, semble paradoxalement moins riche en signes de ce type. Ceci peut s'expliquer par le fait que les Cajuns sont surtout de culture orale alors, qu'à contrario, le français de la Nouvelle-Orléans a toujours bénéficié d'un environnement littéraire, ce qui peut expliquer une survivance possible par l'écrit. Par ailleurs, le français se diffuse également grâce aux produits commerciaux dérivés de ces commerces à noms francophones : gobelets, allumettes, tee-shirts, flyers... Il est certes difficile de mesurer l'impact d'une telle promotion, mais elle n'est sûrement pas à négliger, elle fait rentrer ce français, dans l'inconscient des consommateurs, comme un fait faisant partie du paysage. Ainsi, la tasse des cafés *Rue de la course* passe-t-elle du magasin au bureau, à la maison, à l'école, une intention au départ commerciale, mais qui, indirectement, diffuse un signe francophone dans toute la ville. Cette chaîne de coffee shops tient son nom de son implantation originale, sur « Race Street », anciennement *Rue de la course*. Il a suffi au propriétaire de retraduire en français l'adresse originelle pour lui donner un petit côté plus « parisien ».

²⁸ Signes relevés par la photographie dans le Quartier français. Ce jeu de reprise en français s'inspire beaucoup des initiatives officielles.

²⁹ Source : Bell South Corp., *Bell South Yellow pages, Greater New Orleans*, valables de mai 2004 à mai 2005.

³⁰ Une enseigne se voit attribuer un « caractère francophone » quand au moins un élément de son signe reprend un vocabulaire, une syntaxe, ou une image, évoquant un lien culturel direct avec la France ou la langue française. S'appuyant sur les 'Pages jaunes', souvent lacunaires sur le type de magasin ou sa localisation, on reste bien sûr, tributaire de la manière dont les noms d'enseignes ont été retranscrits, comme pour ce *Beau coup treasures* ou *Rine shapeoux*'. J'ai néanmoins décidé d'accepter la graphie des pages jaunes car bien qu'imparfaites, ses listes semblent convenir à une première approche thématique et syntaxique.



Signe n. 2 : La « cup » du café Rue de la course

Une répartition géographique par « foyers »

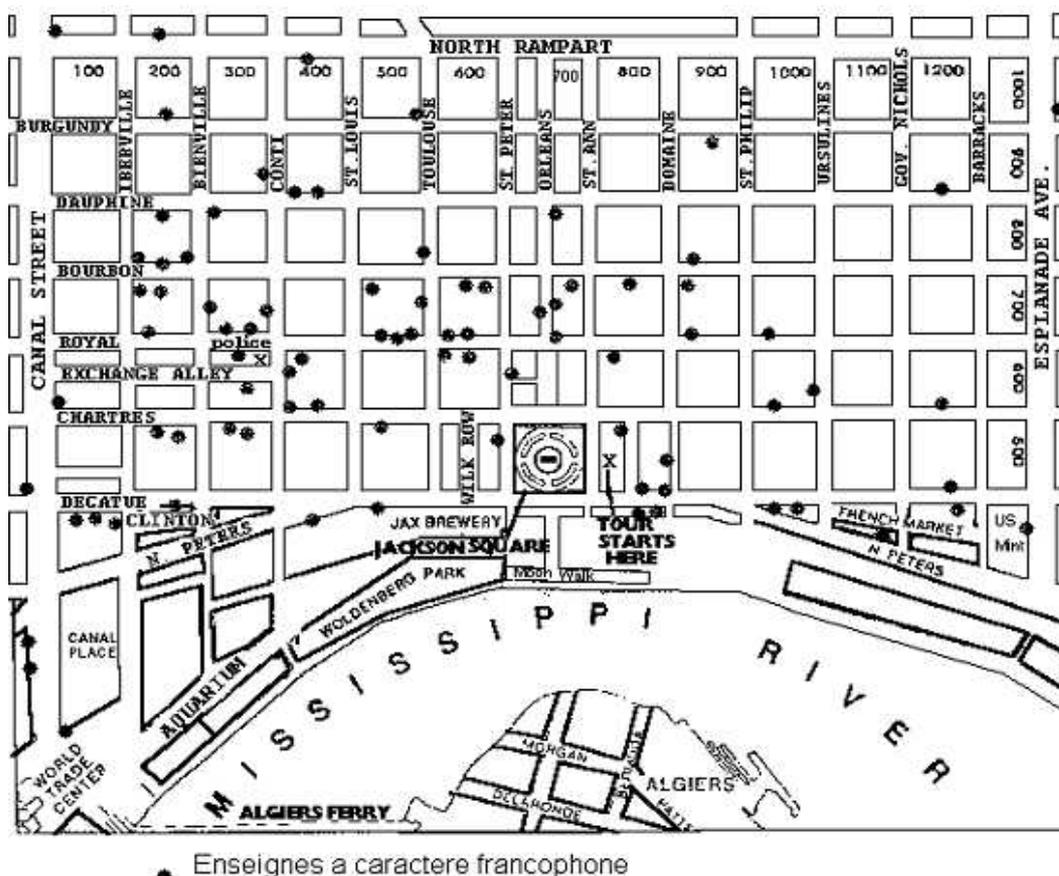
Si on observe plus particulièrement une carte du Quartier Français, on se rend compte que la présence des quelques 86 enseignes à caractère francophone recensées dépasse de loin le simple phénomène de mode ou un hasard négligeable pour signifier quelque chose de plus profond. Pour ne retenir que quelques rues³¹, on observe sur Royal Street un bel alignement d'enseignes à caractère francophone aux numéros 304, 313 et 334, puis au numéro 407, suivi par deux autres séries aux numéros 526, 528, 534, et 601 606 623 624, le foyer s'égrenant ensuite plus lâchement : numéros 712, 815, 910 et 1006. La *Rue Royale* est la plus 'française' de la Nouvelle-Orléans, mais elle n'est pas un cas isolé : sur Bourbon street, par exemple, les enseignes françaises s'égrènent également aux numéros 201 et 209 et 240, 410, 501 ; 635 et 641 ; 715, 835 ; 901 et 906. En moyenne c'est une enseigne par block. Sur la carte, cette répartition géographique peut paraître inégale, mais rappelons que le quartier français est encore largement résidentiel dans sa partie Nord et Est. On a donc une réelle impression de concentration d'enseignes à caractère francophone quand on se promène dans ce quartier.

Finalement, à en chercher, il est peu de quartiers où on ne finisse par trouver un café, un magasin de mode ou un immeuble d'habitation à nom français. Si on étudie cette répartition, on remarque deux choses. Premièrement elle est générale à la ville : on peut trouver plus ou moins facilement des noms français dans toute la « cité du croissant », et il n'y a pas dans cette répartition, même inégale en nombre, de lieux totalement « vierges » de noms français. Deuxièmement, cette répartition est caractérisée par la présence de « foyers », à savoir, une plus forte concentration de noms dans certains quartiers, plutôt que par une répartition égale ou régulière. Ensuite, à l'échelle même du quartier, cette répartition n'est pas « isolée ». Elle se fait là aussi par concentration. On peut ne pas trouver de noms français, sur une rue comme Magazine, pendant plusieurs blocks, pour ensuite en avoir trois d'alignés³². Cela peut être lié à la relative spécialisation des blocks en certains types de commerces (quartiers des antiquaires, de la mode...) plus ou moins friands de français. Il me semble cependant que le mimétisme, l'effet de mode, jouent un rôle important. Un signe en français en appelle souvent d'autres... A noter également que, souvent à côté de ces noms français, on trouve des noms italiens ou espagnols, l'exotisme appelant l'exotisme, en quelque sorte.

³¹ Les numéros de centaines identiques indiquent le même « block ».

³² Sur Magazine on trouve des enseignes françaises au numéro 401, puis un alignement aux 2101, 2122, 2130 puis aux 3116 et 3129, rien jusqu'au 3426 et 3434, puis, encore deux doublés aux 3646 et 3650, 3713 et 3719, rien au block 3800, puis on en retrouve au 3912 puis aux 4226 et 4238 ; 4505 et 4526, 4866, 5414 et 5521.

Bien sûr, les noms d'enseignes sont choisis pour valoriser les produits ou le savoir-faire proposés (Dumont, 1998 : 24). De quelle manière le français peut-il remplir cette fonction ?



Carte des enseignes à caractère francophone du « Quartier français » de la Nouvelle-Orléans (2005) (• Enseignes à caractère francophone)

Des choix terminologiques privilégiant l'emphase.

Avant tout, choisir un nom français, c'est chercher une valorisation par l'attribution de qualités reconnues à d'autres : utiliser *Château Napoleon* ou *Maison de la bonne vie* pour désigner des complexes d'immeubles a une fonction emphatique évidente. Toutefois, pour assurer la compréhension du type de commerce et éviter les confusions sur les produits proposés, les occurrences les plus nombreuses sont celles employant des mots apparentés de l'anglais ou des mots intégrés dans le vocabulaire américain, tels que : hôtel, café, galeries, château, beau, belle, maison... Le mot français est donc assez souvent suivi de mots anglais ou de mots apparentés comme pour *Le beau et belle grooming salon*, *bouquet boutique florist* ou *la belle maison appartements*. Parfois cependant, les signes sont plus complexes : à titre d'exemple, voici l'enseigne d'une bijouterie du Quartier Français, *Studio Bijoux*. Le rôle de clarifier, d'éclaircir « Bijoux », qui n'est pas un mot anglais et de là, qui ne sera peut-être pas compris de tous, est confié à l'illustration chapeauté de l'enseigne avec ses boucles d'oreilles et son collier. Le « factory store » est lui aussi transparent, mais le sous-titre *faux vrai unique* l'est sûrement moins. Ces sous-titres semblent avoir des rôles ambivalents : il semble que les propriétaires ont été pris entre l'envie d'avoir un nom français, le besoin de l'expliquer par le premier sous-titre, et la réticence à le faire, d'où le côté énigmatique, un peu « classieux » du deuxième sous-titre. On remarquera la présence des fameuses fleurs de lys.



Signe n. 3 : Studio bijoux, 824 Chartres St.

Le français recherché pour sa sonorité plaisante

Pour assurer la compréhension, on l'a vu, on pratique parfois des répétitions, des reprises français /anglais : *Librairie book shop, château coffee café...* mais une des principales raisons de l'usage de mots français reste qu'ils permettent des jeux de sons intéressants et originaux ; allitérations et assonances sont donc nombreuses : *Ceci salon, Bourbon boutique, Eclectiques antiques, Optique optical* et même le très inspiré *Salon salon...* ces allitérations distinguent et permettent de retenir le nom facilement. La sonorité française plaît également juste pour elle-même, un peu à la manière des onomatopées : *ped nu, bric a brac studio, Oh la la...*

La syntaxe au service d'une reconnaissance immédiate du caractère 'français' du signe

Les articles définis sont assez nombreux, puisqu'on trouve 96 noms précédés des articles le, la, l', les, soit environ un quart du corpus des « pages jaunes ». L'emploi du féminin semble l'emporter sur le masculin, le singulier sur le pluriel. Le pluriel est généralement peu utilisé (*Crepes a la cart', Rine chapeaux, Aux belles choses*) mais, s'il apparaît, il est correctement accordé (exception faite de *Beau cheveux*). Le tableau suivant rend compte d'un taux d'erreurs plutôt faible :

	Total d'occurrences	Sans erreur (de genre ou nombre)	Avec erreur	% d'erreurs
La	47	42	5	11 %
Le	38	30	8	21 %
L'	4	3	1	25 %
Les	3	3	0	0 %

Recensement du nombre d'erreurs d'accord de genre et nombre

L'inversion de genre est plus fréquente : le « la » pour le « le » (*La salon rouge*) l'emportant sur une inversion du « le » pour « la » (*Le jardiniere*)... L'ajout d'un adjectif multiplie les chances d'erreurs (*le petite spa, le belle salon*). Ces articles ont, à mon avis, l'avantage de « franciser » le nom facilement, et de rendre les enseignes facilement reconnaissables comme « françaises ». Ainsi ces articles sont-ils parfois simplement collés : *la salon, le food, le washmatique*. L'emploi des signes diacritiques, oscille, lui, entre inversion, oubli, et hypercorrection. La typographie américaine ignore en général les accents.

Or, les utiliser a, également, l'avantage de « franciser » le nom facilement, et de rendre les enseignes facilement authentifiables comme « françaises ». *Le boutique' Maille*, magasin de mode sur l'avenue St Charles illustre une combinaison de ces différentes tendances. On y retrouve l'imposition d'un article défini dont on aurait pu se passer, une erreur de genre (*le* pour *la*), l'usage d'un mot apparenté : « boutique » et la présence après boutique d'un accent qui n'a pas lieu d'être et que je qualifierais d'hypercorrection.



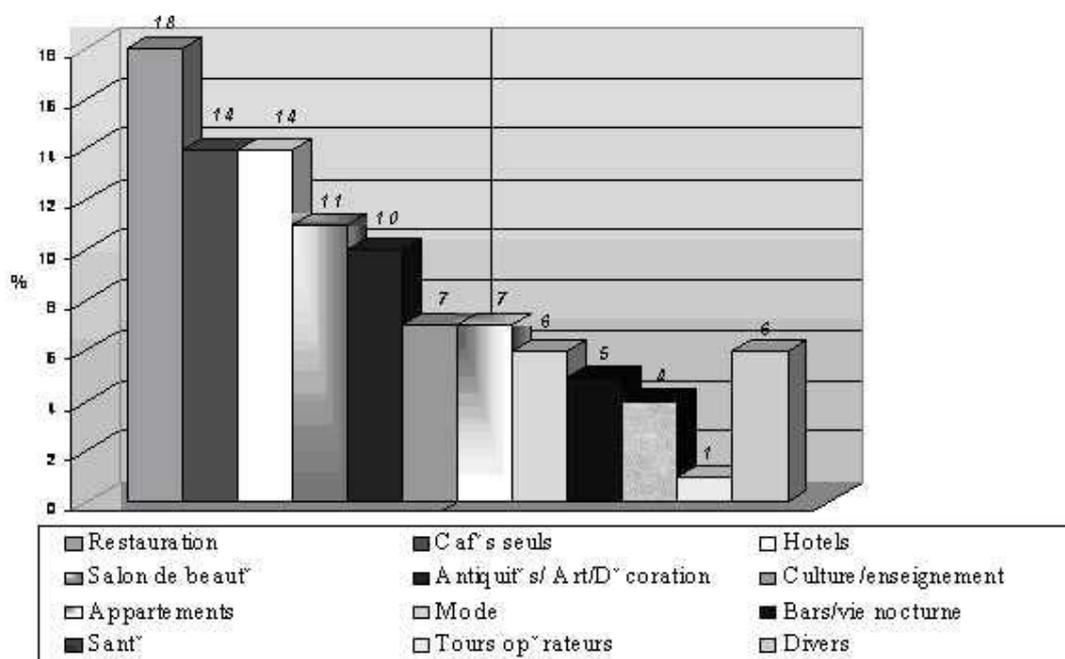
Signe n. 4 : Le boutique' Maille sur l'Avenue St Charles

Au contact de l'anglais : des créations originales :

On brode parfois à partir de ces mots d'origine française pour obtenir de nouveaux mots : *Ruebarb*, est un exemple de ce contact créatif des langues. Ce jeu de mots franco-anglais reprend « rhubarbe », mais composé de deux mots français « rue » et « barbe », sûrement connus de son auteur. Cette galerie, un peu alternative, insiste par-là sur son côté créatif. Ce signe respecte la phonétique et indique une certaine connaissance du français. On peut également citer la brasserie *Brew ha ha*, reprise de « brouhaha » formé d'un jeu de mots sur « brew » (brasser, bière) et d'une onomatopée. Le propriétaire parle un peu le français. On peut encore citer *shootique* formé sur chaussures « shoes » et « boutique » qui semble être plus un jeu de mots anglo-anglais, mais inspiré d'un mot d'origine française.

Un spectre d'activités commerciales à la fois large et spécialisé.

La répartition par catégorie commerciale révélera-t-elle un rapport entre utilisation du français et un type particulier de commerce ? A l'examen, on obtient finalement un spectre d'activités assez étroit, puisque cinq grandes catégories : la restauration et les métiers de bouche (18 %), les Cafés, à égalité avec les Hôtels et B&B (14 %), les salons de beauté-coiffure-spas (11 %), les magasins d'antiquités-meubles, l'art et la décoration (10 %) regroupent les deux tiers des noms d'enseignes documentés (dans les pages jaunes). Une spécialisation conforme à ce qu'on reconnaît généralement être la « sphère culturelle » et le « savoir-faire » français, même si la mode est finalement assez peu représentée, comme en perte de vitesse. Les institutions culturelles sont assez bien présentes, mais un certain type de tourisme, plus populaire, l'est assez peu (bars, vie nocturne et tours opérateurs ne représentent qu'un faible pourcentage). La présence de structures de santé à noms français est pour beaucoup, à mon avis, héritée (*Maison hospitalière, Hôtel Dieu...*). Par contre la multitude des cafés, habitude semble-t-il héritée de l'époque coloniale, ainsi que le goût pour les antiquités françaises (encore une marque identitaire), conservent à ces deux types de magasins un nombre significatif de noms d'enseignes inspirés du français.



Répartition par activités commerciales des enseignes à caractère francophone (en %)

Mais, à ce schéma classique s'opposent des exceptions, comme ce magasin 'Le jouet', proposant des jouets et des vélos sur Airline drive, loin des centres touristiques, et qui illustre le fait que ce ne sont pas uniquement des restaurants ou des hôtels de luxe qui optent pour un nom français. Par contre, il faut également admettre que des pans entiers de l'économie sont tout à fait vierges de français, tels la musique, la technologie, l'électronique... ainsi que tout ce qui est maintenance, industrie lourde ou de pointe. Finalement, le français reste utilisé à des fins assez romantiques, et très peu technique, comme si son image s'était figée au temps des mythes du passé, plutôt qu'au présent des réalités modernes...



Signe n. 5 : Le jouet, 1700 Airline Drive

Une différence de qualité reflétant une différence de cible commerciale ?

Environ 25 % des enseignes respectent tout à fait le français standard. Le français utilisé localement apparaît donc, pour une grande part, relativement correct. Certes, la présence d'une population d'expatriés francophones, comme pour ces propriétaires belges de *Grenier et chocolat*, peut contribuer à cette impression. Si on tente, maintenant, de comptabiliser les types « d'erreurs », 15 % des signes semblent oublier, inverser ou rajouter des accents, 5 % ne pas vraiment respecter les règles d'accord en genre ou en nombre, et 5 % avoir une orthographe d'origine plutôt phonétique. Enfin, la moitié des signes, environ, utilise une langue mixte anglo-française, à base de mots apparentés ou d'inversion syntaxique. Naturellement, on peut penser que ce sont les personnes qui ont le rapport le plus lointain à la langue et à la culture françaises qui choisissent des mots apparentés ou font le plus d'erreurs et, inversement, les personnes les plus proches de la sphère culturelle française qui formulent les signes les plus conformes au français standard³³. Mais je pense plutôt qu'il est possible que le niveau de langue exigé pour comprendre l'enseigne serve également à sélectionner la clientèle. Ainsi, en général, les enseignes des restaurants chics, des galeries d'art, des magasins d'antiquités semblent opter pour des signes peut-être moins « lisibles » pour les clients américains moyens, mais toujours « lisibles » pour la catégorie de connaisseurs à laquelle ils s'adressent. Ainsi, dans la promotion de leurs qualités, la snobe *Galerie Rive Gauche* s'opposerait-elle à la moins connue *Gallery Louisiane* ; *La Crêpe Nanou*, bien française, à l'estudiantine *Crepe a la cart* ; la modeste *Moulin rouge nails* à la très chic boutique *L'Avenue de Beauté*, dans une sorte de rapport entre qualité ou quantité du français utilisé dans le signe et sélection de la clientèle³⁴.

Les motivations des commerçants

Pour finir, j'ai voulu m'intéresser aux motivations de ceux qui ont rédigé ou préservé ces enseignes francophones, pour les confronter aux impressions précédentes. Quand on interroge les propriétaires ou les employés de ces commerces³⁵ à nom français, on obtient quasiment toujours les mêmes réponses, et celles-ci sont bien plus identitaires que purement commerciales. Quand on leur demande, finalement pourquoi avoir choisi un nom français, même si la traduction du signe qui est donnée est erronée ou partielle, ce sont des évocations du type : « *Because we are French !* », « *La Nouvelle-Orléans c'est de culture française* » (et jamais 'latine' d'après les témoignages et contrairement aux termes utilisés au Cabildo, le musée municipal), « *Nous sommes de culture française* » ou « *Ma grand-mère ne parlait que français* » qui reviennent souvent dans les entretiens... et ceci avec une force de conviction étonnante. Par contre, la référence aux Cajuns reste rare, et surtout en opposition, « *Nous ne sommes pas cajuns* » s'offusque-t-on souvent chez les descendants de Créoles ou de francophones. Un certain sentiment de supériorité, au moins culturelle, des Créoles, même originaires de la campagne envers les Cajuns, se fait encore parfois sentir dans les discours. L'exode rural pousse dernièrement les Cajuns vers la ville, mais, pour certains Créoles, c'est une immigration récente, artificielle : ils n'appartiennent pas à 'la Ville', leur ville. C'est peut-être la raison pour laquelle, bien que difficilement discernable à l'écrit, très peu d'enseignes sont

³³ Plus qu'un jugement de valeur, cet écart à la norme peut permettre de tirer des conclusions quant à l'influence que les langues anglaises et françaises peuvent exercer sur leur clientèle réciproque. Par « qualité » du français utilisé, on parle d'écart à la norme. La norme étant le français standard, tel qu'accepté dans les dictionnaires.

³⁴ Cette hypothèse serait à prouver par une étude systématique, on ne donne ici que des pistes de recherches.

³⁵ Mon questionnaire a suivi le protocole suivant : que signifie votre enseigne, comment la prononcez-vous, est-ce de l'espagnol, de l'italien ? Non, c'est du français, qu'est-ce qu'elle signifie ? Enfin, pourquoi avoir choisi un nom en français ? suivi d'un historique du nom ou d'un mini entretien informel avec les gens présents. J'ai effectué cette démarche pour une trentaine d'enseignes.

visiblement d'origine cadienne, peut-être 5 % (tel *Le bon temps roule*) et qu'aucune, à ma connaissance, n'est rédigée en créole louisianais.

Le français : un choix social ?

Une culture francophone toujours recherchée

Florissante au XIX^e siècle, la littérature louisianaise d'expression française connaît une régression spectaculaire dans la première moitié du XX^e siècle. La langue française est interdite à l'école en 1916, et *L'Abeille*, dernier journal francophone de la Nouvelle-Orléans (et des Etats-Unis) cesse de paraître en 1925³⁶. Si l'incendie en 1919³⁷ du « French Opera » de La Nouvelle-Orléans, lieu emblématique de la culture francophone, mais également lieu de sociabilité bourgeoise par excellence, n'est pas suivi d'une reconstruction, cette recherche de distinction intellectuelle et sociale explique la survie jusqu'aux années 1960 d'une association intellectuelle de haut vol comme *L'Athénée louisianais*³⁸, dont les publications élitistes dépassaient de loin le niveau local de français³⁹. *L'Athénée* s'est même retrouvé relayé, jusqu'à aujourd'hui, par une petite organisation, intitulée plus modestement, à mesure que la maîtrise de la francophonie se perd un peu, les *Causeries du lundi*, mais qui garde, quelque part, les mêmes fonctions de distinction mondaine et intellectuelle, tout en répondant à un intérêt sincère.

Enfin, les écoles privées (catholiques surtout) parmi les plus huppées de la ville (Jesuits, Country Day...) conservent à l'enseignement du français une place de choix dans leurs programmes.

C'est qu'à la Nouvelle-Orléans cette culture française va servir à assurer sa domination symbolique sur d'autres groupes, comme celui des hommes de couleur libres sur les autres populations de couleur, ou les Créoles sur les Américains (Hirsh, 1992). Quand ces derniers arrivent, c'est un rapport de force entre dominant et dominé qui s'instaure. Les Créoles choisissent d'abord de dédaigner les Américains, et puisqu'ils ne peuvent plus s'imposer économiquement ils s'imposent par leurs manières, leur culture raffinée et européenne. Mais à un moment ces Créoles n'ont même plus les moyens de conserver cette constante de qualité culturelle. Ce sont alors les Américains de la haute société qui prennent le relais, qui créent la mode... s'inspirant de ce que faisaient leurs prédécesseurs. Mais ces « Américains » sont encore plus éloignés de la culture européenne que les Créoles. Ils la réinterprètent donc à leur manière, n'en gardant souvent que les aspects les plus spectaculaires, par exemple, mais en gardant l'enjeu social (Gill, 1997 ; Garvey, 2001). Conserver le français écrit ou maintenir des traditions européennes ferait partie du souci d'une population élitiste qui, loin des courants culturels majeurs, cherche cependant à se distinguer par l'imitation ou l'adoption de modèles importés. Avec le temps les traditions, à l'origine « françaises », s'éloignent du modèle original ou bien alors, au contraire se figent, de peur de les perdre et de ne pouvoir le reproduire. Ceci pourrait expliquer le fort attachement aux traditions qu'on observe à la Nouvelle-Orléans.

³⁶ Très concrètement c'est la fin légale de publication des lois en français qui sonna le glas du journal, avant même la disparition de la communauté francophone. Source : Tinker E., *Bibliography of French periodicals of Louisiana*, 1932.

³⁷ Exposition Creoles Echoes, Résonances créoles, organisée par la Louisiana State University en 2003, encore visible en ligne sur : <http://www.lib.lsu.edu/special/exhibits/creole/Institution/institution.html#case20>

³⁸ Créé en 1875 par des Créoles blancs comme le général de Beauregard, *l'Athénée* affiche ouvertement son combat de préservation de la francophonie et son caractère élitiste (*ibid.*).

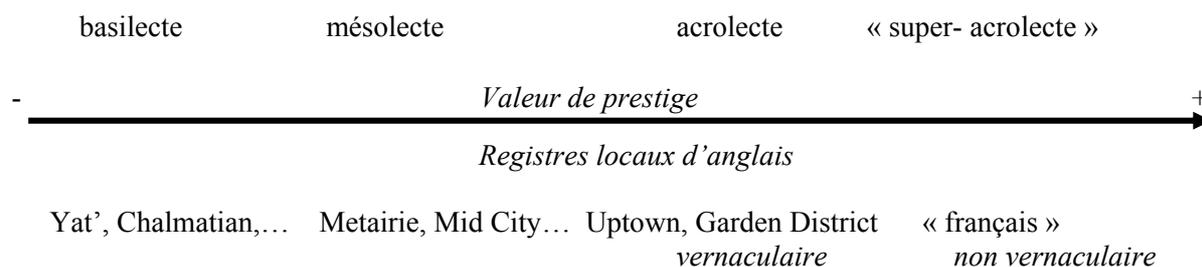
³⁹ Les publications de *l'Athénée louisianais* ont été jusqu'à récemment (*Le Tintamarre*, périodique du Centenary College of Louisiana, 2001) les dernières publications francophones régulières aux Etats-Unis d'Amérique.

Le français : acrolecte écrit de l'anglais à la Nouvelle-Orléans ?

Si on devait placer sur une échelle de reconnaissance/ prestige social les différentes formes d'anglais parlées par les différentes communautés de la Nouvelle-Orléans, on pourrait placer au niveau du basilecte, le Yat', l'anglais de Chalmette, une banlieue blanche ou celui du 9th Ward, le populaire district électoral afro-américain. Le mésolecte serait l'anglais des classes moyenne à supérieure, l'acrolecte étant parlé par les familles riches, surtout blanches, de St Charles Avenue, du « Garden district ». Chacun de ces types de discours est caractérisé par un accent, un vocabulaire reconnaissable par les locaux⁴⁰.

Car si on suivait une logique purement pratique de l'emploi des langues, le français aurait déjà dû disparaître depuis plus de 150 ans, en deux ou trois générations⁴¹. On a vu que l'histoire démographique, plus certaines fonctions héritées, l'avaient partiellement maintenu. Particularité culturelle locale, ce choix linguistique est l'expression écrite d'une sorte de francophilie résiduelle, chère à une partie de ses habitants. D'abord initié par quelques locaux, les visiteurs, à leur tour, s'en imprègnent, les nouveaux venus l'adoptent, et finalement, ce mouvement de promotion par le français, dès lors, semble se perpétuer de lui-même. Finalement, à la Nouvelle-Orléans, le français semble posséder, si l'on veut, les qualités d'un acrolecte, bien qu'uniquement écrit (justement), de l'anglais. Car son usage est toujours positif, et il semble utilisé quand l'anglais n'apparaît plus comme suffisant. Sa bonne maîtrise apparaît également être une marque de qualité, de distinction, par rapport à ceux qui le maîtrisent moins (on l'a vu dans la différence de qualité du français des enseignes).

Bien que non vernaculaire, sa fréquentation semble proportionnelle à la classe sociale à laquelle on appartient, ainsi qu'aux origines, réelles ou non, qu'on se prêle. La classe populaire, bien que souvent la plus éloignée de la sphère francophone le prend en modèle pour certains signes. La classe moyenne ne le parle pas mais aime le fréquenter dans la mode, les restaurants, la décoration... La classe supérieure le fréquente peut-être plus (éducation, antiquités) et éventuellement, pour un très petit nombre, finit par le parler. Enfin, les créoles de couleur le considèrent comme un élément de leur définition (Kein, 2000). Le français cajun n'a pas cette image de marque. Le français standard, qualifié localement de « parisien » est un élément linguistique de discrimination positive, recherché par un certain type de population de la Nouvelle-Orléans. Cette recherche va parfois jusqu'à l'hypercorrection ou au-delà des moyens réels du locuteur, comme le montre le signe n. 6 *Emile d'Evereaux*, mais c'est, on l'a vu, avant tout, un usage plus identitaire que fonctionnel.



Classification possible par valeur de prestige de « l'anglais de la Nouvelle-Orléans »

⁴⁰ Il y aurait ainsi, dit-on localement, six façons de prononcer 'New Orleans', chacune correspondant à une origine sociale ou un quartier de la ville.

⁴¹ Ce qu'on constate chez les populations hispanisantes ou vietnamiennes récemment immigrées, par exemple.

L'ultime révérence ?

Est-ce là l'ultime rôle du français avant sa disparition éventuelle ? Faute de n'être plus parlé que par une part très marginale de la population de la ville, le français, et l'attachement de certains néo-orléanais à leurs racines culturelles francophones, réelles ou rêvées, se fait uniquement par l'intermédiaire de l'écrit.

Ce français écrit réintroduit, parfois, un peu de français dans la langue orale locale. C'est un français prononcé à l'américaine au détour d'une conversation où on parle d'un *café au lait*, du *mardi gras*, d'un nom de rue ou de restaurant, d'articles dans un magasin, d'un jeu de mot. Mais c'est l'usage ponctuel d'un français écrit qui domine, une utilisation limitée, d'un français assez simplifié : rarement plus de quelques mots, placés çà et là dans un texte, sur une enseigne, *via* un graffiti. Cependant, cela reste un phénomène assez fréquent. Son écriture, d'ailleurs, on l'a vu, ne respecte pas toujours très bien les canons de la langue de Molière, mais souvent s'adapte à la typographie ou à l'accent local. Et cet usage du français, même purement artificiel ou décoratif, n'a aucune réelle raison pratique d'être. L'anglais peut de manière tout à fait satisfaisante répondre à tous les besoins linguistiques, la culture américaine répondre à tous les besoins d'évasion. Utiliser le français c'est donc une utilisation de choix. Substituer du français à l'anglais répond à plusieurs motivations. Ce peut-être de viser l'appropriation commerciale ou touristique de qualités supérieures garanties par les mots français et qui encourageraient un certain type de vente. Ce peut être un cas d'emploi hérité, traditionnel et juste reconduit. Mais, au-delà de ces emplois « classiques », il y a, parfois, un choix des termes qui relèvent d'autre chose. Comme si le français disposait d'une force d'évocation supérieure et entendue, pouvant répondre à des fonctions sociales assez surprenantes, bien au-delà du simple attrait touristique ou commercial. A travers le français et son usage ponctuel, on retrouverait les enjeux même de la société néo-orléanaise. Enjeux parfois anciens, aussi anciens que le français de la ville même. Qu'il s'agisse de protester, de se définir comme les créoles de couleur, ou de se distinguer comme pour la haute société, à sa façon, l'antique français serait toujours un reflet des enjeux modernes de la ville.

Ces derniers liens véritables, pour ténus et déformés qu'ils soient, existant encore entre la Nouvelle-Orléans et la culture française sont-ils en danger de disparition ?

Si l'on en croit les visions les moins optimistes, un siècle aurait suffi pour faire passer le français du statut de langue de prestige à celui d'une langue uniquement décorative, paysagère (Geronimi, 2003). Doit-on également se demander, comme Cécyle Trépanier (1989), et pour reprendre sa réflexion sur les Cadiens, si, conséquence d'une « *commercialisation de la culture* »⁴², cette interrogation linguistique identitaire ne court pas le risque de transformer ce français en une langue « folklorique », à visée uniquement touristique ? On peut aussi s'interroger sur l'impact du passage récent de l'ouragan Katrina sur les populations locales : cette tendance parfois avouée au communautarisme, si elle a permis aux différents groupes concernés, Créoles blancs et noirs, Cadiens... de préserver à travers le temps un peu de leur culture francophone, ne constitue t-elle pas, désormais, un luxe au-dessus de leurs moyens ?

Enfin, et surtout, le français à la Nouvelle Orléans reste, on l'aura vu, une parfaite illustration de la différence entre réalité d'une culture et d'attachement à sa légende, ainsi que du rôle que peut continuer de jouer la langue, même après sa disparition comme vernaculaire, dans toute société attachée à ses racines.

⁴² C'est le sous-titre de sa thèse, *La Louisiane française au seuil du XXI^e siècle*, 1989 ; M. Geronimi parlant, elle, de « *Paysages imaginaires* » (Geronimi, 2003).



Signe n. 6 : Emile Devereaux, Antiquaire, 4023 Magazine St.

Bibliographie

- BINDER W., 1998., *French Louisiana - La Louisiane française*, New York, Editions Creoles and Cajuns.
- BOURDELAIS M., 2000, « Les immigrants français à La Nouvelle-Orléans au XIXe siècle : Une longue stabilité des formes d'intégration », dans *Annales de démographie historique*, 2000, no 1, pp. 27 – 42.
- CHASE C. J., 1979, *Frenchmen, Desire, Good Children and other streets of New Orleans*, New York, Macmillan.
- DE LA SOUCHERE-DELERY S., 1973, *The flight of the Eagles*, dans *Napoleon and America*, pp. 240-262.
- DOMINGUEZ V., 1986, *White by Definition : Social Classification in Creole Louisiana*, New Brunswick, Rutgers University Press.
- DUMONT M., 1998, *Une lecture de la ville de Dakar : un essai de sociolinguistique africaine (Approche sociolinguistique à partir de l'étude sémiologique des enseignes commerciales)*, Paris, l'Harmatan.
- DUBOIS S., MELANCON, M., 2000, « Creole Is, Creole Ain't : Diachronic and Synchronic Attitudes toward Creole Identity in South Louisiana », dans *Language in Society*, 29 (2), pp. 237-258.
- EBLE C. C., 2003, « The Louisiana purchase and american english », dans *American Speech*, vol. 78, n° 4, 2003, pp. 347-352.
- GARVEY J., WIDMER M.-L., 2001, *Beautiful crescent, a history of New Orleans*, New Orleans, Garmer Press.
- GERONIMI M., 2003, *Québec et la Nouvelle-Orléans, paysages imaginaires français en Amérique du Nord*, Paris, Belin.
- Gill J., 1997, *Lords of Misrule : Mardi Gras and the Politics of Race in New Orleans*, Jackson, University press of Mississippi.
- HIRSH, A. R., LOGSDON J. (éds.), 1992, *Creole New Orleans. Race and Americanization*, Baton Rouge, L.S.U. Press.

- HOUDAILLE J., 1996, « Les Français à la Nouvelle-Orléans (1850-1860) », dans *Population*, 1996, n° 6, pp. 1245-1250
- HUBER V. L., 1991, *New Orleans, a pictorial history*, Gretna, Pelican Publishing Company.
- KEIN S. (dir.), 2000, *Creole : The History and Legacy of Louisiana's Free People of Color*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- LE MENESTREL S., 1999, *La voie des Cadiens. Tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin.
- STALL J. G., 1991, *Buddy stall's New Orleans*, Gretna, Pelican Publishing Company.
- SMITH-THIBODEAUX J., 1977, *Les francophones de la Louisiane*, Paris, Editions Entente.
- TREPANIER C., 1989, *La Louisiane française au seuil du XXIe siècle*, Laval, Presses de l'Université de Laval-Québec.
- VALDMAN A. (éd.), 1997, *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum Press.
- VALDMAN A. (éd.), 2005, *Le français en Amérique du Nord, État présent*, Laval, presses de l'Université de Laval-Québec.

UNE PETITE HISTOIRE DES FRANÇAIS D'ICITTE*

Robert Fournier
Carleton University

CARTIER

*Cartier, Cartier, ô Jacques Cartier,
Si t'avais navigué à l'envers de l'hiver,
Cartier, Cartier, si t'avais navigué
Du côté de l'été, aujourd'hui on aurait
Toute la rue Sherbrooke bordée de cocotiers
Avec, perchés dessus, des tas de perroquets
Et tout le Mont-Royal couvert de bananiers
Avec des petits singes qui se balanceraient.
Au bord du St-Laurent, on pourrait se baigner
Tout nus en plein hiver et puis se faire bronzer.*

*Cartier, Cartier, ô Jacques Cartier,
Si t'avais navigué à l'envers de l'hiver,
Cartier, Cartier, si t'avais navigué
Du côté de l'été, aujourd'hui on aurait
Le pont Victoria tout de lianes tressé.
On le traverserait en portant des paquets
Sur la tête, en riant, et sans chaussures aux pieds.
On jouerait du tam-tam et du ukulele
Et toute la rue Peel sentirait l'oranger,
L'amande, le jasmin, le lotus, l'orchidée.*

Extrait de « Cartier », Chanson de Robert Charlebois, *Compilation*, 1979, Prom-Tel 6508.

C'était en 1534. 2500 ans après que des premiers visiteurs phéniciens auraient navigué sur le Fleuve Saint-Laurent ; 500 ans après que des moines irlandais se seraient établis au Cap-Breton. Cartier, imagine le chanteur et maître-brasseur de l'unibroue¹ québécoise Charlebois,

* *icitte* est la prononciation archaïsante de l'adverbe *ici*, telle qu'on peut l'entendre dans la plupart des variétés de français des Amériques.

¹ Marque de commerce, vendue à l'ontarienne Sleeman Brewerie (avril 2004), et récemment (août 2006) aux Japonais ! *Broue* est le nom populaire donné à la bière au Québec. Aux premiers temps de la colonie, les habitants fabriquent déjà leur propre bière. Même les Jésuites y construisent une brasserie en 1647, des Belges ?

s'il avait navigué à l'envers, aurait pris possession du territoire au nom du Roi de France plus au Sud. Qu'à cela ne tienne, cette prise de possession allait s'étendre sur une large portion de l'Amérique du Nord pour devenir le plus vaste territoire de l'Empire colonial français outre-mer : la Nouvelle-France. Mais pour cela il faudra attendre encore un peu.

Au X^e siècle, les Vikings, ces hommes du Nord, sur leurs drakkars un peu étranges avec le gouvernail sur l'étrave tribord arrière, partis à la recherche du Groenland, découvrent un Vinland, sorte d'île fantastique sur la côte Est américaine, qui pourrait bien être les Iles-de-la-Madeleine, Martha's Vineyard, l'Anse-aux-Meadows à Terre-Neuve, ou un lieu quelconque quelque part dans la baie de l'Ungava, les archéologues n'en sont pas certains. C'est la saga d'Erik Thorvaldsson, dit le Rouge, qui nous l'a raconté.

C'est souvent *par erreur*, poussés par des conditions atmosphériques et de mer favorables, que tous ces voyageurs découvraient tour à tour l'Amérique. L'erreur s'est sans doute répétée à de nombreuses occasions. Mais avec le temps et une meilleure maîtrise et connaissance de la navigation maritime Est-Ouest, l'erreur se précise. Au XV^e siècle, la Conquête de l'Espace, c'est la quête due au manque d'espace. L'Europe déborde, est malade, les Empires s'y entrechoquent, on manque de tout, y compris la cannelle et le gingembre pour la préparation de boissons douces. Les épices, c'est le pétrole du temps ! Une denrée aux multiples facettes d'une valeur inestimable pour la préparation et la conservation de la nourriture, mais aussi en médecine et en pharmacopée. Et il y a l'or aussi comme toujours, ce précieux métal qui sert d'étalon, que la mythologie enseigne qu'il doit bien exister quelque part en quantité à assurer la totale suprématie.

C'est dans ce contexte que vint le téméraire vice-amiral Christophe, qui avait finalement pu, à force de séduction, se faire sponsoriser par Isabelle, même si Ferdinand² n'était pas trop chaud pour le projet, sous prétexte que, la Terre étant ronde, on pouvait trouver une route plus directe pour les *East Indies*. Après quelques allers-retours sur une route maritime somme toute assez peu compliquée, que n'importe quel badaud-navigateur, GPS ou pas, peut faire aujourd'hui sur un seul tack, tribord-amures, grand-largue, allures portantes, la nouvelle ne fut pas longue à se répandre qu'il y avait du monde là-bas, et qu'on pourrait bien un jour exploiter des Club Meds en *West Indies*. Graine-temps après, dans le nouveau siècle qui fit jour et le suivant, les euro-bateaux ont commencé à mouiller, toutes origines, tout côté, toute bagaille, pesle-méli-meslées, pavillon bleu-blanc-rouge, *onè-fratènitè-rèspè*, pavillon jaune-rouge *como ehta uhted ?*, pavillon vert-rouge *obregado !*, pavillon croix-dessus croix-dessous *Gi me fif cents*, un vrai golden-rush, avec à-bord toutes qualités ti-blancs, zorteilles, zoreilles, malfras, zinglindos, futurs ti-békés-gros-devant, accompagnés bien entendu par la crème jésuite des formateurs du-temps. Mission : exploiter et sortir de l'obscurantisme ces énergumènes ! Les Caraïbes, oh ! ils avaient aussi bien d'autres noms : arawack, taïnos, caciques, galibis..., qui n'étaient pas des sauvages, ont très vite commencé à comprendre puis à parler le baragouin des Blancs.

Les choses n'ont pas tardé à se gâter. Mis au travail forcé, sans compter qu'ils étaient mal nourris, qu'on ne se gênait pas avec leurs blondes, et qu'ils étaient plutôt sensibles aux streptocoques des Blancs, ces fainéants d'Américains se sont révoltés, on les a massacrés.

Il a bien fallu les remplacer, les Africains étaient à côté ; la main d'œuvre de masse, c'était la technologie de l'époque. C'est alors que quelqu'un eut l'idée pas-si mauvaise de charteriser de la main d'œuvre outre-mer qu'Henri I, II, III ou IV, des Castellans, avait repéré siècles-temps-plus-tôt sur la Côte Ouest en descendant. Petit hic, il fallait les transporter sans leur gré

² Isabelle, reine de Castille (1474-1504), avait épousé (1469) Ferdinand d'Aragon.

et avec force. Et pis, ces gars-là, il y avait des filles aussi et des enfants, ça parlait toutes sortes d'idiomes dans toutes sortes de langues.

Ex diversis Africae Nationibus, Angola, Guinea, Senegal, Promontorio Viridi, maritimisque regionibus, in Insulis Nigri transferantur. 13 numerantur in Insulis horum populi et diversae totidem linguae. Exceptis tamen Barbaris servis quorum etiam variae sunt nationes. Longum esset genuina eos lingua instruere solusque posset foeliciter qui omnium imbutus esset facultare linguarum ; quare non eos ante ediscimus quam Gallice loque adductos, quam citissime autem ediscunt ut cogitata mentis enunciare facile possint et dominis explicare, a quibus omnino pendent... (R. P. Pierre Pelleprat, 1665 : 53-54).

C'est comme ça qu'on s'est retrouvé avec une partie du continent africain multilingue sur les bras en pleine Amérique sauvage encore à évangéliser.

Ainsi donc, Colomb, cherchant sa route vers les Indes pour y ramasser or et épices, trébuche sur l'Amérique. Pardon ! redécouvre par erreur ce continent, un 12 octobre, celui de 1492. Il y reviendra encore trois fois. Porté par des vents d'alizés favorables, c'est aux Caraïbes qu'il débarque, là même où Charlebois aurait souhaité voir arriver Cartier, moins de 50 ans plus tard. Se croyant aux Indes, il s'empresse d'y développer un chantier terminologique : les habitants sont des *Indiens*, le maïs du *blé d'Inde*, le cobaye un *cochon d'Inde*, il y identifie un *coq d'Inde* et du *bois d'Inde*.

A strictement parler, Colomb n'a découvert que les Caraïbes (San Salvador, la Guadeloupe, Cuba, Haïti, etc.), alors que Cartier a (déc)ouvert la connaissance de l'Amérique du Nord. Amerigo Vespucci, un navigateur italien y serait déjà aussi passé, d'où l'Amérique. Cartier a voyagé par la route de l'Atlantique Nord, trajet beaucoup plus périlleux que la route des alizés qui longe la côte d'Afrique pour dériver ensuite vers les Antilles, celle qu'a suivie Colomb, la route de la Course du Rhum, quoi ! Facile facile !

Suffisamment de voyageurs donc avaient à tour de rôle découvert l'Amérique jusqu'au XV^e siècle pour qu'en Europe ce Nouveau Monde attise les intérêts des grands Empires et conquérants, l'Angleterre et la France, en belligérance perpétuelle, ne faisant pas exception. Pour les anglophones du Canada, le nom important c'est John Cabot, un navigateur d'origine italienne (Giovanni Caboto) qu'Henri VII avait embauché en mars 1497. Apparemment, Cabot fit un très beau voyage vers le Canada, aurait peut-être mis pied à terre à Terre-Neuve, au Cap Breton, à l'Île-du-Prince-Edouard, au Labrador, ou sur la côte nord du Québec, ou peut-être à aucun de ces endroits, n'aurait rencontré personne où il serait débarqué, et n'aurait rapporté de son voyage de trois mois que quelques bricoles, qui sans doute traînaient déjà dans le fonds de la cale de son petit navire : un Bristol ?

Alors que Jacques Cartier !!!

Terre-Neuve, la dernière province à entrer dans la Confédération du Canada, mérite par sa situation géographique d'être la première terre canadienne à avoir été découverte, et ce depuis bien longtemps déjà. C'est que sur ses bancs, et ça on le savait depuis le début du XV^e siècle chez les Européens de l'Ouest, et bien avant chez les Hommes du Nord, il s'y trouvait des quantités quasi inépuisables de poissons, de la morue en particulier. Aujourd'hui, on sait qu'ils ne le sont pas, inépuisables, ces bancs et ces morues !

François 1^{er}, roi de France, finit donc par se décider en 1534 à financer des expéditions de découverte vers l'Amérique du Nord : c'est l'or et autres richesses semblables qui le motivent ; le poisson, c'est bon pour les commerçants, les marchands et les armateurs. C'est à Jacques Cartier qu'il confie ce premier mandat. En vingt jours, ce qui pour l'époque est une

performance remarquable, Cartier traverse l'Atlantique d'Est en Ouest, par le Nord, de Saint-Malo (France) au Cap Bonavista (Terre-Neuve). Du 10 mai, date de son arrivée, jusqu'au 15 août 1534, date de son départ pour Saint-Malo, il se déplace de ce premier pied-à-terre pour arriver à l'Île-des-Oiseaux (Funk Island), puis à la Baie des Châteaux (Déroit de Belle-Isle), puis à Blanc-Sablon, sur la côte Nord du Golfe Saint-Laurent, puis à Saint-Servan (Baie-des-Homards) : une première croix ! Ensuite, l'île Brion dans l'archipel des Iles-de-la-Madeleine (aujourd'hui sous l'administration politique de la province (nation ?) du Québec), à l'Île-du-Prince-Edouard, à la pointe Escuminiac au Nouveau-Brunswick. Tout naturellement, remonte la côte et arrive en Gaspésie, à Port-Daniel.

« Napou tou daman asurtat »³, lui crient les premiers Amérindiens rencontrés, à la fois réjouis, étonnés et craintifs, devant ces envahisseurs Blancs-France. C'était le 7 juillet 1534, premier troc commercial documenté entre Français et Habitants de ce continent, des Micmacs.

L'été 1534 devait être magnifique ! Sans relâche, à la recherche d'un passage vers la Chine (sic !), Cartier explore la Baie-des-Chaleurs, et met pied à terre à la Pointe-de-Penouille, où il sent le besoin de prendre possession du pays, sans la permission des natifs-natals : une nouvelle croix ! La Nouvelle-France vient de naître. Vive le Roi ! Avant de repartir pour Saint-Malo, Cartier se fait copain avec Donnacona, le chef des Micmacs, et le convainc de lui laisser deux de ses fils, qu'il promet de ramener à son prochain voyage : enlèvement ? On les francisera. Nos premiers truchements ! En sortant de Gaspé, il contourne l'île d'Anticosti, puis Blanc-Sablon encore une fois, sans se douter qu'il est à l'entrée d'un long fleuve, ce qu'il apprendra plus tard de la bouche de Domagaya et Taignoagny, les deux fils de Donnacona. L'existence d'un pays mystérieux aussi, le Royaume du Saguenay, réputé d'une grande richesse.

Une seconde expédition – mieux préparée celle-là, un meilleur financement de François 1^{er}, encouragé par les récits sans doute exagérés des Micmacs, trois caravelles : la Grande Hermine, la Petite Hermine, l'Émérillon, plus d'une centaine d'hommes – ramènera Cartier en Canada, vers le 7 juillet 1535, où il mettra encore une fois pied à terre à l'île des Oiseaux (Terre-Neuve). Cette fois, la traversée fut beaucoup plus mouvementée, plus de 50 jours, vents et tempêtes, dispersion des navires, des icebergs aussi près des bancs de Terre-Neuve, le Titanic y coulera le 15 avril 1912 ! On se retrouve tous finalement le 26 à Blanc-Sablon, pour entreprendre la remontée du fleuve, suivant les indications des Micmacs. On oublie aujourd'hui trop souvent que c'est en grande partie grâce à ces premiers explorateurs qu'on peut naviguer sur le Fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs, sans sombrer ! C'était il y a 475 ans, sans cartes, ni tables des courants et marées, ni profondimètre ! Vents contraires, tempêtes, fortes marées, halte au Havre Saint-Nicolas, trente kilomètres à l'ouest de Natashquan : encore une grande croix de bois ! Dieu ou amer ? On en plantera des milliers de ces croix, dans les quatre siècles qui suivront, à d'innombrables carrefours de routes rurales ; manière de marquer un lieu et de glorifier le Créateur, de prendre possession aussi !

Le Canada, c'est vers Hochelaga !

Suivant donc les conseils de Domagaya et Taignoagny, devenus guides et truchements, Cartier entreprend, à bord de l'Émérillon et de deux petites barques, la remontée du grand Fleuve (Saint-Laurent) qui mène à Hochelaga (Montréal). Ce qui lui donnera l'occasion d'apercevoir l'entrée du Saguenay, de visiter l'Île-aux-Coudres, l'Île-de-Bacchus (Île d'Orléans), et Stadaconé, futur site de la ville de Québec, pour le moment encore la bourgade de Donnacona et de son peuple. Forcé d'abandonner temporairement l'Émérillon, à la tête du Lac Saint-Pierre, le lac qui ressemble à une mer est pourtant peu profond et le chenal navigable difficile à trouver, c'est sur deux barques que Cartier et ses hommes atteignent Hochelaga, le 2 octobre 1535. Ce ne sont pas les célèbres tam-tams du Mont-Royal qui les

³ « Ami, ton semblable t'aimera ! »

accueillent ce jour-là, ce rituel ethno-urbain dominical ne prendra place qu'environ 450 ans plus tard, mais ceux d'un groupe d'un millier de personnes fort enthousiastes qui réservent aux Français une réception grandiose, digne de chefs d'Etats : musique, clameurs, trompettes, échanges de cadeaux, nourritures et boissons. Au retour, laissant à regret la recherche de ce mythique Eldorado du Saguenay, c'est vers l'Ouest, lui rappellent les guides, où se trouvent quantités de sites de métaux précieux, Cartier note l'embouchure de la rivière de Fouez (Rivière Saint-Maurice). Encore une croix ! Voilà c'est fait : l'axe Québec – Trois-Rivières – Montréal de la vallée laurentienne est maintenant connu, et balisé. Un jour, on y pavera deux autoroutes. Mais entre-temps, le Canada, ce sera cela, pour un bon moment encore !

L'hiver 1535-1536 est terrible pour ces découvreurs français, le froid cinglant de Québec du bord du Fleuve, et cette mortelle maladie, le scorbut : 25 des 110 hommes d'équipage en meurent ; ils seront ensevelis sous la neige. Par chance, la pharmacopée amérindienne permettra aux autres de survivre et de rentrer en France témoigner de toutes ces découvertes et de ce nouveau pays en devenir ; l'annedda : une infusion composée de feuilles et d'écorce d'épinette blanche. Le docteur Jacques Masquelier, un scientifique français, en découvrira la synthèse, lors d'un séjour au Canada, dans les années 1940, le pycnogenol.

Début mai 1536, au moment du départ, Cartier ne peut résister à la tentation de planter une ultime croix à Stadaconé ; on pouvait y lire, même si c'était en latin : « Sous le règne de François Premier, par la grâce de Dieu, roi des Français ». Peut-on imaginer plus facile façon de prendre possession d'un territoire ! Pas un seul tir de mousquet ! Les Amérindiens venaient d'être dépossédés, faute de comprendre la langue de Cicéron ! Cartier coupera par le Détroit de Cabot, maintenant c'est bien connu, c'est la route la plus directe pour passer du Golfe à l'Océan. Oui, c'est le même Cabot, on le prénomme aussi Jean.

Ce territoire nouvellement conquis, il faudra bien l'occuper. A défaut de donner la citoyenneté française aux Indigènes, on immigrera des Français. Des spécimens Iroquois sont embarqués pour la France, dix en tout, qu'on promet de ramener dans douze lunes, le chef Donnacona fait partie des séquestrés. Il en passera soixante, de lunes, avant que Cartier ne remette les pieds en Canada, sans les Amérindiens !

A son retour à Saint-Malo, en 1536, Cartier reçoit en cadeau la Grande Hermine de François 1er, qui à ce moment se livre à la guerre des empires contre le très puissant Charles Quint, tout en signant des traités d'alliance avec le Portugal, dont l'un limite sévèrement tout projet d'exploration outre-mer. La trêve de Nice de juin 1538 ramène la paix en France et la possibilité de reprendre des voyages vers de nouvelles terres. Cartier est désigné capitaine général et maître pilote de tous les navires et vaisseaux de mer qui doivent se rendre dans ces régions à découvrir dans les Amériques. Les missions d'exploration s'accompagnent aussi de l'objectif de christianiser ces peuples sauvages qui vivent sans la connaissance de Dieu. Mission double qui, pour des raisons de stratégie politico-religieuse, et de magouillages de Cour, mènera François 1^{er} à nommer un sieur de Roberval, Jean-François de la Rocque, protestant, avec tous les pouvoirs sur les hommes et les navires, y compris Cartier. L'objectif est de s'établir dans ces régions, de gré ou de force, d'y imposer une présence humaine, civile, militaire, religieuse, et politique. Le temps presse, les autres empires d'Europe, Angleterre, Hollande, Espagne et Portugal, lorgnent de ce côté également. Les plans sont d'y construire forts, églises, et villes. Pour peupler ce pays d'une présence civile, on visite les prisons de France : la libération contre l'exil. Mais attention, aucun prisonnier qui se serait rendu coupable de crime d'hérésie, de lèse-majesté divine ou humaine, ni faux-monnayeurs. Il faudra toutefois vendre ses biens pour payer les frais de la traversée et la nourriture pour les deux prochaines années. La bonne affaire ! Les prisonniers, devenus colons, sont conduits au port, enchaînés ! Parmi les civils se trouvent également des gentilshommes, soldats et matelots.

Le 23 mai 1541, Cartier entreprend son troisième et dernier voyage en Amérique ; le voyage sera pénible, trois mois en mer. Cinq navires sont de l'expédition, dont la Grande Hermine, l'Emérillon, le Saint-Brieux. Dispersion des navires, tempêtes, manque d'eau douce pour abreuver les animaux : des tas de chèvres, porcs, chevaux, vaches, moutons. Une vraie Arche de Noé ! C'est qu'il fallait aussi songer à peupler le pays en bêtes, pour assurer la survie. Le 23 août, tous les navires sont au mouillage dans le Havre de Sainte-Croix. Pendant ce temps, Roberval, que Cartier n'a pas attendu, est toujours à Saint-Malo à chercher du financement. Il trouvera : la piraterie. C'est avec trois navires, accompagné de 200 personnes, qu'il arrivera enfin à Saint-Jean (Terre-Neuve), en juin 1542. Cartier avait eu le temps de fonder un établissement à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge quelques lieues en amont de Stadaconé : Charlesbourg-Royal, qui deviendra France-Roy sous Roberval. On y avait construit deux forts, craignant les attaques des Iroquois ; labouré la terre : chou, navet, et la trillée ; fait paître et profiter le bétail ; fouillé le sol aussi à la recherche de ses trésors : fer, ardoise, diamants, or. Quelle richesse ! Pourquoi chercher au Sud comme font Espagnols et Portugais ? Le Roi sera ravi ! « Faux comme diamants de Canada » ! dira le proverbe ensuite. Du quartz et de la pyrite de fer ! expertiseront les métallurgistes de Sa Majesté. L'échec est dur à avaler. En Nouvelle-France, les Iroquois font la vie dure aux Blancs-France, qui ont oublié le remède appris plus tôt pour stopper les ravages du scorbut ; les métaux précieux : du toc ; les armateurs et financiers perdent confiance : l'investissement ne donne pas les profits et richesses escomptés ; Cartier s'est enfui de la colonie, laissant Roberval, inexpérimenté, cafouiller. Au mois de septembre de 1543, tous les survivants ont regagné la mère-patrie. Les Amérindiens pourront dormir tranquilles, mais d'un seul œil, pour plusieurs lunes : les envahisseurs ont échoué dans leur tentative de colonisation. Mais ils reviendront, ces Blancs-Européens, et peut-être en plus grand nombre, et moins gentils !

CHAMPLAIN

Le XVI^e siècle ne verra pas d'autres tentatives de colonisation par la France, c'est partout la guerre en Europe de l'Ouest ; la religion : catholiques contre protestants. Il y a toujours cette obsession de trouver une route pour la Chine, vers l'ouest, par le nord. C'est ainsi que, chemin faisant, l'Angleterre prend possession de Terre-Neuve ; Martin Frobisher laisse son nom à une profonde baie dans la partie Est du Labrador, il en retira des tonnes de caillou, pas un milligramme d'or ; John Davis explore le détroit (de Davis !) entre le Groenland et la Terre de Baffin. L'octant, l'ancêtre du sextant, c'est lui !

La pêche sur les bancs de Terre-Neuve est toujours aussi populaire, et miraculeuse ! S'y retrouvent des marins français, espagnols, basques, portugais, anglais, des Micmacs aussi. Un Banc de Babel, tout ce qu'il faut pour une nouvelle *lingua franca* !

Tout ce qu'il faut aussi pour mettre le feu aux poudres, une guerre mondiale sur les bancs ; l'enjeu économique du temps : la morue, le morse aussi, son cuir, sa graisse, l'ivoire de ses défenses.

En France, les rois se succèdent ; le dernier en lice, Henri IV, protestant et catholique (!), le premier de la branche des Bourbons, distribue des monopoles pour la traite des fourrures en Nouvelle-France à des copains, ce qui bien entendu ne fait pas plaisir à tous. Aymar de Chaste est l'un de ces bénéficiaires. Il demande à Samuel de Champlain (de Brouage), jeune et brillant géographe, de se joindre à une nouvelle expédition en Nouvelle-France. François Gravé du Pont, qui a déjà exploré le Fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières, fera aussi partie du groupe. Le 24 mai 1603, près de Tadoussac, à la Pointe-de-Saint-Mathieu, les nouveaux maîtres du territoire de la vallée du Saint-Laurent, des Montagnais, leur réservent un grand festin ; les Iroquois en avaient été chassés, des guerres là aussi ! Les Montagnais

pointent du doigt en direction du nord : en remontant cette rivière (Saguenay), un lac ; plus au nord encore, une mer salée ! L'ancre est levée, direction « où l'eau se rétrécit », changement de maîtres, nouveau toponyme, de l'algonquien « gepeg », c'est celui qu'on retiendra, Champlain y fondera une future ville à l'occasion d'un autre voyage dans cinq ans. Remontée du Fleuve jusqu'à la rivière des Iroquois (aujourd'hui Richelieu ; *idem* pour la toponymie). Les Amérindiens, qu'on ne manque pas de questionner systématiquement – en quelle langue ? – parlent d'un grand lac au bout de cette rivière, puis une autre rivière, qui mène en Floride : ce sera la route suivie par de nombreux plaisanciers au XX^e siècle ! Champlain y repassera plus tard.

Pierre du Gua de Monts, à la tête d'une compagnie de marchands, reçoit de Henri IV, pour une durée de 10 ans, le monopole de commerce sur tout le territoire compris entre le 40^e et le 46^e degré de latitude nord, la longitude n'est pas précisée. Un coup d'oeil sur la carte, on comprend la générosité ! De Monts n'en visitera pas le dix millième ! En échange : fonder un établissement en Acadie, avec de bons citoyens, et des vagabonds si nécessaire ! L'affaire est bonne pour les deux parties : le Roi octroie un territoire qu'il ne possède pas même de droit, les commerçants doivent y établir les sujets du Roi, et peut-être vont-ils s'y enrichir ! En mars 1604, 120 personnes émigrent en Acadie, de tous métiers, Champlain, le géographe-cartographe, est du voyage. Il visite la Baie de Fundy (anc. Baie française), la Baie Sainte-Marie, et un havre si beau, si vaste et agréable pour les activités portuaires, qu'il baptisera Port-Royal, sur l'une des rives du Fleuve Annapolis ; Port-Royal changera de rive et de nom en 1632 . De Monts lui préfère la Rivière Saint-Jean, celle qui mène à Fredericton, pour ses qualités de défense et d'établissement, mais se raviserait en août 1605 : tout le monde déménage à Port-Royal. L'Acadie a un nouveau chef : Jean de Biencourt de Poutrincourt, un ami de De Monts, se fait concéder Port-Royal par une commission royale. Et pourtant ! L'Acadie, une histoire qu'il faudra reprendre à partir de zéro, puisqu'en octobre 1607, tous les habitants de Port-Royal ont regagné la Nouvelle-France. Nouvel échec !

Au cours de l'hiver de 1605-1606, Champlain visite la côte de la Floride ; des dizaines de milliers de « snow birds » québécois l'imiteront au cours du 20^e siècle.

Ce qui intéresse le géographe, c'est la colonie laurentienne, où il devra trouver l'endroit idéal, pour l'établissement d'une habitation⁴, la traite des fourrures, et aussi la défense. De plus, le Fleuve Saint-Laurent, c'est peut-être la route de l'Asie ? On mettra beaucoup de temps à se défaire de cette obsession. Accompagné de vingt-huit hommes, tous des « gars de la construction », menuisiers, charpentiers, scieurs de planche, Champlain dé-barque⁵ au pied d'une falaise, ce sera Québec, le 3 juillet 1608, une date que tous les écoliers francophones du Canada finiront peut-être par retenir. Le premier hiver est terrible – ils le sont toujours à Québec ! –, 20 morts, scorbut et dysenterie. Avant de retourner en France, départ commandé par De Monts, le lieutenant-général de la Nouvelle-France, Champlain obtient l'autorisation d'explorer. Il baptise des rivières : Sainte-Anne-de-la Pérade, Batiscan, Sainte-Suzanne (rivière du Loup, Louiseville), rivière du Pont (Nicolet), rivière de Genes (Yamaska), remonte à canot la rivière des Iroquois (Richelieu), dont il avait visité l'embouchure quelques années plus tôt, découvre un immense lac, lui donne son nom, on entre chez l'ennemi, plus tard, on dira nos voisins du Sud. C'est là qu'on y laisse aujourd'hui les voiliers, pavillon canadien, achetés à l'étranger ; ni taxes ni douanes à payer ! Au bout du lac, une autre rivière, un autre découvreur, anglais celui-là, y donnera aussi son nom, la Hudson. A l'autre bout, la Nouvelle-Hollande. Le but de cette exploration n'est pas que touristique, militaire aussi : la chasse aux Iroquois. Premières victimes d'une arquebuse, les Iroquois, désormais ennemis

⁴ Habitation désignait au XVII^e siècle un établissement fait dans une colonie.

⁵ C'est en effet sur une barque qu'ils arrivent à Québec, Champlain ayant préféré laisser son vaisseau, le *Don-de-Dieu* (également une autre marque de bière de *Unibroue*) à Tadoussac.

mortels, ne seront pas prêts d'oublier cette alliance des Algonquins, Hurons et Français. De nombreuses autres expéditions guerrières et meurtrières surviendront de part et d'autre. Champlain y participera.

Quelques allers-retours Tadoussac-Honfleur, un mariage, Hélène Boullé, 12 ans (!), Champlain poursuit ses expéditions vers l'île de Montréal, nomme la Place Royale, et l'île Sainte-Hélène, organise la traite des fourrures, démonopolisée, et conclut d'autres ententes de coopération guerrière avec les Hurons, visite l'Outaouais, pays des Algonquins, s'arrête devant les chutes de la rivière Rideau, sans se douter qu'en face de lui un jour s'y trouvera sur la rive droite, l'ambassade de la Grande-Bretagne, sur la gauche, celle de la France, les deux ennemis séculaires, voisine de la résidence du Premier Ministre du Canada, rue Sussex, Boulevard de la Confédération, pas très loin derrière, Rideau Hall, résidence du (de la) Gouverneur(e) Général(e) du Canada, et la nôtre, le 25 rue Mackay ! Il remontera l'Outaouais jusqu'à l'Ile-des-Allumettes, – objets de la future fortune de Eddy Match Co. Ltd –, en face, de nos jours, la base militaire de Petawawa, un peu plus au nord, Deep River, Mike et AlexBF y reboiseront le sud de l'erreur boréale. Etienne Brûlé, un coureur des bois, y était déjà passé, connaissait bien la Huronnie, leur langue aussi, avait atteint la Baie Georgienne, les Grands Lacs. Jean Nicolle, le polyglotte, il connaît les langues iroquoise, huronne et algonquine, s'y est arrêté, lui aussi, sur l'Ile, en route pour le pays des Hurons, à la recherche du passage pour la Chine (*sic again* !), lui aussi, 1634.

La traite des fourrures, c'est payant ! pour les Européens, bien sûr ! Pour les Amérindiens, des bricoles, plus tard, des fusils, de l'eau-de-vie. Les guerres, meurtrières. Faut penser à peupler aussi, construire un pays, l'habiter. Quelques-uns y viendront. Parfois, en famille, Louis Hébert, un grand laboureur, quel labeur ! D'autres, en solitaire, des aventuriers, pour y courir les bois, par oisiveté et gains faciles. Dans les octrois d'exclusivité aux compagnies de traite, le contrat stipule d'y encourager la venue et l'établissement de colons. Des religieux aussi, tous ces sauvages à christianiser ! Mais le pays est dangereux, ces sauvages justement ! Les hivers y sont terribles, et longs, voyez à Québec, et les maladies, et les moustiques, intenses, ça c'est l'été seulement, mais si bref ! Le recrutement est difficile. Avant 1650, peu de succès ! Les compagnies de traite de fourrure se succèdent. Les monopoles changent de main et d'agents. Québec se développe trop lentement.

L'Empire britannique s'intéresse aussi à l'Amérique, y fondera une Nouvelle-Angleterre, des colonies, des états, 13, qu'on a disputé aux Hollandais. Les conflits européens se transportent en Amérique. France versus Angleterre. Champlain contre les frères Kirke, David, Lewis, Thomas. Québec est au centre des conflits. La France ravitaille peu ou mal, difficilement et pauvrement, sa colonie ; d'autres chats à fouetter là-bas ! Les Anglais en prennent avantage. Québec, 1628, la famine ; les Anglais menacent, pillent, ravagent. Le 24 avril, la même année, le traité de Suse, la paix entre l'Angleterre et la France est signée, en Nouvelle-France, on n'en sait rien, Internet, c'est au 20e siècle, les nouvelles voyagent lentement, les bateaux aussi, les Kirke s'emparent de Québec. 22 juillet 1629, Québec : colonie anglaise. *God save the King* ! Les Anglais, magnanimes ? cléments ? tolérants ? autorisent les Français, dépossédés, à demeurer. Plusieurs partiront. Charles 1er, roi d'Angleterre comprend l'erreur, restitue la colonie, l'habitation de Québec revient à qui de droit, entièrement brûlée. Les Anglais repasseront, plus tard, d'autres conflits attendent.

Armand-Jean Du Plessis, personne ne connaît ce nom, c'est lui le Cardinal de Richelieu, le grand argentier des affaires de la France, sous Louis XIII, première moitié du 17e siècle, il fonda la célèbre Compagnie de Morbihan, celle des « cent associés », un autre monopole en attendant que le Roi prenne personnellement les affaires de la Nouvelle-France en main,

permet à Champlain, confirmé lieutenant-gouverneur, d'y faire un dernier séjour, avant sa mort, octobre 1636, qui eut le temps de fonder un nouveau poste de traite aux Trois-Rivières en 1633, les magouas, c'est là où tout a commencé, des blancs qui marient des amérindiennes, des métis, d'habiles constructeurs de canots et de fameux coureurs des bois, il en partira des centaines des Trois-Rivières à l'époque, ces mercenaires de la fourrure, il n'en reste presque plus aujourd'hui, des traces dans le français local, dit-on ! Pierre-Esprit Radisson et Médart Des Groseillers, célèbres coureurs des bois, ils seront les héros populaires d'une série télévisée diffusée par Radio-Canada dans les années 1960, étaient partis des Trois-Rivières pour atteindre les Grands Lacs, les premiers Français à prendre contact avec les Sioux au Lac Supérieur, mais aussi à passer du côté des Anglais, 1669. Félonie !

Au total, en 1633, la Nouvelle-France, c'est trois habitations : une à Québec ; une autre quinze lieues en amont, 60 kilomètres, sur l'île de Sainte-Croix, le fort de Richelieu, en face de Deschambault, les rapides de Richelieu aussi, passage périlleux, fort courant ; et une autre encore 60 kilomètres, 15 lieues, toujours en amont, les Trois-Rivières, à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, Laviolette, un jour un pont, y avait conduit l'expédition, Jean de Brébeuf et Antoine Daniel, des jésuites en faisaient aussi partie, plus tard seront torturés et mis à mort par des Iroquois combattant les Hurons, des martyrs ! D'autres subiront un sort semblable : Lalemant, Jogues, Chabanel, Garnier, qui finiront par devenir des noms de rues au XX^e siècle.

1642 : Fondation de Montréal par Maisonneuve, alors Ville-Marie. Là aussi la colonie se peuple au compte-goutte, et souvent se meurt ! Les Compagnies se désintéressent : pourtant les castors, il n'en reste aujourd'hui que quelques uns sur la Montée du Gore à Lochaber derrière chez Charles et sur les pièces de 5 cents, on en a expédié les peaux de plusieurs millions en France, 1660-1670, sans compter autres animaux à pelage : loutres, martres, renards, visons, carcajous, loups, ours, cerfs, caribous. Qualité supérieure à la Russie ! Les Européens, la tête froide, adorent les chapeaux ! Quel carnage ! Mais le coin est dangereux, derrière chaque arbre un iroquois, des bandes rivales s'y retrouvent fréquemment, l'endroit est propice, une île, un cours d'eau, pour traiter avec les Français, ne sont pas toujours satisfaits, font des histoires, tuent, massacrent, brûlent, pillent. Montréal survivra : une métropole, plusieurs ponts tout autour de l'île, des fleuves d'autoroutes aussi, embouteillages matins et soirs, conflits linguistiques, une pollution terrible, surtout dans l'Est ; une majorité francophone, puis anglophone, Mordecai Richler, puis multi-ethnique, Italiens, Grecs, Haïtiens, Jamaïcains, l'expo 67, le stade olympique, Jean Drapeau, cher cher !

Champlain, le père de la Nouvelle-France n'est plus, mais que de lieux portent son nom : village, lac, mer, ponts, parcs⁶.

De 1640 à 1665, 25 ans de conflits, guerres, suite ininterrompue d'attaques, mesquineries, trahisures, alliances, désalliances entre nations amérindiennes, puis amérindiennes et européennes, puis européennes. La Nouvelle-France, péril en la demeure ! 300 habitants tout au plus. La Nouvelle-Angleterre, 30 000 émigrants. Facile de prévoir l'issue. Des Hollandais aussi, que les Anglais vaincraient, 1664, New Amsterdam devient New York. Le tour des Français viendra, à Québec encore ! Les empires européens se disputent, inégalement, le contrôle économique du territoire. Le contrôle politique suivra. Les Amérindiens, nations et sous-nations, Hurons, Iroquois, Agniers, Algonquins, voudraient bien conserver leurs droits. Aujourd'hui encore d'ailleurs !

⁶ Des centaines d'institutions et d'entreprises portent aujourd'hui le nom de ce personnage, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Britannique ; une marque de *porter* également dans les années 1960-80 (P. Groulx, 2004).

TALON

Louis XIV, le Roi-Soleil, qui recherche la prédominance française dans le monde, assisté de son grand administrateur et contrôleur général des finances, Jean-Baptiste Colbert, imaginent pour la Nouvelle-France une nouvelle stratégie de peuplement et de colonisation. Il faut d'abord exterminer les Iroquois, menace quotidienne aux habitants de la colonie, dont il est nécessaire de grandir le nombre ; il faut aussi sortir les Hollandais des Antilles. Sans rapport ? Oui et non. Des troupes, dépêchées aux Antilles, se rassemblent avec d'autres, parties de La Rochelle, tout un régiment, celui de Carignan-Salières, totalisent 1200 soldats, armés de fusils à platine, la technologie de la guerre évoluant. Les Iroquois, rusés, s'inquiètent, veulent négocier la paix. Un nouvel intendant, Jean Talon, propose plutôt la guerre. Ce qu'on fera. Des officieux valeureux, plus tard des villes, Tracy, Chambly, Saurel, se font remarquer. Partout, des fortifications, sur le Richelieu, aux points stratégiques. Le régiment passera à 1000, les Iroquois et le froid tuent. 400 seulement se transformeront en colons, une fois la paix fumée avec les ennemis, juillet 1667. Talon leur concédera des terres. Ils sont la partie mâle de 90 % de l'arbre généalogique du Canada français. De 1608 à 1660, une vingtaine d'immigrants par année seulement, des gens de métier, engagés pour 3 ans, des trente-six mois. Encore quelques centaines entre 1663-1665. Beaucoup de gars, en majorité célibataires, peu de filles. Il faut contrer l'attrait pour les Amérindiennes : on enverra 200 filles à marier, patronnées par des communautés religieuses, les bonnes soeurs ne choisissant pas n'importe laquelle, que des immigrantes sans reproche. Si tôt arrivées, si tôt fait, le mariage ! C'est trop peu ! de 1663 à 1673, le Roi en commanditera 800, les *filles du Roy*, des indigentes, orphelines, recrutées à la Salpêtrière de Paris, éduquées, savent lire, elles transmettront cette connaissance, écrire aussi sans doute, tricoter, broder, pratiquantes. Sitôt arrivées, sitôt fait ! Soldats et habitants sont ravis. Les célibataires endurcis paieront une amende, édit du Roi. Neuf mois plus tard : un colon de plus, des petits créoles pure-laine ! Voilà nos premiers, lointains, et seuls ancêtres en Canada. De 1666 à 1672, la population double : de 3200 à 6700. La stratégie du berceau, l'intendant jubile. Le Roi avait établi un système incitatif d'allocations familiales pour encourager la natalité, 10 enfants : 300 livres, 12 : 400. De quoi rester pauvres ! Bien plus tard, ces quelques centaines de Françaises et de Français deviendront 6 millions de Canadiens français, par la seule magie du berceau, et des allocations familiales, l'adjectif marquera la langue, bien plus que l'origine. L'effort de colonisation de la Nouvelle-France par l'immigration française est terminée. Multipliez-vous !

Le Roi avait finalement décidé de prendre la gestion de la colonie en main, les compagnies davantage préoccupées d'affaires commerciales n'ayant pas rempli la partie de leur contrat stipulant de peupler la colonie. Ou si peu ! Mars 1663, la Nouvelle-France devient donc colonie royale. Un Conseil supérieur, royal, de Québec, est institué. Gestion, justice, commerce, défense, tout devient royal. Les commissions d'enquête en Nouvelle-France sont elles aussi, royales. Colbert n'est pas d'accord, insiste, convainc le Roi : une nouvelle Compagnie, celle des Indes Occidentales, la *West Indies*, héritera de la Nouvelle-France pour les affaires commerciales, – territoire concédé : du Cap-Vert au Cap-de-Bonne-Espérance, beaucoup de mal à l'époque à concevoir les dimensions des continents – le Roi gardera le contrôle de l'administration. Jean Talon, un bon copain de Colbert, devient le grand intendant : justice, police, finances. Il s'oppose à l'existence de la *West Indies* : Elle perdra ses privilèges en Nouvelle-France, 30 ans avant la fin prévue de l'accord. La colonie au service de la métropole, non l'inverse. C'est encore comme ça aujourd'hui dans les DOM-TOM de Guadeloupe-Guyane-Martinique. Il ne saurait être question de dépeupler le Royaume pour en peupler un autre, le Canada, incertain. Dommage ! Un autre royaume y verra. 1673,

les colonies anglaises de l'Amérique comptent déjà plus de 120 000 habitants, des âmes. Talon, en défricheur, développeur, organisateur, planificateur, est le premier, le grand architecte du Canada, qu'il quittera en novembre 1672, toujours célibataire ! Qui s'en souvient ?

FRONTENAC

Au cours du XVII^e siècle, les Français marchent l'Amérique, entrevoient et rêvent virtuellement ses dimensions, l'arpentent, nomment dix milles lieues, courent ses bois, naviguent ses eaux, gravissent ses collines, fraternisent avec ses indigènes, les affrontent aussi, la disputent à d'autres empires... et la perdent lamentablement ! Très peu de Français sont devenus canadiens. Et ceux-là ont vite cessé d'être français. Seul l'idiome a survécu.

Les prises de possession au nom du Roi de France, loufoques : je plante une croix, chante un *Vexilla Regis*, un *Te Deum*, sculte ses armoiries, inscris son nom, en latin toujours, c'est la langue universelle, les Amérindiens n'ont qu'à fréquenter l'école des jésuites ou autres eudistes, trois décharges de fusils, vive le Roi ! Le territoire revendiqué est beaucoup trop vaste, trop peu d'habitants, des âmes, pour l'habiter, n'ont jamais empêché les Anglais de remplir les espaces vides, et même de prendre possession, au nom d'un autre Monarque, outre Manche celui-là, de territoires usurpés par les Français aux natifs-natals Américains.

A force de vouloir chercher la route de la Chine par le Nord et vers l'Ouest, Anglais et Français ont fini par parcourir tout le Canada, *ad mare* ! Vivent les Rois !

Louis Jolliet, un sieur, et Jacques Marquette, un jésuite, affrontent tous les dangers, glissent sur le Mississippi jusqu'en Arkansas ; Cavalier de La Salle, lui, jusqu'à son embouchure, prend possession de l'endroit au nom de Louis XIV, 1682, *Vexilla Regis* et tout le bazar, le nomme Louisiane en son honneur, découverte que Sa Majesté jugera bien inutile(!). Pour les Français, La Louisiane, une mythologie. Le French Quarter de la Nouvelle-Orléans, plus espagnol que français ; Bourbon Street, plus américain que français. La Salle tente d'y revenir, par mer, deux ans plus tard, se fait assassiner. Toute fin 19^e siècle, Pierre Le Moyne d'Iberville fonde un établissement, rive Est du Mississippi, Biloxi. L'époque encore de la traite des esclaves : des négriers y marchendent des Africains, sans gré et avec force. Des colons français ? Très peu ! Des émigrés de Saint-Domingue fuyant la Révolution haïtienne, 1793-1804, ou française, 1789-1794, c'est la même. Des milliers d'âmes, blanches mais noires surtout. Biloxi Blues, Louis Armstrong. La Louisiane, française, espagnole, c'est selon Bonaparte, puis encore française, enfin étatsunienne, 80 millions de francs, même en US\$, si peu ! Un si vaste territoire ! Des Cajuns aussi, des milliers, déportés, par l'autre histoire, l'acadienne, Évangéline, Zachary Richard. Qui fait qu'on parle un français aujourd'hui là-bas. Le CODOFIL, un noble effort, une goutte d'eau dans le Golfe du Mexique !

C'est que, tout est fonction ici en Amérique de ce qui se passe, ou ne se passe pas, en Europe.

Janvier 1667, la France et L'Angleterre de nouveau en guerre.

Frontenac, un noble, de l'épée ! un militaire de carrière, succède à Talon. Est en faillite financière ; la belle affaire : Gouverneur ! De quoi se refaire ! S'échoue à l'entrée du Fleuve, à sa première traversée de l'Atlantique, 71 jours. Pourtant, Cartier...

Est ravi par Québec, mais la trouve désordonnée, la future capitale d'un futur grand Empire, rêve-t-il ! 2001 : Bernard Landry y rêve aussi ! À des Canadiens, des Français, fait prêter serment de fidélité au Roi, encore Louis XIV, toujours Colbert. Obéissance absolue aussi à son représentant, Lui, Frontenac. Des Hurons et des Abénaquis, enchantés par la cérémonie du serment, veulent en faire autant. Pourquoi ne pas franciser les autochtones puisqu'on les évangélise ? Colbert gronde Frontenac. Et si ces Canadiens finissaient par revendiquer leur indépendance du Royaume ?

Le problème de l'heure : la vente de l'alcool aux Amérindiens et les coureurs des bois, qui font du désordre, banditisme, hors-la-loi, sont insolents, trop indépendants, c'est que l'aventure est payante, très. De nombreux petits postes de traite illégaux, à l'insu de l'administration coloniale, donc royale. Le Roi ordonne leur surveillance étroite : défense aux habitants de la colonie de quitter leurs maisons, sous peine de vie, de mort ? De galère à perpète ! Ils cesseront de courir, tôt ou tard. L'alcool aux Amérindiens est resté jusqu'à ce jour un problème de l'heure !

1672 : La France et la Hollande sont en guerre.

A la hauteur du Roi-Soleil, Frontenac a des ambitions de grandeur, veut établir un avant-poste de traite fortifié, bien en amont sur le Saint-Laurent, à bonne distance de Québec et Montréal, vers les Grands Lacs. Le Roi, par la voix de Colbert, lui rappelle que son mandat est de consolider les habitations déjà en place, sur la trajectoire Québec - Trois-Rivières - Montréal, de fonder entre celles-ci villes et villages pour rassembler et resserrer les habitants, et non d'explorer et de fonder si loin de nouveaux établissements que les Français n'arriveront jamais de toute façon à posséder ou à habiter. Juste clairvoyance de Sa Majesté ! Frontenac persiste tout de même, est têtue, avec l'aide de Cavalier de La Salle, construit un fort à Cataracoui, là où cette rivière de l'Ontario se jette dans le Lac du même nom à son point de décharge dans le Fleuve Saint-Laurent. Plus tard, Kingston. En attendant, Fort Frontenac. Sans s'en douter, le gouverneur commence à tracer la deuxième pointe du futur triangle Montréal-Kingston-Ottawa, 401-416-417, entre les deux premières, le Fleuve, les deux dernières, le Canal Rideau, les autoroutes du temps, que deux siècles plus tard le militaire très britannique Colonel By se cassera la tête, et beaucoup de cailloux, à construire, les Américains, ceux des Etats-Unis, devenant menaçants. Clairvoyance de Frontenac ? Folie des grandeurs ! Entre les deux autres pointes, la rivière des Outaouais, on connaît déjà. Nous y serons bientôt dans les pays d'en Haut, puis en Haut-Canada.

Rappel de Frontenac en France, pour causes d'inconduite suspecte dans les affaires de la colonie. Désavoué par Colbert et le Roi.

1685 : les colonies anglaises, 160 000 ; le Canada, 10 725.

On commence à noter le caractère particulier des Canadiens, qui s'accorde mal avec la subordination. La fréquentation des Indigènes et les vastes espaces, sans doute !

Les Français veulent déloger les Anglais installés à la Baie d'Hudson, le contrôle de la traite des fourrures, toujours. Ils y parviennent : la Hudson's Bay Co. est temporairement démantelée. Français et Anglais s'y affronteront encore à quelques reprises. Autre souhait du Roi : exterminer les Iroquois, alliés des Anglais et ennemis des Hurons et des Outaouais, ces derniers, alliés des Français ; la petite vérole y parviendra en partie, guerre bactériologique ? Les prisonniers iront ramer sur ses galères, avec les Sénégalais. Son dilemme : rester en paix avec la Nouvelle-Angleterre.

1689 : La guerre reprend entre la France et l'Angleterre, Louis XIV combat aussi l'Espagne, la Bavière, les Pays-Bas, beaucoup de pain sur la planche !

Les Anglais d'Albany poussent les Iroquois à attaquer la colonie française. Lachine : 1500 Iroquois, mousquets, poudre, plombs, hachettes, couteaux, tout est *made in British* ; 120 enlèvements, 200 assassinats, une vraie boucherie ! Génocide ? Epuración ethnique ? On retiendra massacre. Oeil pour oeil, les Français appuyés de leurs alliés, riposte sur la Nouvelle-Angleterre : Corlaer (Schenectady) plutôt qu'Albany ; Salmon Falls, près de Portsmouth ; Casco (Falmouth, Portland, Maine). Les Anglais crient : « Canada must be reduced ». D'abord, prendre Port-Royal, ce sera facile, l'autre histoire ; puis assiéger Québec, la nôtre. Une première tentative d'invasion, William Phips en tête, 34 vaisseaux de guerre, échoue : l'hiver précoce de Québec, il l'est toujours, a raison de la flotte de Phips, qui retourne à Boston, penaud ! A cette occasion aussi, la réponse célèbre de Frontenac, qui avait repris ses fonctions entre-temps, à l'émissaire de Phips, « par la bouche de mes canons », que tout écolier francophone au Canada a appris, mais confondu Wolfe avec Phips, Frontenac avec Montcalm, qui viendront plus tard.

Le tournant du XVIII^e siècle s'ouvre au Canada avec « la grande paix de Montréal », 4 août 1701, qui met fin à 16 ans de guerre et à la coalition anglo-iroquoise. Louis-Hector de Callière est gouverneur, et grand instigateur de cette rencontre : toutes les nations amérindiennes présentes fument le calumet...

... De la paix, pour peu de temps, hélas !

VAUDREUIL

En Europe, la guerre reprend de plus belle : tous les Empires, et leurs monarques, Angleterre, Hollande, Danemark, Autriche, Allemagne, versus la France, se disputent la succession du trône d'Espagne.

Ce qui finit par se savoir en Amérique du Nord, dans les Empires en construction, destruction ? Raids et barbaries de part et d'autre, la chasse aux ennemis, scalps français et chevelures anglaises ont un prix, les Iroquois restent neutres, les Abénaquis, moins.

Philippe de Rigaud de Vaudreuil, un marquis, vieille noblesse du Sud de la France, succède à Callière. Joseph Dudley, gouverneur de Boston, juge les Canadiens cruels, il n'a pas totalement tort, Vaudreuil a la même opinion des Anglais, n'a pas tort non plus !

Et pourquoi d'ailleurs, interroge-t-on non sans raison, tolérer des voisins gênants comme ces Français, une population si faible, qui contrôlent un si grand territoire, et qui grèvent notre commerce, par leurs trafics, astuces et alliances avec les Sauvages ? Soumettre le Canada à la Couronne. Port-Royal tombe, encore une fois, l'autre histoire, octobre 1710, sous l'offensive de Francis Nicholson, par ordre de Sa Reine Majesté Anne, d'Angleterre, Annapolis-Royal. Une nouvelle tentative d'invasion de Québec échoue, 12 000 hommes dans l'entreprise, dont plusieurs femmes aussi, le masculin l'emportant en ce temps sur le féminin, des intentions hostiles, certes ! Cette fois, récifs, l'Ile-aux-Œufs, brouillards courants marées vents contraires, incompétence des pilotes, 1290 naufragés, ont raison de la puissante flotte britannique. Nicholson, furieux, en piétine sa perruque ! Ils reviendront. Chez les Français de Québec, jubilation, protection divine, Te deum et actions de grâce fusent.

1712 : Traité d'Utrecht, Pays-Bas. France et Angleterre mettent fin aux hostilités. Terre-Neuve, Acadie (Nouvelle-Ecosse), Baie d'Hudson deviennent britanniques, les Iroquois aussi. La Nouvelle-France est tout à coup moins vaste, mais les frontières demeurent floues. Seuls

restent aux Français la rivière qui mène à Québec, l'île Saint-Jean (île-du-Prince-Édouard), l'île-du-Cap-Breton, où se réfugient bon nombre d'Acadiens, d'autres demeurent sous tutelle anglaise à Plaisance (Terre-Neuve).

Devant ces pertes de territoire, les Français fortifient le Canada, toujours la peur d'un revirement avec les Anglais. Juste prémonition/précaution ! 1720-1740 : Louisbourg, sur l'île Royale (Cap-Breton), une forteresse, un véritable Gibraltar ; 1730 : Montréal ceinturée d'un mur de pierre ; Québec, Citadelle et bastions, même époque. L'autre grande voie d'accès aussi, d'invasion, la Rivière Richelieu : un fort à Chambly (Québec), un autre dans la région du Lac Champlain, zone frontalière disputée, Pointe-à-la-Chevelure (Crown Point), Fort Frédéric. La région des Grands Lacs aussi, zone imprécise du traité d'Utrecht, où comme de raison Anglais et Français se fortifient et s'affrontent, Vaudreuil y plante un fort à Niagara. C'est que la Nouvelle-France, malgré quelques incursions au Nord et à l'Est, est encore vaste au Sud : garder la route ouverte et sécuritaire de Québec à la Louisiane, telle est l'étendue encore, pour un temps.

La quête de la route de la Chine n'a pas été oubliée non plus : Les La Vérendrye, père et fils, y verront, en route vers la mer de l'Ouest, vermeille, de l'ocre, où ils ne parviendront jamais. Malgré tout : Rivière Rouge, Assiniboine (Winnipeg), Dakota Nord, Les Rocheuses (1743), la rivière Saskatchewan.

1713-1740 : Malgré l'ambiance de guerre maintenue grâce aux Amérindiens, période relativement paisible. Mais encore une fois, l'Europe s'agite : la succession au trône d'Autriche. 15 mars 1744, déclaration de guerre de la France à l'Angleterre, nouveau roi, Louis XV, même attitude que son prédécesseur, XIV.

La Nouvelle-Angleterre s'empare de Louisbourg, forteresse française, 27 juin 1745. Québec veut la reconquérir, demande l'aide du Roi, la marine de guerre est mal préparée, échoue.

28 octobre 1748, Traité d'Aix-la-Chapelle : Louisbourg est restituée à la France. Une guerre pour rien ! « Bête comme la paix ! » Qui ne durera pas, pourtant. Janvier 1755, s'organise en Virginie, Nouvelle-Angleterre, 1 500 000 habitants, un plan de conquête de la Nouvelle-France, 85 000. Enorme disproportion, on devine l'issue. Les Acadiens, devenus sujets britanniques par le traité d'Utrecht, qui refusent de prêter serment d'allégeance à Sa Majesté George II, certains le feront, et qui ne veulent pas non plus prendre les armes contre les Français, peu le feront, ordre est donné par le Gouverneur Lawrence à Moncton de les chasser du pays. Déportation massive : 6000-7000, 1755-1762. Direction : Nouvelle-Angleterre, ou où vous voudrez. Ils reviendront. Pélégie la Charette.

Pourtant, en 1755, en Europe, c'est la paix entre la France et l'Angleterre, mauvaise harmonisation entre les deux continents, mais comme toujours on prépare la guerre, qui sera déclarée officiellement par George II, 17 mai 1756, durera 7 ans, d'où son nom, contre Louis XV, Ses deux Majestés estimant avoir de bonnes raisons. Pour des raisons semblables, mais d'intérêt plus local, Nouvelle-Angleterre et Nouvelle-France se font la guerre en Amérique. Versailles y envoie des renforts, le commandant des troupes, Montcalm, Louis-Joseph, un marquis. Le récent Gouverneur Général, Pierre de Rigaud de Cavagnial de Vaudreuil, marquis aussi, transmission oblige, le fils de Philippe, l'autre Vaudreuil de gouverneur, 30 ans plus tard, né ici, premier canadien d'origine à accéder à cette fonction. Ce sera aussi le dernier, la fin approche. Vaudreuil et Montcalm, un Canadien, un Français. Discorde, normal !

Attaques et victoires des Français sur quelques places fortifiées, dont Oswego sur le lac Ontario, aujourd'hui État de New York, cuisante défaite pour les Anglais. « Le Canada doit être détruit », titre le New York Gazette, 13 septembre 1756, en anglais bien sûr ! Massacre du Fort William-Henry, sud du lac George, Montcalm, 1757. En Nouvelle-Angleterre, la haine contre la Nouvelle-France campe à son plus haut. L'armée britannique marche sur

Carillon, plus tard Ticonderoga, sud du lac Champlain, y est défaite par Montcalm, dernière grande victoire française en Amérique. Au même moment, James Wolfe re-prend Louisbourg. Encore ? Oui, encore ! Enragé, il veut aussi Québec, ce qu'il aura bientôt, William Pitt, premier ministre de la Grande-Bretagne, lui accordant 12 000 hommes pour son projet, dans sa campagne contre l'Amérique française de 1759. Pitt fera aussi prendre le Fort Niagara, la route Nord-Sud de la Nouvelle-France est définitivement coupée.

Il ne reste que Québec, qui a beaucoup souffert de la famine, ces dernières années, mobilisation générale, l'ennemi est en approche dans le Golfe, 14 navires de l'avant-flotte d'invasion se trouvent déjà à la hauteur de Saint-Barnabé, près de Rimouski. Ce qui vient derrière, terrifiant ! Les Anglais, une armée redoutable. Anéantir les Canadiens pour vaincre les Français, stratégie douteuse ! Pitt l'avait promis : la guerre se gagnera en Amérique, non en Europe. Les Canadiens n'avaient qu'à rester neutres, avait proposé Wolfe. La belle affaire ! Qui est Français ? Qui est Canadien ? Cruelle question qu'on n'aura plus à se poser, bientôt !

« Les Anglais ne sont pas venus pour ruiner et détruire les Canadiens, mais pour leur faire goûter les douceurs d'un gouvernement juste et équitable » pourvu que les Canadiens « rendent les armes et demeurent chez eux en repos », déclare le commandant en chef des troupes de Sa Majesté. Ce que s'efforceront de faire les uns et les autres dans les deux siècles suivants que racontera l'histoire du Canada. Ile d'Orléans, Lévis, Chute Montmorency, les Anglais assiègent Québec. 12 juillet, et pendant deux mois, bombardement, 15 000 boulets, Bang ! La guerre doit se dérouler en toute humanité, a promis Wolfe. Pas de scalps, ni chevelures. Il y en aura pourtant, et beaucoup, de part et d'autre. Wolfe, Montcalm, un assaillant, un assailli, un Anglais, un Français, la guerre canadienne, deux stratégies, l'armée britannique, ordonnée, bataille rangée, tuer l'ennemi proprement, l'armée canadienne, des miliciens, habitués à se battre à l'amérindienne. Gigantesque cafouillage sur les Plaines d'Abraham, ce 13 septembre, c'est qu'on a mis beaucoup de temps à débarquer, vite, l'hiver de la ville de Québec s'en vient, redoutable, 30 minutes, court mais intense affrontement qui passera à l'Histoire, la canadienne, non la française, Wolfe est mortellement blessé, Montcalm agonise. Le 17, Québec, démolie, désertée, capitule.

MURRAY

Vaudreuil et autres notables et évêques se sont réfugiés à Montréal, qui avec ce qui reste de la colonie en passant par Trois-Rivières, est encore sous domination française. Lévis, l'homme, tentera de reconquérir Québec, sans l'aide de la France, ne répond plus, hélas ! Le Roi ne veut plus payer. L'a-t-il déjà fait ? Ne peut plus payer ? La France, la banqueroute. On retiendra abandon. Plus encore, c'est la ruine en Canada. James Murray, nouveau Gouverneur Général de Québec et du pays conquis, fonce vers Montréal, néglige Trois-Rivières, brûle Sorel, se poste à Longueuil. Ses généraux, Amherst, sur l'Ile Perrot, puis à Lachine ; Haviland, à Laprairie.

8 septembre 1760, Montréal, qui transformera avec le temps en noms de rues tous ces généraux et autres illustres lieutenants anglais, ultime bastion de la colonie, un jour, 24 juillet 1760, un général français, le con ! y viendra beaucoup, beaucoup, beaucoup trop tard, crier très fort du haut d'un balcon, met bas les armes. La Nouvelle-France n'est plus ! l'autre France, l'Ancienne, n'ayant pas fourni les efforts nécessaires pour soutenir cette partie de son Royaume en Amérique. D'autres noms de rues en conserveront le souvenir.

Le lendemain, 9 septembre, s'installe pour 3 ans un régime militaire. Les conditions de la reddition, plusieurs articles, que Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté britannique devront

ratifier, ce qu'ils feront à Paris dans un Traité, 10 février 1763. Il ne restera à la Nouvelle-France, et aux Français, que quelques cailloux, des bouts zilets, deux au froid, Saint-Pierre et Miquelon, quelques autres au chaud, Guadeloupe DOM-TOM et cie. Est-ce que Robert Charlebois sait que dans les pourparlers menant au Traité de Paris, les Français ont hésité entre le Canada et la Guadeloupe ? Réparer l'erreur de Cartier ?

Ici s'achève la petite histoire des Français d'icitte, le reste de l'histoire socio-politique n'est que prologue, la véritable suite étant celle des CF, leur survie, leur religion, leur langue. Des CF, non pas des Canadiens qui sont des Français, mais des Canadiens qui parlent français, la minuscule seule est importante, dans les deux cas ais donne [a]. Et qui ont conservé quelques habitudes de prononciation de Louis « cé moé le roé » XIV, beau langage de la Cour, jusqu'encore bien tard au 20e siècle, Maurice « toé, té-toé ! » Le Noble Duplessis, langage châtié du parlement québécois, et le ti-cul « té qui toé, là ? », du coin, simple langage de la rue d'icitte-là. Pas la place ici pour cette matière...

C'est à ce point qu'apparaissent au Canada deux solitudes, les uns et les autres plus ou moins inégalement sujets du Roi : des Canadiens anglais, *rulers* du nouveau pays, télégouverné par l'Angleterre pour un temps, jusqu'en 1867, une Constitution canadienne ; des CF livrés à eux-mêmes dans la plus formidable aventure de survie qu'un peuple puisse imaginer : la création d'une nation d'origine française, francophone, autonome, en Amérique. Y réparer l'erreur de la France, l'Ancienne.

Welcome to the new Province of Quebec !

Parmi les accords du Traité de Paris, 27 articles rédigés en français, la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada ; tous les Français qui le désirent peuvent retourner en France, ou où ils voudront, ils ont 18 mois pour s'exécuter, date limite : 10 août 1764. Très peu le feront, moins de 300 : quelques militaires de carrière, dirigeants de la colonie, et leurs familles.

Conquérants et conquis apprennent à se connaître, à vivre ensemble, forniquer aussi, se multiplier, les Anglais par l'émigration à partir de la Nouvelle et de l'Ancienne Angleterre, les CF par la magie du berceau. Le phénomène des *baby-boomers* n'a pas attendu le retour des soldats de la Seconde Guerre mondiale, comme souvent on le croit, a toujours existé au Canada, francophone. Les jeux de l'amour captivent soldats anglais protestants et canadiennes françaises catholiques, les premiers mariages hétérolinguistiques et hétéroreligieux, ce que dénoncent sévèrement les représentants du clergé, pour des raisons linguistiques, mais surtout religieuses.

Les gouverneurs ordonnent de ne pas insulter et offenser les habitants français en leur rappelant leur infériorité de conquis ou en faisant des remarques insultantes sur leur langage, habillements, moeurs et coutumes, ou des réflexions peu charitables « sur les erreurs de l'aveugle religion qu'ils ont le malheur de suivre ».

Prêcher la tolérance : moeurs, culte, langue. Forte de ces éléments, une certaine forme d'harmonie entre les deux peuples s'installe pour les deux prochains siècles, qui ne sera pas exempte d'accrochages, *of course* !

La fin du XVIII^e siècle n'est pas sans histoire. Au régime militaire, 1760-1763, succède à partir de 1764 le gouvernement civil de Murray, avec la ville de Québec comme principal siège du gouvernement.

1766, le Québec, le Canada du temps : 90 000 sujets d'origines française ou canadienne, contre 600 d'origine britannique.

Les Anglais ont intérêt à se multiplier ! Peupler la province et dépasser en nombre les CF, afin qu'un jour, le temps agissant, ceux-ci finissent par être totalement assimilés, conséquence naturelle de la Conquête. En attendant ce jour, qui n'est toujours pas arrivé, une infime minorité anglaise contrôlera le sort d'une majorité de CF grandissante. Le défi : rendre ces CF fidèles à la Grande-Bretagne, et à Ses Majestés.

En rétrospective, l'erreur anglaise : leur tolérance religieuse, confirmée dans l'Acte de Québec, 1774, et plus tard. Accorder aux habitants de la province de Québec le libre exercice de la religion de l'Église de Rome, c'est assurer du même coup leur survie en tant que race, et garantir la survie de leur langue, ces trois ingrédients très fortement liés, s'alimentant l'un et l'autre. Les Anglais l'apprendront à leurs dépens.

Join, or die ! 1775 : Invasion américaine (lire : étatsunienne) du Québec. Invitation lancée au peuple canadien de se joindre aux troupes des treize Colonies rebelles d'Amérique, contre la tyrannie britannique. Plusieurs le feront. Etatsuniens et Anglais se font face. Cessionnistes contre Royalistes. Même sang !

Libérer le Québec, souhaitent les Yankees. Echec !

La France, son souci, affaiblir la puissance britannique partout où elle peut, appuie les révolutionnaires des treize colonies, une alliance, 20 mars 1778 ; ne songe pas à reconquérir elle-même son ancienne colonie, préfère aider les Américains à le faire. Maudits Français ! Consternation chez les CF : demeurer fidèles au conquérant britannique, ou unir la province de Québec aux Etats-Unis et rêver d'un retour à la France. Dilemme ! Qui se résoudra par le traité de paix entre l'Ancienne et la Nouvelle, Angleterre, 3 septembre 1783. Les Canadiens demeureront sous tutelle britannique.

Les Etats-Unis devenus indépendants, des contingents de réfugiés, loyalistes, fidèles à la mère-patrie, envahissent la province de Québec. Naissance des townships. Des milliers de ces loyalistes prennent possession de terres québécoises, certaines vacantes, d'autres non. Mécontents des lois et coutumes un peu trop françaises à leur goût de cette colonie, ces envahisseurs obtiennent un nouveau district judiciaire, de Pointe Beaudette, N45°.11.823' / W074°.19.287', aujourd'hui un *light-house* abandonné, beaucoup de beaux chalets et de belles maisons, une grande baie pour s'ancrer à l'abri des noroîts, sur le lac Saint-François, Fleuve Saint-Laurent, à l'Ouest vers Niagara, avec Kingston comme chef-lieu. Une frontière voit le jour, la province de Québec est divisée, viendra une autre province, l'Ontario, en attendant, Bienvenue en Upper-Canada. Lois françaises d'un côté, anglaises de l'autre. Langue française d'un côté, anglaise de l'autre. Dans le QC traditionnel, quelques isolats d'anglophones. A Québec, Montréal, des marchands, des petites communautés subsistent. Trois-Rivières, la plus francophone des Amériques, très peu. Quelques bastions d'anglophones dans certains townships, les Eastern par exemple, plus tard l'Estrie, Lennoxville, Cookshire, Eaton Corner, qui finiront par avoir la frousse, des référendums sur l'indépendance du Québec, 1980, 1995, le FLQ aussi, et fuir en Ontario rejoindre leurs cousins. En Ontario, à l'inverse, des francos chez les anglos, venus y chercher travail et subsistance, bois, chemins de fer, mines, fin XIX^e-début XX^e siècles. On en trouve dans tous les racoins de la province, parfois en majorité, comme à Hawkesbury, le plus souvent en minorité ou en phase d'assimilation irréversible, les mariages hétérolinguistiques faisant des ravages. *Idem* pour les *States* : *Les tisserands du pouvoir*, une épopée terrible : plus d'un million y sont passés à la même époque. Combien seraient les francos du QC aujourd'hui sans toutes ces émigrations ? 12 millions, estiment les démographes. Sans doute davantage ! Et cela c'est sans compter, au XX^e siècle, les snow birds devenus citoyens permanents de la Floride, ni Marcel et Jeanne D'Arc, précédés par cousins et beaux-frères, émigrés dans l'Ouest canadien, à la recherche de travail et prospérité.

Evolution identitaire : les Anglais deviennent des Canadiens, et ne veulent plus en démordre ; les Français l'étaient déjà, canadiens, depuis les tout-débuts, sont devenus des

Français canadiens, n'ont plus voulu être des Français, ne veulent plus aujourd'hui être des Canadiens, les Québécois en tous cas, n'était-ce le pouvoir de « l'argent et le vote ethnique », dit tout haut ce que chacun savait tout bas un soir de référendum le premier ministre Pariseau, au travers du brouillard de l'alcool.

L'Acte constitutionnel de 1791, sanction royale : 10 juin, *God save the King* !, entrée en vigueur : 26 décembre, modifie l'Acte de Québec de 1784, divise la province de Québec en deux Canadas, le Haut et le Bas. Les francophones, 150 000 sur 160, forment la majorité ; l'anglais sera pourtant la seule langue légale pour la Chambre d'Assemblée et le Conseil législatif, ordonne Londres. On se battra pendant des décennies pour qu'il n'en soit pas ainsi : une *lavalasse* de lois linguistiques pour protéger les droits du français en cette partie de l'Amérique, quels droits ? ; des nombres qui ne veulent rien dire : 69, 22, 101. Le dernier-né, 2001, la citoyenneté et la langue : *Le français, une langue pour tout le monde*.

CARLETON

Sitôt l'oreille à la sortie du débarcadère de Mirabel ou de Dorval⁷, les Français, avec leur manière bien particulière, arrogante, se plaignent de ne rien comprendre à la façon de parler des Québécois. « Putain, sympas ces mecs, mais quel accent !!! »

« Comme s'ils en avaient pas un, eux-autres, un accent, st... ! »

Les Anglais du Canada, qui en ont les moyens, c'est le cas de plusieurs, et les immigrants fortunés assimilés à ce groupe linguistique, préfèrent envoyer leurs enfants dans les Collèges privés français, des lycées, à Montréal, Toronto, Ottawa, Quebec City, afin qu'ils puissent apprendre le français français, dit international, standard, correct, pur, sans accent, et autres semblables qualificatifs stéréotypés, plutôt que le français local d'icitte, jugé douteux, impur, bâtard, incompréhensible, de peu d'envergure, et autres chevaux semblables, bourré de sacres et d'anglicismes, que commettre d'autre ?

Les Québécois francophones, qu'ils voyagent à Paris ou à Aix-en-Provence, ou qu'ils accueillent l'un ou l'autre de ces faux cousins chez *l'habitant*, trouvent le français des Français insupportable, autant dans la tonalité que dans la tournure.

Les Français, jusqu'à tout récemment, ne voyaient ici que « ma cabane au Canada » et des Indiens à plumes derrière chaque arbre. Beaucoup de Québécois préfèrent maintenant le vin chilien ou argentin au vin français, jugé prétentieux et hors de rapport qualité-prix.

Que s'est-il donc passé depuis le départ des Français en 1763 ? Le français des Français a évolué... le français des Canadiens a évolué... Un peu comme le romain des Gaulois a évolué..., et le romain des Romains a évolué..., pour donner, le premier, le français des Français, les Francs de Charlemagne, l'Allemand, y sont pour assez peu dans cette évolution, le vieux fonds celte et gaulois, beaucoup plus, bien sûr ; et pour donner le second, l'italien, aux multiples dialectes du Nord au Sud. En France, la Révolution de 1789 changera la norme de « cé moé le roé ! » à « cé plus toa le roa », le prestige passant de la langue de l'un à celle des autres, révolution oblige ! Au Canada, après la conquête britannique, le français d'icitte, isolé de sa maman-patrie, se tricoter de plus en plus serré avec la langue victorieuse ; les

⁷ Pierre Eliot-Trudeau est le nouveau nom donné à l'aéroport de Dorval. Qui se souvient de Saint-Scholastique, PQ ? Apparemment, personne !

effets linguistiques de la Révolution française ne se feront sentir ici que deux siècles plus tard, au moment d'une autre Révolution, tranquille celle-là !

Un 24 juillet 1967, un Général français en visite, du haut d'un balcon de l'Hôtel de Ville : « Vive le Québec... Vive le Québec... Vive le Québec... liiiibre ! ». Il aura fini par le cracher... l'adjectif ! Les Québécois y songeaient depuis un temps déjà ! Charles de Gaulle aussi ! Naissance de mouvements néo-indépendantistes, séparatistes, autonomistes, le Parti québécois. Révolution culturelle, religieuse, politique, sociale, tranquille, mais aussi linguistique. Les descendants français canadiens redécouvrent la France, et la France cette ancienne colonie d'irréductibles francophones, des Gaulois en Amérique ! Ici, des politiques linguistiques visant à franciser, non, à re-franciser ce que l'envahisseur avait anglicisé : création d'un Office de la langue française avec tout son barda de commission de ceci, et commission de cela⁸ : Mission : épuration terminologique. Mission d'épuration visant essentiellement à déchouquer les mots anglais des domaines techniques : lexiques de la plomberie, de la construction, de la fabrication de la chaussure, de la métallurgie, du bois, et la tralée ... Mais aussi de l'affichage commercial : *accommodation* devient *dépanneur*⁹, *snack bar & fries* devient *pataterie, and so on...* Les Québécois apprennent à dire *pare-brise* plutôt que *windshield*, *freins* plutôt que *brakes*, *shampooing* plutôt que *shampoo*, peu importe que les deux soient proprement anglais, mais conservent *fin de semaine*, jugé plus français que le *week-end* des Français. *Hambourgeois* et *racinette*¹⁰, sentis ridicules, ne passeront jamais à l'usage courant. Des lois et règlements sur la fréquentation des écoles également : intégration de tous les immigrants aux écoles françaises, les descendants britanniques pouvant continuer à fréquenter les écoles anglaises ou aller où ils voudront. En Ontario, par exemple !

Tout ceci, et bien d'autres tracas, contenu dans un document d'une extrême officialité, connu sous le nom de *Charte de la langue française*, 26 août 1977, où on peut lire dans le préambule, et au chapitre un :

(Préambule)

Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité.

L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'Etat et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine.

Ces principes s'inscrivent dans le mouvement universel de revalorisation des cultures nationales qui confère à chaque peuple l'obligation d'apporter une contribution particulière à la communauté internationale. SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit :

(Chapitre 1)

1. Le français est la langue officielle du Québec. (1977, c. 5, a. 1)

⁸ Plus exactement un Conseil de la langue française, un Office de la langue française, une Commission de surveillance, une Commission de toponymie, et de nombreuses Commissions de terminologie.

⁹ Domont, à Saint-Elie d'Orford, a fait l'inverse !

¹⁰ Pour *hamburger* et *root beer*.

Fort bien ! Respect des premiers habitants du pays, de la communauté québécoise d'expression anglaise et des minorités ethniques. Les Britanniques, on s'en souviendra, en avaient fait autant pour les conquies français en 1763. Mais rien dans cette Charte au sujet d'une soit-disante langue abâtardie, bourrée de « barbarismes, solécismes, anglicismes, provincialismes, rusticismes, plébéianismes, décadentismes », et autres chevaux semblables. Pourquoi donc ? Peut-être bien parce qu'on a fait comprendre au ministre responsable de cette Charte et de son application qu'on ne légifère pas sur la substance d'une langue¹¹, et que cette langue n'est pas plus *jouale* que *créole*¹², ou une quelconque combinaison des deux (H. Wittmann, 1973).

Tout ce branle-bas de la fin du XX^e siècle autour de la question linguistique a convaincu bon nombre de Québécois que, le français étant « la langue officielle du Québec », ils n'avaient pas besoin d'apprendre à parler anglais dans un pays officiellement bilingue, voisin du grand Empire étatsunien monolingue. Une petite bande d'unilingues français à l'allure totalement idiote, au moment de commander de la *cramaglace* sur les plages de Cavendish (Ile-du-Prince-Edouard), Old Orchard (Maine), ou dans le Confederation Park devant le Prince George Hotel de Kingston (Ontario). C'est un choix !

Le Québécois souffre d'insécurité linguistique, dit-on, curieuse de maladie ! Pas étonnant, après deux siècles de dénigrement de sa langue maternelle. Dénigrement historique qui a fini par lui faire accroire qu'il parle *joual*, une non-langue, bien française pourtant ! Dénigrement alimenté également, en seconde moitié du XX^e siècle, par tous ces intellectuels qui sont allés étudier en France, et qui en sont revenus avec cet accent affecté, pointu, genre trou-de-cul-de-poule auquel ils sont restés bien accrochés. La liste est longue, je résiste à la tentation de les nommer tous. L'insécurité linguistique du Québécois s'exprime de la façon la plus manifeste quand, par exemple, interpellé par un touriste anglophone plein de bonne volonté qui tâche tant bien que mal de s'exprimer en français pour demander une information, dans un milieu bien francophone, disons Carleton-sur-mer¹³ dans la Baie-des-Chaleurs, le bon petit Québécois s'empresse de poursuivre la courte conversation dans un anglais baragouiné, évitant ainsi de montrer au visiteur étonné qu'il parle un *français-joual-bâtard* et qu'il maîtrise, lui, la langue de l'Autre, privant malheureusement de ce fait cet Autre (prononcer 'hôte') de la possibilité de parfaire sa connaissance et sa pratique de cette bonne langue française d'icitte. Evidemment, ce visiteur anglophone ne constitue pas la règle, puisque le plus souvent la perception des détracteurs de ce groupe est que « *Franco-Canadians do not speak real French.* »

Le *joual* c'est du français, coudon !

¹¹ Ce que les linguistes appellent dans leur jargon : phonologie, morphologie et syntaxe.

¹² Comprenons-nous bien : *joual* est un terme péjoratif, dépréciatif, ce qui ne devrait pas être le cas de *créole*, terme réservé à un groupe de langues qui ont émergé dans des conditions socio-historiques bien particulières, mais victime lui-même d'une certaine mystification (R. Fournier 2006). *Joual* est la prononciation populaire du mot *cheval*. Le terme a d'abord été médiatisé par le journaliste André Laurendeau dans *Le Devoir*, en 1959, pour dénigrer le langage parlé par les Québécois. Repris immédiatement par Jean-Paul Desbiens sous le pseudonyme de Frère Untel (1960) dans la même optique, ce terme a malheureusement eu la vie trop longue. Périodiquement, défenseurs et pourfendeurs relancent le débat qui, très émotif, mène toujours nulle part. A titre indicatif seulement : Jean-Marcel Paquette, 1973 ; Georges Dor, 1996 ; Marty Laforest, 1997. Pour un point de vue particulièrement lucide sur cette question, voir Paul Laurendeau, 1992.

¹³ Il s'agit bien du même Carleton, prénommé Guy, un baron, qui succéda à Murray, et qui fut nommé lieutenant-gouverneur puis gouverneur en chef de la *Province of Québec*. Une municipalité et une université portent également son nom dans la région d'Ottawa.

Bibliographie

- DESBIENS J.-P., sous le pseudonyme de Frère Untel ; 1960, *Les insolences du Frère Untel* Québec, Ed. de l'homme.
- DOR G., 1996, *Anna braillé ène shot. Essai sur le langage parlé des Québécois*, Québec, Lanctôt.
- FOURNIER R., 2006, « Le mythe créole » dans : Carlo A. Célius (dir.), *Situations créoles, Pratiques et représentations*, Québec, Nota Bene, pp. 23-48.
- GROULX P., 2004, « Se voir dans la peau de Champlain », dans R. Litalien, D. Vaugeois (dirs.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Sillery & Paris, Septentrion & Nouveau monde éditions, pp. 335-346.
- LAFORST M., 1997, *Etats d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche.
- LAURENDEAU P., 1992, « Socio-historicité des français non conventionnels : le cas du JOUAL (Québec 1960-1975) », *Grammaire des fautes et français non conventionnels*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, pp. 279-296.
- PAQUETTE J.-M., 1973, *Le joul de Troie*, Québec, Editions du Jour.
- PELLEPRAT P. (R.P.), 1655, *Relation des Missions des PP. de la Compagnie de Jésus dans les Isles et dans la Terre firme de l'Amérique méridionale*, Paris, Cramoisy.
- WITTMANN H., 1973, « Le joul c'est-tu un créole ? », *La Linguistique* vol. 9, n° 2, pp. 83-93.

COMPTE RENDU

Aliyah Morgenstern, 2006, *Un JE en construction. Genèse de l'auto-désignation chez le jeune enfant*, Bibliothèque de *Faits de Langues*, Paris, Ophrys, 176 p. - ISBN : 2- 7080-0948-6

Régine Delamotte-Legrand

Université de Rouen – FRE 2787 DYALANG

L'ouvrage d'Aliyah Morgenstern¹ aborde un problème bien connu en psychologie de l'enfant et en psycholinguistique développementale (et qui a déjà fait couler beaucoup d'encre) : la prise de conscience de l'enfant de lui-même en liaison avec les formes langagières de son auto-désignation. Le grand intérêt de ce nouvel ouvrage sur la question est d'identifier et d'écarter d'emblée l'habituelle cohorte des idées reçues sur le sujet, de lever des confusions tenaces, de fixer clairement les cadres et limites de la recherche proposée et de se positionner avant tout en linguiste de l'énonciation. L'étude d'un « je » en construction est un des moyens d'observer l'émergence chez l'enfant de facultés énonciatives.

On le sait, l'enfant commence à conquérir vers 1 an une autonomie corporelle et motrice qui s'accompagne du contrôle de la relation aux autres et du sentiment d'identité qui va avec. Le langage, tout à la fois, suit et entraîne ce mouvement avec une explosion du vocabulaire (mots et holophrases) entre 18 mois et 3 ans. C'est la période choisie par l'auteure pour son recueil de données, période qui se caractérise par des formes d'auto-désignation linguistiquement multiples, concurrentes, évolutives et fonctionnellement diverses. L'apparition du « je » – sur laquelle ont été bâtis quantité de discours doxiques qui hantent l'imaginaire collectif (y compris des scientifiques) – a sa place dans ce travail, mais seulement sa place. Loin de le considérer comme le signe le plus abouti de l'auto-désignation et de la prise de conscience de soi, l'auteure montre qu'il s'agit d'une forme parmi d'autres, mais particulièrement complexe à acquérir de par son fonctionnement linguistique. Plus difficile, par exemple, que le fait de dire « non » à un interlocuteur, marque non négligeable d'une conscience de soi, en opposition à l'autre. L'auteure cite le Jespersen de *Language : its nature, development and origin* (1922), selon lequel un enfant qui réfère à lui-même par son prénom peut avoir un sentiment de soi aussi développé que celui qui a appris à utiliser l'astuce linguistique qui consiste à dire « je ». Il n'est donc pas question de hiérarchiser les mises en mots de l'auto-désignation et, en portant le regard sur « je », de prétendre travailler

¹ Aliyah Morgenstern, agrégée d'anglais et docteure en sciences du langage, est actuellement Maître de Conférences à l'ENS LSH de Lyon. Son principal domaine de recherche est l'acquisition du langage, en particulier la naissance de la grammaire chez l'enfant.

sur LA marque de la subjectivité de l'enfant ou sur LA marque de sa prise de conscience de soi. Il s'agit bien plus de s'intéresser à la prise en charge de ses énoncés par l'enfant, principalement par les diverses formulations possibles de la conscience de soi, entre autres le pronom « je ».

C'est donc en linguiste du langage enfantin et sur le terrain énonciatif que se place l'auteure. Et, de ce point de vue, le marqueur « je » présente un statut duel à interroger, puisqu'il réfère à la fois au sujet de l'énoncé et au sujet énonciateur. Cette distinction à opérer entre face référentielle et face énonciative du sujet explique sans doute son apparition tardive chez le jeune enfant. De plus, il ne faut pas oublier que ce marquage particulier est loin d'exister dans toutes les langues et qu'il serait dangereux de confondre la notion universelle de personne avec une catégorie linguistique qui ne l'est pas. Dans le présent ouvrage, les langues convoquées sont le français et l'anglais, langues égocentriques, donc différentes du fonctionnement de langues lococentriques comme le chinois ou le japonais.

L'auteure utilise donc le terme d'auto-désignation pour renvoyer à toutes les formes de référence à soi employées par un enfant dans des situations d'échanges avec des adultes. Elle considère qu'il y a auto-désignation à chaque fois que l'on peut gloser l'énoncé en remplaçant le marqueur par « je ». Les productions enfantines sont prises en elles-mêmes comme caractérisant l'usage enfantin du langage, sans jugement d'acceptabilité, en dehors de toute idée de faute ou d'erreur. Ce sont des formes non adultes constituant des traces d'opérations psychiques auxquelles on ne peut avoir directement accès. En effet, les capacités linguistiques de l'enfant se développant en rapport avec les capacités psychiques et sociales, linguistique cognitive et linguistique de l'énonciation trouvent dans ce travail un terrain commun d'investigation.

L'ouvrage s'ouvre sur une excellente revue des travaux concernant l'appropriation du « je » dans la littérature linguistique, psycholinguistique, psychologique et psychanalytique (chapitre I). On remarquera surtout les effets du langage adressé à l'enfant dans l'apparition des auto-désignations, en particulier comment les adultes désignent l'enfant à l'enfant lui-même. Malgré le rôle important de cette hétéro-désignation, on remarquera aussi que l'enfant essaie des formes non produites par les adultes et se construit ses propres catégories en discours. Comme pour toute acquisition langagière, on est en permanence entre imitation et création. C'est finalement l'enfant, actif dans son apprentissage, qui élabore des catégories qui vont petit à petit le conduire à la grammaire adulte.

Le corps de l'ouvrage concerne une étude de cas longitudinale : l'apparition des auto-désignations dans un corpus filmé d'échanges conversationnels ordinaires entre Léonard (de 20 mois à 3 ans 3 mois) et son environnement quotidien adulte. La présentation problématisée de la méthodologie du recueil des données et de la constitution du corpus sont du plus grand intérêt pour tous ceux qui travaillent, avec les difficultés que l'on sait, sur des corpus enfantins. Au niveau psychique, sont examinés les processus de différenciation et d'identification en lien avec l'apparition des diverses formes linguistiques de l'auto-désignation. Au niveau psycholinguistique, et contrairement aux chercheurs précédents, ce n'est pas la succession d'étapes (stades) d'apparition de formes qui est recherchée, mais l'évolution des combinaisons, chevauchements de ces diverses formes selon les circonstances de production et les enjeux de signification. Une première partie propose une analyse quantitative prudente mais bien instructive des résultats (chapitre II). Des phénomènes saillants apparaissent. Une dizaine de formes sont en concurrence dans la période sensible choisie, mais chaque marqueur est privilégié à un moment de la genèse. De plus, l'emploi des marqueurs de troisième personne semble jouer un rôle privilégié dans l'apparition du « je ». Suit, dans une seconde partie (chapitre III), une étude qualitative riche, très affinée et interprétative, de ces formes à l'intérieur des énoncés enfantins dans le contexte du dialogue. Dix saynètes sont choisies et analysées selon l'évolution du langage de l'enfant. Elles

permettent de classer les formes en fonction du contexte et de dégager des valeurs relativement stables. Une synthèse clôt l'ouvrage (chapitre IV) et présente l'évolution des marques d'auto-désignation employées par Léonard et son cheminement d'enfant apprenti-énonciateur.

Nous avons finalement affaire à un superbe travail, dans la tradition des grandes monographies du développement langagier : une étude de cas dont la finesse d'analyse autorise à tenter une élaboration théorique. L'auteure fait ainsi l'hypothèse d'une mise en place du pronom sujet de première personne selon trois dimensions : énonciative, référentielle et narrative. Cette mise en place se réaliserait en parallèle avec en permanence des tentatives de croisement : « L'enfant travaillerait à construire le JE sur trois plans en même temps, comme s'il lui fallait décortiquer ce marqueur avant de l'utiliser pleinement. Voilà pourquoi il ferait des expérimentations avec une variété de formes qui lui permettraient de bien différencier les valeurs des énoncés à la première personne. » (p. 166).

La clarté d'écriture de cet ouvrage le rend accessible à un large public et il passionnera les chercheurs et les praticiens spécialisés dans le développement de l'enfant.

COMPTE RENDU

**Equipe IFA- Sénégal, 2006, *Les mots du patrimoine : le Sénégal*. AUF/EAC, Paris, 599 p.
- ISBN : 2- 914610-33- 5**

Danièle Latin

Université de Liège

Vient de paraître dans la collection « Actualités linguistiques francophones » du Réseau « Etude du français en francophonie » et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), en partenariat avec les Editions des archives contemporaines, un important volume intitulé *Les mots du patrimoine : le Sénégal*. Le collectif d'auteurs « Equipe IFA – Sénégal » est placé sous la direction de Geneviève N'Diaye Corréard, responsable de l'équipe de rédaction. Celle-ci regroupe des chercheurs du département de Lettres Modernes (MM. Moussa Daff, Professeur ; Modou Ndiaye, Maître de conférences), du département de Linguistique Générale et de Langues Négro-africaines de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Mme Geneviève N'Diaye Corréard, professeur ; M. Cheikh Traoré, étudiant de doctorat) ainsi que des chercheurs du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (MM. Alioune Mbaye, Aliou Ngoné Seck actuellement maître-assistant au département de français).

L'Inventaire lexical proprement dit est précédé d'une belle préface à la signature du Président Abdou Diouf en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, et d'une « Introduction Présentation générale de l'ouvrage » par Geneviève N'Diaye Corréard, qui précise, entre autres considérations sur la physionomie du français sénégalais, les règles qui ont présidé à l'économie du lexique.

L'entreprise lexicographique que concrétise *Les mots du patrimoine : le Sénégal* est originale à plus d'un titre. Tout d'abord parce qu'elle représente l'état de recherche le plus avancé dans la continuité des travaux réalisés depuis une trentaine d'années sur le sujet dans le cadre du vaste projet d'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* de l'Equipe IFA¹, fondatrice de la méthode, et qu'elle en fournit une actualisation importante

¹ Equipe IFA (J. Blondé, G. Canu, J.-P. Caprile, J. R. Delteil, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faïk, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendo-Ze, G. N'Diaye-Corréard, A. Queffelec, C. Queffelec, D. Racelle-Latin (Coordonnatrice), J.-L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga) , *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Introduction par Willy Bal, *Présentation des travaux* par Danièle Racelle-Latin., EDICEF/AUF, 2004. (1^o édition, AUPELF, 1983 ; 2^o édition EDICEF-AUPELF, coll. « Universités francophones » - UREF, 1988 ; 3^o édition, AUF, EDICEF, 2004). Là où les règles de l'actuel ouvrage rejoignent celles qui ont présidé à la structuration de l'*Inventaire* général IFA, nous renvoyons le lecteur à la présentation de l'un et l'autre ouvrages.

pour ce qui touche au corpus lexical du Sénégal. Ensuite, parce que l'investissement scientifique nouveau que manifeste l'actuelle réalisation permet de prendre une mesure très positive de la capacité acquise à ce jour au Sénégal dans l'entreprise qui consiste à décrire une variété lexicale de français dans sa portée globale.

A ce double égard, le présent travail constitue un modèle du genre : loin de se limiter à constituer un nouveau venu dans la série des Inventaires de particularismes de seconde génération, il inaugure une écriture lexicographique d'un niveau supérieur qui, sur de nombreux points, atteint pleinement la hauteur dictionnaire.

Le travail d'actualisation

L'actualisation a consisté à reprendre les corpus lexicaux antérieurement réalisés² et à en vérifier la survivance, ou, au contraire, l'obsolescence, ainsi qu'à y noter tout changement fonctionnel en tenant compte des traits retenus dans la structure lexicographique. Cet aspect du travail, qui est loin de saturer l'intérêt de l'ouvrage, est toutefois extrêmement précieux pour l'avancement général de la recherche lexicographique appliquée aux français d'Afrique car elle présente une systématisme sans faille et permet de ce fait de prendre une mesure exacte du changement linguistique intervenu depuis les années 1970-80.

Pour les lexies qui étaient déjà attestées au Sénégal dans la nomenclature de l'IFA et qui n'ont subi aucun changement observé, les auteurs reprennent la définition de l'ouvrage de référence collectif et le citent par la mention (IFA). Mais, le plus souvent, le nouveau relevé enregistre des modifications, lexématiques (**maître de langue** devenu **maître-langue**), des changements d'état de langue (**maison-ballon**, vx) ou l'apparition de sens nouveaux. Enfin, les définitions préexistantes ont été modifiées lorsque la visée de l'actuelle description, qui est d'approfondir l'étude du lexique au plan national sénégalais, entraînait l'exigence d'une autre formulation (**maire-indigène**).

La nomenclature

La nomenclature est solidement étayée par une recherche sociolinguistique autorisée et qui délimite clairement ses critères et seuils critiques d'acceptabilité des items : niveaux diastratiques du français (le mésolecte étant essentiellement ciblé), intégration phonétique, graphique des emprunts, etc. (*cf. Présentation*). Les quelque 3500 lexies-vedettes répertoriées ne donnent pas une idée suffisante du volume lexical de l'ouvrage car, en raison de l'importante polysémie des articles, souvent longs et bien documentés, l'on peut estimer que le nombre de lexies correspondant à une unité de sens est doublé par rapport à cette première estimation objective. Ainsi, pour une centaine d'articles dans la lettre A, 34 sont polysémiques et regroupent à eux seuls 111 unités de sens. Pour quelque 195 articles compris dans la lettre B, 49 sont polysémiques et mobilisent 131 unités de sens. Dans les 480 articles

² Pour rappel, ont été respectivement réalisés dans les années 1979-83 deux enquêtes débouchant sur la publication d'un Inventaire des particularités lexicales du français au Sénégal, l'un réalisé par l'Equipe de Geneviève N'Diaye Corréard du Département de Linguistique générale et Linguistique africaine (1979), l'autre réalisé par l'équipe du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, alors sous la direction de Pierre Dumont (CLAD et NEA/EDICEF, 1979). Ces deux nomenclatures parallèles, dont les entrées se limitaient généralement à de simples acceptions, et ne se recoupaient que partiellement, furent alors synthétisées par les équipes réunies pour être ensuite traitées et intégrées dans un interclassement général et interafricain par la coordonnatrice de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (IFA, 1983)*. L'actuelle actualisation reprend en compte ces trois corpus dont le corpus de synthèse du lexique sénégalais incorporé dans l'*Inventaire général* représente l'état lexicographique le plus structuré et le mieux validé.

de la lettre C, 67 selon notre estimation, sont polysémiques et représentent 148 unités de sens supplémentaires par rapport à la nomenclature des lexies-vedettes pour cette lourde lettre alphabétique, dont 413 correspondent à une lexie monosémique. Et ainsi de suite. Cette polysémie nouvelle par rapport aux corpus antérieurement inventoriés, est le premier signe d'une appropriation évidente, voire d'une « naturalisation » du français au patrimoine culturel du Sénégal, ainsi que le souligne à juste titre l'illustre préfacier de l'ouvrage.

Par ailleurs, la tendance centripète que nous venons d'identifier dans le regroupement des unités lexicales, de nature sémantique, trouve son correspondant sur le plan syntagmatique dans les très nombreux cas de formation par composition, co-occurrences non soudées, locutions verbales ou idiomatiques, qui sont toutes traitées en entrées verticales sous leur lexie-mère, conformément à la règle lexicographique qui veut que l'on ne considère le mot composé comme un lexème propre que s'il comporte un trait d'union (auquel cas il fait l'objet d'une entrée-vedette indépendante dans la nomenclature). A titre d'exemples, l'article **boubou** comprend selon cette règle les sous-entrées : **boubou anango** - **boubou bazin** - **boubou basin** - **boubou camisole** - **boubou court** - **boubou « haoussa »** - **boubou « jacquard »** - **boubou khartoum** - **boubou ndokette** - **boubou « ndokette »** - **boubou « palman »** - **boubou trois pièces** - **boubou 3 pièces** - **boubou wolof**. Cette façon de faire présente de multiples avantages, notamment celui d'approfondir la portée spécifique de certaines compositions de base lexicale française : par exemple, dans l'entrée **brisure** et la série subordonnée de composés : **brisure de maïs** - **brisure de mil** - **brisure de riz**, le regroupement permet de mettre en exergue de l'article **brisure** un sens spécifique à valeur générique dans la variété : « masse de grains cassés ». Le travail métalinguistique ainsi opéré est révélateur de nouvelles unités sémantiques, ce qui confère plus d'autonomie à la variété qui est décrite dans sa logique lexicale propre.

Par delà les regroupements classiques de locutions utilisées avec les verbes **avoir**, **être** ou **faire** et relevées un peu partout en Afrique grâce à l'IFA, l'on notera avec intérêt pour le champ sénégalais des formules nouvelles, tantôt inspirées du français, tantôt provenant des langues locales telles **faire du baara yeggo**, **faire du bana-bana**, **faire du clando** (2 sens), **faire du Colobane**, **faire du dibi-dibi**, **faire du faux-lion**, qui témoignent de la vitalité de la fonction expressive en français courant entre Sénégalais à partir de notions usuelles en langues et enracinées dans les réalités les plus locales, patrimoine commun à la communauté des locuteurs. Elles attestent parmi tant d'autres ce « va-et-vient » (Abdou Diouf) entre les langues du patrimoine et le français, devenu, lui aussi de ce fait, langue sénégalaise. Les métaphorisations dues à l'humour, plus nombreuses que par le passé, vont dans le même sens, tel le cas de **aile de dinde**, **aile-de-dinde** (1. « Enseignant sans formation, recruté à une période où l'on trouvait sur les marchés de Dakar des ailes de dinde importées, en grande quantité et à bon marché ». 2. « Voiture d'occasion importée d'Europe »).

En tenant compte du point de vue fonctionnel (différentiel) qui préside au départ à l'identification du trait lexical, les auteurs et leur Directrice (à qui revient le choix de l'économie du texte lexicographique) ont adopté une politique précise pour les entrées composées qui sont répertoriées sous le premier élément sauf si ce mot n'est pas une particularité. Ainsi, dans l'article **boubou**, les composés **grand boubou** et **petit boubou** font l'objet d'un renvoi à *grand boubou* et *petit boubou*. Dans la locution **faire sa toilette**, l'article est renvoyé à *toilette* mais **faire ses besoins** (« Vaquer à ses occupations, s'occuper de ses affaires ») est entré sous *faire*. Les locutions verbales figurent sous le verbe et un renvoi est fait, s'il y a lieu, à l'entrée sous le nom. Dans la locution *faire kaw-kaw* (du wolof *kaw-kaw* « villageois ») « Imiter les paysans », l'entrée se fait sous *kaw-kaw*.

La tendance d'appropriation centripète est par ailleurs équilibrée dans le corpus lexicographique retenu par une tendance centrifuge dont rend compte clairement la nomenclature, riche en séries de composés et de dérivés néologiques issus de mêmes familles

de mots (**billet - billetage - billettage - billeteur - billetteur ; carrière - carriérier - carriérisme - carriériste ; clando - clandotage - clandoter - clandoteur ; mbalakh - mbalax - mballax - mbalakheur - mbalaxisation - marimbalax - mbalakh-hard**). Si le terme de base de ces séries paradigmatiques est issu du français de référence ou d'un emprunt récent aux langues de contact (wolof, poular, arabe, etc.) ou aux langues européennes (portugais, anglais), l'on se trouve face à des formations conformes à la typologie des particularités lexicales telle que définie par IFA³. L'apport nouveau réside plutôt dans des créations à partir d'éléments de la variété elle-même (français sénégalais ou emprunts anciens), ce qui est spécialement le cas pour des mots vieillis que, conformément à sa visée « patrimoniale », l'ouvrage ne néglige pas de recueillir.

On relèvera par ailleurs un choix de la rédaction qui consiste à ne pas marquer (par un *) les mots de la variété utilisés dans les définitions (sauf si une intention expresse le justifie comme ci-dessous, *indigotier*). Cette façon de faire tend à universaliser le traitement de la variété en lui conférant un statut métalinguistique (circulaire) comme dans les dictionnaires généraux.

Exemple :

almami, almamy (du poular) n.m. *usuel*. Chef religieux et temporel dans le Fouta-Toro et le Fouta-Djalon.

almamiyat n.m. **1.** Instance de pouvoir que représente un almamy. [...] **2.** Territoire gouverné par un almamy.

Enfin, la nomenclature innove sur la tradition lexicographique des premiers inventaires différentiels africains en accueillant, au-delà de la langue courante, les termes de vocabulaires de spécialités, et les termes dérivés des noms des ethnies sénégalaises, des noms de langues, et de noms de localités, ce qui permet d'adopter un style nettement plus didactique dans les définitions et d'introduire nombre de références de nature encyclopédique ou culturelle par delà la tâche principale qui consiste à décrire les éléments de la langue.

En écho à l'entrée **almamy**, on ne trouvera évidemment pas ici la définition des toponymes de référence au Fouta historique mais le lexique comprend l'entrée du dérivé de l'ethnonyme correspondant, ce qui permet la circularité du sens au profit de la référence encyclopédique :

foutanké, foutankais, foutanquais, aise (du poular *futanke*, de même sens) *usuel*. n. et adj. **I. n. 1. n.** Habitant, et ou originaire du Fouta Toro, région du nord du Sénégal.[...]

Selon la même tendance, l'entrée **indigoterie**, vx., voisinant sur le plan alphabétique avec les articles **indigo** et **indigotier**, qui sont, quant à eux, *usuels*, voit son ouverture à la diachronie et à l'extralinguistique renforcée par le contexte d'illustration, dont le traitement est pensé en vue de l'enrichissement culturel de l'ouvrage⁴.

indigo n.m. Teinture de couleur bleue obtenue soit à partir de *Lonchocarpus cyanescens* (liane à indigo), soit, plus rarement, à partir de l'indigotier*. [...]

indigoterie n. f. vx. Manufacture où l'on traitait l'indigo. *En 1825, le pharmacien PLAGNE avait la mission de répandre la culture de l'indigotier et la fabrication de l'indigo au Sénégal où il dirigea l'installation de l'indigoterie de Saint-Louis.* (SARR-SECK-BA 1997 : 207)

³ Cette typologie est définie dans le volume de l'IFA. Elle distingue une catégorisation en quatre points : a) particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts) ; b) particularités sémantiques (transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations) ; c) particularités grammaticales (changements de catégorie, de genre, de construction, etc.) ; d) particularités qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de fréquence, à des différences de niveaux ou d'états de langue. (Cf. Danièle Racelle-Latin, Cordonnatrice « Présentation de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire* », Ed. 2004, XXVII).

⁴ Sans pour autant les souligner par des renvois onomasiologiques (V.), lesquels existent mais restent rares.

indigotier n.m. (*Indigofera tinctoria*) Plante (fam. papilionacées) à petites fleurs rouges et à gousses rougeâtres, qui fournit l'indigo. [...]

La microstructure

L'ordre des informations linguistiques dans la microstructure est sensiblement inchangé par rapport au modèle de l'*Inventaire IFA* dont l'ouvrage procède dans sa portée d'actualisation (on se reportera pour le détail à la présentation de l'ouvrage et à son protocole d'abréviations et de signes conventionnels). Mais le souci d'enrichissement encyclopédique (culturel), déjà observé, se répercute dans des options diverses qui touchent aussi bien à l'exigence didactique des définitions (notamment pour les noms de langues dont la famille ou le groupe scientifique sont toujours fournis), par l'adjonction (déjà signalée) d'entrées lexicales relevant de spécialités (ainsi des lexies didactiques telles que **baobab des chacals**, **baobab-cimetière** et **baobab-tumulus** viennent s'ajouter à la définition (renouvelée) de **baobab** qui se voit assortie elle-même d'un important développement encyclopédique (didactique) sur les utilités sociales de l'arbre).

Il convient aussi de souligner que la mention de l'origine de la lexie, très souvent formulée, constitue une des précieuses richesses de l'ouvrage.

Le traitement rédactionnel des définitions

Beaucoup a déjà été dit indirectement de la qualité de la rédaction : clarté et, lorsque cela se justifie, visée didactique des définitions, souci de la circularité des sens, style toujours adéquat des définitions qui s'adapte aux marques d'usage des lexies et tient compte de leur opposition fonctionnelle : *vx.*(= vieux) versus *usuel*, DIDACT. versus *cour.*(= courant). Ajoutons que la rédaction dispose pour ce faire d'un corpus riche de sources diversifiées dont elle joue à bon escient, en ne se contentant pas d'attester par la citation le sens, la forme définis, mais en s'efforçant de les éclairer par la sélection de véritables contextes proposés en nombre utile et qui relayent par l'information documentaire la portée à la fois linguistique, pragmatique et culturelle des définitions.

Le corpus des sources

La nature du corpus, abondant et diversifié, reste globalement fidèle à la conception de la méthode IFA, ce qui n'enlève rien à l'originalité de l'exploitation qui en est faite par les rédacteurs de l'ouvrage. Ceux-ci ont spécialement innové dans l'utilisation d'ouvrages strictement dus à des natifs ou à des auteurs scientifiques de longue date assimilés au Sénégal, ainsi que dans le recours aux manuels scolaires comme sources indicatives de la norme endogène objective. Outre les citations abondantes de la presse et des œuvres littéraires sénégalaises, des ouvrages universitaires, de nature scientifique et métalinguistique viennent éclairer des notions en langues, culturelles et historiques ou spécifiques aux traditions orales sénégaléo-soudanaises (**guelwar**, **guélewar**, **guéléward**, **gelowar** ; **Samba Linguère**, **samba-Linguère** ; **diali**, **dyaly**).

Ce corpus fait l'objet d'une exploitation remarquable en tant que citations ou contextes d'illustration des sens dûment référenciés. Ceux-ci fournissent la dimension encyclopédique souhaitée à l'ouvrage, dont le titre porteur se trouve ainsi d'autant justifié.

Un inventaire ou un dictionnaire ?

Le propre d'une langue étant de s'adapter, les diverses formes de la variation linguistique sont le fait spontané de la vitalité de l'usage de cette langue mais l'unité d'une langue de culture est nécessairement le fruit d'une construction métalinguistique des grammairiens et lexicographes qui en dégagent les règles lexico-logiques à partir de l'analyse des corpus observés, règles qu'ils codifient alors dans la langue-mémoire, lexique ou dictionnaire. Et ce qui est vrai de la langue se vérifie pour la description de ses variétés lorsque celles-ci ont pris corps dans la communauté sociale.

Les mots du patrimoine : le Sénégal se situe dans l'axe logique de cet aménagement lexicographique entre l'IFA, comme inventaire des variétés du français en Afrique noire francophone, et le projet d'un futur dictionnaire linguistique et culturel du français en Afrique subsaharienne, dont il réalise un premier modèle pour le Sénégal. Outre l'importance de l'enjeu immédiat, qui n'échappe à personne, cette réalisation a le mérite de prouver par l'exemple qu'entre l'une et l'autre étapes il n'y a pas de solution de continuité, pas de différence de nature mais seulement une différence de visée, de systématisme et d'envergure dans le travail de traitement de la langue. A cet égard, l'actuel travail, à l'instar de ceux qui l'ont précédé dans le cadre des recherches partagées du Réseau « Etude du français en francophonie » de l'AUF, témoigne du pur souci scientifique de la recherche fondamentale. Il garantit la sereine objectivité d'un savoir lexicographique de première main dont on espère toutefois qu'il trouvera à inspirer de nombreuses applications.

Pour conclure, voilà un inventaire qui a l'ouverture d'un dictionnaire et un dictionnaire qui fait oublier, grâce à sa grande qualité, les limites contraignantes du genre et qui offre, comme l'écrit le Président Abdou Diouf dans sa préface s'adressant à la communauté sénégalaise, une « véritable anthologie des productions langagières de nos écrivains, de nos universitaires, de nos journalistes comme des francophones anonymes de notre pays ». Ajoutons pour l'ensemble de la communauté francophone que voilà un livre fondateur, qui prend la mesure de la mémoire d'un peuple dans « l'image vivante » de son langage et où, dans la description stricte des mots de la langue sociale d'aujourd'hui résonnent les traditions vibrantes de plusieurs héritages : historique (de l'époque héroïque précoloniale jusqu'à la démocratie contemporaine), socio-culturel (lié à l'importance des clans et des ethnies, des familles, mais aussi des identités, des langues et de l'esprit voire de l'humour de l'intercommunication moderne), politique (lié à la vie des partis à l'époque couverte par l'enquête), spirituels (concernant musulmans et chrétiens et autres traditions), scientifiques, techniques, sociologiques, ces derniers vocabulaires, issus de la modernité, et appropriés par le génie sénégalais.

COMPTE RENDU

Beniamino Michel, Gauvin Lise (dirs.), 2005, *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, Presses Universitaires de Limoges (PULIM), coll. Francophonies, 210 pages. - ISBN : 2842873645

Aurélie Lefebvre

Université de Rouen – FRE 2787 DYALANG

Avec ce *Vocabulaire des études francophones*, Michel Beniamino et Lise Gauvin participent à la diffusion des études littéraires francophones. S'il existait déjà de nombreuses anthologies recensant les publications d'œuvres littéraires issues de l'ensemble appelé « francophonie », peu d'ouvrages théoriques à visée pédagogique avaient jusqu'alors été publiés. Ou du moins, la particularité de cet ouvrage est de proposer un « état des lieux » des outils conceptuels élaborés pour l'analyse des littératures francophones, qui puisse aussi être un support pour l'enseignement secondaire et supérieur.

D'un point de vue formel, l'ouvrage se présente comme un glossaire dont chaque entrée développe une notion sous forme d'article. Les notions traitées sont des concepts universitaires, parfois empruntés à d'autres disciplines (linguistique/sociolinguistique, didactique des langues étrangères, philosophie, études culturelles, théorie critique, etc.) et appliqués aux littératures francophones, mais aussi des procédés stylistiques caractéristiques des littératures francophones, ou encore des notions élaborées par des écrivains dans le but de conceptualiser leurs pratiques d'écriture.

La visée pédagogique est nettement perceptible dans l'organisation des articles : origine et définition du terme et/ou explicitation de son sens dans la discipline d'origine, pertinence de son application au domaine, et éventuellement, problèmes théoriques posés. Chaque article propose également une bibliographie sélective permettant l'approfondissement de la question.

Ainsi, les rédacteurs, qui sont tous des universitaires issus des différentes aires de la francophonie, s'attachent à montrer l'efficacité de ces concepts pour l'étude des littératures francophones, tout en soulignant les dissensions qui existent parfois. Cependant, même si l'ouvrage se présente comme un outil pédagogique à destination des lycéens, étudiants et enseignants, il n'est pas pour autant réellement un ouvrage de vulgarisation, certains articles demandant une plus grande sensibilisation préalable que d'autres.

Ce qui apparaît après la lecture de cet ensemble d'articles est que les théories qui se sont essayées à l'analyse des littératures francophones se sont confrontées à deux questions centrales et problématiques : d'une part, la question de la langue d'écriture, et plus précisément la question des rapports entre langue(s) et littérature et, d'autre part, la question des rapports entre littérature française et littératures francophones.

La question de la langue d'écriture est inextricablement liée à la définition de la francophonie littéraire, qui n'est pas en soi une approche théorique, mais un point de vue sur un ensemble de textes regroupés plus ou moins artificiellement, selon le critère commun de la langue d'écriture. Ces textes partagent également la particularité d'être produits dans des contextes plurilingues, qui semblent être déterminants dans les stratégies d'écritures développées par les écrivains, comme en témoigne le nombre (important) d'articles consacrés aux notions renvoyant aux écritures qui visent à rendre compte du contact des langues. Par exemple, la *diglossie littéraire*, le *discours métissé*, l'*hétérolinguisme textuel*, l'*hybridité*, la *polyphonie* ou l'*interlangue* sont des concepts qui ont été adaptés ou forgés pour décrire les phénomènes d'« écriture mixte » (A.-R. Delbart, « Interlangue », pp. 106-108 ; p.107), « métisse » ou « hybride » (F. Naudillon, « Discours métissé », pp. 63-65 ; p. 65).

La complexité des phénomènes de contact de langues à l'écrit, et en particulier dans l'écrit littéraire, se reflète donc dans la multiplicité des concepts forgés pour les décrire. Sans se superposer complètement, certains concepts se recoupent et/ou se complètent, les nuances étant parfois ténues. Ainsi, l'*hétérolinguisme textuel*, « qui désigne la textualisation d'idiomes en littérature, qu'il s'agisse de véritables langues étrangères ou seulement de variétés particulières de la langue principale de l'œuvre » (R. Grutman, « Hétérolinguisme textuel », pp. 91-93 ; p. 91), semble être une forme générale de textualisation du contact des langues, dont d'autres concepts seraient les modalités : le *discours métissé* est une « écriture hybride [...] à la croisée des chemins de la littérature orale et écrite, de la langue française et des autres langues » (F. Naudillon, *op. cit.* : 64), tandis que l'*hybridité* « manifeste la présence de la langue de l'Autre [...] dans le cadre du discours de l'auteur » (D. Chancé, « Hybridité », pp. 93-96 ; p. 93) ; elle est donc à la fois *polyphonie*, c'est-à-dire multiplication des voix en interaction, « à langages et conceptions du monde multiples » (C. Ndiaye, « Polyphonie », pp. 154-157 ; p. 156), et « stratégie de dépassement de la diglossie » (D. Chancé, *op. cit.* : 95). Cette stratégie est également à l'œuvre dans l'*interlangue* (A.-R. Delbart, *loc. cit.*). Cet « aller-retour » entre les langues de l'écrivain, que Pascale Casanova (1999 : 362) voit comme « une sorte de double traduction », consiste à « écrire deux langues à la fois, [à] faire entendre l'une sous l'autre » (A.-R. Delbart, *op. cit.* : 107). C'est dans cette mesure que l'écrivain peut dépasser la diglossie : « la résolution du conflit littéraire et linguistique des écrivains francophones partagés entre deux ou plusieurs langues peut passer par l'intégration de la langue originelle dans la pratique française » (*ibid.*).

Ainsi, la hiérarchie statutaire des langues en contexte plurilingue (*diglossie*) est parfois textualisée par les écrivains. Cette mise en texte peut prendre deux formes. La première, appelée *diglossie littéraire*, notion développée par William-Francis Mackey (1976), correspond à la « répartition fonctionnelle des langues écrites » (W.-F. Mackey, *op. cit.* : 31). La seconde forme de textualisation de la diglossie est appelée *diglossie textuelle*. « Elle se manifeste à l'intérieur d'un texte en français, qui devient une sorte de "palimpseste" (Khatibi) portant les traces d'une écriture première, dans la langue de l'auteur : calques créant un effet de polyphonie, intercalation de genres oraux, travail sur le signifiant sont quelques-unes des formes que prend l'inscription littéraire de la (ou des) langue(s) dominée(s) » (R. Grutman, « Diglossie littéraire », pp. 59-62 ; p. 61). Un bon exemple (connu) de diglossie textuelle est la première phrase de l'*incipit* des *Soleils des Indépendances* : « Il y avait une semaine qu'avait fini dans la capitale Koné Ibrahima [...] », phrase dans laquelle la structure syntaxique et sémantique du malinké (langue maternelle de Kourouma) apparaît par l'intermédiaire de l'emploi (sous forme de calque) d'« avait fini » pour « était mort ». Ces deux notions montrent bien les stratégies adoptées par les écrivains pour faire apparaître, au sein même de leur écriture, les tensions produites par la situation sociolinguistique dans laquelle s'inscrit leur création.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il s'agisse seulement pour les écrivains de dénoncer ces conditions. Au contraire, ils les dépassent en prenant la diglossie comme support pour la construction d'une esthétique d'écriture. Ainsi, R. Grutman (*loc. cit.*) souligne justement que la diglossie littéraire « est devenue une dynamique d'écriture visant à dédramatiser les conflits linguistiques ».

L'enjeu de la question linguistique mise en scène par les écrivains est également un indice de ce que Lise Gauvin appelle leur « surconscience linguistique » (pp. 172-174). En proposant « une réflexion sur la langue et sur la manière dont s'articulent les rapports langues/littérature dans des contextes différents » (L. Gauvin, *op. cit.* : 172), les écrivains francophones témoignent d'une « sensibilité plus grande à la problématique des langues » (*ibid.* : 173). Leur « surconscience linguistique » est également nettement perceptible dans les différents concepts qu'ils ont eux-mêmes élaborés afin d'inscrire leurs pratiques dans une réflexion construite. Il est remarquable que tous leurs concepts problématisent cette question de leur rapport à la (aux) langue(s).

Effectivement, l'idée de la « bi-langue » d'Abdelkebir Khatibi, ou celle du « voleur de langue » de Jacques Rabemananjara par exemple, montrent bien ce qu'il y a de problématique à posséder plusieurs langues pour n'écrire que dans l'une d'elles, notamment lorsqu'elle est considérée comme langue seconde ou étrangère.

Pour Khatibi (1981 : 8), la « bi-langue » illustre le fait que « la langue maternelle est à l'œuvre dans la langue étrangère. D'une langue à l'autre se déroulent une traduction permanente et un entretien en abyme, extrêmement difficile à mettre au jour ». Cette pensée des relations qui existent entre les langues de l'écrivain (qui ferait de lui un cas particulier d'individu bilingue) donne lieu à ce que Lise Gauvin appelle à juste titre une « écriture palimpseste » (L. Gauvin, « Bi-langue », pp. 27-29 ; p. 28). Ainsi, la « bi-langue » est un exemple de ce que peuvent être l'hybridité et/ou le phénomène d'interlangue en littérature (voir *supra*), qui renvoie aussi à l'image de l'écrivain « passeur de langues » (J.-L. Joubert, « Passeur de langue », pp. 149-150) : « Le passeur de langues se fixe comme projet de réaliser un métissage, ou plutôt une alchimie particulière : transmuier d'une langue dans l'autre ce qui semblait devoir rester irréductible, ce qui normalement ne passe pas » (*op. cit.* : 150). Pour expliciter sa pensée, J.-L. Joubert développe la métaphore du « contrebandier » (*ibid.* : 149) ou de la « contrebande langagière » (*ibid.* : 150), exprimant ainsi l'idée que l'écriture bilingue n'est pas que traduction d'une langue à l'autre, mais « va et vient permanent entre les deux langues » (*ibid.* : 149).

Cette métaphore de l'activité secrète et surtout illicite est également à l'œuvre dans l'image du « voleur de langue » développée par le poète Malgache J. Rabemananjara lors de son intervention au Deuxième Congrès des Ecrivains et Artistes Noirs : « Notre Congrès, à la vérité, c'est le Congrès des voleurs de langue. Ce délit, au moins, nous l'avons commis ! » (J. Rabemananjara, 1959 : 70). Il rejoint par là l'image du « butin de guerre » de Kateb (1994 : 132) : « notre usage du français peut devenir une arme » (). Mais, bien plus qu'un simple « vol de langue », il s'agit pour Kateb d'une véritable conquête, voire d'une lutte : « Ecrire en français, c'est presque, sur un plan beaucoup plus élevé, arracher le fusil des mains d'un parachutiste ! Ça a la même valeur. » (*op. cit.* : 56).

Pourtant, il ne suffit pas de se battre pour la langue, il faut aussi conquérir la légitimité de son utilisation : « Nous nous sommes emparés d'elle, nous nous la sommes appropriée, au point de la revendiquer nôtre au même titre que ses détenteurs de droit divin » (J. Rabemananjara, *op. cit.* : 70). Du coup, avec ces écrivains, la langue française va dire ce qu'elle n'avait jamais dit : « Les mots, par le miracle de la transmutation, ont pris sur nos lèvres et sous notre plume un contenu qu'ils n'ont pas et n'auront jamais acquis chez leurs usagers. » (*ibid.* : 76).

Toutes ces images sous-tendent la question de la légitimité qui renvoie à la relation à l'Autre, et en particulier à la langue de l'Autre dont l'écrivain use. Cette relation est mise en cause dans la notion d'altérité. Selon D. Chancé, si cette dernière peut être bénéfique ou nécessaire d'un point de vue humaniste, « la réalité historique de la rencontre avec l'Autre est loin de se présenter dans un idéal d'échange et de complémentarité ; l'expérience des auteurs, en littérature francophone, est celle de la conquête violente [...] » (D. Chancé, « Altérité », pp. 17-19 ; p. 17). On comprend alors que leur recherche de la légitimité de l'écriture en français prenne la forme symbolique du retournement de la « conquête violente », les auteurs imposant leur propre vision du monde à la langue dite d'« emprunt ».

Mais c'est également un symptôme des rapports asymétriques entre la littérature française et les littératures francophones, qui connaissent plusieurs dénominations prenant la forme d'oppositions binaires : centre *vs* périphérie, dominant *vs* dominé et majeur *vs* mineur (même si, nous y reviendrons, ce dernier couple n'était pas à l'origine destiné à représenter des rapports de hiérarchie).

Ces oppositions sont liées aux diverses tentatives de classification, qui sont problématiques dans la mesure où elles impliquent une immixtion des questions culturelles, linguistiques et partant, idéologiques. Ces dénominations catégorisantes induisent une certaine marginalisation des littératures dites « périphériques » et mettent en avant une différence quelque peu hiérarchique entre la littérature produite dans l'hexagone (qui apparaît alors comme une littérature nationale et homogène) *vs* les autres, *i.e.* les littératures qui sont produites hors de l'hexagone (et donc hétérogènes par rapport au centre de référence), rappelant ainsi ce que souligne Lieven d'Hulst, c'est-à-dire qu'« un passé lourd de plusieurs siècles d'hégémonie de la pensée littéraire française continue de peser sur les manières d'appréhender les relations littéraires entre la métropole et les autres aires de la francophonie » (L. d'Hulst, « Centre / périphérie », pp. 32-36 ; p. 33). Pourtant, le couple littérature majeure / littérature mineure n'avait initialement pas de volonté axiologique. La littérature mineure renvoyait, chez Deleuze et Guattari (1975 : 29), à la littérature « qu'une minorité fait dans une langue majeure ». Cependant, comme le souligne Lise Gauvin, « le concept de littérature mineure a surtout servi à interroger et à remettre en cause la notion de littérature majeure et la légitimité du centre » (L. Gauvin, « Littératures mineures / majeures », pp. 120-124 ; p. 123). Cet usage du concept a participé à actualiser une vision axiologique du concept.

Les dénominations citées révèlent donc (plutôt qu'elles ne créent) la position de dépendance conférée aux littératures produites hors de France. Et c'est cette dépendance qui met l'écrivain dans une position où il doit adopter une attitude, une stratégie dialectique de tentative de dépassement de l'axiologie.

Ainsi, les histoires des littératures francophones peuvent être appréhendées selon les rapports que ces dernières ont entretenus avec le « centre ». Les critiques ont pu établir des périodisations qui synthétisent les écritures. Ils ont notamment observé trois grandes périodes (soulignons qu'il ne s'agit pas de former des ensembles étanches datés historiquement, mais plutôt des tendances successives). La première phase correspond à l'écriture dite « de l'imitation », qui consiste à imiter les modèles « centraux ». Cyprien Bodo Didy souligne que cette phase « apparaît comme un moment nécessaire et obligé » (C. B. Bidy, « (Écriture de l') imitation », pp. 102-104 ; p. 103) puisque les premiers écrivains ont dû se soumettre à des genres littéraires qui leur étaient préexistants et donc déjà codifiés. Il n'est pas négligeable non plus que « la plupart des premiers romanciers africains [aient] appris à lire à l'école coloniale [qui] leur a donné et les moyens et les exemples à suivre » (*ibid.*).

Cette phase d'émergence, qui est « le prélude, le point de départ de l'originalité » (*ibid.*), donne lieu à une seconde phase, l'émancipation, à partir du moment où les écrivains (de la génération suivante) ont intégré les contraintes de la création littéraire, c'est-à-dire « [l']

exigence d'originalité des œuvres, [la] valorisation de l'innovation et de la transgression » (J. Derive, « Oralité », pp. 138-142 ; p. 141). Et c'est particulièrement dans le marquage identitaire que les écrivains trouvent leur originalité : exprimer une spécificité culturelle leur permet d'établir une stratégie de différenciation. Ils mettent donc en pratique des procédés qui tendent à remettre en cause les modèles centraux exerçant jusqu'alors une pression centrifuge. Ces procédés, dits « d'authentification » (C. B. Bidy, « (Procédés d') authentification », pp. 23-15 ; p. 23), visent à marquer une identité culturelle irréductible, qui pourrait même (et surtout) transparaître dans la langue de l'Autre. Les principaux procédés d'authentification mis en œuvre sont l'insertion d'éléments tirés de la langue maternelle dans le texte écrit en français (lexique, calques, syntaxe, etc.) et le recours à l'oralité, qui serait une marque de la culture orale spécifique à certaines aires francophones : « cette notion de culture orale implique l'existence d'un système anthropologique de communication verbale où sont traditionnellement transmises oralement les valeurs d'un patrimoine conservées dans une série de répertoires qui n'ont d'existence que dans la mémoire des intéressés » (J. Derive, *op. cit.* : 138).

Enfin, cette volonté d'émancipation par différenciation donne lieu à une troisième phase : l'autonomisation, c'est-à-dire l'« affranchissement progressif du joug français » (L. d'Hulst, « Polysystème », pp. 157-158 ; p. 158). Les écrivains francophones tentent de former des systèmes qui évoluent en dehors de celui formé par le centre, en s'ouvrant aux modèles produits dans d'autres systèmes. Autrement dit, ils construisent leur originalité et leurs innovations non plus par rapport au centre historique, mais par rapport à ce qu'on appelle « l'Institution littéraire mondiale », refusant ainsi souvent l'étiquette d'écrivain « francophone ». Lieven d'Hulst souligne par ailleurs que « nous assistons de nos jours à une plus grande différenciation et autonomisation de plusieurs systèmes littéraires francophones (d'où l'usage de dénominations telles que “littérature haïtienne”, “littérature québécoise”, etc.) » (*ibid.*). Cependant, il faut remarquer que, pour beaucoup d'écrivains, cette « nationalisation » des littératures ne semble pas plus convenir que le système central français, puisque ceux qui refusent l'étiquette « francophone » rejettent également souvent une étiquette en lien avec une supposée nation (ainsi, Dany Laferrière refuse d'être dit « haïtien », ou même « créole »). En fait, il s'agit pour eux de s'opposer à toute tentative de catégorisation qui irait à l'encontre de leur volonté d'universalisme.

Pour conclure, nous dirons que l'approche des littératures francophones n'est jamais simple, comme le montrent bien les rédacteurs, en émettant parfois des réserves et des mises en garde sur les problèmes sous-jacents à certaines approches.

Néanmoins, l'ouvrage parvient à montrer quelles sont les différentes entrées en matière que l'on peut adopter quand on est face à un texte francophone. Mais il s'avère aussi être une bonne synthèse des différentes approches, qui sont pourtant parfois récentes et, par conséquent, encore en élaboration. Il se montre donc à la hauteur de ce qu'il annonce en étant « à la fois une présentation de la recherche dans le domaine des études francophones et un outil de référence permettant d'“entrer” dans le domaine [...] » (Quatrième de couverture).

Bibliographie

- CASANOVA P., 1999, *La République mondiale des Lettres* Paris, Seuil.
 DELEUZE G., GUATTARI F., 1975, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Minuit.
 KATEB Y., 1994, *Le Poète comme un boxeur. Entretiens 1958-1989*, Paris, Seuil.
 KHATIBI A., 1981, « Lettre préface », dans Marc Gontard, *La violence du texte. Etudes sur la littérature marocaine de langue française*, Paris, L'Harmattan.

- KOUROUMA A., 1970, *Les Soleils des indépendances*, Paris, Seuil.
- MACKEY W.-F., 1976, « Langue, dialecte et diglossie littéraire », dans Henri Cioran et Alain Ricard (dirs.), *Diglossie et littérature*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- RABEMANANJARA J., 1959, « Les fondements de notre unité tirés de l'époque coloniale », dans *Présence Africaine*, XXIV-XXV, Numéro spécial : « Deuxième Congrès des Ecrivains et Artistes Noirs (Rome : 26 mars – 1^{er} avril 1959) », Tome 1, pp. 66-81.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Suzanne Lafage (†), Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Alvina Ruprecht, Sinclair Robinson, Catherine Khordoc, Michel Chevrier, Robert Fournier, André Loiseau, Marc Picard, Henri Wittmann, Thomas A. Klingler.

Laboratoire CNRS DYALANG – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425